This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc 2115.2

Harvard College Library

FROM

By Exchange.

9 Jan., 1888.

2 Vols. $ 5.00

114/2

à Mr le dr Schuster
Témoignage d'estime et de reconnaissance
E. Buret

DE LA MISÈRE

DES CLASSES LABORIEUSES

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

DE

LA MISÈRE

DES CLASSES LABORIEUSES

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE;

DE LA NATURE DE LA MISÈRE,
DE SON EXISTENCE, DE SES EFFETS, DE SES CAUSES,
ET DE L'INSUFFISANCE DES REMÈDES QU'ON LUI A OPPOSÉS JUSQU'ICI;
AVEC L'INDICATION DES MOYENS PROPRES
A EN AFFRANCHIR LES SOCIÉTÉS;

PAR

EUGÈNE BURET.

Premier.

TOME SECOND.

PARIS,

CHEZ PAULIN, LIBRAIRE, 33, RUE DE SEINE.

1840

~~Dup.~~ 4306.25

~~I, 4600~~

Soc 2115.2

HARVARD COLLEGE
JAN 9 1888
LIBRARY.

By Exchange.
(I., II.)

IV

LAGNY. — Imprimerie d'AUG. LAURANT.

AVERTISSEMENT.

Un fragment de l'ouvrage que nous publions aujourd'hui a été honoré d'une récompense par l'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 27 juin 1840.

Depuis plusieurs années, nous nous occupions presque exclusivement d'études économiques, dans le but de rechercher les causes de ce que nous appellerions volontiers la *misère des nations*, lorsque nous avons eu connaissance de la question mise au concours par l'Académie des Sciences morales, sur la misère. Elle offrait un prix de 5,000 f.

au Mémoire qui déterminerait *en quoi consiste la misère ; par quels signes elle se manifeste en divers pays ; quelles sont ses causes.*

Cette question rentrait directement dans le sujet que nous poursuivions ; mais la manière dont elle était posée sortait du plan qui dirigeait nos recherches. Nous nous proposions d'étudier ce qu'était la misère en idée et en fait ; nous voulions connaître sa nature, son existence et ses effets, et ensuite remonter à ses causes, parce que cet ordre d'études nous semblait logique, et qu'à la question ainsi posée correspondaient des réponses intéressantes. Le programme de l'Académie différait sensiblement du nôtre, surtout dans sa seconde partie, où il demande *quels sont les signes de la misère en divers pays*. Dans l'état où se trouvaient en ce moment nos études, nous n'avions pas de réponse prévue à cette question, et la vague étendue de ces mots, peu précis pour une question académique, *en divers pays*, effrayait notre ignorance, et déconcertait notre courage. Nous avions résolu de borner nos recherches à notre pays et à l'Angleterre, le pays privilégié pour les études sociales, celui qui avait plus de choses à nous apprendre que tout le reste du monde. Dans notre projet, l'Angleterre était le quartier-général de nos recherches ; car c'est là que des enquêtes récentes, que l'application d'une nouvelle législation au paupérisme, permettaient à une curiosité intelligente de surprendre le mystère social que nous voulions découvrir.

Malgré cette divergence entre notre plan et le pro-

gramme de l'Académie, nous résolûmes de tenter les chances du concours.

Mais le temps pressait, et bien que le concours fût ouvert depuis plusieurs années, et qu'il eût déjà été remis une fois, nous n'en avions eu connaissance qu'en 1839, et il ne nous restait plus que quelques mois pour rédiger notre travail. Il ne nous était pas possible d'aller, comme nous nous l'étions proposé, rassembler en Angleterre les observations et les faits nécessaires à la connaissance complète de la misère, et éclairer la question sur les lieux. Avec la meilleure volonté de bien faire, nous étions donc condamné à présenter un travail incomplet au jugement de l'Académie.

Vingt-deux Mémoires furent présentés à ce concours. L'Académie en distingua trois, parmi lesquels elle donna à notre travail le premier rang; mais, jugeant avec raison qu'aucun ne répondait d'une manière complète à la question posée, elle partagea le prix entre les trois Mémoires qu'elle avait distingués. Elle accorda au nôtre, qui portait le n° 18, une récompense de 2,500 francs; au second, remarquable par le nombre des recherches, 1,500 francs; au troisième, dont l'auteur était M. Moreau-Christophe, inspecteur-général des prisons, une médaille de 1,000 francs.

Nous ne nous permettrons sur ce concours qu'une seule observation.

Il est peut-être aussi difficile de poser une question que d'y répondre. Si les académies veulent provoquer des

découvertes utiles, il faut que, par la manière de poser les questions, elles placent les concurrents sur la voie de ces découvertes; autrement elles les exposeront à s'égarer dans des recherches oiseuses, et à manquer le but, qui est la vérité.

Par l'intelligente libéralité de M. le baron Félix de Beaujour, l'Académie des Sciences morales et politiques dispose d'un prix quinquennal de 5,000 francs sur l'une des nombreuses questions qui se rattachent à celle de la misère. C'est pour se conformer à ce vœu testamentaire de M. Beaujour, que l'Académie des Sciences morales a proposé la question qui nous a engagé à lui présenter, sous forme de Mémoire, un fragment incomplet de l'ouvrage auquel nous travaillions alors, et que nous publions aujourd'hui. Voilà donc le plus grand fait social de notre temps mis officiellement à l'étude!

Mais, pour que le travail parvienne à en dégager la solution, pour que les recherches ainsi provoquées aboutissent à un résultat utile, il est de toute nécessité qu'elles soient entreprises avec un but nettement défini, et surtout conduites avec méthode. Malheureusement les programmes de l'Académie nous paraissent s'écarter de la marche naturelle de la question : ils demandent plutôt des monographies plus ou moins intéressantes, qu'une étude méthodique du problème, en vue de sa complète solution. Ainsi, après cette question : Qu'est-ce que la misère? le programme ne demande pas : Quels sont ses effets? quelle est son étendue? mais par quels signes elle

se manifeste? Quand il a posé la question des causes de la misère, il ne pose pas celle des moyens d'y porter remède; mais il passe, sans transition, à une question toute secondaire, et il demande : « Quelles sont les applications « pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du prin- « cipe de l'association volontaire et privée au soulagement « de la misère? » C'est la question posée pour le concours de 1843. Je suppose que, comme je le souhaite, cette intéressante question soit parfaitement résolue, la grande question du paupérisme n'en restera pas moins un problème intact, si le paupérisme est produit par des causes sur lesquelles l'association privée et volontaire la plus savamment combinée est sans action. Et on ferait ainsi des demandes et des réponses pendant l'éternité, sans que la véritable question fût jamais vidée.

Nous nous sommes permis cette observation dans l'intérêt des sciences sociales, dont l'Académie des Sciences morales et politiques entreprend de seconder et de diriger les progrès.

La récompense que m'a décernée l'Académie a eu pour moi l'avantage de me faciliter les moyens de faire toutes les recherches nécessaires pour bien informer la question; elle m'a permis, ce que la petitesse de mes ressources m'aurait rendu bien onérenx, d'aller étudier la misère sur les lieux, en Angleterre, et de me procurer tous les documents que je croyais utiles. Je dois donc à l'Académie des Sciences morales et politiques et au rapporteur du concours, M. Villermé, la plus grande recon-

naissance. Le prix que j'ai obtenu m'a fourni un précieux instrument de travail; c'est au public de décider si j'en ai fait bon emploi!

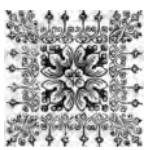

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION..... 1

LIVRE PREMIER.

DE LA NATURE, DE L'EXISTENCE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE..... 101

CHAPITRE PREMIER. Pauvreté dans le sens absolu, et dans le sens relatif. Définitions..... Ibid.
CHAPITRE II. Analyse de la misère..... 109
CHAPITRE III. La misère est un phénomène de civilisation. 118
CHAPITRE IV. Difficultés que présente l'étude de la misère. 124
CHAPITRE V. Existence et développement de la misère en Angleterre..... 134
SECTION PREMIÈRE. La misère avant l'acte amendé de 1834. 138
SECTION II. La misère depuis la loi d'amendement..... 151
SECTION III. Les Work-houses..... 159
SECTION IV. Application et effets de la loi amendée de 1834. 171
SECTION V. De la misère de la population agricole en Angleterre..... 192
CHAPITRE VI. De l'Irlande..... 202
CHAPITRE VII. De la misère officielle en France..... 208
SECTION PREMIÈRE. Historique de la misère jusqu'à l'époque présente..... Ibid.
SECTION II. Quelques mots sur la différence de la misère officielle en France et en Angleterre..... 232
SECTION III. Suite de la misère officielle en France..... 241
CHAPITRE VIII. De la misère officielle à Paris..... 259
Aperçu de la misère officielle dans quelques localités de la France..... 275

Pages.

CHAPITRE IX. Aperçu de la misère en divers pays..... 283
CHAPITRE X. De la pauvreté intellectuelle et morale..... 302

LIVRE II.

DE LA CONDITION PHYSIQUE ET MORALE DES CLASSES PAUVRES.. 311

CHAPITRE PREMIER. De la condition physique des classes pauvres. — Topographie de la misère. — Revue des districts de la ville de Londres où habite la population pauvre..... 315
SECTION PREMIÈRE. Habitations de la population pauvre à Manchester, Liverpool, Leeds, Glascow et Édimbourg..... 327
SECTION II. Habitations de la population pauvre dans quelques villes de France..... 340
CHAPITRE II. Suite de l'état physique des classes pauvres. — Effets physiques de la misère. — Condition sanitaire et mortalité..... 350
CHAPITRE III. Suite de l'état physique des classes pauvres. — Exemples et tableaux de misère extrême... 366
CHAPITRE IV. De la condition morale des classes inférieures. 388

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

L'économie politique a été généralement définie : *la science de la richesse*. Bien avant que cette nouvelle science eût été constituée par Adam Smith, les hommes d'État et les publicistes considéraient la richesse d'une manière abstraite, du point de vue financier ou mercantile, sans se préoccuper le moins du monde de la condition des individus et des classes qui concouraient à la produire. L'unique objet du financier était de faire arriver dans les coffres de l'État et dans les siens les plus

gros revenus possibles ; pour lui la richesse c'était l'impôt, et il mesurait la prospérité des nations sur le chiffre des taxes : l'art d'asseoir, de lever, d'administrer les impôts, surtout d'inventer des taxes nouvelles, était alors toute la science. Le commerce, comme la finance, considéra aussi la richesse de son point de vue exclusif. Il en borna la notion à ce qui la représentait à ses yeux, aux matières d'or et d'argent, instruments de tous les échanges et mesure de toutes les valeurs, et il déclara que les nations s'enrichissaient et s'appauvrissaient suivant que la balance du commerce était en leur faveur ou contre elles, c'est-à-dire, suivant que la somme d'or et d'argent qui entrait chez elles était au dessus ou au dessous de celle qui en sortait. La science appelée plus tard économie politique, fut long-temps enfermée dans ces deux spécialités, qui n'en sont qu'une partie : le commerce et la finance.

Le dix-huitième siècle, cette grande époque d'agitation intellectuelle, s'empara avidement de ces notions isolées et incomplètes. Tourmenté comme il était de la passion de tout expliquer et de tout connaître, il s'empressa de généraliser à la hâte les idées admises jusque là, et de tirer, des faits spé-

ciaux que l'on avait étudiés, une théorie complète de la richesse, une science. En ce temps-là, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la science allait vite; elle était pressée de sortir de l'école pour entrer dans la vie pratique, où elle sentait qu'on aurait bientôt besoin d'elle. En France, la société était arrivée, sans le savoir, aux dernières limites du monde connu, à la fin des anciens temps; et toutes les âmes étaient agitées de ce pressentiment prophétique qui faisait frémir l'âme de Virgile à l'approche du renouvellement du monde; chacun se tenait prêt; l'économie politique, à peine née, se préparait, d'accord avec la philosophie, à régénérer et à gouverner les nations.

Et alors la nouvelle science méritait dans toute son étendue le titre d'économie *politique*, car elle ne s'occupait de théories que pour les appliquer immédiatement à l'administration et au gouvernement de l'État. Inspirée par la généreuse passion de réformer le monde, elle a produit mieux qu'un système sur la richesse, elle a donné à la France le ministre Turgot, qui fut sa plus belle œuvre. Quel malheur que le réformateur pacifique fût venu trop tard, et que l'impatience irritée

de la nation n'ait pu s'accommoder des lenteurs de la science qui construit et répare! L'œuvre des *économistes* fut brusquement interrompue par la révolution : la science était provisoirement remplacée comme instrument de réforme, par le marteau qui démolit et la hache qui tue.

C'est à la Révolution qu'il faut attribuer la courte destinée de l'école des économistes français, qui méritait de vivre davantage. Si on compare ses travaux au temps qu'elle a eu pour les accomplir, on sera étonné de son ardeur, de sa fécondité. Il lui a suffi de quelques années, de 1758, époque de la publication du livre de François Quesnay (1) jusqu'à 1789, pour créer et populariser tout un système de nouvelles idées, qui auraient épargné à notre pays les sanglantes fatigues d'une révolution, si la Providence n'en avait pas décidé autrement.

Le principe fondamental des économistes a été abandonné depuis par la science qu'ils avaient créée. Mais, si l'économie politique a rectifié la théorie de la richesse, elle n'a jamais égalé, il

(1) *Tableau Économique et Maximes générales du gouvernement économique*, par François Quesnay ; Versailles, 1758.

faut le dire, la générosité ni la grandeur des intentions qui dirigeaient l'école de Quesnay, et après lui de Turgot et de Dupont de Nemours. Semblable à ces plantes que l'on ne peut rendre fécondes qu'en les mutilant, elle a grandi à ses propres dépens, en sacrifiant une partie d'elle-même ; elle a limité de plus en plus son objet au point de n'être plus que la théorie abstraite de la production et des valeurs, abdiquant ainsi, malgré le titre qu'elle avait conservé, toute prétention politique, toute idée de réforme sociale. On eût dit que, découragée à jamais par les essais de Turgot ou bien effrayée de la grandeur de sa tâche, elle aspirait à se renfermer dans les étroites limites du système fiscal et mercantile des premiers temps.

Adam Smith, le Bâcon de l'économie politique, a fixé la science sur le terrain exclusif de la théorie des valeurs. Et il ne serait pas juste d'en faire un reproche à sa gloire, car, bien qu'il se soit proposé avant tout l'étude de la richesse, il est encore le moins exclusif de tous les économistes de son école. Adam Smith ne se borne pas à l'étude de la richesse, à l'examen des phénomènes matériels de la production : on le voit souvent préoc-

cupé des hautes questions de la philosophie sociale, de l'éducation publique, par exemple; et on reconnaît en plus d'un endroit de son livre la généreuse tendance à laquelle obéissaient les économistes de l'école française. Cette tendance disparaît peu à peu chez ses disciples, surtout en Angleterre. Ils matérialisent la doctrine à mesure qu'ils la développent ou la commentent. Ils en font une science aussi abstraite que celle des nombres, sans plus de rapport que la géométrie avec la politique et la morale. L'expression la plus complète, la plus exagérée de cette économie politique, que nous appellerions volontiers absolue, se trouve dans les ouvrages de M. Ricardo, l'ingénieux métaphysicien du fermage. *(Rent of Land.)* Ici toute tendance sociale a disparu. Les nations ne sont plus que des ateliers de production; — l'homme une machine à consommer et à produire, et la vie humaine un capital. — Tout se pèse ou se calcule, et les lois économiques régissent fatalement le monde (1).

---

(1) Pour M. Ricardo les hommes ne sont rien, les produits sont tout.

« Il serait tout à fait indifférent, dit-il (ch. XXVI de

L'économie politique prend alors à tâche de se séparer complètement de la politique et de la morale ; elle aspire à former une science tout à fait positive comme les mathématiques, et, à ce titre, elle réclame pour ses principes le privilège de la certitude absolue. J.-B. Say, l'un de ses plus fervents et plus illustres apôtres, trouvait à la science ainsi limitée l'avantage d'être complètement inoffensive pour toute espèce de gouvernement. Les paroles suivantes du savant professeur d'économie politique expriment notre pensée beaucoup mieux que nous ne saurions faire. « Quand l'économie politique, dit M. Say, profes-
« sait la prétention de gouverner l'État, on conçoit
« qu'elle pouvait porter ombrage à l'autorité; mais

---

la traduc. française), pour une personne qui, sur un capital de 20,000 fr., ferait 2,000 fr. par an de profit, que son capital employât cent hommes ou mille... L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas le même? pourvu que son revenu net et réel, et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus ? »

« En vérité, dit M. de Sismondi (t. II. p. 331), il ne reste plus qu'à désirer que le roi, demeuré tout seul dans l'île, en tournant constamment une manivelle, fasse accomplir par des automates, tout l'ouvrage de l'Angleterre.

« ce danger n'est plus à craindre maintenant « qu'elle *ne consiste plus qu'à décrire la manière « dont les choses se passent dans la société* (1). »

Tout en regrettant qu'une science qui avait tant promis, et dont on espère beaucoup encore, ait dégénéré en une étude de curiosité, nous dirions presque un amusement d'esprit, si nous prenions M. Say au mot, nous sommes bien éloigné de vouloir déprécier l'économie politique ou méconnaître les services qu'elle a rendus. L'esprit de l'homme ne s'agite jamais en vain ; au moment où nous croyons le voir tourner péniblement sur lui-même, se fatiguer sans avancer, il produit, par ce mouvement inutile en apparence, la force d'impulsion nécessaire pour s'élancer tout à coup à des vérités nouvelles. Le seizième siècle est sorti tout armé de ses inventions miraculeuses du mouvement de la scholastique ; et nul doute que l'agitation qu'il s'était donnée précédemment n'ait été une des causes principales de sa vitesse, de son énergie productive. Nous souhaitons à l'écono-

(1) *Cours complet d'économie politique,* par J.-B. Say, 2e éd. 1840, 1er vol. p. 56.

mie politique d'être aussi féconde pour l'avenir que l'ont été les études aujourd'hui si dédaignées des écoles du moyen-âge. Mais, bien que nous contestions l'utilité pratique de plusieurs des résultats qu'elle nous vante, nous avons la certitude qu'elle n'aura pas perdu son temps. Quand elle n'aurait fait que poser des questions et inquiéter l'esprit, en lui inspirant le désir de vérités nouvelles, elle n'en serait pas moins digne à jamais de respect et de reconnaissance.

Ce que nous tenons à démontrer ici, c'est que l'économie politique, telle qu'elle est constituée en ce moment, ne s'est occupée que de la partie métaphysique de la science; elle a fait l'ontologie de la richesse, elle en a négligé la morale. Loin donc de nous étonner du désaccord qui se manifeste entre ses principes, quand on veut les appliquer dans toute leur rigueur, avec le sentiment moral et surtout avec le sentiment religieux, nous comprenons clairement qu'il en devait être ainsi, et nous espérons le démontrer. Mettre cette proposition en évidence est le but de cette introduction.

Il n'y a pas un siècle encore que les nations les plus avancées, comme l'Angleterre, les États-

Unis et la France, ont entrepris la conquête de la richesse, et chaque journée de la guerre industrielle a été signalée par une victoire. Déjà l'Angleterre et les États-Unis semblent écrasés sous le poids des dépouilles, et, s'ils continuent à travailler avec la même ardeur, il ne leur restera bientôt plus rien à désirer, rien à faire : toutes les montagnes seront aplanies, toutes les vallées comblées, toute matière domptée et rendue productive; et l'homme, rassasié de jouissances, fatigué d'exercer l'empire, maître, par la vapeur, des distances et du temps, n'aura plus qu'à se reposer de son triomphe dans un ennui majestueux. Ce qui est fait déjà prouve que les dernières limites de l'opulence et de la production ne tarderont pas à être atteintes. On ne peut contempler sans admiration le spectacle de la richesse et de la puissance, que ces grandes sociétés doivent au travail. Que l'on désapprouve les moyens de production qu'elles emploient; que l'on regrette le prix auquel elles achètent de gros revenus pour l'état et l'opulence pour quelques-uns, on n'en est pas moins forcé d'applaudir sans réserve à la grandeur de l'œuvre qu'elles ont accomplie en aussi peu de temps! Le sol lui-même a changé

d'aspect sous les mains intelligentes, armées par l'industrie : le pays a été sillonné de routes sûres et élégantes, coupé dans tous les sens par des canaux et des voies de fer, transformé par une agriculture savante en un vaste jardin de plaisance, et couvert d'une multitude de villes florissantes, dont chacune renferme presque autant d'hommes qu'en contenaient autrefois des nations entières. Et ce n'est pas tout : le travail a soumis la mer et presque supprimé l'immensité de l'Océan : l'ancien et le nouveau monde ont marché l'un vers l'autre avec l'aide de la vapeur, et ils se sont rapprochés à la distance de quelques jours !

Sans doute il est beau de connaître et d'expliquer ces merveilles, et la science qui enseigne les véritables lois de la richesse des nations, les moyens de la produire et de l'augmenter, devrait être l'une des plus curieuses, et peut-être la plus importante de toutes les sciences. Malheureusement, nous doutons qu'une telle science soit possible dans le sens qu'on a entendu jusqu'ici, en la bornant exclusivement à l'étude abstraite des phénomènes de la richesse. Il est beaucoup plus difficile de séparer les diverses branches de la science sociale que celles de la science physique :

l'arbre de la connaissance morale ne se mutile pas sans péril. La théorie de la richesse ne peut ni ne doit constituer à elle seule une science, parce que les faits sur lesquels on l'établit sont liés d'une manière indissoluble à des faits de l'ordre moral et politique, qui en déterminent la signification et la valeur. J.-B. Say éprouvait quelque scrupule à donner à la science qu'il professait le titre d'économie politique, et il eût mieux aimé pour elle le nom d'*économie sociale*, qu'elle ne mérite pas davantage (1). La physiologie de la société comprend bien d'autres phénomènes que ceux de la production et de la distribution des richesses; si, dans vos études, vous isolez les valeurs des populations qui les produisent et les consomment, vous redescendez à cette science toute fiscale à laquelle les anciens donnaient le nom de *chrêmatistique* (2), ou à cette science toute mercantile pour laquelle l'archevêque Whateley proposait celui de *catallactique* (3) ou science des échanges.

---

(1) *Cours complet d'Économie politique pratique*, J.-B. Say, 2e édition. *Considérations générales*, p. 1.

(2) *Politique d'Aristote*, l. I, c. II.

(3) *Whateley's lectures, on Political economy*, p. 6.

A côté du grand phénomène de l'accroissement des richesses, il est, chez les nations les plus avancées en civilisation et en richesse, un autre phénomène, bien aussi digne que le premier, d'appeler l'attention des économistes, et qu'ils ont tous plus ou moins négligé; nous voulons parler du phénomène de la misère. Et cependant l'étude de la misère, s'il est vrai que la misère existe, s'il est vrai surtout qu'elle marche du même pas que la richesse, qu'elle se développe sous l'influence des mêmes causes, qu'elle en soit le contre-poids, la compensation fatale, l'étude de la misère n'est-elle pas une partie intégrante et nécessaire de l'économie politique ou sociale, ou de la physiologie de la société, comme on voudra l'appeler?

Nous ne croyons pas faire un jeu de mots en disant, qu'en regard du tableau de la richesse des nations, il faut placer aussi le tableau de la misère des nations. Cette seconde partie de la science fait plus que compléter la première, elle l'éprouve, la critique, la vérifie. Pourquoi donc a-t-elle été exclue?

La misère existe, et nous mettrons bientôt sous les yeux du lecteur les tristes témoignages de

son existence. En Angleterre et en France, on trouve à côté de l'extrême opulence l'extrême dénûment, des populations entières, comme l'Irlande, réduites à l'agonie de la faim, aux dernières angoisses de la détresse physique et de la détresse morale; dans le centre même des foyers les plus actifs de l'industrie et du commerce, on voit des milliers d'êtres humains ramenés par le vice et la misère à l'état de barbarie. L'humanité s'afflige de ce mal qu'elle ne fait que soupçonner encore, car nous sommes bien loin de le connaître dans toute son étendue; les gouvernements s'inquiètent avec raison; ils redoutent que du sein de ces populations dégradées et corrompues, n'éclatent un jour de formidables périls, et l'économie politique, la science dite sociale, reste à peu près indifférente, et elle ne voit dans la misère qu'une malheureuse exception, dont la cause se trouve toute entière dans les misérables eux-mêmes. Égarés par une mauvaise théorie, beaucoup d'économistes n'ont trouvé à dire sur cet important sujet que des généralités qui peuvent se résumer dans cette proposition bien simple : *C'est la misère qui fait la misère.* Nous verrons en son temps que les esprits les plus éminents, les

plus généreux, n'ont pas donné à la misère d'autre explication que ce déplorable sophisme.

Tout le mal vient de ce qu'on a fait d'une science morale une science mathématique, et surtout de ce qu'on a séparé violemment des choses qui devaient rester unies. Exclusivement préoccupée de la richesse, ne voyant que la richesse, l'économie politique a érigé en lois et en principes permanents les circonstances transitoires qui ont accompagné le prodigieux mouvement de production dont elle était témoin, et qu'elle voulait favoriser en l'expliquant. Du moment où elle a négligé le but légitime de ses travaux, qui est le bien-être du plus grand nombre, pour la production brute de la richesse, elle s'est volontairement exposée à se tromper souvent, car elle s'est privée ainsi de la seule règle sûre qui pouvait lui faire distinguer la vérité de l'erreur. Tout ce qui favorisait la production des richesses au moment de ses observations étant bon à ses yeux, elle a été conduite à voir des lois générales et bienfaisantes dans presque tous les accidents passagers qui ont servi plus ou moins efficacement la création des richesses. Son principe fondamental, le principe du *laisser-faire* et du *lais-*

ser-passer est-il autre chose qu'une illusion de ce genre ?

Pour le démontrer, rappelons-nous dans quelles circonstances a commencé le grand mouvement de production qui se continue sous nos yeux. Ce fut, tout le monde le sait, en Angleterre comme en France, à la suite de deux révolutions qui ont réduit, sinon aboli, des privilèges oppresseurs, et favorisé la liberté du travail avec les autres libertés. Quelques-unes des entraves qui avaient ralenti jusque là l'industrie étant brisées, on la vit tout à coup prendre un rapide essor, comme si elle eût voulu se dédommager à la hâte de l'inaction à laquelle des lois injustes l'avaient condamnée. L'homme trouvait plus de sécurité pour sa personne et ses biens, et il en profitait pour améliorer sa condition par le travail, puisqu'enfin on lui laissait la permission de travailler. A mesure qu'on débarrassa le sol des obstacles de toute sorte qui l'obstruaient, on vit l'industrie marcher à pas plus rapides et la richesse publique s'augmenter dans la même proportion : le travail émancipé pouvait enfin enrichir les nations.

Que conclure de là ? Que la sécurité des biens et des personnes et la liberté du travail sont les

premières conditions de la richesse des individus et des peuples; cette conclusion est toute naturelle, et l'économie politique a rendu de grands services aux nations en proclamant que l'abolition des entraves qui gênent encore la liberté du travail aurait les mêmes conséquences qu'elle a eues déjà une première fois, et qu'il y a folie et injustice à priver les hommes des bienfaits gratuits de la liberté. Mais, parce que l'industrie ne peut naître et se développer qu'à la faveur de la liberté, doit-on conclure que la liberté est tout, et que, pour bien gouverner le monde, il suffit de le laisser aller tout seul? La liberté de faire entraîne-t-elle nécessairement celle de tout faire, le mal comme le bien? La liberté exclut-elle l'ordre? n'a-t-elle pas besoin de surveillance pour les uns, de protection pour les autres, et le premier devoir du pouvoir social institué chez les nations éclairées n'est-il pas d'empêcher que la liberté des uns ne devienne la servitude des autres? Le *laisser-faire* absolu ne vaut pas mieux en régime industriel qu'en régime politique; son véritable nom est l'anarchie. Il n'est pas vrai que les intérêts des individus et des classes d'individus s'équilibrent d'eux-mêmes de manière à former une harmonie universelle, qui se-

rait l'intérêt général de la société toute entière ; il faut pour cela qu'une main aussi ferme qu'intelligente tienne la balance. La liberté est un droit, le plus précieux des droits ; mais tous les droits ne sont-ils pas réglés et limités par des devoirs ? Laisser chacun faire ce qu'il a droit de faire, c'est le principe fondamental de la justice sociale, et les fonctions de l'industrie en profitent comme toutes les autres. S'il est principe de richesse et de production, ce n'est qu'indirectement comme la garantie de la sécurité des biens et des personnes, qui est une des premières conditions de la création des richesses. Mais ce n'est pas ainsi que l'a entendu la science que nous examinons. Elle a vu dans le *laisser-faire* un principe direct, un agent immédiat de production, car son axiome fondamental, développé dans mille ouvrages, proclame que tout va pour le mieux quand tout est abandonné à sa propre tendance.

Il est facile de concevoir qu'un régime de liberté, succédant tout à coup à un régime de restrictions et d'entraves, donne naissance à une activité industrielle qui n'avait pas d'exemple lorsque toutes les lois de la société faisaient obstacle au travail ; mais le laisser-faire ne doit pas être

regardé comme un principe d'ordre durable, de prospérité continue. En accordant à tous les intérêts qui partagent la société la permission d'agir, il ne favorise pas seulement le travail, il peut favoriser aussi des intérêts opposés au véritable bonheur des nations; il peut même, chose étrange! ressusciter contre le travail les privilèges injustes qu'il avait détruits : au bout de l'extrême liberté des riches et des forts, se trouve la servitude des pauvres et des faibles. Et l'esclavage antique, comme celui des Noirs, n'a-t-il pas été introduit et maintenu dans le monde par la trop grande liberté des maîtres?

Plus je considère notre régime industriel, plus je suis tenté de le regarder comme le *moyen-âge* de l'industrie. Je ne sais si je cède à l'attrait d'un rapprochement curieux plutôt qu'à la vérité, mais il me semble apercevoir un frappant rapport entre l'époque de conquête et de confusion qui a précédé l'établissement régulier des nations modernes, et le système industriel qui se développe au milieu de nous depuis un demi siècle. La manière dont les sociétés modernes se sont emparées de la richesse, après qu'elles eurent été affranchies des entraves qui gênaient les fonctions du

travail, a plutôt le caractère d'une conquête impatiente que d'une production pacifique, organisée avec réflexion en vue de l'intérêt général des sociétés et du bien-être des hommes. La nouvelle industrie s'est approprié la richesse comme les conquérants qui ont commencé l'histoire moderne se sont approprié le sol : elle a procédé par les vigoureux efforts d'une féconde anarchie; elle s'est jetée avec toutes ses forces sur le terrain de la production, comme dans une mêlée, sans autre souci que de vaincre au plus vite ; elle a prodigué la vie des hommes qui composaient son armée avec autant d'indifférence que les grands conquérants. Son but était la possession de la richesse, et non le bonheur des hommes.

S'il en est ainsi, ce que nous essaierons de démontrer, les choses se seraient passées en industrie comme en politique, et cela serait une preuve de plus en faveur de la logique de l'histoire. C'est un fait général sans exception, que, chez tous les peuples, les éléments sociaux se débattent longtemps dans le désordre avant de trouver leur place. Toute création est précédée d'un chaos, et, pour arriver à une existence pacifique et régulière, les peuples ont à traverser de longues époques de

luttes intestines, de guerres sanglantes. L'histoire nous fait assister au développement libre et presque sauvage des forces individuelles chez un grand peuple, avant de nous donner le spectacle d'une nation constituée. L'Europe moderne est sortie des désordres de la conquête, de l'anarchie féodale du moyen-âge.

Je ne crains pas d'affirmer que le principe de la société naissante était le laisser-faire, la liberté. Y a-t-il un roi dans l'Europe actuelle, je ne parle pas des rois constitutionnels, y a-t-il un monarque absolu qui soit aussi libre que l'était un des grands vassaux au moyen-âge? Alors, à cette époque de formation sociale, il n'y avait d'autre limite à la volonté et même aux caprices de l'homme, que son pouvoir; et il en résultait nécessairement que le supérieur n'avait que des droits, et l'inférieur, que des devoirs. Ce qu'on a nommé depuis oppression, injustice sociale, était l'excès de la liberté de quelques-uns aux dépens de la société, l'abus du laisser-faire. L'action du gouvernement ne favorisait ni n'empêchait rien; il n'y avait pas de gouvernement. La société était complètement abandonnée à la puissance des forces qu'elle contenait, et qui se com-

battaient les unes les autres dans une immense confusion, parce que, en suivant chacune leur tendance, elles avaient fini par se heurter toutes. Qu'est-ce que l'histoire du moyen-âge? N'est-ce pas le conflit violent, désordonné, d'une multitude de libertés, qui toutes prétendent être absolues? n'est-ce pas la guerre des vassaux contre le roi et l'Église, des vassaux entre eux, de la royauté contre le sacerdoce? Heureusement que cet effroyable laisser-faire était borné par le pouvoir de la religion, car, sans l'intervention de cette autorité morale, il eût probablement conduit le monde moderne à une mort prématurée. Les intérêts et les passions de l'homme, livrés à eux-mêmes, n'engendrent donc que l'anarchie. L'anarchie fait peut-être, en histoire, la fonction de la charrue qui déchire la terre pour la rendre féconde; mais ces douloureux efforts qui accompagnent l'enfantement de l'ordre chez les nations, les tueraient s'ils étaient trop prolongés.

En est-il autrement en régime industriel? Nous ne le pensons pas, et c'est pour cela que nous nous croyons autorisé à donner à la situation actuelle le nom de moyen-âge de l'industrie. L'équilibre des intérêts économiques est aussi im-

possible que celui de ces jalouses libertés qui ont agité l'Europe de leurs querelles avant que les nations fussent régulièrement constituées. Ces intérêts, librement abandonnés à eux-mêmes suivant la théorie du laisser-faire, doivent nécessairement entrer en conflit; ils n'ont d'autre arbitre que la guerre, et les décisions de la guerre donnent aux uns la défaite et la mort, pour donner aux autres la victoire. En industrie comme en politique, la liberté de l'un devient donc l'oppression de l'autre.

Considérons, dans son ensemble, le grand phénomène de la production tel qu'il s'accomplit chez les nations les plus avancées; comment s'opère-t-il? Cette fonction vitale des sociétés est abandonnée sans aucune direction à l'influence absolue des forces et des intérêts individuels; elle n'a pas d'autre loi que le désordre naturel des éléments qui y concourent, et c'est dans le conflit des forces opposées que la science cherche l'ordre et l'équilibre : la guerre perpétuelle est selon elle le seul moyen d'obtenir la paix; cette guerre s'appelle la concurrence. Les économistes ont mathématiquement calculé le degré d'énergie de chacune des forces qui se combattent ainsi par

la concurrence, et ils ont trouvé que la résultante était toujours, en définitive, le plus grand avantage de la société, qui profitait de tout le mal que se faisaient les combattants. Ils ont vanté sans restriction les bienfaits de l'anarchie dans la production des richesses, nous voulons dire, de la concurrence; mais, avec le temps, ces bienfaits sont devenus tels que beaucoup d'économistes ont avoué que la concurrence était un principe excellent, qui faisait beaucoup de mal. Nous examinerons plus tard dans notre travail les effets de ce principe, et nous nous bornons, quant à présent, à observer que la concurrence sans limite, principe de *laisser-faire*, principe de guerre, a été érigée en loi permanente de production.

Nous avons déjà donné la raison de cette illusion de la science. L'économie politique a devancé l'expérience, et, avant que le temps eût vérifié la théorie, elle a pris pour des principes fixes, des lois immuables, les circonstances transitoires qui ont accompagné les premiers et rapides progrès de la richesse des nations.

Et que sont les inconvénients du *laisser-faire* en production comparés à ce qu'ils sont devenus en fonction mercantile? La concurrence illimitée

des vendeurs, la liberté absolue, il serait plus juste de dire, la licence dont jouissent les boutiquiers de toutes sortes qui, se disputant les acheteurs, ont produit des conséquences tellement désastreuses, qu'elles ont à peu près désenchanté les partisans les plus intrépides du principe de la concurrence. On a vu que le bon marché obtenu par ce moyen coûtait trop cher au producteur, au consommateur, et surtout au corps social. Cette liberté commerciale si vantée, à laquelle on eût volontiers sacrifié, il y a quelques années, la fortune et la moralité du pays, voici que déjà on parle de la rendre; voici que des commerçants se plaignent au gouvernement et à la société, de l'anarchie qui règne dans leur fonction, et qui menace de la paralyser bientôt; et chaque année, le président du tribunal de la Seine, récapitulant les faits commerciaux, s'effraie du nombre, du chiffre et de la progression des faillites. M. Pépin Lehalleur, le président actuel, reconnaissait dans un discours public prononcé à l'occasion de l'installation des juges consulaires, le 29 août 1840 (1), la nécessité *d'organiser* le commerce et d'arrêter à

(1) Voyez *Nouvelles Archives du Commerce*, L. V., p. 28. — Sept. 1840.

temps l'anarchie qui le ravage et le déshonore. Il n'y a pas un homme de bon sens qui, en présence des abus commerciaux contre lesquels la société est sans pouvoir, ne soit forcé de répéter ce mot devenu sacramentel, depuis qu'un ministre d'État l'a prononcé à la tribune : *Il y a quelque chose à faire!* Malheureusement après cet aveu de la nécessité des réformes, arraché par la violence du mal, on réussit encore à se persuader que tout est bien comme cela, et que la seule chose à faire c'est de se tenir en repos. Nous examinerons dans notre livre la fonction commerciale dans son rapport avec notre sujet, c'est-à-dire, avec la condition des classes laborieuses, et nous montrerons que cette fonction est aussi mal remplie que l'a été jamais et que peut l'être une fonction sociale.

Le négoce et surtout l'agiotage sont aujourd'hui des moyens d'acquérir, qui ressemblent beaucoup aux courses aventureuses des temps barbares, lesquelles aussi donnaient, en échange d'un peu de force et de beaucoup d'audace, la puissance et la richesse. Prenne qui peut, garde qui peut! c'est la devise des conquérants; celle de l'industrie mercantile de nos jours n'est-elle pas la même? A qui accorde-t-elle les plus gros

profits? Est-ce au négociant qui transporte réellement les différents produits d'une extrémité du monde à l'autre, à celui qui remplit habilement une fonction utile? Non! la fortune est toujours cette aveugle divinité des païens; elle ne mesure pas ses dons au travail ou au mérite, elle les met en loterie dans les coulisses de la Bourse, et c'est le plus heureux et le plus téméraire qui gagne les meilleurs lots. La richesse est encore le prix des coureurs d'aventures : les détenteurs de la plus grande partie des capitaux mobiles sont les juifs, agioteurs et usuriers, ces usurpateurs astucieux de la richesse des nations! Un de leurs gestes, le froncement de leurs sourcils, suffisent pour agiter tous les marchés du monde; et ce n'est pas seulement la richesse présente qu'ils ont eu l'adresse d'enfermer dans leurs portefeuilles, ils sont les propriétaires d'une grande partie des produits du travail à venir; ils ont hypothèque par les emprunts sur les générations qui ne sont pas nées encore : les grands agioteurs de la finance ne sont pas des travailleurs, mais des aventuriers!

L'économie politique a fait la théorie d'un régime de conquête et d'anarchie, dans lequel une trop courte expérience lui laissait voir l'état

normal et comme le régime constitutionnel de l'industrie. Pourtant il est juste de dire qu'Adam Smith n'applaudit pas sans réserve aux principes du laisser-faire et de la concurrence, qui avaient donné sous ses yeux une si vigoureuse impulsion à la création de la richesse. Avec la bonne foi du génie qui met la vérité au dessus des systèmes, il aperçut que la prospérité produite par l'action de ces deux causes, n'avait pas le caractère d'une prospérité durable, et il annonça qu'un moment viendrait où le progrès devrait nécessairement s'arrêter, puis décroître. Au lieu de prédire aux nations une augmentation continue d'indépendance et de bien-être, il leur prédit, à partir d'une certaine époque qu'il détermine, une gêne croissante et une diminution progressive dans la rémunération du travail (1). Adam Smith avait raison, et il est à regretter que ses disciples n'aient pas eu la même sûreté de vue. Éblouis par l'éclat de la richesse, ils n'ont plus aperçu les dangers que leur maître avait signalés d'avance, et ils ont

(1) V. *An inquiry into the nature, and causes of the wealth of nations*, by Adam SMITH, L. I, CH. VIII.

marché en aveugles dans la route qu'il leur avait tracée.

Mais voici que, le temps aidant, l'expérience éprouve par les faits les théories de la nouvelle science. Beaucoup d'effets imprévus, contraires à ce qu'on espérait, se produisent chaque jour. La misère physique et morale, les crises dites commerciales, si fréquemment renouvelées qu'elles deviennent, on peut le dire, l'état permanent de l'industrie, les fraudes et falsifications mercantiles qui ont empoisonné presque toutes les branches du négoce, les fluctuations désastreuses dans la demande du travail, l'accroissement et l'agglomération des classes d'individus qui n'ont d'autre moyen d'existence que le salaire, souvent insuffisant, toujours incertain, d'autre industrie que la force brute, et, comme conséquence inévitable, les progrès du vice et du crime; cet amas toujours grossissant des misères sociales a saisi les gouvernements d'une grave inquiétude et déconcerté tristement l'optimisme de la science de la richesse. Pour se rendre compte de ces faits et dissimuler l'insuffisance des principes admis jusque là, elle a forcé sa théorie, exagéré ses abstractions, et appelé les subtilités ingénieuses à son secours. Si

l'on compare entre eux les ouvrages des économistes depuis une vingtaine d'années, on n'y trouvera plus guère la trace d'une science régulièrement constituée; c'est un recueil plus ou moins intéressant d'opinions individuelles : il y a aujourd'hui en économie politique autant de sciences que de savants. Et, comme cela arrive toujours quand le savoir n'est pas certain de lui-même, les idées les plus opposées arment leurs partisans d'un zèle égal, d'une égale conviction. Il se passe dans cette jeune science quelque chose qui ressemble aux discussions de l'ancienne scolastique.

Les reproches que nous adressons à l'économie politique ne s'appliquent ni à la science ni à ceux qui la cultivent. Les sciences sociales sont bien autrement difficiles à constituer que les sciences physiques; toutes reposent également sur l'observation des faits; mais les faits de l'ordre social sont incomparablement plus difficiles à observer que les faits de l'ordre physique. Ils ne sont point soumis à des lois constantes et périodiques, qui permettent de répéter les observations jusqu'à ce qu'elles soient parfaites. Quand on étudie la société, les faits fuient sous le re-

gard qui les observe, pour ne plus reparaître. On ne peut pas les reproduire à volonté, et on ne les obtient qu'avec la plus grande difficulté, car chaque observateur n'en voit de ses propres yeux qu'une très-faible partie, et il lui faut s'en rapporter pour le reste au témoignage d'autrui.

Ces difficultés, toutes particulières aux sciences sociales, ne doivent pas faire désespérer d'elles ; mais il faut se résigner à se tromper mille fois avant de rencontrer juste, et, quand on croit savoir quelque chose, le vérifier et le critiquer sans cesse.

Peut-être est-ce pour échapper à ces difficultés qui l'effrayaient, que l'économie politique a voulu se restreindre et poser des limites à ses recherches. Elle s'est dite la science de la richesse, et elle a cru pouvoir se préoccuper de cet objet unique. Il lui a semblé que les lois qui président à la formation et à la distribution de la richesse suffisaient pour constituer une science, et elle a déclaré qu'elle serait cette science.

Mais, comme nous l'avons dit déjà, en prenant pour but la richesse, qui n'est qu'un moyen, en oubliant le résultat de toute science sociale, le bonheur ou le bien-être du plus grand nombre,

pour l'un des instruments à l'aide duquel on peut les obtenir, elle s'est égarée de plus en plus dans des difficultés sans issues, et a fini par s'arrêter dans des abstractions ingénieuses mais inapplicables, ou qui conduisaient à une pratique mauvaise. Elle s'est mise, bien à son regret, sans doute, en désaccord avec la véritable politique, avec les principes fondamentaux de notre civilisation, avec la morale; et nous la verrons bientôt porter le fanatisme du laisser-faire jusqu'à bannir du monde, comme obstacle à l'accroissement des richesses, l'intervention de la charité! Le système de Malthus est la conséquence forcée mais légitime de la doctrine orthodoxe du laisser-faire, et les économistes les plus distingués de l'Angleterre professent unanimement cette doctrine; Malthus, qui valait beaucoup mieux que ses idées, et qui s'était fait cruel, presque barbare, par dévoûment pour une science imparfaite, a rendu à la science sociale le plus important service : il l'a empêchée de se séparer tout à fait de la politique; car, au moment où elle allait s'immobiliser dans de stériles subtilités, Malthus l'a engagée dans la question de la population, qui touche nécessairement aux plus hautes questions de la politique et

de la morale. En apportant à ces difficultés des solutions tirées de l'économie politique positive, Malthus a fait la critique la plus sévère des principes de cette science, qu'il a forcée d'atteindre toutes ses conséquences. Il en est venu à réprouver les préceptes les plus absolus du christianisme, la vertu même sur laquelle il est fondé. Il ne se contente pas d'attaquer l'intervention du gouvernement dans le régime de l'industrie, et de nier les devoirs qui l'unissent aux populations qu'il régit, il condamne jusqu'aux pieux efforts, et même jusqu'aux espérances de la charité.

C'est au moment où l'économie politique positive était poussée à ses dernières conséquences, qu'une réaction commença contre elle. Il était impossible que le bon sens, à défaut de la science, ne revendiquât pas contre un système exagéré les droits de l'humanité et de la raison. D'ailleurs, cette économie politique, absolument limitée à la theorie de la richesse, quoiqu'elle fût la doctrine dominante, n'était pas la seule. En Italie, où les sciences sociales étaient cultivées depuis longtemps avec succès, et où l'économie politique anglaise n'avait pas pénétré, on avait toujours essayé de mettre d'accord le sentiment avec la science.

Il y avait donc en Europe, sinon en Angleterre et en France, les éléments d'une réaction. Nous n'en ferons pas l'histoire, et nous pensons qu'il suffira à notre sujet d'en indiquer la tendance et les résultats scientifiques. C'est un écrivain moitié italien et moitié français qui en est l'expression la plus intelligente, et comme le héros : nous avons nommé M. Sismondi.

Rien n'est plus simple que l'idée qui a inspiré cette réaction : c'est moins une découverte et un développement de la science que l'expression du bon sens. La plus forte objection, la seule que l'on ait faite à l'économie politique anglaise, c'est que le but de la science sociale ne devait pas être seulement d'augmenter indéfiniment la somme de richesse d'une nation, mais le bien-être du plus grand nombre de ses membres; et que, comme l'a dit M. Droz, l'un des économistes qui ont le mieux écouté les scrupules du sentiment et du bon sens, il fallait au moins s'occuper autant des hommes que des produits, par la raison que les produits étaient faits pour l'homme et non l'homme pour les produits.

La doctrine qui vante les bienfaits de la production quand même, de la concurrence sans limites, a

été combattue avec bonheur. On a démontré que l'accroissement de production n'était pas toujours accroissement de richesses, même dans le sens des économistes, et que la production aveugle, surexcitée par la concurrence, lorsqu'elle dépasse la demande du marché, lorsque le marché est incertain et la consommation saturée, pouvait devenir pour les populations industrielles le plus grand des fléaux. On a prouvé que la liberté, pour produire les bienfaits que l'on attend d'elle, a besoin d'être savamment organisée, et que les choses de l'industrie ne s'arrangent pas d'elles-mêmes, à l'amiable, avec l'ordre mathématique dont Ricardo a proclamé les formules algébriques. Aux théories plus ou moins absolues on a opposé les faits, et il s'est trouvé malheureusement que les faits donnaient tort à chaque instant aux calculs de la science. Nous trouvons dans M. Say un exemple bien frappant de ces méprises de l'économie politique. Dans le chapitre où il expose la théorie des salaires (1), l'ingénieux écrivain explique ainsi les variations qui s'opèrent entre

(1) *Cours complet d'économie politique pratique*, par J.-B. Say, T. II, CHAP. X, p. 43, *nouvelle édition* 1840.

l'offre du travail et la demande. « Quand les salaires sont élevés, dit-il à peu près, la population ouvrière augmente, et le travail étant plus offert, le prix éprouve une baisse proportionnée à l'augmentation de l'offre du travail; quand, au contraire, les salaires sont très-bas, presque insuffisants, la population qui vit de ces salaires diminue rapidement, et, l'offre baissant, le prix s'élève et remonte bientôt au niveau des besoins du travailleur. » D'après cette complaisante théorie, tout va de soi, et tout va pour le mieux. Malheureusement, les choses se passent en réalité tout différemment de ce que les suppose la théorie. Nous affirmons maintenant, et nous prouverons plus tard, avec une triste évidence, que la population des misérables croît avec leur misère, et que c'est à la limite extrême du dénûment que les êtres humains se pressent en plus grand nombre pour se disputer le droit de souffrir. En Irlande, la population relative des comtés croît en proportion exacte avec leur misère (1). Nous nous bornons

(1) En 1821, la population de l'Irlande était de 6,801,827. En 1831, elle s'était élevée à 7,764,010; c'est 14 p. 0/0 d'augmentation en dix ans. Dans le Leinster,

maintenant à ce seul exemple, parce que notre livre ne sera d'un bout à l'autre qu'une critique, ou, si l'on veut, une vérification de l'économie politique par les faits.

Dans ces derniers temps, le régime économique qui domine la science et qui gouverne en partie la société, a été l'objet de critiques profondes, radicales, qui ont dépassé de bien loin celles que M. de Sismondi et son école ont portées contre lui. Saint-Simon et Fourier, les deux grands critiques de l'époque, se sont accordés pour dire anathême à tous les procédés économiques actuels, et, avec une sagacité qui tient du génie, et qui leur a valu leurs plus grands succès, ils ont découvert au monde les pièges redoutables que cachait l'apparente prospérité de l'industrie. Fourier surtout, le plus ingénieux critique qui ait jamais paru, au moment même où la société s'applaudissait le plus des bienfaits de la liberté, où la science

---

province où il y a le plus d'aisance, la population n'a augmenté que de 8 p. 0/0, tandis que, dans le Connaught, province la plus misérable, l'augmentation s'est élevée à 21 p. 0/0.

Extrait des Enquêtes publiées en Angleterre sur l'Irlande. Vienne, 1840. (Publication faite par ordre du gouvernement autrichien.)

proclamait en principe la liberté absolue comme loi de l'industrie, Fourier annonçait que la conséquence inévitable du laisser-faire industriel serait l'apparition prochaine d'une féodalité nouvelle; et il avait raison, car le laisser-faire n'est pas loi durable, et l'anarchie, après une agitation plus ou moins longue, finit toujours par s'organiser : la guerre des intérêts, le jeu des forces contraires, amènent nécessairement la paix; les intérêts les plus faibles sont sacrifiés, et ceux-là survivent qui ont eu la force de tuer les autres; la féodalité est une pacification de ce genre, et nul doute que l'anarchie économique, la concurrence illimitée, n'aboutissent d'elles-mêmes, si on les laisse faire, à une semblable pacification.

Selon Bâcon, il n'y a de véritable science que la science active, celle qui aboutit à une pratique. Or, le meilleur moyen qu'on ait de juger une science, c'est d'examiner si elle conduit à une pratique, et si la pratique qu'elle conseille est bonne. Maintenant, je le demande à tous ceux qui ont étudié la science que nous examinons, quel est l'homme, quel est le chrétien qui ne reculerait devant l'application entière du système économique prêché dans les livres de l'école an-

glaise? Le praticien logique de l'économie politique positive, de celle qui a le laisser-faire pour croyance, c'est Malthus; or, l'application des principes de Malthus n'est aujourd'hui possible qu'en Angleterre, pays si malade, que, pour se tromper lui-même sur son état, il est forcé de recourir aux explications les plus désespérées : à très-peu d'exceptions près, le système de Malthus règne exclusivement en Angleterre, et l'administrateur ne craint pas de le mettre en pratique autant que cela lui est possible. L'expérience montrera avant peu, nous pouvons l'affirmer, que se tromper sur les causes du mal, ce n'est pas le guérir.

S'il existe un tel désaccord entre les principes de la science et leur application, cela prouve évidemment de deux choses l'une : ou que la science est incomplète ou fausse, et alors il faut s'occuper de la compléter ou de la refaire; ou que la société est mal organisée, et alors il faut se hâter de la réformer, et de la préparer à recevoir impunément l'application des principes de la science. Car il n'est pas possible de maintenir éternellement la séparation entre les idées et les faits; il n'est pas possible de dire long-temps : Ceci est juste, vrai, utile, mais ceci ne devra jamais être appliqué!

Depuis notre grande révolution, il nous reste à faire une immense vérification, une critique générale de la société et de la science qui aspire à la gouverner. C'est aux faits long-temps et bien observés à vérifier la science, puis à la science à critiquer et à réformer les choses sociales. Jamais peut-être l'accomplissement de cette tâche n'a été d'une plus urgente nécessité. Le malaise est dans les esprits, le malaise est dans le corps social tout entier, et le moment arrivera forcément où il sera assez douloureux pour qu'on veuille le guérir. L'inquiétude qui travaille aujourd'hui les nations les plus civilisées est portée jusqu'à l'effroi : on dirait qu'un pressentiment sinistre les avertit qu'elles auront bientôt à se soumettre à quelque remède terrible pour ne point mourir. Heureusement pour elles que les maux de l'ordre économique peuvent se guérir par un traitement pacifique, surtout en France, et qu'il ne faudra qu'un peu de sagesse pour éviter les révolutions, cette guérison périlleuse dont nous sommes encore malades!

Il importe donc à la sécurité même du pays que la science économique, la science qui prétend régler les affaires industrielles des peuples, soit

réellement ce qu'elle doit être. Et pour cela, il ne faut pas qu'elle se borne à la théorie abstraite de la richesse, mais qu'elle mérite justement le titre d'économie politique qu'elle a conservé.

Elle ne doit plus reculer timidement, sous peine de déshonneur, devant les questions de population, de salaires et de misère; et les hommes qui travaillent et qui consomment méritent de l'occuper autant que les capitaux et les produits. Quand on considère scientifiquement les capitaux et les produits, on n'a rempli que la moitié de la tâche économique : il reste à étudier l'influence de la production et de la distribution sur la condition physique et morale de ce grand nombre qui fait les nations. N'est-il pas singulier que l'économie politique, qui parle à chaque instant des nations, ne s'occupe presque jamais des hommes qui composent ces nations? C'est un devoir pour la vraie science sociale de ne pas s'occuper seulement de la richesse, mais de s'occuper aussi de la misère. On dira peut-être que de pareilles questions ne rentrent pas dans l'économie politique? alors je répondrai qu'il faut absolument élargir cette science pour les y faire entrer; car je les crois d'une importance plus grande pour les

nations que celles du *fermage* (*rent of land*) ou de la *valeur*, qui toutes ont donné lieu chez les économistes à de si longues et si subtiles discussions (1).

La théorie du salaire, telle qu'elle est admise par les économistes, nous servira d'exemple pour démontrer qu'envisager de pareilles questions seulement du côté positif et matériel, c'est s'exposer volontairement à les mal étudier, à leur donner une solution insuffisante et fausse. L'économie politique n'a vu dans le salaire qu'une valeur d'échange, une marchandise dont le prix, comme celui de toutes les autres, se règle par le rapport de l'offre avec la demande. Suivant cette théorie, le travail est considéré abstraitement comme une chose, et l'économiste qui étudie les variations de l'offre et de la demande, oublie que la vie, la santé, la moralité de plusieurs millions d'hommes sont engagées dans la question; le travail est une marchandise : si le prix en est élevé, c'est que la marchandise est très-demandée; si, au contraire, il est très-bas, c'est qu'elle est très-offerte; et de cette façon, quand on spécule ainsi, rien ne vient

(1) *Voy.* Ricardo, Macculloch, Senior, etc.

troubler votre sang-froid ni déranger vos calculs.

Comme marchandise, le travail doit de plus en plus baisser de prix; car la concurrence exerce une double pression pour le réduire, pression de la part de ceux qui emploient le travail et qui s'efforcent de l'obtenir au meilleur marché possible, au moyen de machines et d'inventions nouvelles; pression de la part des travailleurs, qui, agglomérés sur un même point et de plus en plus nombreux, offrent leur travail au rabais, comme les paysans d'Irlande qui se disputent à qui paiera un loyer plus élevé d'une parcelle de terre insuffisante pour les nourrir. Le travailleur se trouve assimilé par cette doctrine à une chose insensible, à une machine dont on a le droit d'exiger chaque jour plus de précision, plus de travail et plus de produit. La population ouvrière, marchande de travail, est forcément réduite à la plus faible part du produit; nous dirions presque qu'on la déclare exploitable à merci comme l'était la gent corvéable et taillable de la société féodale. La théorie du travail marchandise est-elle autre chose qu'une théorie de servitude déguisée? Car le travail que vous soumettez à la loi des valeurs brutes, représente l'existence même

et le bonheur d'un homme, d'une famille humaine. Pourquoi donc n'avoir vu dans le travail qu'une valeur d'échange, pourquoi n'y avoir pas vu avec la même sagacité ce qui y est également, une valeur morale, une chose sainte? Cela aurait dérangé, il est vrai, la simplicité de la théorie; mais n'est-il pas contraire à toute bonne méthode scientifique de rendre simple ce qui est complexe, pour s'épargner ainsi de la peine?

Avec cette théorie on doit abandonner tout espoir d'améliorer le sort des travailleurs. Si certaines fonctions, certaines industries, n'offrent, en échange d'un travail pénible dont la durée dépasse celle du jour, qu'une rétribution insuffisante pour faire vivre le travailleur; si les grands ateliers achètent de préférence le travail des enfants et des femmes qui coûte moins que celui des hommes; si les villes de grande industrie, comme Lille, Rheims, Manchester, Liverpool, Glascow, renferment, dans des habitations moins commodes et plus sales que les étables des animaux domestiques (1), des milliers d'ouvriers que

(1) Nous renvoyons au chapitre où nous essaierons de peindre la condition physique des ouvriers des grandes villes.

des salaires, toujours incertains, souvent insuffisants, condamnent à l'abrutissement physique et moral de l'extrême misère; c'est là un inconvénient inévitable, qu'il faut accepter avec résignation, parce que la loi de l'offre et de la demande le veut ainsi! Il est inutile de se tourmenter l'esprit pour chercher un remède à une condition qui épouvante l'humanité, car rien ne peut faire fléchir la force des choses; et, si le travail est seulement marchandise, le progrès naturel l'amènera à accepter une rétribution de plus en plus faible, et le grand nombre des travailleurs devra se contenter d'un salaire de plus en plus insuffisant, jusqu'à ce qu'il descende à la condition de l'Irlandais qui n'est plus qu'une machine, à laquelle on donne, en guise d'huile, un peu de pommes de terre pour l'entretenir!

Et qu'on ne dise pas avec M. Say et les autres que, le salaire baissant au dessous d'un certain niveau, les familles s'éteignent et la population s'arrête, et que, par la diminution de l'offre du travail, le prix remonte au niveau des besoins nécessaires! Comme nous l'avons déjà fait observer, la réalité est là pour démentir tristement cette commode hypothèse. L'Irlande, avec ses trois mil-

lions d'hommes décimés par la famine (1), les grandes villes industrielles avec leur population souffrante et dégradée, nous apprennent que la population persiste et s'accroît avec la misère, et que la vie prodigue les victimes en plus d'abondance à mesure que la mort les moissonne plus vite. Nous ne faisons qu'indiquer ici ce fait déplorable que nous développerons plus tard en essayant d'en donner l'explication.

Il est loin de notre pensée de rendre l'économie politique responsable de la malheureuse condition des hommes qui n'ont d'autre moyen de vivre qu'un travail de plus en plus offert. Ce n'est pas la science économique qui a fait la société industrielle ; elle a seulement voulu l'expliquer. Tout son tort a été de regarder comme des phénomènes réguliers et nécessaires, des circonstances heureusement transitoires, d'avoir pris la confusion qui précède l'ordre pour la condition permanente de la vie.

Quant à nous, fussions-nous sans espoir de rencontrer une explication meilleure, nous ne

(1) Voir la note ci-dessus page 36.

voudrions jamais admettre cette désolante théorie du travail marchandise brute, qui fait plus que d'expliquer la misère, qui la justifie! J'aimerais mieux ne rien comprendre aux lois de la société, que d'en acheter l'intelligence au prix d'une doctrine qui condamne toutes mes espérances et qui afflige mon cœur!

Et ce qui m'encourage à penser ainsi, c'est que la théorie des économistes sur le salaire est en contradiction directe avec les principes et les idées auxquels la société française tient le plus. Nos pères ont glorieusement réhabilité le travail; ils ont détruit les droits oppresseurs de la conquête pour le mettre à leur place; et la philosophie qui a rédigé l'encyclopédie du dix-huitième siècle, a revendiqué pour lui les lettres de noblesse qu'avait effacées la barbarie. L'économie politique aussi a payé au travail un noble tribut, en le déclarant le principal agent, presque le seul, de la création des richesses. Le droit de propriété lui-même, qui jusque là avait eu l'orgueil de se suffire tout seul, est venu demander au travail une sanction qui le rendît à jamais inviolable : il a reconnu avec raison que c'était le travail qui en faisait une chose sacrée, et lui donnait ce carac-

tère de légitimité devant lequel les réformes les plus audacieuses doivent s'arrêter avec respect. Du moment où la propriété, soit directe, soit légalement transmise, est reconnue le fruit du travail, elle est à l'abri de toute atteinte, et il n'y a plus de système assez fort pour l'ébranler; et toute propriété revendique aujourd'hui cette noble origine!

Et, après cette magnifique apologie du travail, qui n'a plus dans le monde civilisé un seul contradicteur, est-il conséquent, je le demande, de mettre le travail au rabais, à la criée, de le soumettre sans protection à tous les caprices de la concurrence, j'allais dire aux violences brutales de la guerre industrielle, comme une marchandise brute? Sacrifierons-nous les généreux principes qui font notre gloire pour retourner à la philosophie de l'esclavage? Ne disons donc pas que le travail est simple marchandise; et, comme telle, qu'il doit être réduit au plus bas prix possible, si nous voulons rester ce que nous ont fait l'intelligence et le sang de nos pères! Cherchons une autre théorie, et si nous n'en trouvons pas qui satisfasse le sentiment et l'esprit, attendons, et reconnaissons au moins que le travail n'est pas

seulement chose vénale, mais que c'est aussi pour l'homme un devoir et un droit : le droit de vivre, le devoir d'acheter la vie à la sueur de son front!

Mais heureusement la théorie du travail marchandise, cruelle et désespérante du point de vue du sentiment, est incomplète et fausse du point de vue de l'économie politique la plus absolue, si celle-ci veut tenir compte de tous les faits. Le travail, dans le cas où le travailleur ne possède aucune sorte de capital, comme les journaliers et les ouvriers des fabriques, n'a pas les caractères économiques d'une marchandise; le salaire n'a pas le caractère d'un marché; car le travailleur n'est point vis à vis celui qui l'emploie dans la position d'un libre vendeur. On peut dire que le capitaliste est toujours libre d'employer le travail, et que l'ouvrier est toujours forcé de le vendre. La valeur du travail est complètement détruite, s'il n'est pas vendu à chaque instant. Le travail n'est susceptible, ni d'accumulation, ni même d'épargne, à la différence des véritables marchandises. Le travail c'est la vie, et si la vie ne s'échange pas chaque jour contre des aliments, elle souffre et périt bientôt. Pour que la vie de l'homme

soit une marchandise, il faut donc admettre l'esclavage.

Le capital, acheteur du travail, est placé dans une position toute différente; s'il n'est pas employé, il cesse seulement de profiter, il n'est pas anéanti. Il peut donc attendre et différer l'achat afin d'avoir les conditions meilleures. En un mot, le travail n'est pas toujours demandé, mais il est forcé de s'offrir toujours. Reconnaît-on dans une situation pareille les conditions légitimes de l'achat et de la vente? Un tisserand de Manchester, John Scott, interrogé par le comité de la chambre des Communes dans l'enquête sur les tisserands, a parfaitement démontré que le salaire n'était pas le résultat d'un libre marché, ou, si l'on veut, que le travail n'était pas une marchandise. La courte réponse de ce modeste travailleur nous en a plus appris, sur la question du travail, que les livres de beaucoup d'économistes. Selon John Scott, il y a deux distinctions à établir entre le travail et le capital, pour ce qui regarde le contrat du travail ou le salaire : d'abord le travail est toujours vendu par le pauvre et toujours acheté par le riche; et ensuite le travail ne peut en aucune manière être conservé; il faut qu'il soit vendu à

chaque minute ou perdu à chaque minute (1).

Si l'on persiste à laisser le travail sous la loi des marchandises, le capital deviendra nécessairement pour lui, non pas un acheteur, mais le plus dur des maîtres. Richesse est pouvoir, a dit Hobbes; si elle est complètement séparée du travail, et qu'elle n'ait d'autre rapport avec lui que celui d'un acheteur vis à vis une marchandise, richesse devient tyrannie; elle exerce le droit de vie et de mort le plus absolu sur les millions de créatures humaines qui n'ont pas d'autre moyen d'existence que le travail.

Il y a deux choses dans le prix du travail qu'il faut bien se garder de confondre parce qu'elles sont soumises à des lois opposées. Il y a la quantité de travail nécessaire pour créer un produit, et la rémunération des agents humains qui concourent à cette production. Cette première partie, comprise dans les frais ou le prix du travail, tend constamment à diminuer, c'est-à-dire, qu'avec une dépense d'efforts donnée, l'homme obtiendra progressivement un produit supérieur en quantité et en

(1) *Report of M. Fletcher*, p. 195. Handloom weavers Inquiry, PART IV.

qualité. Le prix du travail, dans ce sens, doit toujours baisser. Mais, dans un bon régime économique, à mesure que le travail baisse de prix, le travailleur devrait s'élever en bien-être, en moralité, et en indépendance. Si toutes les classes de la société participaient, comme cela serait juste, aux progrès économiques, la diminution du prix du travail serait nécessairement suivie d'une amélioration sensible dans la condition du travailleur, puisque, avec la même somme d'efforts, il serait en état de produire davantage (1). En est-il ainsi dans les sociétés actuelles, et le grand nombre des travailleurs profite-t-il des rapides progrès que fait l'industrie? autrement, la baisse du prix du travail est-elle accompagnée d'une augmentation de récompense pour le travailleur? Ceux qui prendront la peine de lire notre livre seront forcés de reconnaître que le régime économique actuel produit malheureusement tout le contraire de ce que demanderaient la justice et l'intérêt des nations. Il abaisse à la fois et le prix et la rémunération du travail, il perfec-

(1) V. *principles of political economy*. Part the second; by H.-C. Carey. Philadelphia, 1838, p 286.

tionne l'ouvrier et dégrade l'homme. Cette digression sur la théorie du travail est un empiètement sur la tâche que nous nous proposons de remplir plus loin dans notre livre; nous nous sommes permis ici ce hors-d'œuvre pour démontrer par un exemple le désaccord qui existe entre certains principes de l'économie politique et la vérité.

Nous avons donc voulu mettre en évidence par les faits, la contradiction qui existe entre le régime économique qui gouverne l'industrie et les principes moraux sur lesquels repose notre civilisation; notre intention est de démontrer que l'industrie marche fatalement à un but opposé à celui que poursuivent la philosophie et la politique modernes, et que ce désaccord, s'il n'est pas corrigé à temps, deviendra pour la société une cause incessante d'embarras et de périls. Nous avons la conviction que le monde civilisé, et particulièrement la nation française, ne pourront jamais conquérir leurs destinées, réaliser leur avenir, sous l'empire des lois économiques actuellement existantes, et qu'il faudra sacrifier ces nobles destinées, cet avenir si impatiemment attendu, ou constituer sur d'autres principes le régime de la production et du travail.

Le meilleur moyen, selon nous, d'obtenir cet important résultat, est de compléter l'économie politique par l'étude des phénomènes de la misère, qui sont la critique la plus légitime des phénomènes de la richesse. C'est par là seulement que nous pourrons voir si ce qu'on a regardé jusqu'ici comme la richesse des nations, est réellement favorable à toutes les classes de citoyens qui composent ces nations et qui concourent à l'œuvre de la production. Une grande difficulté, que nous ne nous dissimulons pas, nous empêchera peut-être d'arriver à une conclusion aussi rigoureuse que nous le souhaiterions pour faire passer chez tous ceux qui nous liront la conviction dont nous sommes animé : cette difficulté tient à ce que le système économique que nous allons examiner n'a pas produit encore toutes ses conséquences, et que les avantages qui ont accompagné son développement peuvent faire oublier à beaucoup d'esprits les inconvénients, plus grands peut-être, qui en sont le résultat nécessaire, mais que le temps seul doit manifester dans toute leur étendue.

Ce n'est que depuis la paix de l'Europe, depuis vingt-cinq ans à peine, que les nations sont com-

plètement engagées dans le système économique que la science regarde comme l'état normal, et nous comme le moyen-âge de l'industrie. Une si courte expérience, l'épreuve d'un quart de siècle, nous permettent-elles de le juger ? Cette question mérite d'être examinée; car, s'il est possible de prévoir par les conséquences déjà produites en si peu de temps les résultats derniers et nécessaires du système, on donnerait aux nations intelligentes les moyens d'abréger une douloureuse expérience, et de s'épargner ainsi de longues fatigues et de plus grands périls.

Les nations ont fait de longues expériences historiques que certes elles ne voudraient pas recommencer; elles ne verraient pas avec indifférence l'introduction des principes qui ont produit les faits sociaux contre lesquels la France s'est insurgée en 1789. Par exemple, après avoir subi pendant huit siècles les conséquences de la conquête, après avoir souffert du régime de la violence et du privilège, et s'être affranchies à grande peine, par des efforts sanglants, de la servitude du passé, elles ne consentiraient pas volontiers, je suppose, à rentrer dans une carrière qui, comme la première, n'aurait pas d'autre issue

qu'une révolution; elles ne s'exposeraient pas de gaîté de cœur à refaire la route périlleuse qu'elles ont parcourue, et si, par mauvaise fortune, elles y remettaient le pied, elles auraient recours à tous les efforts d'intelligence, se résigneraient à tous les périls pour s'arrêter à temps. En les supposant libres de recommencer leur histoire, qui doute qu'elles ne réussiraient pas à s'éviter les maux qu'elles ont subis, les retards et les épreuves que la fatalité historique leur a infligés? qui doute que, sachant d'avance le but où elles devaient tendre, elles n'eussent pris la route la plus courte et la plus sûre? Commettraient-elles aujourd'hui la fatale méprise de confondre la force avec le droit, le fait brutal avec la justice? Quand elles se sont constituées, les nations elles-mêmes ne savaient pas où elles allaient; elles ignoraient que les conséquences inévitables du droit de l'occupation, de l'hérédité des fonctions et des honneurs, de la protection exagérée de la propriété féodale, rendue inamovible par la loi et l'inégalité civile, deviendraient si désastreuses avec le temps, qu'il faudrait les combattre par la violence et les détruire par la force. Elles ne soupçonnaient pas qu'elles seraient condamnées à dé-

raciner un jour, à grande peine, l'arbre gigantesque dont elles avaient protégé la croissance avec tant de soins et d'amour, à démolir à grands frais l'édifice historique à la construction duquel elles avaient travaillé pendant des siècles!

N'est-il pas de la plus haute importance pour nous, de savoir si l'avenir conservera l'édifice du système économique qui s'élève au milieu de nous depuis vingt-cinq ans? n'avons-nous pas le plus grand intérêt à découvrir si la voie industrielle dans laquelle nous marchons, est la voie droite, la bonne voie? C'est un devoir pour l'homme social, de profiter du développement de son intelligence et de l'appliquer à conduire sagement ses affaires; et il serait honteux que l'homme civilisé, éclairé de tant de lumières, armé de tant de ressources, se laissât guider aveuglément, comme l'homme barbare, par la fatalité. Avant d'admettre définitivement des principes comme ceux que nous avons exposés plus haut, il est donc nécessaire de les étudier à fond, afin d'en prévoir les conséquences si cela est possible : car il serait d'une coupable imprudence de s'engager aujourd'hui dans des expériences éternelles. Nous répondrons devant l'avenir de tout

le mal que nous n'aurons pas empêché, comme de tout le bien que nous n'aurons pas fait; et la postérité maudira justement notre mémoire si nous lui laissons pour héritage des réformes aussi urgentes, aussi périlleuses que celles que le passé d'où nous sortons a léguées à la révolution. Nous avons dans nos mains la paix ou la guerre de l'avenir, il dépend de nous de semer, pour les générations futures, le calme ou la tempête!

Les éléments sociaux qui doivent constituer le monde industriel, le nouveau monde, s'agitent devant nous dans une confusion puissante, impatients qu'ils sont de s'organiser. Si nous les abandonnons à eux-mêmes, si l'intelligence humaine ne vient pas à leur secours, nul doute que, de guerre lasse, ils ne se replacent fatalement, au gré de la force aveugle dont chacun d'eux est doué suivant leur pesanteur, absolument comme l'ont fait les éléments de la vieille société; nul doute que le désordre industriel, que le conflit incessant des intérêts et des libertés, ne donnent naissance, comme le moyen-âge, à une féodalité nouvelle; c'est-à-dire, que la liberté illimitée des uns deviendra la servitude des autres, par la raison que la force conseille toujours l'injustice.

L'organisation naturelle du moyen-âge, c'est la féodalité. Si donc nous sommes au moyen-âge industriel, il est évident que la guerre permanente des intérêts et des forces industrielles finira par se constituer régulièrement en un nouveau régime féodal. Et déjà, sans interpréter les faits, sans leur demander des aperçus éloignés, on peut affirmer que le *laisser-faire* ne tardera pas à emprunter au passé, avec quelques changements sans doute, la constitution naturelle que le moyen-âge a de lui-même et forcément produite. L'industrie fournit plus d'un rapprochement avec le régime féodal. L'accumulation des capitaux dans un petit nombre de mains, l'apparition de ces grandes individualités mercantiles qu'on appelle capitalistes, ne correspondent-elles pas naturellement à la constitution régulière de ces familles privilégiées des temps féodaux qui absorbaient à leur profit toute l'indépendance et tous les droits ? L'accumulation des valeurs industrielles dans un nombre de mains qui se restreint de jour en jour, n'est pas le résultat d'un privilège, je le sais, mais d'un fait ; et c'est précisément pour cela que je la trouve plus menaçante ; car c'est le fait qui crée la loi, et long-temps avant que la féodalité

eût écrit ses droits et constaté ses privilèges, ces droits et privilèges existaient tous comme faits, tous avaient été naturellement produits par la société livrée à elle-même pendant le moyen-âge. Pour que la loi protégeât exclusivement les droits de la naissance et la propriété territoriale résultant de l'occupation par la force, il fallait que ces droits d'hérédité et de possession existassent en fait.

La loi ne dit pas aujourd'hui, et elle ne le dira jamais, j'espère, que le capital et les faveurs de la chance mercantile sont des moyens privilégiés d'arriver au bien-être; mais si, en fait, le travail a toujours moins de part au produit que l'instrument matériel et le hasard, n'est-il pas à craindre que cette infériorité perpétuelle ne constitue contre lui de véritables privilèges? Je ne sais si le rapprochement que je fais m'abuse, mais il me semble voir dans l'agiotage dont tout le monde se plaint, et qui n'en augmente pas moins chaque jour, un caractère frappant de féodalité industrielle. L'agiotage est un effrayant démenti donné par le régime économique actuel aux principes de justice qui gouvernent notre civilisation : il n'achète pas la richesse au prix du tra-

vail, il ne l'obtient pas légitimement, il l'escalade, et qu'on nous pardonne cette expression, il la viole ! Semblable à ces hommes forts du moyen-âge, pour lesquels le moyen d'acquérir le plus noble était de prendre avec violence, il s'en va à la conquête de la richesse comme ces robustes chevaliers du Rhin, qui, le fer à la main, s'appropriaient tout ce qui passait en vue de leurs donjons ; seulement les armes aujourd'hui sont changées. L'industrie et le commerce n'ont-elles pas aujourd'hui leurs coureurs d'aventures qui, lorsque la course a été bonne, se bâtissent dans la rente ou la banque des forteresses inexpugnables ?

On dira peut-être que les excès de l'agiotage ne prouvent rien contre l'industrie actuelle dont ils sont le fléau : malheureusement ils prouvent trop. Ils sont si bien les résultats naturels du principe qui gouverne l'économie des nations, que l'honnêteté publique et la loi sont contre eux sans puissance! La loi les condamne, les flétrit et donne à la justice des moyens plus que suffisants pour les combattre et les détruire. Et malgré la réprobation de la loi, malgré ses menaces, malgré la conscience de tous, l'agio-

tage existe et se développe avec une fougueuse énergie. L'industrie est devenue une guerre et le commerce un jeu! Au moment où nous écrivons ces lignes, les scandales de la Bourse sont arrivés à tel point, que le Garde-des-sceaux a donné ordre de poursuivre les fauteurs de bruits de coulisse; mais ni l'enquête, ni l'instruction judiciaire ne parviendront à réprimer l'agiotage, parce que l'agiotage est protégé par les capitalistes qui tiennent les gouvernements en tutelle, et par la force des choses.

Nous sommes revenus sur ces idées, et nous y insistons parce qu'elles nous paraissent décisives, et que, si elles éveillent l'assentiment de nos lecteurs, elles les placeront dans la situation d'esprit la plus favorable pour nous.

Chacun le répète, parce que chacun en a le pressentiment : Nous assistons à la naissance d'un monde nouveau. Le laisser naître tout seul, en confier l'architecture à la seule action de la force des choses, ce serait se condamner à le refaire au bout de quelques jours. Lorsque, chez une nation civilisée, il s'élève une ville nouvelle ou seulement un nouveau quartier dans une ville ancienne, laisse-t-on les constructions se faire

au hasard, suivant les convenances ou le caprice des constructeurs! Ne veille-t-on pas avec le plus grand soin à ce que les habitations neuves ne présentent ni le désordre ni les inconvénients plus graves qui gênent la circulation et la salubrité de nos vieilles cités, librement construites sur le principe du laisser-faire? Eh bien! il serait mille fois plus dangereux encore d'abandonner au conflit des intérêts individuels l'organisation de l'industrie, que de laisser une ville nouvelle se bâtir toute seule, comme l'ont été presque toutes ces grandes villes que l'on démolit pièce à pièce aujourd'hui.

Et cette faute a été commise, non plus par ignorance, mais scientifiquement, à la différence du passé, qui laissait faire le bien et le mal sans réflexion, qui vivait à peu près comme l'enfance, sans avoir conscience de ses actes. L'économie politique a inventé une théorie d'après laquelle on doit laisser faire les hommes et les choses, absolument comme dans l'ancienne société, mais cette fois, en toute connaissance de cause, volontairement, parce que les intérêts s'équilibrant tout seuls, il n'y a qu'à les abandonner à eux-mêmes pour obtenir l'harmonie sociale. Si une plaisan-

terie n'était pas déplacée dans un pareil sujet, nous dirions que la science ressemble un peu ici au professeur de langues du Bourgeois-Gentilhomme : elle met en théorie ce que le monde abandonné à lui-même pratique merveilleusement tout seul, et elle lui apprend ensuite que ce qu'il fait si bien sans s'en douter, est de la science. Depuis vingt-cinq ans environ l'industrie fait ainsi de la prose sans le savoir, et elle marche à grands pas, avec une effrayante liberté, dans la voie où la poussent l'économie politique absolue et la force aveugle des choses.

Peut-être n'est-elle pas encore assez loin dans cette route, pour que l'on aperçoive nettement ce qui est au bout; peut-être n'est-on pas autorisé encore à faire la balance exacte des avantages et inconvénients du système économique moderne; cependant il nous semble qu'il est possible déjà de rassembler assez de faits pour que l'observateur de bonne foi, sans avoir la vue trop longue, découvre d'avance ce qui nous attend dans l'avenir. Le temps ne marche plus aujourd'hui, il vole, et un quart de siècle d'expérience vaut plusieurs siècles d'autrefois. L'homme fait des conquêtes sur le temps comme il en fait sur l'espace; s'il ne

lui est pas donné d'augmenter le nombre de ses jours, il sait mieux les remplir, et quand il décuple ses actes, n'est-ce pas comme s'il décuplait sa vie? Nous allons indiquer en quelques mots ce que la courte expérience industrielle qui s'opère sous nos yeux, permet déjà de conclure : pour cela il nous suffit de passer en revue les principaux avantages et inconvénients que l'on est en droit d'attribuer actuellement au système qui régit l'industrie.

Les avantages frappent tous les yeux et justifient, en quelque sorte, la théorie qui les exagère en les regardant comme phénomènes réguliers, comme conséquence nécessaire des lois économiques, et susceptibles de perpétuels progrès. En moins d'un demi siècle, le monde s'est transformé subitement, comme sous l'influence d'une baguette magique. Le capital productif des nations civilisées a été triplé tout d'un coup, et le niveau de l'aisance matérielle s'est élévé rapidement, en même temps qu'il s'étendait sur un beaucoup plus grand nombre d'individus. Le capital venant en aide à l'intelligence, et lui fournissant les moyens de réaliser toutes ses conceptions, l'homme s'est soumis la matière dont les forces les plus puis-

santes ont été transformées en dociles instruments de production et de bien-être. De par le droit du travail et de l'intelligence, la matière a été réduite en servitude, légitime et glorieux esclavage qui honore le maître et ennoblit l'esclave! Il n'y a pas eu jusqu'ici de conquêtes comparables à celles que nous avons faites sur la nature par l'industrie, et, si nous continuons du même pas, on peut prévoir le moment où l'homme pourra être complètement affranchi de toute fonction servile; à en juger, d'après ce qui a été fait, la raison ne condamne aucune espérance. Les limites de la puissance du capital, du travail et de l'intelligence, reculent aussi loin que l'imagination peut les porter, et devant nous s'ouvre une carrière infinie de gloire et de bonheur. Une activité, jusqu'alors inconnue, a saisi les nations, impatientes de raffiner leurs besoins et de les mettre d'accord avec leurs désirs. La quantité du travail a été plus que décuplée sans qu'il en coutât plus de fatigue ou de dépense, et la qualité plus parfaite de ce travail en a encore augmenté de beaucoup la valeur.

Cette prodigieuse amélioration dans la condition économique des peuples, que nous ne faisons

qu'indiquer en passant, ne doit pas faire oublier le prix auquel elle a été obtenue. Comme nous avons essayé de le démontrer plus haut, cet immense accroissement de richesses a plutôt le caractère d'une conquête violente, d'une victoire, que d'une création pacifique. Et l'on sait que les victoires coûtent cher. Pénétrons dans quelques-unes des grandes villes manufacturières de France ou d'Angleterre; c'est là que l'on peut passer en revue les armées qui ont acheté de leurs fatigues, je pourrais dire de leur sang, ces admirables conquêtes. Jamais, peut-être, armée vaincue et en déroute n'a présenté un plus lamentable spectacle que l'armée industrielle triomphante. Voyez les ouvriers de Lille, de Reims, de Mulhouse, de Manchester et de Liverpool, et dites s'ils ressemblent à des vainqueurs! Plus tard nous conduirons le lecteur à travers ces grandes cités, qui toutes renferment un quartier maudit, un véritable *Ghetto* : c'est le quartier des salariés de l'industrie. Là, si vous osez y pénétrer, vous verrez à chaque pas des hommes et des femmes flétris par le vice et par la misère, des enfants à demi nus qui pourrissent dans la saleté et étouffent dans des réduits sans jour et sans air. Là, au foyer de

la civilisation, vous rencontrerez des milliers d'hommes retombés, à force d'abrutissement, dans la vie sauvage; là enfin, vous apercevrez la misère sous un aspect si horrible qu'elle vous inspirera plus de dégoût que de pitié, et que vous serez tenté de la regarder comme le juste châtiment d'un crime! Triste compensation à l'accroissement de la richesse, que la dépression physique et morale des êtres humains qui travaillent à la produire!

La guerre industrielle demande pour être menée avec succès des armées nombreuses qu'elle puisse entasser sur le même point et décimer largement. Et ce n'est ni par dévoûment, ni par devoir, que les soldats de cette armée supportent les fatigues qu'on leur impose; c'est uniquement pour échapper à la dure nécessité de la faim. Ils n'ont ni affection, ni reconnaissance pour leurs chefs; les chefs ne tiennent à leurs inférieurs par aucun sentiment de bienveillance; ils ne les connaissent pas comme hommes, mais seulement comme des instruments de production qui doivent rapporter beaucoup en dépensant le moins possible. Ces populations de travailleurs, de plus en plus pressées, n'ont pas même la sécurité

d'être toujours employées ; l'industrie qui les a convoquées ne les fait vivre que quand elle a besoin d'elles, et, sitôt qu'elle peut s'en passer, elle les abandonne sans le moindre souci ; et les travailleurs, mis à la réforme, sont forcés d'offrir leur personne et leur force pour le prix qu'on veut bien leur accorder. Plus le travail qu'on leur donne est long, pénible et fastidieux, moins ils sont rétribués; on en voit qui, avec seize heures par jour d'efforts continus, achètent à peine le droit de ne pas mourir!

C'est là, tout le monde le reconnaît, le fléau de l'industrie actuelle. Cette population flottante des grandes villes, cette masse d'hommes que l'industrie appelle autour d'elle, qu'elle ne peut pas occuper constamment, qu'elle tient toujours en réserve comme à sa merci, est, pour les penseurs et même pour les gouvernements, un sujet de sérieuse attention et d'inquiétude. C'est dans les rangs de cette population, beaucoup plus nombreuse qu'on ne le suppose, que se recrute le paupérisme, cet ennemi menaçant de notre civilisation.

Nous avons déja signalé assez longuement les inconvénients de la production aveugle et de la con-

currence illimitée, que nous devrons étudier plus en détail quand nous les verrons à l'œuvre. Les funestes résultats du laisser-faire ne nous apparaîtront dans toute leur force, qu'après que nous en aurons examiné l'influence sur la condition physique et morale de la population industrielle. Jusque là nous ne pourrions que dire des généralités, que nous aimons mieux nous épargner : aussi bien trouvera-t-on peut-être, que déjà nous avons fait abus des idées générales auxquelles nous avons été obligé d'avoir recours, pour placer le lecteur à notre point de vue.

On ne nous contestera pas au moins que, dans le régime actuel, le travail est sans aucune sécurité, sans garantie comme sans protection. C'est ici que le laisser-faire agit d'une façon désastreuse, car il achète la richesse au prix de la misère. Il ne sait augmenter la production qu'aux dépens de ceux qui produisent, et il n'a pas de meilleur moyen d'employer utilement le capital et de l'accroître, que de réduire de plus en plus la part qui revient au travail.

Nous ajouterons ici une observation importante. Les progrès étonnants de l'industrie, qui ont ébloui de leur éclat les sciences économiques,

semblent arrivés à une époque de ralentissement et presque d'arrêt. La production, loin d'obéir au mouvement ascendant qui l'emportait jusqu'ici, a beaucoup de peine à se tenir au degré où elle s'élevait depuis plusieurs années (1). Et, avec le système de notre industrie, l'état stationnaire est une décadence. Si l'industrie ne jouit pas d'une prospérité exagérée, elle souffre et fait souffrir avec elle les populations qui lui ont confié leur existence. Adam Smith l'avait prédit avec une sagesse dont nous lui avons déjà fait honneur : ce n'est que dans la période de développement, que la production de la richesse est également favorable à toutes les classes de la société; plus tard, lorsque l'activité industrielle suffit seulement à s'entretenir, et qu'elle n'augmente plus, cet état stationnaire devient un temps

(1) Depuis la crise de 1837, les grandes villes manufacturières d'Angleterre n'ont pas retrouvé l'activité productive des années précédentes. L'augmentation n'est plus constante ; l'industrie procède maintenant par secousses; elle avance et recule alternativement. Le total des exportations des produits anglais, évalué en 1837 (année finissant le 5 janvier), à 84,833,276 l. st., n'était plus que de 72,312,207 l. st. l'année suivante.

de détresse pour la population laborieuse, qui voit baisser rapidement la demande et le prix du travail. Long-temps avant que la décadence économique se manifeste chez une nation, les classes ouvrières sont frappées aussi rudement que si cette décadence était opérée, et il suffit que le progrès s'arrête pour qu'elles éprouvent tous les effets de l'extrême détresse. Les avantages attribués à notre système économique diminuent donc en nombre et en importance, à mesure que se développe le système.

Il n'en est pas de même des inconvénients. Du moment où le progrès éprouve la plus légère indécision, du moment où la prospérité menace de se ralentir, les inconvénients que nous avons signalés croissent subitement avec une effrayante rapidité. A en juger par les faits que nous connaissons, on peut affirmer qu'ils augmentent toujours dans une proportion plus grande que les avantages. Si cette observation est vraie, il en résulterait que la somme des avantages économiques n'a été que momentanément supérieure à celle des inconvénients, qui sont nécessairement destinés à faire pencher la balance. Nous croyons être en mesure de démontrer qu'en

ce moment déjà, les résultats malfaisants du système industriel en surpassent les avantages, et c'est pour cela que nous avons entrepris la vérification par les faits des principes qui dominent actuellement l'industrie.

La condition physique et morale des populations industrielles, l'existence et l'étendue du paupérisme, sont pour nous des preuves irrécusables de la vicieuse constitution de l'industrie; et quand nous n'aurions pas d'autres motifs, celui-là seul suffirait pour nous faire regarder la situation économique présente comme un état transitoire, un désordre passager et non comme le régime permanent de la production et du travail. Notre raison se refuse à admettre que, pendant que la politique et la philosophie concourent si activement à l'affranchissement et à l'ennoblissement de tous les hommes, les plus mauvais effets de la servitude, comme le vice et l'ignorance, soient fatalement maintenus et même introduits de nouveau dans le monde par l'industrie. Ces populations entières, que je vois lutter péniblement avec les machines, pour en suivre le mouvement infatigable, et en imiter la précision mathématique, ne peuvent pas être éternellement

condamnées à une pareille existence. Mon cœur persiste à espérer que leur sort actuel est une souffrance momentanée au moyen de laquelle elles achèteront un meilleur avenir. Que le travail de l'industrie moderne, ce travail incertain, automatique, mal rétribué, prolongé jusqu'à l'extrême fatigue, jusqu'à l'ennui, qu'un pareil travail soit un châtiment, une expiation, le prix de la rançon sociale, je le veux bien, pourvu qu'on n'en fasse pas pour une portion du genre humain une nécessité éternelle! Je ne croirai jamais que la richesse des nations exige absolument que ceux qu'elle occupe à la production soient réduits à la condition des ouvriers de Lille et de Mulhouse, en France, de Manchester, de Leeds et de Glascow, au delà de la Manche! J'affirme et j'essaierai de prouver bientôt que l'état misérable de ces populations est incompatible non seulement avec les espérances de la civilisation mais avec son existence. Il faut, ou trouver un remède efficace à la plaie du paupérisme, ou se préparer au bouleversement du monde. Car la misère est pour la société actuelle une cause de ruine plus énergique peut-être que ne l'était l'esclavage pour la société païenne.

Sans vouloir déprécier les travaux des rares économistes qui ont jugé à propos d'étudier spécialement la misère, nous pouvons dire qu'elle ne l'a pas encore été aussi sérieusement ni aussi complètement que le demande le sujet, et, à défaut d'autre, notre livre réclame au moins le mérite de la nouveauté. En choisissant un pareil sujet, nous avons obéi aux idées, aux inquiétudes qui préoccupent le plus les esprits sérieux de notre temps : nous avons soumis à l'examen le problème le plus grave de l'époque; ce n'est pas nous qui en donnerons l'entière solution, toute notre ambition est de la préparer et de l'entrevoir, ne fût-ce que très-imparfaitement, à travers les difficultés qui la dérobent à nos recherches.

Il nous a semblé que le meilleur moyen de découvrir quelque chose dans ce mystère social était de bien constater le mal, et d'en rechercher les causes. Nous serons trop heureux si nos recherches nous conduisent à reconnaître que ces causes sont de l'ordre de celles sur lesquelles l'esprit et le cœur de l'homme ont pouvoir d'agir, car alors nous serons en droit d'en provoquer et d'en espérer la réduction. L'humanité, comme l'individu, est condamnée au travail; sa

vie est un combat éternel contre le mal physique et le mal moral que la nature et la nécessité historique voudraient lui imposer. Je ne sais si elle est destinée à le vaincre jamais, mais c'est pour elle un devoir de le combattre toujours! Jusqu'à ce moment, elle a combattu avec quelque succès la tyrannie que le passé prétendait exercer sur elle; sera-t-elle aussi heureuse dans ses efforts pour constituer le régime du travail suivant les principes de la justice et de la raison, qu'elle l'a été pour réformer la constitution civile et politique des peuples? Les réformes politiques, sinon achevées du moins bien commencées, voici que des réformes d'un autre ordre, plus urgentes peut-être, viennent solliciter l'intelligence et l'activité des nations. Il y a dans ce champ nouveau de la besogne pour bien des jours; mais, fussions-nous certains qu'il ne nous sera pas donné de l'accomplir toute entière, ce n'en est pas moins un devoir pour nous de l'entreprendre; ce livre, s'il remplit son but, montrera qu'il est temps de le vouloir.

Il nous reste maintenant à exposer brièvement l'esprit dans lequel ce livre a été conçu. Cela est d'autant plus nécessaire que nous marcherons

souvent au milieu des questions les plus périlleuses, et que, malgré le soin que nous prendrons d'éviter toute espèce de déclamation, les partisans quand même du *statu quo* en toute chose ne nous pardonneront pas d'avoir voulu troubler leur optimisme ; il importe beaucoup qu'on ne puisse pas nous confondre avec les ennemis passionnés que la société actuelle soulève contre elle. Non, nous n'écrivons point pour fournir des arguments ou plutôt des armes à ceux qui veulent encore détruire ; nous écrivons sans passion, l'âme triste quelquefois, jamais irritée, pour provoquer les pacifiques efforts de ceux qui veulent organiser et réparer à temps les ruines sociales. Les forces que mettent en mouvement la colère et la haine ne peuvent rien, absolument rien pour le salut de ceux qu'opprime la misère, cet ennemi insaisissable contre lequel la violence qui tue est inutile, et dont on ne doit triompher que par les efforts combinés de l'intelligence et du cœur. Nous ne ferons donc jamais appel à la passion, et, si nous nous adressons avec quelque vivacité à l'intelligence et à la générosité de notre temps, c'est que le mal nous paraît si grand, le remède si pressant, que nous tremblons de

voir tomber la tâche des réformes en de mauvaises mains !

Les périls de tous genres qui entourent la question de la misère, et contre lesquels nous essayons de nous prémunir, nous expliquent parfaitement pourquoi on a négligé si long-temps une pareille question, et surtout pourquoi ceux qui l'ont abordée se sont à peu près tous accordés pour voir dans le paupérisme la conséquence et le châtiment de la conduite de ceux qui le subissent. Les esprits les plus éminents, les cœurs les plus généreux, ont renfermé tout ce qu'ils savaient de la question dans le cercle vicieux qui consiste à faire de la misère elle-même la cause exclusive de la misère. Nous ne voulons pas nous donner le facile et triste plaisir de relever ici les erreurs et les méprises dans lesquelles on est unanimement tombé sur ce sujet (1). Dans la crainte d'être amenés à re-

(1) M. Hippolyte Passy, ex-ministre, s'exprime ainsi dans une lettre adressée à la Société de tempérance d'Amiens et rendue publique :

..... « On est amené à reconnaître que, quelque exiguë que soit la part du pauvre, c'est l'*art de l'appliquer à ses besoins réels, la capacité d'embrasser l'avenir dans ses conceptions, qui lui manque, et que de là vient sa détresse plus que de toute autre cause.* »

Voir le *Temps* du 20 février 1836.

connaître que la société actuelle n'était pas le meilleur des mondes possibles, ils ont rejeté sur la population misérable tout le fardeau de la misère, et parce qu'ils la voyaient vicieuse, imprévoyante et dégradée, ils ont dit que la misère n'était que la conséquence du vice, de l'imprévoyance et de la dégradation. Comme ils voulaient absolument penser ainsi, ils n'ont pas eu l'indépendance d'esprit nécessaire pour apercevoir le défaut d'un pareil sophisme : il est si facile de croire ce que l'on désire, de nier ce que l'on redoute, et les arguments viennent si abondamment au secours d'une conviction intéressée !

S'il n'y avait péril pour la société, péril pour la civilisation elle-même, à se tromper volontairement ainsi, nous ne troublerions ni la béatitude ni l'optimisme des partisans de notre régime économique. Personne n'éprouve plus d'horreur que nous pour les vices effroyables qui corrompent les basses classes, surtout les classes industrielles, mais nous avons la certitude que ces vices sont à la fois partie et conséquence de la misère, au lieu d'en être la cause, et qu'ils ne feront qu'augmenter, comme cela arrive, si l'on se contente de les maudire sans rien faire pour les com-

battre efficacement. On aura beau prêcher la prévoyance, recommander au pauvre d'acquérir cette précieuse *capacité qui embrasse l'avenir dans ses conceptions*, encourager l'économie et la sobriété, on n'empêchera pas les pauvres d'être imprévoyants, prodigues et intempérants, s'ils restent soumis à un régime économique qui, comme nous le prouverons, les pousse forcément à l'imprévoyance, à la prodigalité et à l'intempérance!

Je ne crois pas aux bienfaits de l'erreur : un mensonge officieux est toujours plus dangereux que la vérité qu'il déguise. On aura beau se persuader que tout est bien, cette conviction de complaisance n'empêchera pas le mal d'exister, les causes de se développer à la faveur du silence et des ténèbres où on les laisse, jusqu'à ce qu'elles éclatent à l'improviste, avec leurs conséquences les plus désastreuses, au milieu de la sécurité générale. Il fut un temps où la société s'abritait dans l'ignorance, contre la crainte des dangers dont sa constitution vicieuse la menaçait chaque jour; et comme sa sécurité et son bonheur, résultaient de son ignorance d'elle-même, elle châtiait comme des criminels ceux qui, par des vérités importunes, osaient troubler sa quiétude : au

moment où la réforme enlevait à la Papauté la moitié du monde, la Papauté se vengeait par des supplices, de ceux qui voulaient la sauver en l'éclairant. Grâce à Dieu, ce temps est passé : si la vérité nous inspire quelque effroi, ce n'est pas au point de la proscrire; nous pouvons bien nous abstenir d'aller au devant d'elle, mais quand elle vient à nous, nous n'avons plus le triste courage de la repousser!

Aujourd'hui, dans l'état où une grande révolution nous a mis, la vérité ne doit plus effrayer que notre paresse, car elle ne menace en nous que l'amour du repos. Lorsqu'elle nous révèle des dangers imminents, elle nous force de travailler à en prévenir l'explosion. Il est pénible, je le sais, pour une société qui est parfaitement contente d'elle-même, de se voir condamnée à des réformes laborieuses; mais vaudrait-il mieux qu'elle restât dans une satisfaction inactive jusqu'à ce qu'elle fût réveillée par une catastrophe soudaine?

Ce qui nous encourage à découvrir aux yeux de tous la plaie qui afflige notre société, c'est que nous avons l'assurance que, si triste qu'elle soit, la vérité ne rend aucune classe de la nation

exclusivement responsable de l'existence, ni des progrès de la misère. Quand on étudie les causes les plus actives de la misère, on reconnaît qu'elles sont presque toutes indépendantes de la volonté des individus, et qu'on n'est en droit d'accuser personne de leur action désastreuse. Elles sont, si l'on veut, la faute de tous, puisqu'elles tiennent à des institutions, à des habitudes sociales que les hommes d'aujourd'hui n'ont point faites, et qu'ils maintiennent plutôt par ignorance et par tradition, que par mauvais vouloir. Celui qui éprouve le plus de douleur et d'indignation au spectacle de la misère, telle que nous la verrons bientôt, n'a le droit de maudire personne : le riche, dont l'opulence contraste si fortement avec le dénûment du pauvre, n'est pas plus coupable que celui-ci ; le maître, qui achète le travail de l'ouvrier à un prix si bas qu'il suffit à peine aux besoins les plus pressants, n'est responsable ni de l'insuffisance des salaires, ni de la trop longue durée du travail : il subit lui-même la loi qu'il impose, seulement il la sent moins durement que le pauvre salarié. En un mot, ce n'est pas tant des hommes que vient la misère, que de la puissance des choses ; et on commettrait une

méprise dangereuse en même temps qu'une injustice, si l'on attribuait à des hommes, individus ou classes, la tyrannie des choses. Je ne me dissimule pas qu'il est beaucoup plus difficile de triompher d'obstacles matériels, qui ont le caractère implacable de nécessité, que de triompher des passions et des intérêts de quelques individus; cependant je félicite avec joie mon pays de n'avoir plus à combattre des obstacles vivants, mais d'avoir affaire seulement à des difficultés que l'on ne peut point imputer aux hommes! En France principalement, l'intérêt général est plus fort que tous les autres intérêts, et, s'il en existe encore qui lui soient hostiles, ils n'auront pas même la force d'entrer en lutte avec lui! Qu'est-ce chez nous, je le demande, que les monopoles directs ou indirects favorisés par des lois encore imparfaites; qu'est-ce que l'intérêt privé en présence de l'intérêt de tous, reconnu par tous et demandant satisfaction? D'ailleurs la divergence qui existe entre quelques intérêts et l'intérêt général, tel que nous le comprenons, est plus apparente, momentanée, que réelle et durable. Nous verrons plus loin que la pacification des intérêts du grand nombre, avec ceux de la propriété et du capital,

n'est possible que si elle ne sacrifie ni les uns ni les autres. Nous ne voulons pas que le capital fasse la paix, en soumettant le travail à la servitude, mais nous ne voulons pas davantage que le capital perde la moindre chose de sa sécurité et de ses garanties.

Les réformes que nous appellerons de tous nos vœux ne solliciteront donc jamais l'intervention de la violence, mais seulement celle de l'intelligence et du bon vouloir. La guerre que nous voudrions voir déclarer au profit des classes opprimées, ne demande ni effusion de sang, ni proscriptions, et c'est ce qui nous engage surtout à la provoquer de toutes nos forces : c'est une guerre pacifique, mais difficile, qui ne cédera la victoire qu'à la persévérance la plus courageuse et la plus éclairée. Nous devons nous armer contre les causes de la misère, qu'elles viennent du régime économique ou de l'histoire, d'une résolution pareille à celle dont nos pères se sont armés contre les classes privilégiées qui défendaient les abus. Plus heureux que nos pères, nous avons à remporter une victoire aussi féconde en bienfaits, et qui ne nous coûtera pas de remords!

La misère est encore moins le fait d'une classe

d'individus que ne l'était l'esclavage antique. L'esclavage, chez les anciens, n'était la faute ni de ceux qui l'exploitaient, ni de ceux qui le subissaient, mais bien de la société toute entière, et surtout du passé : c'était un mal héréditaire que tous apportaient avec eux en naissant, c'était la tache originelle dont tous les hommes étaient marqués, bien qu'ils n'eussent pas commis eux-mêmes le crime qui l'avait imprimée au front de leur race. Il en est à peu près de même de la misère. Chaque génération la reçoit et la porte pour la transmettre à celle qui la suit; mais, s'il ne dépend pas d'elle de refuser entièrement ce funeste héritage, elle peut, à force d'intelligence et de bonne volonté, en diminuer le fardeau à la génération qui doit venir après elle.

Il est arrivé un moment dans l'histoire où l'esclavage est devenu un crime personnel, justement imputable à la classe qui en profitait; c'est lorsque le progrès de l'intelligence et de la morale, provoqué et réalisé par le christianisme, eut forcé tous les esprits à reconnaître que l'esclavage était un abus effroyable, une injustice, et que le moment de la réparation était venu. De même, le fait de la misère nous sera sévèrement imputé,

du moment où, les véritables causes étant connues, nous ne travaillerons pas à les combattre : il nous le serait, dès aujourd'hui, si, conduits, comme nous le sommes, par la marche naturelle du savoir, à étudier cette question, nous en détournions volontairement notre intelligence. Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise! il était demandé compte à notre société de la trop longue durée et de l'augmentation de la misère, elle aurait à redouter la condamnation la plus terrible que l'histoire ait jamais prononcée contre une société coupable !

Du point de vue philosophique, où nous nous plaçons, nous considérons donc le paupérisme comme une partie de ce mal originel que l'humanité est condamnée à combattre. Elle a eu la gloire de vaincre l'esclavage, de s'arracher à la puissance des traditions qui lui imposaient l'injustice comme un droit sacré; il lui reste maintenant, pour compléter sa tâche, à réhabiliter le travail en fait, comme elle l'a déjà réhabilité en idée, à lui donner, en ce monde, la part que réclament pour lui l'intelligence, la justice et les véritables intérêts de la société. L'occupation violente ou la transmission par le sang, étaient dans la vieille

société à peu près les seuls moyens d'acquérir, et toutes les institutions avaient pour objet de protéger la possession due à cette origine. Il faut, pour mettre d'accord les faits et les principes, que le travail aussi devienne un facile moyen d'acquérir, le plus sûr, le plus favorisé de tous, sinon le seul.

Sans nous étendre davantage sur la philosophie de cet ouvrage, nous en avons dit assez pour que l'on s'attende à ce que nous demandions autre chose que l'aumône en faveur des classes qui supportent presque tout le fardeau du travail. La charité est une vertu privée, un devoir religieux que chacun est tenu de remplir selon sa mesure, mais que nous croyons incapable de réparer le mal que des causes beaucoup plus puissantes ont produit et entretiennent. Sans doute, il est bien de donner à ceux qui ont faim et soif, de vêtir ceux qui sont nus; mais cela ne suffit pas, mais l'accomplissement de ce devoir, dans sa plus généreuse étendue, ne sauverait pas le monde des ravages de la misère, comme nous le montrerons plus loin : les causes permanentes de la misère, si on les abandonne à leur pleine action, feraient toujours plus de pauvres que la charité

la plus active n'en pourrait soulager. J'entends déjà qu'on demande avec effroi : Mais que faut-il faire? donner, au lieu d'aumône publique ou privée, à tous ceux qui subissent la misère les moyens de s'en affranchir eux-mêmes par le travail.

Il y a, dans les sociétés comme dans l'individu, des choses que la raison humaine est incapable d'expliquer, car la religion seule entreprend d'expliquer les mystères, et la vie sociale est pleine de mystères. Par exemple, qui nous rendra compte, excepté la religion, de cette loi mystérieuse et fatale, établie depuis le commencement du monde, et qui veut que l'homme n'obtienne jamais un peu de bien qu'au prix de beaucoup de mal? Il suffit d'ouvrir l'histoire pour reconnaître qu'à chaque progrès accompli, à chaque affranchissement de l'humanité, correspond une douloureuse rédemption. Que l'on récapitule tous les biens dont nous jouissons, surtout les biens de l'ordre élevé, comme la paix civile et la liberté, et l'on verra qu'ils ont tous été payés au prix de souffrances infinies! Qui ne sait qu'il a fallu à chaque nation des siècles de désordres et d'horreurs, pour conquérir le seul droit d'exister comme nation! N'a-t-il pas fallu quatre siècles de

martyre pour établir le Christianisme, un siècle de guerres civiles pour introduire la réforme dans le monde, la plus héroïque et la plus sanglante des révolutions pour débarrasser la France seulement de l'ombre que le passé projetait sur elle!

Il en devait être de même nécessairement dans l'ordre économique. La richesse ne pouvait être gratuitement obtenue. L'indépendance de l'homme vis à vis les besoins matériels, le remplacement de la servitude humaine par celle des forces naturelles, l'ennoblissement de la vie physique rendue plus commode et plus digne, tous ces biens ont une valeur aussi précieuse que la liberté civile et politique. Quoi donc d'étonnant s'ils coûtent aussi cher! La misère et sa suite ont donc été le prix de la richesse. Pour arriver à l'indépendance économique, l'homme a dû passer par la misère, car, en ce monde, tout esclave pour être libre est condamné à payer sa rançon!

Il n'est pas possible de nous affranchir de cette loi cruelle, car on ne pourrait le faire que par une injustice et une folie. Le seul moyen de transporter tout à coup les pauvres qui subissent en ce moment la loi fatale, de l'extrême misère à l'aisance, serait d'ôter à ceux qui ont plus pour ajou-

ter à ceux qui ont moins ; mais, dans la condition où l'humanité est placée, cela n'est ni possible, ni équitable, car cela équivaudrait à décréter la pauvreté universelle. Rien ne doit se donner gratuitement, pas plus l'aisance physique que la liberté. Les salariés ressemblent aux paysans du moyen-âge ; ce sont des serfs attachés à la glèbe : ils ne deviendront libres que comme les premiers, non pas par un affranchissement subit, non pas sans transition, mais en payant par un long travail la rançon de la servitude. Voyez par quels moyens chaque petit propriétaire agriculteur est devenu maître du champ qu'il cultive, et qui appartenait autrefois au fier tenancier de la conquête ! C'est comme cela, comme cela seulement que se rachètent les vaincus, par une conquête lente et pacifique, mais cette fois légitime, et qui constitue, en faveur de celui qui a le mérite de la faire, des droits éternels ! Ce qu'on doit au pauvre salarié d'aujourd'hui, qui n'a d'autre propriété que le travail, ce n'est pas l'affranchissement subit de la rude servitude de la misère, c'est seulement le moyen de se racheter. La société aura généreusement payé sa dette à la misère, le jour où elle favorisera et rendra plus facile qu'elle ne l'a été

jusqu'ici la rédemption par le travail! Quand des institutions équitables auront organisé le travail, ce sera aux travailleurs eux-mêmes à mériter cette rédemption!

Nous espérons que nos recherches conduiront à découvrir les moyens pratiques qui peuvent préparer cet heureux résultat. Nous n'avons pas la prétention de conduire tout d'un coup les nations affamées à l'abondance de la terre promise; ce sera beaucoup déjà si nous montrons de loin l'issue qui permet de sortir sans danger des embarras où la société est si dangereusement engagée.

Dans les pages qui précèdent, nous avons expliqué, aussi clairement qu'il nous a été possible, le but et l'urgence du travail que nous avons entrepris; nous nous proposons de compléter et de vérifier par l'étude de la misère la science sociale qui, sous le nom d'économie politique, a recherché et cru découvrir les lois du bien-être des nations. Mais ce n'est pas seulement à une pensée de critique que nous avons obéi en nous engageant dans un pareil travail; aujourd'hui que l'économie politique a été éprouvée et combattue par tant de faits contraires à ses doctrines, exceptionnels à ses lois, la critique est facile, trop fa-

cile même, car elle peut séduire l'amour-propre d'un écrivain au point de lui faire croire qu'il en sait plus que la science, plus que tout le monde, parce que les faits nouveaux et surtout ceux qui se préparent ont raison contre la science et à peu près contre tout le monde. Nous n'avons pas la moindre prétention de nous prévaloir de l'éloquence et de la force des faits sur l'autorité desquels nous appuyons nos idées; tout notre mérite, si c'en est un, est de les avoir recueillis et laissés parler. La critique sociale est devenue un lieu commun dont on a déjà beaucoup abusé; nous espérons que ceux qui liront notre livre nous rendront la justice de reconnaître que ce n'est pas l'intention de critique qui y domine, et que nous avons toujours devant les yeux un but plus élevé : le but de comprendre le mal que nous découvrons, de l'analyser afin de le ramener à ses causes, et par ce moyen d'en chercher le remède. On remarquera peut-être que nous nous sommes occupé plus longuement de constater la misère et d'en étudier les causes, que de proposer les moyens immédiatement applicables qui ont pouvoir d'en diminuer les effets; c'est qu'il nous a semblé que les moyens efficaces de détruire la misère

ne pouvaient être découverts qu'après avoir bien reconnu la nature et les causes du mal : telle est la lacune que nous avons essayé de combler. En exposant les causes qui ont produit et qui entretiennent la misère, nous concluerons tout simplement qu'il faut supprimer ces causes et les remplacer par des principes moins malfaisants. L'étendue que nous avons fixée à ce travail nous permet seulement d'indiquer sommairement ce qu'il faut faire : discuter les réformes, leur application, l'ordre dans lequel elles doivent être accomplies, ce serait l'objet d'un travail immense, qui dépasse peut-être les forces d'un seul individu, mais que nous aurions cependant le courage d'entreprendre s'il nous en restait en ce moment le loisir et la place. Peut-être l'entreprendrons-nous; car, selon nous, la modestie ne consiste pas dans le silence ou l'inaction : nous la faisons consister à dire sans prétention exagérée ce que l'on sait ou ce que l'on croit en s'abandonnant au jugement et à la discussion du public éclairé; que chaque citoyen apporte en commun sa bonne volonté, ses efforts et ses idées, et que l'opinion et le temps décident souverainement de ce qui doit être rejeté ou conservé!

Voici maintenant quel est le plan que nous avons suivi dans le livre que nous présentons à l'attention du public, s'il veut bien y jeter les yeux.

Nous l'avons divisé en quatre parties : la première traite de la *théorie de la misère;* c'est l'analyse aussi exacte que possible du terme et de la chose; elle répond à la question : Qu'est-ce que la misère? dans cette partie nous exposons aussi les documents relatifs à la misère officielle et les conséquences que nous en tirons pour la constatation de la misère réelle. Dans la seconde partie, nous étudierons ce qu'est actuellement la misère dans les deux nations les plus avancées en civilisation et en industrie; nous en ferons la description la plus exacte possible, nous exposerons tous ses effets, et, à l'aide des documents que nous avons recueillis, nous essaierons de présenter le tableau de la situation physique et morale des classes pauvres. Ceux qui sont curieux des faits économiques et sociaux en trouveront ici qui méritent de les intéresser, car nous n'avons rien négligé pour les obtenir. Nous avons rapporté d'un voyage, entrepris spécialement en Angleterre pour y étudier les différentes formes du paupérisme, une masse de docu-

ments nouveaux qui jettent une vive lumière sur la question. Si quelques-uns de ces faits produisent sur le lecteur une impression égale à celle qu'ils ont produite sur nous lorsque nous en avons été témoins, s'ils lui apprennent autant qu'ils nous ont appris, peut-être nous saura-t-il bon gré de les avoir observés. La troisième partie est consacrée à l'étude des causes de la misère, à la critique des lois économiques au moyen des faits rassemblés dans la seconde et la troisième partie; et enfin dans la quatrième partie, nous examinerons les moyens adoptés ou proposés pour le soulagement de la misère. C'est dans cette dernière partie que nous indiquerons sommairement les grandes réformes économiques que nous semblent exiger les véritables causes du mal, telles que nous les aurons discutées et reconnues.

Tel est ce livre. Nous ne croyons pas avoir à nous expliquer davantage sur la pureté des intentions qui nous inspirent : notre bonne foi sera notre guide au milieu des écueils où une périlleuse question nous engage. Nous regrettons d'avoir à dire des vérités pénibles, humiliantes peut-être; mais nous croyons devoir préférer ces

vérités pénibles à la dissimulation orgueilleuse qui persiste à taire le mal dont on souffre, dût le silence empêcher de guérir! Il y a dans nos sociétés assez de bien pour qu'elles aient le droit d'être fières d'elles-mêmes; il y a aussi beaucoup trop de mal pour qu'elles puissent le dissimuler long-temps sans péril. N'eussions-nous fait que sonner le tocsin et appeler quelques esprits généreux au secours de la misère, au secours de la civilisation qu'elle menace, nous croirions avoir rempli un devoir utile envers la société, même quand elle s'obstinerait à ne voir en nous qu'un prophète de malheur!

Que la prospérité matérielle et l'accroissement de richesse qu'on nous vante et que nous admirons ne nous rendent pas indifférents aux dangers de l'avenir! Songeons que le monde a déjà vu une civilisation s'éteindre au moment même de la plus brillante prospérité! Songeons que c'est à l'époque de sa plus grande puissance matérielle, de sa plus grande richesse, que la civilisation romaine a été saisie par la mort! Quand la barbarie renversa l'empire Romain, tout le monde sait que ce n'était plus qu'un cadavre depuis long-temps abandonné par la vie. Au troisième siècle de notre

ère, lorsque déjà on pouvait entendre au loin le pas des Barbares qui venaient célébrer les funérailles de l'Empire décédé, Tertullien vantait les progrès matériels de la civilisation romaine en des termes qui s'appliquent d'une manière frappante à notre état social, à cette prospérité qui nous aveugle et dont nous sommes si fiers.

« Certes, disait-il, le monde devient chaque jour « plus orné et plus magnifique; aucun de ses re- « coins n'est resté inaccessible; tous sont connus, « fréquentés, tous sont le théâtre ou l'objet d'af- « faires. Cherchez les déserts naguère fameux : « de fraîches campagnes les recouvrent, le champ « dompte la forêt; la bête fauve fait retraite de- « vant les troupeaux d'animaux domestiques; on « ensemence le sable; on broie la pierre; on « transforme les marais en terre ferme. Il y a « plus de villes maintenant qu'il n'y avait jadis de « maisons. Qui redoute encore une île? Qui fré- « mit devant un écueil? On est sûr de trouver « partout une habitation; partout un peuple, un « état, partout la vie... Nous écrasons le monde « de notre poids! *Onerosi sumus mundo* (1). »

(1) Tertullien, *de Animâ*, 30.

Et cette glorieuse apologie était l'oraison funèbre d'un monde qui déjà n'était plus! Et, au moment même où Tertullien écrivait ces mots, une voix vengeresse éveillait les Barbares dans leurs campements du Danube et leur criait : Levez-vous, races opprimées, vous que Rome sacrifie dans les cirques à ses spectacles, et venez assouvir votre vengeance! (1) Notre civilisation, plus heureuse que celle de Rome, tient son sort dans ses mains. Il dépend d'elle, si elle consent à travailler pour effacer ou au moins diminuer la misère, il dépend d'elle que la voix vengeresse ne crie jamais aux misérables dont nous allons passer en revue la nombreuse et lamentable armée et que déjà on a comparés aux Barbares : Barbares, levez-vous! Nous ne craignons pas de le repéter, parce que nous avons confiance dans le pouvoir de l'intelligence et de la générosité des nations : la civilisation moderne et la misère ne peuvent pas durer à côté l'une de l'autre, car elles s'excluent. Tôt ou tard, prochainement peut-être, il faudra

---

(1) Arise ye Goths and glut your ire! — Byron, *Child-Harold*. canto IV. stanz CXL.

choisir ou l'une ou l'autre! ou renoncer à la civilisation ou combattre si énergiquement la misère, qu'elle ne soit plus, pour celui qu'elle frappe, qu'un juste châtiment!

SEPTEMBRE 1840.

LIVRE PREMIER.

DE LA NATURE, DE L'EXISTENCE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

PAUVRETÉ DANS LE SENS ABSOLU ET DANS LE SENS RELATIF. — DÉFINITIONS.

De tous les êtres créés, l'homme est celui qui a le plus de besoins. Si l'on compare ces besoins aux moyens qu'il a de les satisfaire, le roi de la création est assurément le plus pauvre de son empire. Aussi, en le plaçant dans la condition terrestre où il fatigue depuis six mille ans, Dieu l'a condamné à un travail éternel (1).

(1) *Genèse*, CH. III. ỳ 19.

Le corps de l'homme a des besoins de protection et d'entretien plus nombreux et plus difficiles à satisfaire que celui des animaux. La nature ne lui donne pas en naissant le vêtement et les moyens de défense : c'est à lui seul qu'est laissé le soin de se protéger et de se couvrir. La terre ne produit d'elle-même presque rien qui soit directement à son usage : il ne recueille qu'après avoir semé; il ne sème qu'après avoir acheté du sol, au prix de ses sueurs, la promesse d'une laborieuse fécondité. La délicatesse de ses organes, la noblesse de ses sentiments, son légitime orgueil, augmentent encore et raffinent ses besoins matériels. L'homme, ce foyer d'argile dans lequel est tombée une divine étincelle, se laissera-t-il opprimer par les êtres bruts qui n'ont point l'intelligence? restera-t-il exposé aux intempéries du ciel, aux ardeurs du jour et au froid des nuits? ne devra-t-il pas entourer sa personne et son séjour du signe de la puissance, de l'appareil de la majesté? La flamme céleste qui brille dans ses regards le proclame roi terrestre, dieu mortel: à ce roi ne faut-il pas des palais, à ce dieu des temples?

De là un nombre infini de besoins, que le travail de plusieurs siécles et toute l'intelligence du genre humain auront peine à satisfaire.

Mais l'homme n'a pas seulement les besoins du corps. Quand sa nature physique est satisfaite, il n'est pas content tout entier, et le repos ne lui est pas permis encore. Son esprit est pour lui un maître beaucoup plus exigeant que la nécessité matérielle; la seconde et la meilleure partie de lui-même commande plus de travail, impose plus de fatigues que les besoins physiques les plus

impérieux ; à l'esprit aussi il faut des richesses à consommer, sous peine de souffrance et même de mort, à l'esprit aussi il faut le pain de la vie !

C'est ici que se montre surtout la profonde indigence de l'homme. Ce ne sera pas de trop de ses plus nobles facultés, des plus sublimes efforts, pour échapper ici au plus affreux dénûment ; car, pour vivre ou entretenir seulement la vie intellectuelle et morale, il ne faudra rien moins que la religion, la science, la poésie et les arts. Sous peine d'étouffer dans les plus douloureuses angoisses, l'homme sera obligé de s'ouvrir les portes de l'infini, afin d'échapper, au moins en espérance, aux étroites limites de sa personne et du monde.

De là un nouvel ordre de travaux, les plus nobles mais aussi les plus difficiles de ceux auxquels l'humanité est condamnée.

Comme pour nous mieux rappeler la loi du travail et notre native indigence, les besoins de l'esprit deviennent plus nombreux à mesure que nous apprenons à mieux satisfaire ceux de la vie matérielle. Dans nos sociétés, ceux à qui la fortuue a donné tous les biens éprouvent plus vivement les inquiétudes de l'âme ; lorsqu'ils voudraient s'arrêter à la satisfaction des besoins matériels, au moment où ils jouent le bonheur, l'esprit, indigné qu'on espère le goûter hors de lui et sans lui, se venge en redoublant d'exigence ; dût-il briser son enveloppe, il faut qu'il échappe à l'inertie ; pas plus chez les peuples que chez les individus, il ne consent à rester le témoin complaisant d'un bonheur qu'il ne saurait partager.

Ces généralités nous ont paru nécessaires à rappeler; il nous a semblé qu'il était bon de nous souvenir que la pauvreté, dans son sens absolu, est la condition naturelle de l'humanité, et que ses besoins les plus nécessaires dépassent toujours de beaucoup les moyens présents qu'elle a de les satisfaire. Nous ne parlons pas de ses désirs, même les plus légitimes, encore moins de ses espérances : qui ne sait que le monde tout entier ne saurait les remplir!

Cette considération de notre incurable pauvreté n'empêche pas que nous ne devions faire tous nos efforts pour en reculer de plus en plus les bornes; en travaillant à combler l'abîme des besoins qui nous entourent, à rendre meilleure notre condition et surtout celle de ceux qui doivent venir après nous, nous ne faisons qu'obéir à notre nature et accomplir un devoir. Mais il est bon de savoir qu'avec toute la richesse que peuvent conquérir l'intelligence et le travail, il nous faudra toujours nous résigner et travailler encore; aux sociétés comme aux individus les plus opulents s'applique cette parole : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous! (1) »

Pris dans son sens ordinaire, le mot de *pauvreté* n'est donc qu'un terme de relation. Cette indigence, qui est la la condition de tous les hommes, a un nombre infini de degrés : et tel qui nous paraît pauvre, si l'on envisage ses besoins, devra nous sembler riche si on le compare à tel autre qui a tout autant de besoins et moins de moyens

(1) *Deutéronome*, XV, ỳ II.

encore de les satisfaire. Quand nous disons qu'un peuple et un individu sont pauvres, nous avons toujours dans l'esprit la situation d'un autre peuple, d'un autre individu, qui nous servent de mesure, et auxquels nous comparons ceux dont nous affirmons la pauvreté.

La pauvreté n'a pas de mesure fixe : on ne peut pas déterminer invariablement le point où elle finit, celui où elle commence. Aussi l'idée de pauvreté, qui est la même dans tous les cas, qui signifie toujours *l'insuffisance des moyens de satisfaire aux besoins présents et réels*, s'applique-t-elle aux situations les plus différentes. Chez tous les peuples, il y a des pauvres; mais quelle différence entre les conditions des individus qu'on désigne sous ce nom, suivant le pays et le temps, c'est-à-dire, suivant la mesure qu'on leur applique ! Pour ne pas sortir de notre époque, quelle énorme distance sépare entr'eux le paysan d'Irlande, le *poor* d'Angleterre et l'indigent de France ! La pauvreté de l'Anglais serait pour l'Irlandais le comble de l'opulence, tandis que l'aisance de l'ouvrier français serait pour beaucoup d'ouvriers de la Grande-Bretagne un véritable dénûment(1). Dans un sens, cette triple pauvreté est la même, c'est-à-dire, que les trois individus pauvres sont au dessous des besoins qu'ils éprouvent; mais la nature et la quantité de ces besoins ne se ressemblent pas. Ils ont de commun le dénûment et la souffrance, ils sont tous trois pauvres;

---

(1) *Cours d'économie politique pratique*, par J.-B. Say, T. II, p. 48. *Édition nouvelle* 1840.

mais les causes de leurs souffrances ne sont pas les mêmes, quoiqu'elles aient à peu près les mêmes effets : ilssont autrement pauvres. L'un a faim et soif de pain, de viande, de sucre, de thé et de bière ; l'autre n'a faim et soif que de pain et de légumes ; l'Irlandais n'a faim et soif que de pommes de terre et d'eau.

Si l'on définissait le mot pauvreté comme nous l'avons fait plus haut : « L'insuffisance des moyens de satisfaire aux besoins présents et réels, » il faudrait lui conserver son sens absolu et l'appliquer à l'espèce humaine toute entière. Comment donc limiter une signification aussi infinie ? Quel sens fixe donner à un terme qui varie à chaque application qu'on en fait ?

D'abord, il convient de borner les besoins qui constituent, pour celui qui en est privé, ce que nous appellerons la pauvreté, à ceux dont la satisfaction ne saurait être long-temps suspendue sans qu'il en résulte de graves souffrances, la maladie, et quelquefois même la mort. On désigne ordinairement cet état de gêne, cet embarras de subsister, sous le nom de *misère* et *d'indigence*, qui sont ainsi comme les espèces du terme général de pauvreté. Pourtant, nous ne bornerons pas strictement l'étude de la misère aux privations physiques qu'elle impose ; nous dirons aussi quelques mots de la pauvreté religieuse, morale et intellectuelle, qui n'est pas pour une faible part dans les souffrances du genre humain.

La pauvreté n'est pas seulement individuelle ; on ne souffre pas seulement parce qu'on se trouve réduit à l'impuissance d'entretenir son corps en santé ; on souf-

fre, et davantage encore, parce qu'on voit souffrir ceux qui vous entourent. Un homme est rarement frappé seul : les douleurs du pauvre sont ordinairement quadruplées dans la personne de ceux qui composent sa famille.

Les effets de la pauvreté commencent souvent longtemps avant que le dénûment physique ne se soit fait sentir. Du moment qu'elle est prévue, du moment qu'elle menace, elle agit comme si elle était présente sur l'âme de celui qui l'attend pour lui ou pour les siens. Mais le moment n'est pas venu encore d'analyser les formes variées sous lesquelles apparaît ce fléau social; nous en sommes encore à la définition des termes, et déjà, à la difficulté que nous éprouvons à comprendre dans ses limites ce mal immense, nous pouvons prévoir d'avance sous quelles formes infinies et variées l'homme est destiné à souffrir.

En prenant le terme de pauvreté pour genre, le mot de misère signifiera un degré de privation inférieur à ce malaise général qui est la condition naturelle des classes les plus nombreuses de nos sociétés. Si l'on veut, afin de mieux préciser les mots que nous emploierons par la suite, nous désignerons par le nom de misère le dénûment qui réclame le secours de la charité publique ou privée. L'homme appartiendra, selon nous, à la misère, lorsqu'il ne sera plus en état de supporter seul sa pauvreté et celle des siens, lorsqu'il devra succomber infailliblement sous le poids, si personne ne vient à son secours. Le mot *indigence* sera à peu près synonyme, bien qu'il atténue un peu l'idée de misère, et semble s'appli-

quer ordinairement à un degré moindre de pauvreté; mais la différence n'est pas assez tranchée pour que nous donnions à ce terme une valeur spéciale; nous l'emploierons comme équivalent. Les *indigents* seront pour nous les sujets de la misère.

Le terme de paupérisme, emprunté à l'Angleterre, qui méritait assurément de nommer le mal qu'elle possède avant toutes les autres nations, le mot de paupérisme ne signifie pas plus en espèce que celui de misère; seulement, il est plus général. La misère s'applique particulièrement aux individus, aux classes; elle fait toujours songer à des souffrances privées, tandis que le mot de *paupérisme* embrasse tout l'ensemble des phénomènes de la pauvreté : ce mot anglais signifiera donc pour nous la misère en tant que fléau social, la *misère publique*.

CHAPITRE II.

ANALYSE DE LA MISÈRE.

Nous nous sommes entendu d'avance sur la nature relative de la pauvreté; il est à peu près certain pour nous qu'il n'y a pas de mesure fixe, absolue, qui puisse en donner l'intensité et le degré. Une rapide analyse de la misère va nous montrer qu'il n'en saurait être autrement.

En effet, de sa nature, la misère n'est pas une chose positive, mais, au contraire, une chose négative, puisqu'elle consiste exclusivement dans la privation. Or, le caractère plus ou moins pénible de la privation est entièrement relatif à la valeur et à la nécessité des choses dont on est privé, ainsi qu'à l'intensité du désir qu'on éprouve

pour elles. Ce n'est donc pas sur une mesure fixe, convenue d'avance, que l'on peut l'évaluer; mais bien d'après l'importance variable des besoins que l'homme éprouve. Et cela ne suffit pas encore pour en connaître les véritables éléments. Ces besoins, dont la privation constitue la misère, qui les appréciera? qui en pésera le poids, qui en scrutera la valeur pour savoir s'ils sont véritablement nécessaires, légitimes, si l'on doit avoir pour celui qui en est privé la compassion charitable qu'inspire le malheur? Suffit-il pour cela de prendre le minimum des besoins nécessaires à la santé et à la vie, et de prononcer ensuite que quiconque est au dessus de ce niveau n'a droit ni à notre compassion, ni à notre assistance? Dans ce cas, il serait possible de tracer une limite à peu près certaine à la misère. Un médecin, un physiologiste, pourraient dire à quel degré de privation commence la souffrance, à quel autre viendront la maladie et la mort. Et pourtant, ce n'est ni au physiologiste, ni même au philantrope, qu'il appartient de déterminer les limites de la misère; car, ainsi que nous allons le démontrer, il n'est donné à personne de fixer *à priori* ces limites : tout ce que l'on peut faire, c'est de les chercher et de les reconnaître.

Un philantrope aurait pu dire à un travailleur anglais qui s'acheminait au bureau de secours de sa paroisse avant l'abrogation de la loi d'Élisabeth : «Pourquoi t'enrôler ainsi volontairement dans les rangs de la pauvreté? pourquoi regarder le pain, la viande, l'ale, le thé, un logement confortable, comme des besoins indispensables? Regarde l'homme d'Irlande! avec trois livres

de pommes de terre par jour, et de la pire espèce, trois livres de *lumper* (1), il est riche, heureux, opulent; il ne demande rien de plus à Dieu, ni aux hommes. Tu pourrais être riche ainsi, pourquoi te dis-tu pauvre ? »

Ce ne serait pas la première fois que la philantropie aurait tenu un pareil langage; mais, comment persuader au pauvre de réduire son alimentation à la quantité, et surtout à la qualité, que la physiologie juge nécessaires pour apaiser la faim brutale et empêcher la mort ? Comment, lorsqu'il a pris l'habitude de traiter plus dignement son corps, comme le fait la grande majorité des hommes civilisés, lui apprendre à se contenter d'une vile subsistance, à la façon des Irlandais?

L'économiste ne peut faire autre chose que constater les véritables besoins des populations, tels que les ont créés l'usage et aussi le progrès de la civilisation matérielle : il est forcé de prendre le degré de la misère au point où il a été porté naturellement, d'après la moyenne des besoins du peuple qu'il étudie. On ne meurt pas de faim en se nourrissant de farine d'avoine, comme les pauvres des maisons de travail de l'Angleterre; mais, parce qu'on peut vivre ainsi, en est-on moins à plaindre, en est-on moins misérable?

Ce sont les populations elles-mêmes qui se créent leurs

---

(1) Gustave de Beaumont, l'*Irlande*, tome II, p. 114.

La pomme de terre de bonne qualité est devenue pour les Irlandais un objet de luxe; ils ne cultivent plus, pour leur consommation, que la pire espèce, appelée *Lumper*, qui a l'avantage de produire les plus gros tubercules.

besoins, ce sont elles qui, par un long usage, déterminent ceux à la satisfaction desquels elles croient avoir droit. Nous n'examinerons pas maintenant si ce droit existe et où il s'arrête; nous sommes forcés seulement d'admettre comme un fait que ce qui constitue souvent la misère ou du moins ce qui l'aggrave, c'est la pensée chez le pauvre qu'il a droit à une condition meilleure.

Nous possédons bientôt l'idée complète de la misère : c'est le dénûment, la souffrance et l'humiliation qui résultent de privations forcées, à côté du sentiment d'un bien-être légitime, que l'on voit tout le monde se donner à peu de frais, ou que l'on s'est long-temps donné à soi-même. Qui dira combien sont poignantes les douleurs de la pauvreté, quand une comparaison jalouse les envenime, quand elles sont attisées par d'irritants souvenirs? C'est ici que l'intervention de la charité sera nécessaire : à elle, la mission de tendre la main à ceux qui portent le poids de la misère, à elle seule le pouvoir de leur enseigner la résignation et de les réconcilier avec le monde social, trop souvent l'instrument involontaire de leurs souffrances. En montrant la généreuse intention de réparer ces maux incompréhensibles dont notre ignorance accuse l'injustice du sort, et surtout d'en prévenir les causes, la charité donne à la pauvreté le caractère d'une calamité à laquelle on doit se résigner comme aux fléaux que déchaînent contre nous les forces de la nature : comment songer à demander compte aux hommes de ses souffrances, lorsque l'on voit la vertu y compatir, en prendre une part pour les alléger, et protester par son dévoûment volontaire contre l'inexorable loi

qui fait les malheureux ? Il n'est pas besoin de dire que c'est à la charité, telle que le Christ l'a prêchée, nous dirions presque inventée, que nous reconnaissons ce pouvoir réparateur, cette fonction de consolation et de justice. Et toutefois cette charité réparatrice, si elle se borne à essuyer des larmes, n'est qu'un moyen imparfait et transitoire de soulager la misère : nous verrons plus loin que les devoirs de la charité augmentent avec la misère du monde, et que le temps est venu de substituer à la charité qui donne le pain, l'eau et le vêtement, la charité qui assure au pauvre les moyens de conquérir par le travail la satisfaction de ses besoins.

Pour nous résumer en quelques mots, la misère, *c'est la pauvreté moralement sentie*. Il ne suffit pas que la sensibilité physique soit blessée par la souffrance, pour que nous reconnaissions la présence du fléau : il intéresse dans l'homme quelque chose de plus noble, de plus sensible encore que la peau et la chair; ses douloureuses atteintes pénètrent jusqu'à l'homme moral. A la différence de la pauvreté qui, comme nous allons le voir, ne frappe souvent que l'homme physique, la misère, et c'est là son caractère constant, frappe l'homme tout entier, dans son âme comme dans son corps. La misère est un phénomène de civilisation; elle suppose dans l'homme l'éveil et même déjà un développement avancé de la conscience.

Jetons un moment les yeux sur l'homme barbare; il est pauvre, dénué de tout; mal abrité, mal vêtu, demandant sa subsistance aux chances hasardeuses de la chasse ou de la pêche, souvent aux périls d'un combat, il n'a

d'autre défense contre les rigueurs d'une nature ennemie que l'habitude de souffrir, d'autre réponse à ses nombreux besoins qu'une résignation toute passive apprise par la nécessité. L'âge d'or, on le sait, n'est qu'un poétique mensonge. Le bonheur que la fable prête aux hommes avant la naissance des besoins qui devaient les tourmenter plus tard, ne pouvait être qu'un bonheur négatif; ce n'était pas même, comme on l'a dit, l'absence de la douleur, c'était plutôt le sommeil de la conscience, l'impuissance du sentiment intérieur, qui ne savait pas encore ce que c'était que souffrir; car, chose étrange! l'homme absolument ignorant par lui-même a dû apprendre même à souffrir! Le voyageur (1) qui descendit le grand fleuve des contrées polaires de l'Amérique du nord, pour aller à la recherche du capitaine Ross, nous a cité des faits qui prouvent jusqu'où peuvent aller le dénûment et la résignation des peuples sauvages : il rencontra, sur une terre glacée, sur un sol de neige durcie, des tribus de pauvres sauvages à qui la chasse et la pêche avaient fait défaut, et qui se trouvaient réduites à mourir de faim : et elles mouraient patiemment sans faire entendre une plainte, comme si elles n'eussent fait qu'accomplir ainsi une fonction pénible, mais naturelle, à laquelle elles se seraient depuis long-temps attendu. Le corps seul souffrait; l'âme engourdie éprouvait à peine les atteintes du mal; elle ne s'en étonnait

(1) *Voyage dans les régions arctiques à la recherche du capitaine Ross,* par le capitaine Back ; 2 vol.

pas, et la douleur ne sollicitait pas l'intelligence à en comprendre les causes, ni la volonté à les combattre.

Mais sans remonter jusqu'à la barbarie ou à l'état sauvage, nous pouvons trouver dans nos sociétés des classes d'individus, et même des peuples, chez lesquels le dénûment n'est pas accompagné encore de la conscience qui fait sentir à l'homme intérieur le contre-coup des souffrances du corps. Il y a chez certaines classes d'hommes la pauvreté la plus extrême, il n'y a pas de misère, dans le sens que nous attachons à ce mot. On rencontre dans les campagnes des hommes qui vivent au milieu de la pauvreté la plus absolue; ils ne possèdent presque aucun des instruments de l'existence civilisée; à peine vêtus, logés dans des cabanes qui ne les abritent ni contre l'humidité, ni contre le froid, se nourrissant d'aliments grossiers, ils nous présentent à l'extérieur tous les symptômes de la misère, et pourtant ce mal leur est à peu près inconnu, car leurs besoins sont aussi simples que leurs facultés économiques; leur estomac ne crie jamais la faim, leur peau endurcie aux rigueurs du climat souffre rarement de l'insuffisance de l'habitation et des vêtements. Le paysan de la Picardie, avec ses tristes chaumières de paille et de terre, est aussi pauvre qu'on peut l'être : mais il n'importune presque jamais la charité publique, il n'est point misérable. On en peut dire autant de toutes les populations qui sont restées dans leur primitive indigence, comme les Bas-Bretons et les Corses. Le paysan Corse atteint le niveau de tous ses besoins avec quelques chèvres et un châtaignier : cette

facile richesse peut le dispenser de tout travail (1).

Doit-on préférer maintenant cette indigence qui s'ignore, à l'indigence qui se comprend et qui a recours aux fatigues du travail, aux efforts de l'industrie, pour apaiser ses nombreux besoins? Entre ces deux situations, laquelle doit-on juger la meilleure? assurément la plus pénible, mais la plus noble! La pauvreté qui se sent et qui lutte, est un immense progrès sur la pauvreté paresseuse, qui se résigne, parce qu'elle ne se comprend pas. Devant Dieu comme devant la société, mieux valent cent fois les populations militantes que ces populations immobiles qui restent fatalement accroupies dans leur pauvreté héréditaire, et qui se drapent avec orgueil dans les haillons que leur ont légués les siècles! Pour classer économiquement un peuple, il ne suffira donc pas de trouver le rapport de ce qu'on appelle les pauvres, à la population totale; de cette façon, on pourrait, comme l'ont fait certains auteurs, placer les Russes, les Turcs, et encore mieux les Barbares, avant la France et l'Angleterre (1). L'important à connaître,

---

(1) Voyez le Rapport de M. Blanqui sur la Corse; *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, T. III, nouvelle série.

(1) C'est l'erreur qui domine dans l'ouvrage, d'ailleurs très-remarquable, de M. de Villeneuve. Sa critique, juste au fond, contre ce qu'il appelle l'économie politique anglaise, n'est ni assez motivée, ni assez éclairée. Ne voyant que le rapport des pauvres à la population, il en conclut

c'est le niveau auquel on rapporte toutes les inégalités : il n'y a pas de pauvres là où tout le monde est pauvre.

D'après les considérations que nous venons d'exposer sur la nature toute relative de la misère, il est évident que l'état économique d'un peuple ou d'une classe d'individus pourra changer sensiblement, sans que leurs moyens de subsistance éprouvent de variation ni en quantité ni en qualité. En d'autres termes, il y aura plusieurs moyens de tomber dans la misère. Par exemple, si les facultés économiques restant les mêmes, les besoins réels se multiplient ou se raffinent; la pauvreté, puis la misère, pourront se manifester là où elles ne s'étaient pas fait sentir encore. C'est la conséquence naturelle des principes que nous avons posés. On devient donc misérable de deux manières, et par la diminution des moyens de subsistances, et par l'augmentation ou le raffinement des besoins réels, quand cette augmentation est le résultat de circonstances indépendantes du caprice des individus, comme, par exemple, du progrès général qui s'opère dans le milieu social où l'on vit.

---

presque formellement que les pays où il n'y a ni richesse ni travail, comme la Turquie, l'Italie et l'Espagne, sont dans une condition économique préférable à celle de l'Angleterre et de la France.

CHAPITRE III.

LA MISÈRE EST UN PHÉNOMÈNE DE LA CIVILISATION.

Déjà nous avons prononcé ce mot : la misère est un phénomène de civilisation ; c'est-à-dire, misère suppose richesse. Et cela est évident, d'après tout ce que nous avons dit déjà ; la misère étant essentiellement un fait de relation, un contraste, ce contraste devra être d'autant plus frappant, que le second terme fera une plus vive opposition avec lui. La richesse est comme la lumière, qui ne crée point les objets, mais qui ne fait que les manifester ; plus elle est intense, plus les objets sont visibles, plus aussi l'ombre qu'ils projettent est épaisse. Cela ne veut pas dire que c'est la richesse qui fait la misère ; dans l'absence de la richesse et de l'industrie qui la crée, il y a pauvreté universelle, il n'y a pas de con-

traste, pas de pauvreté relative, de misère, comme en l'absence de lumière il y a ténèbres profondes, universelles, sans contraste et sans ombre. Parce que l'intensité du phénomène relatif de misère et d'ombre peut se mesurer sur l'intensité du fait de richesse et de lumière, il faudra bien se garder de conclure d'un simple rapport de coexistence, de simultanéité, à un rapport de cause à effet. C'est là le fameux sophisme, père du plus grand nombre d'erreurs dans les sciences sociales, et qui n'a pas toujours été évité dans le sujet qui nous occupe (1).

Il nous serait facile de démontrer que les faits ont été jusqu'ici d'accord avec la théorie; trop bien d'accord malheureusement, au point que s'il en devait être à jamais ainsi, si le progrès de la civilisation devait amener nécessairement un progrès correspondant de souffrance et de misère, on serait presque en droit de la regarder comme un présent fatal, un présent de malédiction et de colère. Par bonheur, la civilisation et les progrès de l'industrie ne sont pas la cause directe de la misère, elles ne font que mettre en relief, par l'effet du con-

---

(1) *Cùm hoc, ergo propter hoc.* A propos de la charité légale, des progrès de l'industrie, des machines et des procédés économiques, on est souvent tombé dans cette grave erreur qui transporte le caractère de cause à des faits souvent innocents et qui n'ont d'autre tort que d'accompagner le fléau et de contraster avec lui. Il n'est pas besoin de citer les auteurs. Nous verrons, dans la seconde partie, quelle est l'influence réelle de ces différents faits.

traste, ce déplorable phénomène. Les causes générales, les causes actives de la misère, ne sont pas, comme nous le verrons plus loin, hors de la portée de l'intelligence et de la volonté de l'homme. Elles font partie du vaste domaine soumis à son activité; il a pouvoir de les comprendre, de les modifier, de les réduire, avec l'aide du temps. S'il était vrai que la civilisation produisît la misère, on devrait espérer que, semblable à la lance d'Achille, il lui sera donné de guérir un jour les blessures qu'elle a faites!

Mais dans la situation économique actuelle, il est malheureusement trop vrai que la misère a suivi exactement les progrès qu'ont faits les différents peuples en civilisation et en richesse. Si l'on consulte la statistique, on voit que les nations occupent à peu près le même rang dans l'échelle de la misère que dans celle de la richesse. Et cela ne veut pas dire seulement qu'il existe plus de pauvres dans les pays opulents que dans les contrées où la richesse publique est peu développée; ce fait n'aurait rien d'étonnant, puisque la population des premiers est souvent décuple (1) de celle des seconds; cela veut dire

(1) Le département du Nord contient 151 habitants par kilomètre carré; celui de la Corse n'en contient pas 20 sur la même surface. (*Table des populations spécifiques des départements français*, par M. le baron de Prony.) En supposant qu'il y ait un pauvre sur six habitants, soit 28 misérables dans le département du Nord; resteraient encore 141 individus sur un sol qui en Corse a peine à en nourrir 20.

que le rapport des individus pauvres à la population y est plus élevé, et dans la même proportion à peu près que la richesse publique. En Angleterre, on peut affirmer que sur six individus il y en a au moins un qui se trouve réduit à cet état de gêne et de dénûment qui constitue la misère; en Belgique, et dans le département du nord, le plus industriel et le plus peuplé de la France, la proportion est à peu près la même, tandis qu'elle décroît sensiblement dans les pays où l'industrie qui fait la richesse publique est peu développée. En Espagne et en Italie, elle n'est plus que d'un sur trente; en Turquie d'Europe, d'un sur quarante; en Russie, d'un sur cent (1). Pour prévenir certains esprits contre les conséquences injustes que l'on peut tirer de ce fait, il aurait fallu pousser plus loin la comparaison, et donner une place dans le tableau aux peuplades barbares et sauvages qui couvrent encore une grande partie du monde. On aurait vu que chez elles il n'y a plus de pauvres, parce que tous les individus y sont également pauvres.

Ce douloureux contraste serait-il donc de toute nécessité inhérent à l'existence de la richesse? Faut-il absolu-

---

(1) Nous ne croyons pas nécessaire de citer ici les différents résultats que la statistique nous a donnés sur cette question. On peut consulter les ouvrages de Balbi, la statistique de Schoen, Schmiedlin dans l'ouvrage intitulé : *Allgemeiner Umriss des Wurtembergischen Armen Wesens. Stuttgard.* 1830. — L'ouvrage de M. de Villeneuve-Bargemont.

ment, pour qu'un individu vive dans l'aisance de la civilisation, qu'un ou plusieurs malheureux souffrent de la privation des plus indispensables besoins, et de l'irritante comparaison qu'ils font de leur misère avec la satisfaction d'autrui? Le travail et l'industrie ne doivent-ils pas offrir à quiconque s'adresse à eux la satisfaction complète des besoins légitimes? autrement, devrait-il y avoir d'autre misère que celle qui est volontaire, que la misère dont on peut imputer la cause à celui-là même qui en souffre? Difficiles et redoutables questions que nous nous réservons d'aborder plus tard, si non de résoudre. Disons seulement que la misère n'est point de toute nécessité inhérente à l'existence de la richesse, qui ne fait, comme nous l'avons dit, que la mettre en relief par le contraste.

Le but de la civilisation matérielle est le progrès, comme celui de la civilisation politique et intellectuelle; et ce progrès peut-il être autre que l'amélioration du sort du plus grand nombre des hommes, de ceux-là mêmes chez lesquels la misère prend aujourd'hui ses victimes? si quelques faits importants semblent nous en éloigner aujourd'hui, si, en apparence, le progrès industriel, en augmentant la richesse générale, augmente dans la même proportion le nombre et les privations des misérables, ce n'est pas une raison de désespérer de la civilisation et du progrès, et encore moins d'accuser l'industrie. Il y a assez d'intelligence et de générosité dans le monde pour attaquer le mal dans ses causes, pourvu que ces causes ne soient pas au dessus de la puissance humaine.

Puisque c'est la richesse qui met la misère en évidence, et la comparaison de la richesse qui en éveille le sentiment dans l'âme du pauvre, il est évident qu'elle doit se rencontrer surtout dans les villes, dans les grands foyers du commerce et de l'industrie. C'est là que se rencontre la plus grande accumulation de richesse, qui, se manifestant par le luxe, donne naissance aux plus vifs contrastes; et, en même temps, c'est là qu'agissent avec le plus d'énergie les causes qui concourent à la formation de la misère. Aussi la misère, comme le luxe son opposé, habite-t-elle presque exclusivement les cités. Les toits de chaume de nos campagnes, comme les huttes des sauvages, n'abritent guère que la pauvreté. Les hôpitaux, les hospices, les dépôts de mendicité, les bureaux de bienfaisance, sont presque exclusivement peuplés ou visités par les habitants des villes; ils ne s'ouvrent guère qu'aux indigents citadins, aux invalides de l'industrie. L'Angleterre, par exemple, possède une misère agricole qui égale et même surpasse chez elle le paupérisme des manufactures. En France, les dépenses de la charité publique sont affectées presqu'en totalité au soulagement des souffrances et des privations de l'habitant des villes. Ce fait seul démontre suffisamment que ce sont les villes surtout qui engendrent et contiennent la misère.

CHAPITRE IV.

DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'ÉTUDE DE LA MISÈRE.

Quand un épouvantable fléau, la peste par exemple, ravage une ville ou une contrée, rien n'est plus facile que d'en constater la présence ; il s'annonce hautement, avec une évidence terrible, par les maux qu'il produit. Ses effets tout matériels frappent les sens d'épouvante ; on compte ses victimes ; la terre remuée des cimetières raconte ses œuvres de chaque jour. Il n'en est pas de même de la misère, le fléau social. Bien qu'il ait aussi des effets sensibles et matériels, ce n'est pas par eux seulement qu'il se révèle ; il a d'autres symptômes, il produit d'autres effets, que nos sens ne peuvent ni apprécier, ni saisir. Nous pouvons bien jusqu'à un certain

point constater et mesurer l'action de la misère sur l'homme physique; mais comment découvrirons-nous les ravages que fait sa présence dans l'homme moral? comment évaluer des maux invisibles, que l'orgueil tait, que la honte n'ose pas avouer?

Il n'est pas facile non plus de reconnaître les signes extérieurs de la misère; car ce phénomène est si variable, si mobile, que des faits qui constituent sur un point la misère la plus extrême, peuvent annoncer sur un autre point une facile aisance. Il faut avoir pour chaque peuple et nous dirions presque, pour chaque individu, une mesure différente. Avant de dire: Tel individu est misérable, il faut savoir quels sont pour lui les besoins indispensables. Certes, des boissons à la glace peuvent être regardées comme des objets de luxe dont la privation ne mérite guère la pitié; et pourtant elles sont pour le peuple de Naples un besoin si impérieux, que le gouvernement croit sa sécurité intéressée à l'abondance de cette élégante boisson. Il a peur de la cherté de la glace, comme d'autres gouvernements ont peur de la famine: le peuple, on le craint, ne se résignerait peut-être pas à la privation de cette jouissance.

Rien ne serait plus facile au contraire que de reconnaître la pauvreté en général; il suffit pour cela de dresser la liste des besoins nécessaires dans un certain état de civilisation, et de comparer à ce tableau la condition des individus et des peuples. Les nations les plus avancées sont encore extrêmement pauvres, si l'on compare leurs revenus à leur population. En France, le revenu approximatif, la somme de la richesse annuellement

produite, donne en répartition 198 francs 30 centimes (1) par individu, ce qui fait 990 francs 15 centimes environ par famille, en évaluant chaque famille à quatre personnes et 1/2. Dans notre état économique actuel, cette somme ne représente pas la valeur des besoins qu'éprouve l'habitant des villes. L'égalité absolue de ce revenu public ne serait donc que la pauvreté universelle; mais il s'en faut bien que la majorité des habitants de la France atteigne ce revenu. Le baron de Morogues porte à 7,500,000 citoyens le nombre de ceux qui n'ont que 91 francs à dépenser annuellement. La classe immédiatement supérieure, qu'il évalue à un nombre égal d'individus, n'atteint encore que le chiffre de 120 francs de dépense annuelle par tête; les 7,500,000 citoyens du troisième degré de richesse n'obtiennent pas encore la moyenne du revenu. C'est donc le tiers de la population qui se partage l'aisance, le bien-être et la richesse (2). Les faits doivent se passer à peu près ainsi, car les trois catégories dont le revenu est au dessous de la moyenne, représentent assez exactement le

---

(1) Baron de Morogues, — *De la Misère des Ouvriers*. 1832
Nous ne croyons pas nécessaire de discuter ces chiffres, car il est impossible de les obtenir avec exactitude. Nous ne les considérons que comme des formules, vraies en général, ou du moins qui expriment à peu près le fait que nous connaissons.

(2) En Angleterre on évalue le revenu moyen à 800 fr. par individu. La misère y est quadruple.

nombre d'individus en France qui n'ont d'autres moyens de subsister que leur travail (1).

Est-ce par les plaintes, par l'exigence des populations, que se manifeste ordinairement la misère? Jusqu'à ce moment, dans l'état ordinaire des choses de ce monde, l'homme le plus dénué, l'homme réduit à la plus extrême détresse, a vu dans sa misère quelque chose de fatal, dont il ne pouvait attribuer la faute à personne; il comprenait instinctivement que le triste sort qui lui était échu avait pour cause des faits éloignés ou inconnus qu'il ne pouvait pas imputer à la volonté de quelques hommes; son ignorance lui expliquait le malheur par le hasard; fût-il impie, il n'éprouvait que cette rage sans objet que le joueur malheureux passe souvent sur lui-même. De là est venue la facile résignation qui a été jusqu'à présent la compagne de la misère. Une preuve bien convaincante qu'il en était ainsi, c'est que, du moment où les pauvres croyaient pouvoir imputer leurs privations à une classe d'individus ou au gouvernement, cette résignation les abandonnait tout à coup, et les mêmes hommes que l'on avait vus supporter sans mot dire les privations les plus extrêmes, menaçaient et s'insurgeaient à la plus futile occasion. Hier ils n'avaient ni pain, ni feu, ni vêtements, et ils souffraient en silence; aujourd'hui on les verra affronter et donner la mort pour

(1) En 1834, le nombre total des cotes de la propriété foncière était de 10,896,682. — Voyez *Statistique de la France.*

des craintes chimériques de disette. Quand les populations s'agitent pour les subsistances, c'est qu'à tort ou à raison, elles ont ou elles croient avoir quelqu'un à qui imputer leurs souffrances. Autrement, dans les temps ordinaires, elles supportent patiemment l'action des causes qui engendrent et développent la misère; leur silence et leur résignation sont tels, que l'économiste ou l'homme d'État ne s'aperçoivent pas des progrès du mal. Tant qu'il n'y a pas de perturbation subite dans le salaire, la misère travaille en silence et creuse, sans qu'on s'en aperçoive, un effrayant abîme sous l'édifice social. Le silence est l'expression des grandes douleurs, des douleurs dont on ignore la cause et le remède. Ce n'est que dans les temps de crise, lorsque les entrepreneurs sont forcés tout à coup de diminuer ou de suspendre le travail, lorsque, du jour au lendemain, ils offrent pour la même besogne un salaire inférieur à celui qui déjà était insuffisant, c'est alors seulement que la misère se manifeste par des agitations et des émeutes. Nous supposons, bien entendu, que la politique reste étrangère à ces phénomènes purement économiques.

Mais voici que cette résignation passive qui accompagnait jusqu'à ce jour l'extrême misère, menace de faire place au mécontentement, à l'impatience et même à la colère. A mesure qu'elle atteint les portions éclairées de la classe laborieuse, la misère devient plus inquiète et moins résignée : déjà elle raisonne et poursuit ses causes d'une investigation passionnée. Les classes pauvres ont déjà leurs théoriciens qui prétendent avoir trouvé dans les institutions politiques, la cause des souffrances du peu-

ple : que les gouvernements y prennent garde! si les véritables causes de la misère tardent long-temps encore à être exposées et reconnues, les pauvres les rendront responsables de leur détresse, comme les populations, dans les temps de disette, rendent les marchands de grain responsables de la cherté des subsistances ! Voyez les chartistes d'Angleterre : demandez-leur pourquoi le peuple est exténué de travail et affamé, ils vous répondront que c'est la faute du gouvernement, de la société, et qu'il faut renverser le gouvernement et la société. Que les chefs des nations veillent attentivement à ce que l'opinion des chartistes ne devienne jamais l'opinion populaire !

Si donc, dans les temps ordinaires, la misère se dissimule et se tait, à quels signes pourrons-nous donc reconnaître qu'une société la recèle dans ses entrailles? Les symptômes du mal ne sont rien moins que certains, et il arrive plus d'une fois que l'on est tenté de confondre les signes de la richesse avec ceux de la misère, et réciproquement. Tel fait dont on s'applaudit d'abord comme d'un bienfaisant progrès, se trouve, après une expérience prolongée, devenir une cause évidente de misère. On vante pendant un demi siècle un principe économique, comme un principe de richesse sociale, et voilà qu'après avoir admiré pendant un temps plus ou moins long ses excellents effets, on est forcé de revenir sur les éloges qu'on lui avait donnés, de réduire son action, de modérer son développement, et même de combattre quelquefois contre lui avec autant d'ardeur qu'on avait combattu pour lui. L'économie politique est une science de faits; il n'est pas donné au génie de la

créer à priori; l'expérience seule, et probablement une longue expérience, aidée de l'observation, peut lui donner le caractère de certitude qui fait la science. Le temps est un rude et impitoyable critique, il dément sans respect, par des faits nouveaux, les principes les plus inébranlables, les autorités les plus vénérées. La liberté absolue du commerce, la concurrence illimitée, furent long-temps des axiômes pour les économistes; leur science n'avait pas assez de colère contre les hérétiques qui rejetaient leur symbole, assez de dédain contre les aveugles qui restaient insensibles à l'éclat de la vérité. Pouvait-on douter que la concurrence illimitée, qui active la consommation en faisant baisser progressivement le prix des choses, ne fût absolument un bien? Pouvait-on ne pas réclamer la liberté absolue du commerce, lorsqu'on était témoin des beaux résultats que produisaient l'abaissement des tarifs exagérés, la levée de prohibitions absurdes? Et pourtant, si la concurrence illimitée des producteurs et des vendeurs est poussée au point que, ne pouvant plus obtenir d'économie sur les agents et les méthodes de production, elle soit forcée d'en obtenir sur la réduction des salaires; si elle n'est plus qu'une guerre acharnée entre les individus d'une même nation, entre les nations elles-mêmes, guerre sans trève dont les populations ouvrières doivent payer les frais, alors la concurrence illimitée ne devient-elle pas un mal et un danger? Et pourtant, si la liberté absolue du commerce fait payer le bon marché des produits importés ou fabriqués dans le pays aux dépens des producteurs, en les forçant de se contenter d'un salaire de

plus en plus réduit pour un travail qui augmente sans cesse en perfection et en durée, alors la liberté absolue du trafic ne devient-elle pas aussi un mal et un danger? Les économistes voient ordinairement dans l'augmentation du chiffre des exportations et dans l'accroissement de revenu qui en est la suite, un signe certain de la prospérité publique; eh bien! au moment même où le gouvernement Anglais se félicitait d'un accroissement de revenu sans exemple, il révélait au parlement, dans une communication solennelle, les progrès effrayants de la misère! (1) Preuve d'une bien triste évidence que les faits économiques généraux d'un pays ne permettent de rien conclure sur l'existence et l'étendue de la misère qu'il contient!

---

(1) Voyez le discours de la Couronne, à l'ouverture de la session de 1830 (4 février).

« Sa Majesté vous fait savoir, disait au nom du roi le « chancelier aux Communes, que, pendant l'année der- « nière, l'exportation des productions et des produits des « manufactures anglaises a excédé celle de toutes les an- « nées précédentes.

« Sa Majesté est affligée de voir que, *malgré ces signes de « l'activité du commerce*, la détresse se montre, dans quel- « ques parties du royaume, parmi les classes des agricul- « teurs et des manufacturiers...

« *Il serait consolant*, pour les sentiments paternels de « Sa Majesté, *de pouvoir vous proposer* des mesures pro- « pres à éloigner l'état de gêne de toutes les classes de ses « sujets, et qui seraient en même temps compatibles avec « l'intérêt général et permanent de la nation. »

Il y a dans chaque nation civilisée une misère officielle, celle que la charité publique entreprend de soulager, et qu'il nous sera facile de connaître. Nous pourrons savoir combien d'individus à peu près ont réclamé des secours, combien en ont obtenu, combien les hôpitaux et hospices ont admis de malheureux. Ces chiffres assurément seront loin de nous faire connaître le degré et l'étendue de la véritable indigence, mais ils pourront nous servir comme de thermomètre pour mesurer la misère réelle et latente de chaque pays. La misère ressemble à la chaleur; celle qui ne se manifeste pas sous une forme sensible est bien supérieure à celle qui se révèle au dehors, et dont nos instruments et nos statistiques accusent la présence.

L'étude de la misère est, selon nous, l'étude la plus difficile que présentent les sociétés actuelles : les meilleurs esprits, nous le verrons, se sont condamnés sur cette question à une ignorance volontaire. Les statistiques officielles de la charité publique ne nous apprennent rien d'assez complet, rien d'assez intéressant, pour qu'il soit possible d'édifier un livre digne d'être lu, sur leurs données. Si la société anglaise n'avait pas publié depuis quelques années l'inventaire de toutes ses richesses et de toutes ses misères, dans les nombreuses enquêtes de son parlement, nous n'aurions jamais pu réunir les faits nécessaires pour justifier les conclusions générales que nous tenons à mettre en lumière.

La misère est inconnue : les nations dans le sein desquelles se développent le plus activement les germes mortels, soupçonnent à peine le mal qui les travaille ;

comme un malade qui prend la fièvre pour de la vigueur, elles s'abusent sur la solidité d'une prospérité qui n'est qu'apparente, elles s'étourdissent à dessein sur les souffrances intérieures qu'elles éprouvent, et pour ne pas s'attrister d'idées funèbres, elles jouent la santé et le bonheur ! Les gouvernements vantent à l'envi la prospérité toujours croissante des nations qu'ils dirigent, et, comme s'ils étaient complices du mal, ils en favorisent les progrès par leur incurie et leur silence : c'est pour ainsi dire malgré eux que nous devrons arracher à la société le témoignage de ses souffrances et de ses dangers !

Voyons maintenant si la misère existe, dans quelles proportions elle existe, et quelle marche elle a suivie chez les deux peuples qui représentent la civilisation moderne.

CHAPITRE V.

EXISTENCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE EN ANGLETERRE.

L'Angleterre est la plus riche des nations modernes; c'est chez elle que le temps et le travail ont accumulé plus de capitaux, créé plus d'instruments de puissance et de production. Le sol est coupé dans tous les sens par des routes, des canaux et des voies de fer qui distribuent sur tous les points la richesse nationale, mettent en contact les extrémités avec le centre, rapprochent les hommes, et décuplent la fortune des particuliers et de la nation par l'économie de temps qu'ils procurent. L'Angleterre est cultivée comme un magnifique jardin; c'est un parc sans fin avec des montagnes, des lacs et des fleuves pour accidents; c'est le fastueux domaine d'une nation opulente. L'Angleterre couvre les mers de ses flottes militaires et marchandes; son pavillon sans rival

recule son empire jusqu'aux limites du monde; toutes les parties du globe sont les tributaires de sa marine et de ses manufactures; elle compte dans l'Inde seulement 120 millions de sujets qui travaillent pour elle : il semble qu'elle ait atteint et peut-être dépassé le plus haut degré de puissance et de richesse; l'imagination conçoit difficilement qu'un peuple puisse produire et vendre davantage.

On ne peut mettre le pied sur le sol de l'Angleterre sans être vivement frappé de l'opulence de cette nation : la richesse éclate sous mille formes diverses devant les yeux étonnés du voyageur. Nulle part l'homme ne se montre entouré d'un plus digne appareil; l'aisance y est si solide et si complète qu'elle peut se passer de faste, et le bien-être ordinaire, le *comfort*, est assez noble par lui-même pour n'avoir pas besoin de l'éclat d'un luxe artificiel. La vie matérielle y est arrivée au dernier terme du raffinement : c'est un art plein de dignité, qui ennoblit l'homme en le servant.

Mais à côté des dépôts, des instruments et des témoignages de l'extrême richesse, sont cachés en cet étrange pays les témoignages de la plus affreuse misère. Non loin de ces parcs seigneuriaux, dont nous admirons l'élégance, non loin des monuments de l'opulence britannique, gisent les tristes monuments de la pauvreté. Par un contraste plein d'enseignement pour nous, les haillons de la misère s'aperçoivent et se devinent sous les magnifiques vêtements dont la richesse a paré le peuple d'Angleterre. Celui qui ne veut pas seulement admirer n'a qu'à détourner un moment les yeux; il apercevra avec

non moins d'étonnement le spectacle le plus triste, le plus humiliant, qu'une société humaine puisse offrir. La superbe métropole des trois royaumes, et les villes florissantes comme Liverpool, Leeds, etc., renferment de vastes quartiers, dont l'horrible aspect est beaucoup plus difficile à décrire que ne l'est la magnificence si justement admirée de ces villes opulentes. Chaque grande cité d'Angleterre a un véritable *Ghetto*, un quartier maudit, où la misère est jetée aux Gémonies. A Liverpool, qui montre à l'admiration du voyageur des rues entières de palais et le port le plus riche du monde, la partie inférieure de la population pourrit dans des caves; à Londres, la merveille des cités pour l'élégance des habitations et la salubrité des rues, les pauvres sont entassés dans des cabanes infectes, croulantes, bâties dans des ruelles affreuses, autour de cours étroites, et quelquefois jetées au hasard, pêle-mêle, dans des terrains couverts d'immondices, sans rues tracées, sans éclairage ni pavage, et où les eaux, saturées de matières végétales et animales en putréfaction, croupissent en plein air, en formant çà et là des ruisseaux, des fossés, et même de véritables marais! Certaines rues de Londres m'ont présenté un spectacle beaucoup plus dégoûtant que nos plus sales villages, dont chaque chaumière est précédée d'un fumier; j'y ai vu des maisons bâties au milieu de véritables égoûts et entourées, en guise de jardin, d'un fumier de fiente de porc! (1)

---

(1) Nous donnerons plus loin sur ce sujet des détails authentiques, avec pièces à l'appui.

Un autre signe moins repoussant, mais beaucoup plus manifeste de la misère britannique, c'est le grand nombre des maisons destinées à enfermer les pauvres, et qui s'élèvent depuis quelques années, comme des bastilles, sur tous les points de l'Angleterre (1). Bien que le *Workhouse*, c'est le nom en ce pays de la maison de charité, n'ait pas ordinairement l'aspect repoussant d'une prison, et que le plus souvent il ressemble à un vaste et élégant cottage, elle n'en est pas moins un sévère moyen de répression, et presque un instrument de peine; c'est à la fois un hospice charitable et une maison de châtiment; un hospice pour les vieillards et infirmes, véritable dépôt de mendicité beaucoup mieux établi et mieux administré que les nôtres; mais, pour les pauvres valides, pour ceux que le manque de travail ou l'insuffisance de salaire, force de recourir à la charité, le Workhouse n'est pas un asile, mais une maison de peine, que le pauvre doit éviter, à l'égal de la mort. Comme nous allons le voir bientôt, la nouvelle charité légale de l'Angleterre a eu recours aux combinaisons les plus ingénieuses, afin d'alléger le fardeau toujours croissant que la misère faisait peser sur la nation. On a réformé la fameuse loi d'Élisabeth, ou plutôt on a fait une loi toute nouvelle, dont le but évident, avoué, nous dirions

---

(1) L'Angleterre possède en ce moment 583 Workhouses en exercice, en réparation ou en construction. Au 1er mai 1839, on comptait déjà 427 Work-houses en exercice. *Fifth annual report*, *p.* 190.

presque légitime dans la crise sociale où se trouve l'Angleterre, est de placer les misérables dans une telle alternative, qu'ils se soumettent aux plus rudes épreuves plutôt que de subir la charité de la loi !

Tout en rendant justice aux hommes intelligents, aux hommes de bien, qui ont provoqué et rédigé la loi nouvelle, nous démontrerons avec la dernière évidence que cette loi a été faite contre les pauvres au lieu de l'être pour eux, ainsi que le recommande la véritable charité (1). L'Angleterre a été forcée par la violence du mal à décréter non plus une loi de bienfaisance, mais une loi de salut public.

SECTION PREMIÈRE.

La misère avant l'acte amendé de 1834.

En Angleterre, le principe chrétien qui fait un devoir de la charité était écrit dans la loi. C'est à tort que l'on attribue au fameux acte de la quarante-troisième année du règne d'Élisabeth, la création du code de paupé-

(1) « Les règlements doivent être faits, non en haine « des indigents, mais dans un sentiment d'amour pour « eux, non contre eux mais en leur faveur. ». *Dominique de Soto*, cité par M. de Gérando, dans son introduction à l'*Histoire de la bienfaisance publique*.

risme. Ce statut, passé en 1601, ne faisait que généraliser des dispositions en vigueur déjà depuis long-temps, et réunir en une loi toutes les lois antérieures. Le principe de la charité légale était reconnu et appliqué depuis long-temps, ainsi qu'il serait facile de le prouver par la citation d'une foule de statuts des règnes précédents. L'acte quarante-troisième n'était même que la reproduction presque littérale d'un acte passé quatre ans auparavant. Dès le XIVme siècle, sous le règne d'Édouard III, nous trouvons une loi économique d'une égale importance, et dont la charité légale, organisée par Élisabeth, n'est que la conséquence. Nous voulons parler du *statut des ouvriers*, qui fixait les gages et les salaires de tous les métiers (1). Chaque année, nous voyons le Parlement revenir sur cette loi pour en recommander l'exécution, la modifier et la commenter suivant les circonstances. C'étaient des réglements sans fin, une intervention à chaque instant répétée du gouvernement dans le régime intérieur de l'économie nationale. Après avoir réglé les salaires, on faisait des lois contre les vagabonds, les mendiants, les musiciens ambulants et les saltimbanques, on prononçait contre eux des peines atroces, pour en débarrasser les grandes routes et les rues des villes; et l'épouvantable sévérité qu'on déployait contre eux n'empêchait pas qu'il ne fallût chaque jour recommencer à faire des lois et à punir (2).

---

(1) *Statute of labourers*. Voy. Rot. Parl. III.

(2) Voyez Sir Morton Eden : *The state of the poor*, 3 vol. in-4°, 1er vol.

Après la Réforme et la spoliation des couvents par Henry VIII, le nombre des vagabonds, des mendiants et des voleurs, s'accrut dans une effrayante proportion. Un document conservé par un juge de paix du comté de Sommerset, et cité par Morton, nous donne la statistique suivante de l'application des lois pénales en Angleterre pendant l'année 1596. Dans cette seule année, et dans ce seul comté de Sommerset, il y avait eu, suivant le juge de paix Strype, quarante personnes exécutées pour vol, larcin et autres félonies, trente-cinq avaient eu la main brûlée, et trente-sept avaient été punies du fouet; le même document ajoute qu'il y avait alors dans chaque comté trois ou quatre cents vagabonds (1).

Sous le règne d'Édouard VI, la législature fait entendre constamment des plaintes contre le vagabondage et la fainéantise. C'est alors que la pénalité prit un caractère atroce. Comme ces anciens statuts sont à nos yeux les prédécesseurs naturels de la loi des pauvres, nous en citerons, en les résumant, quelques dispositions principales. — « Tout homme ou femme, dit un statut d'Édouard VI, qui vivrait sans rien faire pendant trois jours et serait en état de vagabondage, aurait la lettre *V* imprimée sur la poitrine avec un fer rouge, et serait

(1) Sir Morton Eden, 1er vol. Harisson *(Description of England)*, nous assure que sous Henry VIII, soixante-douze mille voleurs, *petits et grands*, furent mis à mort. Hume, 8e vol. CH. 15, dit que le nombre des prisonniers pour dettes excédait soixante-mille.

adjugé comme esclave pour deux ans, à la personne qui l'aurait fait arrêter. — Le maître ne doit nourrir son esclave que de pain et d'eau, et le forcer au travail par des coups et en l'enchaînant. — Le maître était autorisé à vendre ou à louer cet esclave. Si personne ne veut se charger des vagabonds, ils seront reconduits dans le lieu de leur naissance, où on les gardera à la chaîne. — S'ils ont donné une fausse indication de lieu, on les marquera au visage de la lettre *S*, et ils seront adjugés comme esclaves aux habitants de la ville ou du bourg où ils se seront fait conduire. — Le maître a le pouvoir de passer un anneau de fer au cou, au bras ou à la jambe de son esclave pour prévenir son évasion. » — C'était au XVIe siècle ! Disons que cet épouvantable statut, qui prouve plus encore la misère du temps que l'inhumanité des législateurs, fut révoqué par les statuts de la troisième et de la quatrième année d'Édouard VI, qui remit ceux du règne de Henry VIII en vigueur (1).

Le pays où se faisaient de pareilles lois était un pays chrétien ; le précepte de la charité y était connu et pieusement pratiqué. Pour justifier ces rigueurs légales aux yeux mêmes de ceux qui les décrétaient, il fallait qu'elles leur parussent une peine justement méritée. Les châtiments prononcés contre les fainéants obligeaient le gouvernement à procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquaient sans que cela fût leur faute. On ne pouvait pas confondre la misère qui frappe quelquefois l'homme

(1) Voy. sir Morton Eden. 1er vol.

laborieux et innocent, comme celle qu'amènent une longue maladie, l'impuissance prolongée et le manque de travail, une famille trop nombreuse et l'insuffisance des salaires, avec celle qui est la conséquence et le châtiment d'une vie de paresse et de désordre. Or, la loi répressive n'avait en vue que cette seconde espèce de misère. Quand elle se trouva en présence de la première, il lui fallut, pour maintenir ses peines contre la misère coupable, offrir à celle qui est un malheur le soulagement de la charité chrétienne, ou le moyen de se soulager elle-même par le travail. De là la fameuse loi des pauvres, formulée dans l'acte 43e du règne d'Élisabeth, et qui fut, bien que souvent retouchée, le code du paupérisme anglais jusqu'à la réforme opérée par *l'amendement* de 1834 (1).

Nous croyons devoir rappeler en peu de mots les principales dispositions de l'ancienne législation des pauvres. La loi mettait les pauvres à la charge de cha-

---

(1) Dans tous les pays, les peines portées contre la mendicité sont nécessairement suivies de l'établissement d'ateliers de charité, de dépôts de mendiants, d'institutions *légales* de charité. Turgot, voulant proscrire la mendicité, ouvre aussitôt des ateliers aux pauvres; Napoléon institue les dépôts de mendicité dans le même décret qui proscrit le vagabondage.

Voyez Turgot, *Ordonnance contre la mendicité dans la généralité de Limoges*. — 19 février 1770. — *OEuvres de Turgot*, TOME 6.

Décret du 15 *Juillet* 1808.

que paroisse, qui devait fournir du travail aux indigents valides et des secours à ceux qui étaient incapables de subsister par eux-mêmes. Un bureau, composé des officiers de la paroisse, administrait et répartissait les fonds affectés au soulagement de la misère. Les habitants étaient taxés suivant le revenu de leurs propriétés ou la quotité de leur loyer, pour former la somme nécessaire à l'entretien et à l'administration de l'indigence locale. Quand on ignorerait les faits qui, pendant deux siècles, ont si douloureusement éprouvé cette loi, on pourrait facilement les supposer. En restreignant à la paroisse le domicile des secours, elle divisait la commune en deux partis opposés d'intérêts, les habitants aisés qui voyaient chaque année leurs revenus diminuer par l'accroissement de la taxe, et les habitants pauvres qui réclamaient les secours comme un droit, comme une redevance prélevée à leur profit sur le superflu des riches. La paroisse n'étant obligée qu'à entretenir ses pauvres, elle avait intérêt à empêcher l'établissement chez elle de familles ouvrières qui pouvaient plus tard agrandir la liste des taxes ; elle les repoussait sans pitié, contestait à celles qui étaient déjà établies le droit au secours, plaidait avec les indigents eux-mêmes et avec les autres paroisses pour n'avoir pas à sa charge quelque malheureux surpris par la maladie sur son territoire, ou bien même pour ne pas payer les frais de ses funérailles. Les lois sur le domicile, dites de *settlement*, à chaque instant modifiées par le Parlement, favorisaient ces scandaleux procès, de sorte que la paroisse se trouvait obligée de donner aux avocats et gens de justice une part impor-

tante dans le produit de ses taxes (1). Quelle grande expérience a faite ici l'Angleterre pour le reste du monde ! Avec la patience infatigable qui lui est propre, elle a gardé une loi économique mauvaise jusqu'à ce que cette loi eût produit toute la somme de mal qu'elle devait produire. Il a fallu deux siècles, et l'Angleterre s'est résignée à attendre pendant deux siècles. En ce moment, elle recommence une expérience plus périlleuse encore, et elle attendra ainsi jusqu'à la fin, jusqu'à ce que le monde au moins ait profité de son exemple. Nous aurions pu citer par milliers les faits scandaleux et immoraux, les vexations cruelles auxquelles cette loi a donné lieu ; nous aurions montré les inspecteurs des pauvres expulsant le même jour, en vertu d'un procès gagné, trente ou quarante familles de leur territoire (2), se cotisant avec les propriétaires pour acheter et démolir des cabanes, *ces nids à marmots et à mendiants*, afin que l'indigent n'y recélât plus sa ruineuse misère (3). Mais l'ancienne loi des pauvres est aujourd'hui jugée sans appel.

---

(1) Mac Farland rapporte qu'un procès entre deux paroisses, à l'occasion d'un seul indigent, a souvent coûté plus d'argent qu'il n'en avait fallu pour assister tous les pauvres des deux paroisses.

Mac Farland Researches.—Researche II, CH. VII.

La *Quaterly Review* (janv. 1818) nous apprend qu'une Cour trimestrielle d'assises a jugé 4,700 appels de causes d'indigents en une seule année.

(2) *Edimburg Review*. Mai 1828.

(3) *Ibid.*

Nous avons hâte de terminer cette courte excursion dans le passé pour arriver à l'étude des misères présentes de la nation anglaise. Où trouver un symptôme plus évident de l'existence et de l'étendue du paupérisme chez un peuple que cette préoccupation perpétuelle de la législature oblige chaque jour à faire des lois sur les pauvres ! La loi de 1834, que nous allons étudier bientôt, ne sera pas la dernière !

Maintenant que nous avons suffisamment, bien que d'une façon indirecte, constaté l'existence de la misère en Angleterre, voyons rapidement ce qu'elle a été, sous l'empire des lois dont nous venons de parler, ce qu'elle est aujourd'hui sous l'empire d'une loi nouvelle. Quoique les renseignements statistiques sur le sujet qui nous occupe soient tous très-incomplets, on peut du moins en Angleterre suivre à peu près la marche du paupérisme en le mesurant sur le chiffre des sommes qu'il a annuellement coûtées. En 1776, époque où la question du paupérisme, soulevée par Gilbert, était chaudement débattue dans le Parlement, une enquête fut ordonnée dans tous les comtés, afin de constater authentiquement ce que coûtait réellement la misère. Le résultat obtenu fut que les taxes destinées au soulagement des pauvres se montaient à la somme de 1,720,316 l. 14 s. 7 d., sur laquelle somme, 1,556,804 l. 6. s. 3 d. avaient été dépensés pour les pauvres des paroisses. Gilbert, l'infatigable réformateur des lois du paupérisme, continua de proposer ses amendements à la discussion des chambres, qui se montrèrent assez difficiles à les accepter. En 1782, deux bills présentés par lui passèrent en loi, mais le

troisième fut rejeté. En 1786, une nouvelle enquête fut décidée ; elle donna à peu près les mêmes résultats que la précédente. Cependant les chiffres présentent une faible diminution, ce qui est un fait assez remarquable quand on songe à la rapide progression que devait suivre bientôt la taxe. Peut-être cette réduction n'est-elle qu'une erreur de statistique ; les faits que l'enquête de 1834 a révélés sur la manière dont l'argent des pauvres était levé et administré par les officiers des paroisses, permettent de l'attribuer à l'insuffisance des documents.

Les documents parlementaires nous apprennent qu'en 1801, la somme dépensée pour le soulagement des pauvres fut de 4,078,891 l. st. (1) La population était alors de 8,872,980. En 1818, la taxe s'élève à 7,870,801 l. st. La population du recensement le plus prochain (1821) était de 11,978,875. En 1833, la taxe paroissiale dépassait le chiffre de 8,000,000 l. st., plus de deux cents millions, pour une population de quatorze millions d'individus. Dans ce budget de la misère, ni l'Écosse, ni l'Irlande, ne sont comprises. Environ 1,276,620 individus pauvres ont été secourus dans l'année 1831 ; si on compare ce nombre à la population totale, on trouve que la misère officielle frappait alors en Angleterre un individu sur 7 15/20. Un tableau dressé par M. de Gérando d'après des documents publiés en 1821, donne 881,000 pauvres sur une population de 11,977,663 ha-

(1) Tableaux ajoutés au rapport de la Commission des pauvres, en 1837, n° 7. La somme des taxes paroissiales est évaluée, en 1832, à 8,739,882 l. st.

bitants, ou environ un sur treize individus; c'est le rapport moyen donné par Balbi.

L'enquête de 1833 (1), faite pour préparer la loi d'amendement, si riche de détails, de faits particuliers, ne nous apprend rien de bien certain sur la statistique générale de l'indigence. L'Angleterre est le pays des détails, des faits isolés; chaque paroisse a son administration, ses usages, nous dirions presque ses lois. Telle paroisse présente une taxe plus faible, un nombre d'indigents inférieur à celui de la paroisse voisine : on ne peut pas affirmer toujours que la misère est moindre dans la première que dans la seconde. Peut-être que les règles d'admission aux secours y sont plus sévères, *l'ap-*

---

(1) Cette enquête contient des renseignements sur 3,000 paroisses. Il y avait en Angleterre 15,000 paroisses ou localités soulageant elles-mêmes leurs pauvres. Sur ce nombre on comptait 6,681 paroisses où la population n'excédait pas 300 âmes; 1,907 où elle ne dépassait pas 100 habitants ; 735 qui n'en avaient pas plus de 50. On voit par ces faits que, sous le rapport de la distribution de la population, l'Angleterre n'est pas dans une meilleure condition que la France. Si l'on veut savoir maintenant pourquoi les renseignements officiels se bornent à 3,000 localités, le premier rapport annuel va nous l'apprendre. Il nous dit qu'il est presque impossible de rien savoir avec exactitude sur le plus grand nombre des paroisses, parce que les fonctionnaires paroissiaux à qui il faut s'adresser sont presque tous illétrés. *First annual report*, page 45.

plication de la loi de charité plus difficile; peut-être il y a un Work-house repoussant qui frappe les misérables d'une salutaire terreur. Aussi, dans cette question, comme dans toute autre, rien de plus difficile à connaître et à juger que l'Angleterre.

Il faut donc nous résigner à citer des faits particuliers : quelques-uns, choisis dans l'immense collection des enquêtes, suffisent pour donner une idée de ce qu'a été tout récemment le paupérisme en Angleterre.

Dans une lecture à l'Académie des sciences, le 26 décembre 1831, M. Magendie rapporta des faits observés par lui dans un récent voyage en Angleterre, faits tellement extraordinaires qu'on aurait peine à les croire, si le caractère et la science du témoin ne les mettaient hors de doute; d'ailleurs les enquêtes locales que nous avons étudiées en contiennent à chaque page d'une nature équivalente. Le savant médecin nous a fait le tableau de la misère anglaise, telle qu'il l'a eue sous les yeux à Sunderland, ville de quarante mille habitants, siège d'une florissante industrie. On y comptait alors 800 grands bâtiments consacrés au commerce ou à l'industrie, appartenant à de riches fabricants ou négociants. La ville est divisée en deux parties, l'une haute et l'autre basse, la première occupée par les habitants aisés, la seconde par la population des ouvriers. C'est la paroisse de *Sunderland* proprement dite, bâtie dans un fond, sur le bord d'une rivière; elle contenait 17,009 habitants, *sur lesquels* 14,000 *étaient légalement pauvres*. Ce n'est pas ici la fabrique de la paroisse qui distribuait les secours : on avait mis la charité à l'entreprise, au rabais,

comme nous faisons en France pour l'entretien des prisons. Aussi la maison de refuge ouverte aux pauvres était-elle le plus hideux séjour qu'ait peut-être jamais habité la misère. Le voyageur nous en a donné la description. L'infirmerie était une salle humide et basse de vingt pieds carrés, entourée de bancs recouverts de sacs de plumes, tenant lieu de lits et sur lesquels étaient couchés pêle-mêle les femmes, les enfants et les vieillards! La maison n'avait pas de fosses d'aisances.

Les enquêtes ne nous révèlent qu'indirectement les faits de cette nature; elles nous disent ce que coûtent les pauvres dans chaque paroisse, et nous laissent à deviner par là quel est leur nombre, et combien la misère subventionnée est importune aux contribuables.

La quotité de la taxe variait dans chaque paroisse, et dans une proportion énorme. Le comté de Glocester renfermait des paroisses où la taxe était de 8 sh. par tête, celui de Willshire d'autres où elle était de 16 sh. 8 s., celui de Suffolk de 30 sh. Ce dernier comté renfermait encore des paroisses où la taxe s'élevait à 40 sh. (1) Les abus signalés dans ce comté étaient bien plus extraordinaires encore que les faits rapportés par M. Magendie. Les documents constatent dans l'administration de la taxe les plus révoltantes malversations; les inspecteurs détournaient à leur profit les deniers des pauvres, les dépensaient en réunions de plaisir. Le Clerk de la-

(1) *First annual report of the Poor Law Commissionners*, 1835. — Rapport de Charles Mott.

Hundred de *Blything* dans le Suffolk avait 140 l. st. d'appointements, le chirurgien 700 l. st., les inspecteurs adjoints 850 l. st., tandis que, dans d'autres localités, les mêmes officiers ne recevaient que 25, 60 et 150 livres de traitement (1).

Voici d'autres faits qui nous montreront quel écrasant fardeau la taxe des pauvres était devenue pour la propriété anglaise, et combien les gens aisés avaient intérêt à le réduire. Les rigueurs de la nouvelle loi se trouveront ainsi justifiées par la nécessité, qui est l'autorité suprême des sociétés actuelles. Comme on ne pouvait pas diminuer la misère, on fut bien obligé d'en diminuer la subvention.

D'après le rapport de M. Gulson, qui avait examiné 355 paroisses, la paroisse de *Ramsden* (Oxfordshire) supportait une taxe de 25 sh. par acre de terre cultivée. Une propriété louée 645 l. st., franche de taxe, payait 427 l. st. pour la subvention du paupérisme en 1833. « Nous pourrions employer un beaucoup plus grand nombre de mains, disaient les fermiers à sir Gulson, mais la taxe ne nous laisse rien pour les payer. » Il nous faudrait copier toute l'enquête de 1833, et tous les rapports des commissaires nommés pour l'exécution de la loi nouvelle, si nous voulions faire connaître en détail l'étendue

(1) Le rapport où nous puisons ces faits résume ainsi son jugement sur l'administration de la taxe, dans le comté de Suffolk : « In some of the hundreds of Suffolk, « the entire poor law management is based in fraud and « supported by perjury and deception. » *ibid.*, p. 169.

et la profondeur de la misère britannique. Encore un fait pourtant que nous empruntons aux *Annales Parlementaires*. En 1830, dans la cité de Londres, cinquante familles assignées pour le paiement de la taxe furent réduites à vendre leur mobilier et jusqu'à leur lit pour satisfaire le fisc paroissial (1). Cela ne ressemble-t-il pas à une cruelle plaisanterie? L'aumône forcée réduit ceux à qui la loi l'impose à la condition même de ceux qu'elle veut soulager!

SECTION II.

La misère depuis la loi d'amendement.

Nous en avons assez dit pour faire comprendre quel intérêt pressant avait l'Angleterre à changer un état de choses qui, sous la forme de subvention à l'indigence, menaçait d'établir dans le pays une véritable loi agraire, une loi d'indigence universelle. Le genre de réforme adopté et la manière dont on l'exécuta prouveront mieux que tous les documents statistiques, à quelle profondeur la misère a pénétré dans la société anglaise; car,

(1) Waittmann. Chambre des Communes du 15 décembre 1830.

dans cette circonstance, l'Angleterre a eu recours, nous ne craignons pas de le dire, à une loi de salut public, presque de désespoir.

Elle a procédé comme si l'ancienne loi était la cause directe et presque la seule du paupérisme ; on dirait, ainsi que nous allons le faire voir, qu'elle n'a eu d'autre but que de diminuer, et même de supprimer les secours, afin d'affranchir la nation d'un impôt écrasant. On a sévèrement appliqué au paupérisme, avec un courage qui brave le reproche de cruauté, le remède radical indiqué par Malthus : « Que chacun en ce monde réponde de soi et pour soi ! tant pis pour ceux qui sont de trop ici-bas. On aurait trop à faire si on voulait donner du pain à tous ceux qui crient la faim ; qui sait même s'il en resterait assez pour les riches ? Comme la population tend sans cesse à dépasser les moyens de subsistance, la charité est une folie, un encouragement public donné à la misère ! » Certes, la loi que nous allons exposer n'est pas motivée sur des raisons pareilles ; mais il nous sera facile de montrer qu'à l'insu de ses auteurs, elle a été dictée dans l'esprit que nous signalons. C'est une franche application du *laisser-faire, laisser-passer*. Puisque, jusqu'à ce jour, nos secours, qui nous ruinent, n'ont pas diminué d'un seul le nombre des misérables, puisque, au contraire, ce nombre n'a fait qu'augmenter, eh bien ! laissons faire la misère, laissons passer la mort !

Sans doute, l'ancienne loi de charité donnait lieu à d'épouvantables abus, nous en avons signalé quelques-uns. Nous admettons et nous condamnons tous ceux que lui reprochent les partisans de la loi nouvelle.

Elle exerçait une funeste influence sur la moralité du peuple, elle encourageait la paresse, l'ivrognerie; tout cela est vrai, tout cela demandait une réforme qui s'est fait trop attendre. L'administration était mauvaise de tout point, cela est vrai encore, et celle que la loi nouvelle lui substitue est un des plus grands progrès qu'ait faits l'Angleterre dans son économie intérieure, nous le reconnaissons encore; mais tout cela autorisait-il une nation généreuse à proposer pour remède, et pour unique remède à la misère le régime des *Work-houses?* N'y avait-il pas autre chose à faire qu'à réduire le chiffre de l'aumône? Étudier et signaler les véritables causes de la misère, les supprimer et les combattre, proposer quelques mesures efficaces en faveur des classes ravagées par le paupérisme, cela n'était-il pas aussi le devoir du gouvernement d'Angleterre?

Le but proposé a été atteint; la loi amendée est digne des éloges presque lyriques que lui donnent, dans leurs rapports annuels, les commissaires chargés de son exécution. Dès 1837, après moins de deux ans d'exercice, le changement de loi et d'administration avait opéré sur la taxe des pauvres une réduction de 3,809,489 l. st.; le budget du paupérisme était ramené par la réforme à ce qu'il était en 1803 (1). Le troisième rapport annuel porte le total de la taxe au 25 mars (2) 1837 à

---

(1) Voyez *Second annual report*, appendix, tableaux statistiques.

(2) C'est l'époque où finit l'année administrative an-

4,044,741 l. st. Le chiffre est inférieur même à celui de 1803, de 33,150 l. st.; à celui de 1818, de 3,826,060 l. st. De 13 sh. 2 d. par tête, qui était la moyenne de la taxe en 1818, elle est descendue en 1837 à 5 sh. 10 d. L'économie est évidente, et si on n'avait pas d'autre but, la loi l'a complètement atteint. Nous allons dire par quels moyens.

Un amendement restrictif au principe de l'ancienne loi, qui reconnaissait le droit de l'indigent aux secours, contient en résumé toute la loi nouvelle, et c'est ce qui explique le titre d'*amendment-bill* qu'on lui a donné; il est vrai que cet *amendement*, comme tant d'autres, équivaut à la complète abolition de la loi primitive. On a dit : La société regarde comme un devoir pour elle de soulager l'extrême misère, mais elle entend la soulager d'une façon telle, que l'aumône ne devienne jamais trop onéreuse. Tout pauvre qui justifiera, devant les officiers chargés de l'examiner, être dans les conditions de dénûment qui donnent droit à la charité légale, recevra, comme autrefois, le pain et le vêtement, avec la seule différence que maintenant il sera obligé d'aller les chercher derrière les murailles d'un Work-house. Dans cette disposition est toute la loi. En principe, plus de distribution d'argent aux familles indigentes, pour suppléer au défaut ou à l'insuffisance des salaires; plus d'*allowance*,

---

glaise pour la loi des pauvres; de là vient que les documents publiés en juillet et août donnent des faits de l'année même de la publication.

plus d'assistance à domicile, c'est-à-dire, plus de charité, mais une maison de travail où l'on achète le pain de la charité légale au prix de la liberté. Dans ce système, on n'a plus en vue de soulager les souffrances trop souvent imméritées de la misère, mais seulement d'ouvrir un refuge aux malheureux qui ont peur de mourir de faim. La loi donne à choisir entre la privation de tout secours ou la maison de travail. Déjà, sans savoir encore ce qu'est le Work-house, nous devons comprendre la réduction qui s'est opérée dans la misère officielle d'Angleterre ou plutôt dans le chiffre de l'impôt paroissial.

Le but de la loi est la suppression de tout secours à domicile (*out door relief*), c'est-à-dire, de tout secours hors de la maison de travail. Les commissaires chargés de son exécution font entendre clairement aux nouveaux officiers de l'administration des pauvres, que le résultat à obtenir est de *dépaupériser* l'Angleterre par la crainte de la maison de travail (1).

Le premier rapport de la commission et les instructions de l'administration centrale du paupérisme nous apprennent par quelles transitions on a passé pour arriver à la complète exécution de la loi. La première mesure recommandée aux bureaux des paroisses fut de substituer les secours en nature aux secours en argent; cette seule mesure, de tout point excellente, diminua, dit-on, d'un tiers, dans quelques paroisses de Londres,

---

(1) *First annual report*, 1835.

la somme affectée aux secours (1). Mais ce n'était qu'un expédient de transition, puisque le but poursuivi était la suppression absolue de tout secours à domicile. On avertit ensuite les administrations locales de refuser du travail à domicile, car l'ancienne loi leur faisait un devoir de donner du travail et des secours. Dans les paroisses où il n'y a pas encore de Work-house, on a recours à des moyens ingénieux pour se débarrasser des importunités de l'indigence. Par exemple, la paroisse de *Cookham* offre à ses pauvres valides de l'ouvrage très-pénible, et à la tâche, avec un salaire de beaucoup inférieur à celui qu'ils pourraient gagner ailleurs à moins de peine (2). La commission veut préparer et hâter le moment où elle pourra placer l'indigent dans l'alternative de renoncer à toute espèce de secours, ou de choisir la maison de travail.

Le nouveau mécanisme administratif employé pour l'exécution de la loi amendée, est, comme nous l'avons dit déjà, une des plus grandes et des plus heureuses réformes qui se soient accomplies en Angleterre. Bien qu'il ne soit pas nécessaire à notre sujet d'en exposer le plan et les détails, nous en dirons quelques mots, ne fût-ce que pour expliquer les éloges qui ont été donnés à la nouvelle loi des pauvres.

L'antique administration paroissiale, la base de la forteresse des abus anglais, est ici remplacée par une

---

(1) *First annual report,* p. 8.
(2) *Ibid.*

administration plus large, ayant par conséquent des intérêts plus grands; c'est ce que la loi appelle l'*Union*. Une vingtaine de paroisses, plus ou moins, suivant leur population, sont réunies en une seule administration de secours. Un bureau de fonctionnaires élus (1) par les contribuables, et qui s'assemble à des jours fixes au siège de l'Union, administre avec ordre les affaires du paupérisme de toutes ces paroisses; il choisit et surveille les fonctionnaires, prononce sur les demandes de secours et décide de la forme sous laquelle ils seront distribués. Ce bureau, appelé *Bureau des Gardiens*, est l'arbitre à peu près souverain des pauvres, mais il n'est pas, comme l'ancienne paroisse, indépendant de toute autorité; il a au-dessus de lui, pour le diriger et le surveiller, les délégués du pouvoir exécutif, la commission centrale de *Sommerset-house*, qui est, on peut le dire, le ministère du paupérisme (2). Sous le rapport de l'économie et de la politique, cette administration centralisée est une réforme admirable, digne de l'intelligence d'un grand peuple : seulement on n'a peut-être pas songé assez aux intérêts de ceux qui comparaissent ainsi avec leur seule misère devant les

---

(1) *Board of Guardians*.

(2) Ce premier essai de centralisation a déjà eu pour l'Angleterre les plus heureuses conséquences. L'administration des pauvres est devenue l'instrument d'autres réformes : la loi du 1er mars 1837 lui a confié les registres de l'État civil. Les *Unions* ont été adoptées comme districts d'inscriptions.

représentants de la propriété et de l'industrie; nous aurions aimé voir dans le bureau des gardiens un *avocat des pauvres* (1) chargé de les représenter et de les défendre. Le rapport de la commision constate que, grâce à cette réforme, l'administration d'une Union d'une vingtaine de paroisses coûte moins aujourd'hui que ne coûtait autrefois, dans le temps des abus, l'administration d'une seule de ces paroisses (2).

Dès la première année, près de deux mille paroisses, et des plus ravagées par le paupérisme, furent ainsi centralisées en 112 Unions; la seconde année 5,835 paroisses étaient placées sous l'empire de la nouvelle loi, et enfin, au 15 juillet 1837, le régime nouveau était en pleine activité dans toute l'Angleterre : 13,433 paroisses étaient *unies*. Si quelques-unes obéissaient encore aux anciennes coutumes, cela tenait à des circonstances particulières, à des privilèges locaux, que la commission avait été obligée de respecter (3).

---

(1) Dans quelques États de l'Allemagne, la loi institue un avocat, dit avocat des pauvres, *Armen Advocat*, chargé de représenter gratuitement les intérêts de l'indigent devant la justice.

(2) *First annual report.*

(3) Depuis les réformes provoquées par Gilbert, beaucoup de paroisses avaient obtenu des bills locaux pour s'incorporer avec d'autres, bâtir des Work-houses, etc. La question était de savoir si la loi amendée avait pouvoir d'abroger toutes les lois antérieures. La commission n'osa

Chaque Union doit avoir une maison de travail : le Work-house est la base, la première condition du système. Il faut avoir une sorte de charité à laquelle la majorité des pauvres préfère la plus misérable existence et qu'elle n'accepte qu'au moment de la dernière nécessité. Qu'est-ce donc que cette maison, qui est à la fois l'épouvantail et le refuge de la misère? Tout ce que nous allons en dire sera fidèlement emprunté à des documents officiels, publiés par la Commission des pauvres, qui a naturellement intérêt à donner l'idée la plus favorable d'un système qu'elle croit bon, et dans l'application duquel elle voit le salut de l'Angleterre.

SECTION III.

Les Work-houses.

Un Work-house d'Angleterre est une vaste maison de belle apparence (1), qui a même souvent des préten-

pas décider la difficulté par elle-même; elle demanda au Parlement l'autorisation de détruire les incorporations antérieures, afin de soumettre tout le pays à une loi uniforme. Ainsi, l'acte de Gilbert (22 *Geor. III*), qui avait été une réforme pour son temps, était un obstacle à l'exécution d'une loi meilleure. De pareils faits ne peuvent se produire que dans des pays de privilèges, comme l'Angleterre.

(1) Nous parlons ici des Work-houses construits depuis l'acte amendé.

tions à l'élégance architecturale, comme celle par exemple que j'ai vue à Greenwich. Construite sur un plan moins grandiose que les hôpitaux de nos grandes villes, elle s'annonce généralement d'une façon plus favorable, surtout quand elle est située au milieu d'un riche et gracieux paysage; si ce n'était l'inscription qui se lit à la porte, on ne croirait jamais qu'au delà de ces pavillons d'entrée et de cette bordure de gazon, se trouve l'asile du vagabondage et de la misère. Elle est ordinairement construite en briques et en pierres, comme les cottages les plus élégants, dont elle ne se distingue que par sa plus grande étendue (1). Un Work-house du grand modèle se compose ordinairement de deux pavillons d'entrée, séparés du bâtiment principal, formé d'un front et de deux ailes; à l'extrémité de chaque aile s'étend à angle droit un bâtiment moins élevé; et derrière, vis à vis le corps principal, sont construites les dépendances, les infirmeries, etc. L'espace compris entre les bâtiments est occupé par plusieurs cours fermées de murs. Un Work-house dans le genre de celui que nous venons de décrire, est destiné à contenir de 500 à 800 habitants.

Comme nous l'avons dit, cette maison est un hospice

---

(1) Parmi les nombreux Work-houses que nous avons visités, il en est, comme celui de Greenwich et celui de l'Union de *Wandsworth* et *Clapham*, tout près de Londres, à l'Ouest, qui peuvent passer pour de très-beaux édifices. Voir les plans joints aux rapports des *Poor Law Commissionners*.

ouvert aux vieillards, aux incurables et aux infirmes, un refuge pour les orphelins, un asile pour les idiots et les fous, et un dépôt de mendicité pour les vagabonds et les indigents valides ; il n'y manque que des criminels pour qu'elle réunisse sous le même toit toutes les misères humaines. Comme hospice, le Work-house est, pour la vieillesse et les infirmités, un asile aussi généreux que le peut accorder la charité publique ; le seul reproche à lui adresser, c'est de réunir ainsi dans un même établissement des misères aussi diverses que la vieillesse, l'enfance et la folie. Si la nouvelle loi n'a pas fait disparaître ce mélange qui résulte de la constitution paroissiale de l'Angleterre, elle en a beaucoup diminué les inconvénients, en introduisant un ordre parfait dans l'intérieur des Work-houses, et en maintenant sévèrement la séparation des diverses catégories dans les parties de l'édifice qui leur sont spécialement affectées. On ne rencontrerait plus aujourd'hui dans les maisons de charité qui relèvent de l'administration nouvelle, des horreurs pareilles à celles qu'un des commissaires-adjoints pour l'exécution de la nouvelle loi a observées dans un Work-house de l'ancien système. Toutes les misères humaines étaient confondues pêle-mêle dans le même refuge comme dans un égoût ; des enfants couchaient dans une même pièce avec des paralytiques, des phtysiques et des prostituées (1).

Grâce à la réforme de 1834, ces effroyables abus ont

(1) *First annual report*, p. 35, Rapport de M. Hawley.

complètement disparu; chaque catégorie de misère occupe une partie séparée de la maison, et les enfants abandonnés ou orphelins ne vivent plus à côté de la décrépitude; ils en sont séparés par des cloisons et des murs. Ce n'est pas encore assez sans doute, et les hommes éminents qui administrent le système des Work-houses en Angleterre, comprennent que des misères aussi différentes demanderaient des établissements distincts. Ils multiplient, le plus qu'ils le peuvent, les maisons destinées spécialement à l'éducation de l'enfance délaissée, mais il ne leur est pas possible de réunir par mesure générale tous les enfants épars dans les Work-houses.

Il est certain que l'acte amendé de 1834 a beaucoup amélioré la condition des vieillards et des enfants que la charité paroissiale entassait autrefois pêle-mêle dans des maisons hideuses qui étaient plutôt des égoûts que des maisons de charité. Sous ce rapport, la loi nouvelle mérite les plus grands éloges, et fait honneur à la philantropie de ceux qui l'ont proposée et de ceux qui l'appliquent, autant que, sous le rapport administratif, elle fait honneur à leur intelligence. C'est la première tentative faite avec succès, pour briser l'étroit égoïsme de la paroisse anglaise.

Cette loi, que nous avons sérieusement étudiée en action, sur les lieux mêmes, nous a frappé autant par sa sévérité que par sa sagesse. Bienveillante, quoique sans tendresse, pour la misère qui vient des infirmités ou de l'âge, elle a voulu être sans pitié pour la misère jusque là la plus onéreuse à l'Angleterre, pour celle qui résulte

de la suspension du travail, ou de l'insuffisance du salaire. Elle refuse de croire à cette misère-là, elle ne lui reconnaît aucun droit à être secourue, et voici comment elle procède envers elle :

En principe, elle fait du séjour dans le Work-house la condition de la charité. Elle dit aux administrateurs des *Unions*, aux bureaux de Gardiens : Offrez à tous ceux qui réclament des secours l'entrée du Work-house; et, si vous accordez un soulagement à domicile, que ce soit une aumône en nature, et seulement une exception.

Voici maintenant ce que la maison de charité offre au pauvre valide qui consent à y entrer : elle lui offre ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, à condition qu'il sera séparé de sa famille, de ses enfants, car les âges et les sexes sont isolés dans le Work-house comme dans la prison, et de plus à condition qu'il achètera ce secours beaucoup plus cher qu'il n'a jamais payé le droit d'exister, au prix d'un travail forcé, purement mécanique et qui est un véritable supplice; le supplice du moulin à bras! J'ai vu dans plusieurs Work-houses des machines de ce genre, presque toutes en repos, parce qu'elles avaient mis en fuite les malheureux condamnés à les faire mouvoir, et j'ai la conviction que les plus affreuses extrémités, les dernières souffrances, sont préférables à une pareille charité. Aussi n'est-ce pas une charité que l'on a voulu instituer, mais un épouvantail de pauvres!

Cette loi nouvelle a une grande importance à nos yeux comme expérience sociale, et c'est pour cela que

nous nous étendrons assez longuement sur ses applications et ses effets. C'est une loi de réaction, et par conséquent une loi fondée sur une exagération de principes. Les hommes les plus éclairés et les plus généreux de l'Angleterre, effrayés pour leur pays de la progression du paupérisme, qui en était venu à exiger une subvention de deux cent millions, ont vu dans les abus de l'ancienne loi de charité l'unique cause de l'augmentation de la misère officielle, et ils ont pris courageusement la résolution de supprimer cette cause.

Si l'on n'étudiait que superficiellement et la loi et l'administration nouvelle du paupérisme anglais, on s'exposerait à méconnaître les bonnes intentions qui ont provoqué cette loi et qui l'appliquent, et la philantropie intelligente qui préside à l'administration des pauvres passerait pour la plus coupable cruauté. Ce n'est pas la faute du législateur si la loi est impitoyable, c'est la faute de la société anglaise qui a exigé un pareil remède ! Si la loi n'avait pas fait les conditions de la charité si dures, la charité aurait ruiné la nation, car le nombre de ceux qui la réclament, de ceux qui en ont besoin, augmente et doit augmenter de jour en jour.

Dans certains comtés du sud de l'Angleterre, la vieille charité, celle dont le Christianisme avait fait un besoin et un devoir, accordait un supplément de salaire en argent aux pauvres journaliers qui justifiaient de l'insuffisance de leurs gains pour entretenir leur famille. Ce genre d'aumône s'appelait *allowance*. Dans toutes les paroisses, la communauté acceptait comme un devoir le soulagement de la misère locale. L'obligation de la cha-

rité paroissiale donna lieu à de curieuses conséquences économiques, surtout dans les paroisses agricoles. On sait qu'en Angleterre, pays aristocratique et de grande culture, la majorité des habitants des campagnes se compose de journaliers qui n'ont d'autre moyen d'existence que le salaire offert par les fermiers. On sait que les travaux de la grande culture n'occupent habituellement qu'un petit nombre de bras, et que, excepté pendant la moisson, l'offre du travail surpasse toujours la demande. Les besoins indispensables des populations n'avaient aucune influence sur le prix du travail, puisque la paroisse se chargeait de suppléer au manque et à l'insuffisance des salaires. Les choses en vinrent au point que c'était la paroisse qui payait réellement les gages des journaliers des grandes fermes.

En mettant la charité à un prix sévère, l'acte amendé a eu pour but de replacer le travail dans sa condition naturelle ; ce n'est pas seulement sur le travailleur qu'il exerce une rigoureuse pression pour le forcer à trouver de l'occupation et à accepter celle qu'on lui offre; il agit de même sur les entrepreneurs de travail, sur les fermiers, qui se trouvent forcés, pour conserver auprès d'eux une population suffisante, de lui fournir constamment le moyen de vivre. L'application du nouveau système de charité a été généralement suivie d'une augmentation dans les salaires des journaliers agricoles, qui se trouvent aussi, par la même raison, plus constamment occupés.

Quant aux effets moraux que les abus de la charité légale produisaient sur les classes laborieuses, nous dirons, sans nier ses funestes effets, qu'on leur a opposé

un remède trop héroïque. Sans doute la société a le droit de ne soustraire personne à la nécessité du travail, mais de là à transformer la charité en châtiment, il y a une distance énorme qu'on a peut-être franchie avec une trop facile résolution. Nous verrons d'ailleurs que cette loi, qui met la charité à la condition du Work-house, est inapplicable dans le plus grand nombre de cas, et que, malgré le principe, les secours accordés au dehors égalent encore et même surpassent la somme que coûte l'entretien des pauvres qui habitent les Work-houses.

Cette loi nouvelle de charité, que nous essayons de faire comprendre, est pour nous le signe le plus évident de la misère qui ravage les rangs inférieurs de la société anglaise. Il y a deux cents ans que cette loi existait; comment se fait-il que ses mauvais effets se sont manifestés avec une si cruelle énergie, seulement depuis le commencement de ce siècle? En 1801, la taxe des pauvres n'était que de 4 millions de livres st.; en 1833, elle dépasse 8 millions! Une pareille augmentation suppose nécessairement l'intervention d'autres causes, que les seuls effets de la loi, puisque, sous l'empire de cette même loi, nous voyons la taxe rester à peu près stationnaire antérieurement à notre siècle, et depuis doubler en quelques années. En 1815, après la guerre, elle était à peu près ce que nous la voyons en 1833. Évidemment la guerre a exercé une influence très-forte sur le développement du paupérisme : pourquoi d'autres causes n'auraient-elles pas le même pouvoir ? Pourquoi ne vouloir reconnaître d'autre cause que celle d'une mauvaise loi?

Lorsque, après avoir visité, comme nous l'avons fait,

les affreuses demeures de la population misérable dans les grandes villes d'Angleterre, et particulièrement les ruelles, cours et allées perdues derrière les magnifiques *roads* du Nord-Est de Londres; lorsque, en sortant de ces huttes de planches pourries habitées par la saleté et la fièvre, on pénètre dans l'intérieur d'un Work-house nouveau, on est vivement frappé du contraste que présente la propreté et la bonne tenue de la maison de charité avec le hideux dénûment dont on vient d'être témoin. La netteté des planchers et des murs, la propreté des lits garnis de draps blancs et de couvertures décentes, la bonne tenue des cours, réjouissent agréablement la vue que souillaient un moment auparavant d'indescriptibles horreurs. On se demande comment il se fait que les misérables aiment mieux vivre dans de pareils réduits, coucher sur des haillons, souvent sur des tas de paille, que de recourir à la charité du Work-house. J'ai vu des familles chargées d'un grand nombre d'enfants, j'ai vu des malheureux atteints de la fièvre, incapables de travailler, refuser obstinément d'entrer dans la maison de secours. En ma présence, l'agent de charité des nouvelles Unions, le *relieving officer*, a été obligé de donner des vêtements, des aumônes en nature et en argent, aux familles pauvres que nous visitions. Malgré le principe de la loi, malgré les instructions formelles de l'administration des pauvres, on est obligé de maintenir dans les grandes villes la méthode des distributions régulières de secours en nature et même en argent, et c'est encore ce genre de charité qui coûte le plus cher.

La séparation des sexes et des âges ferme nécessaire-

ment le Work-house aux pauvres en famille. Dans le nouveau système de charité, le pauvre, pour obtenir secours, doit consentir à être séparé de sa femme et de ses enfants, et il refuse presque toujours de l'accepter à ce prix. La séparation des sexes est, de l'aveu des criminalistes, une des plus grandes rigueurs de la détention, et il est naturel que les misérables épuisent les dernières forces de la patience de souffrir pour échapper à une semblable charité. L'administration du paupérisme fait de la séparation des sexes une prescription absolue, sans laquelle elle déclare perdus tous les bons effets de la loi, et elle a raison (1). Elle justifie cette mesure, ainsi que celle qui recommande la détention absolue, tout le temps de séjour dans la maison, en disant qu'on peut bien faire acheter à ce prix la faveur de ne pas mourir de faim. Le seul reproche que nous adressons à l'intelligente administration de la misère britannique, c'est de justifier les mesures auxquelles elle a recours, par d'autres arguments que ceux de la nécessité. Il nous semble qu'il vaudrait mieux avouer son impuissance et la détresse d'une situation qui exige des remèdes violents, des mesures cruelles de salut public, que de vouloir transformer les coups d'État de la nécessité en applications légitimes de la justice sociale!

---

(1) Voir dans le premier rapport de la Commission de la loi des pauvres le règlement annexé, Appendix, n. 9. On recommande de ne pas laisser sortir les pauvres des Work-houses, même pour aller entendre l'office.

La perte de la liberté et la séparation des familles sont donc en Angleterre le prix de la charité, et la Commission pense qu'en agissant ainsi la société ne fait qu'exercer un droit légitime : ce sont les conditions auxquelles on obtient, dit-elle, la faveur d'être sauvé du danger de mourir de faim (1).

Le régime alimentaire des Work-houses est beaucoup plus sévère pour les pauvres valides que pour les vieillards et les infirmes. Leur nourriture doit être inférieure en quantité et en qualité (2), à celle des travailleurs libres du district dans lequel le Work-house est situé. Elle se compose presque exclusivement de bouillie d'avoine *(gruel, oat-meal)*, de légumes et d'eau : ils n'ont de la viande de porc *(bacon)* que deux fois par semaine. Les vieillards et invalides reçoivent en plus de la bière, du thé et du sucre, et nous les avons trouvés partout très-satisfaits du régime auquel ils sont soumis.

---

(1) Nous croyons devoir citer le texte.

We cannot admit that the charge of undue severity attaches to the continuance and complete enforcement of the rule for the separation of the sexes, during the temporary residence in the Work-house, as a condition of being relieved from the danger of perishing for want.

First annual report, p. 33.

(2) « On se plaint, dit le Second rapport annuel, de « l'insuffisance de la nourriture dans les Work-houses, « mais on ne doit pas être aussi bien ici que dans un cot- « tage. »

Second annual report, 1836.

De plus, les habitants, nous allions dire les détenus du Work-house sont astreints à l'uniformité du costume.

La porte du Work-house n'est sévèrement fermée que pour ceux qui veulent y rentrer ; le pauvre valide qui désire se soustraire à la charité légale est libre de le faire en prévenant le directeur de la maison.

Si les pauvres étaient toujours libres d'opter entre un travail pénible mal rétribué, et la sévère charité du Work-house, on concevrait qu'une société comme l'Angleterre mît à un si haut prix les secours qu'elle accorde à l'indigence. Malheureusement, dans un grand nombre de cas, les misérables n'ont à choisir qu'entre une pareille charité et les plus horribles souffrances, et la mort ! Aussi, dans un très-grand nombre de cas, le principe de la loi n'est pas appliqué ; et les secours hors du Work-house (*our door relief*) continuent d'être distribués à la misère en famille. Nous verrons que l'humanité et la violence de la misère sont plus fortes que la loi, plus fortes que la résolution bien arrêtée de la Commission des pauvres, qui voudrait, dans des intentions à la pureté desquelles nous rendons hommage, forcer les pauvres à vivre par le travail, et les entrepreneurs de travail à leur en assurer. Mais hélas ! la fermeté la mieux résolue cédera, et elle l'a déjà fait, comme nous l'allons voir, à la force toujours croissante de la misère ; et les distributions de secours aux familles indigentes qu'il sera impossible de renfermer dans le Work-house, reporteront bientôt la taxe du paupérisme au chiffre où les abus de l'ancienne loi l'avaient élevée ! Nous avions à

peine écrit ces lignes que les faits ont justifié nos prévisions. Le cinquième rapport annuel nous apprend que la dépense pour le soulagement des pauvres s'est déjà accrue de cinq pour cent dans un seul trimestre de l'année 1838 (1). Les districts manufacturiers, dont on vantait l'état florissant à l'époque de la mise en exécution de la nouvelle loi, étaient plongés dans la plus affreuse détresse. Nous verrons bientôt quels efforts de courage et d'intelligence il a fallu pour empêcher la taxe des pauvres de remonter au niveau menaçant où elle était en 1833.

SECTION IV.

Application et effets de la loi amendée de 1834.

« Les travailleurs n'accepteront pas les secours dans « le Work-house, dit un des commissaires-adjoints pour « l'exécution de la nouvelle loi, et ils auront recours « aux derniers efforts pour n'y pas entrer (2). » A peine

(1) V. *Fifth annual report.*

(2) Le texte est plus énergique :

The labourer will not accept relief in the Work-house, and *will strain every nerve to keep out.*

Second annual report.

la loi est-elle en action, que le paupérisme semble disparaître tout à coup comme par enchantement. Les pauvres émigrent ou travaillent; ils acceptent des salaires qu'ils dédaignaient autrefois, et recherchent pour leurs enfants les plus faibles gains. Ils se sauvent à la vue de la maison de charité, et les payeurs de taxes lèvent les mains au ciel pour lui rendre grâces de ce que le fléau est passé. Cinq mille cent quarante-un habitants des comtés agricoles de l'ouest et du sud, chassés par la misère, émigrent dans les comtés industriels du nord. Ce mouvement de population que l'administration approuve et favorise, coûte aux paroisses ou au trésor 28,414 l. st. On s'applaudit de ce résultat, et l'on constate avec la plus vive satisfaction que la taxe est diminuée de 46 p. cent dans les localités ainsi dépaupérisées. Moins de deux ans après, la misère avait passé des districts agricoles dans les comtés industriels, et la population qu'on y avait portée était devenue un fardeau, et les Unions étaient obligées de payer les frais de retour des malheureux émigrants!

Dès l'année 1836, les épreuves que la loi nouvelle eut à subir vinrent diminuer la satisfaction que l'application des premières mesures avait produite. Une crise industrielle prolongée, des coalitions redoutables, la demande du travail diminuée ou suspendue, un hiver long et rigoureux, augmentèrent et mirent en évidence la misère britannique, qui ne fut que très-imparfaitement soulagée, parce qu'elle refusa d'entrer dans les maisons de travail. Cependant l'administration du paupérisme s'applaudit toujours des résultats qu'elle obtient, et, tout

en reconnaissant que les pauvres ont beaucoup souffert, elle se félicite des bons effets qu'ont amenés les rigueurs de la loi nouvelle. Malgré la détresse et la crise, il n'a pas été distribué autant de secours qu'on en accordait, dans les temps ordinaires, avant l'acte amendé, et la misère de 1836 n'a pas fait augmenter la taxe.

Dans quelques Unions, la mise en exécution de la mesure qui supprime les secours externes coïncida avec la crise industrielle. Dans le comté de Nottingham, trois paroisses, comprenant 50,000 habitants, furent formées en Union au mois de juillet 1836. Au moment même où l'on supprimait les secours, la crise se manifeste, les manufactures refusent du travail ou réduisent les salaires, et les ouvriers sont poussés par la détresse au bureau de charité qui n'a à leur offrir que le Work-house. Force fut ici de rétablir momentanément les secours externes, sous peine de pousser les ouvriers au désespoir. La crainte des misérables éveilla la charité, des souscriptions furent ouvertes, et bientôt 4,000 l. st. furent mises à la disposition du bureau de l'Union, pour soulager les indigents et leur procurer du travail. La Commission observe seulement que « les moyens employés « pour soulager la détresse tendaient manifestement à « en augmenter la cause, puisqu'elle augmentait la pro- « duction qui déjà dépassait la demande; de cette ma- « nière on ne faisait que prolonger la durée de la crise « et en augmenter l'intensité (1). » Il est vrai qu'en em-

(1) *Third annual report*, p. 14.

ployant l'argent des souscriptions à faire travailler les pauvres à leurs propres métiers, on fit baisser de 50 p. cent la valeur des objets ainsi fabriqués. Mais que fallait-il donc faire? Les chefs des peuples ne savent donc d'autre remède à la misère que le terrible *laisser-faire, laisser-passer!* En vérité, on serait tenté de croire qu'il n'y en a pas d'autre.

Coventry est le centre d'une florissante industrie. C'est là que l'on tisse ces magnifiques rubans qui rivalisent avec avantage, pour le bon marché du moins, avec nos fabriques de Saint-Étienne. L'industrie des rubans est centralisée ici, comme celle de la poterie dans le comté de Suffolk; c'est dire que la condition des ouvriers y est aussi malheureuse qu'elle peut l'être. Quand nous serons à la partie des causes, nous verrons pourquoi; en attendant, contentons-nous de constater sur ce point, d'après les commissaires de la loi, l'existence de l'extrême misère. Les salaires y sont si peu élevés, dit le rapport, que les ouvriers ne peuvent se soutenir qu'à la condition d'être toujours et pleinement occupés (1). Deux paroisses, celle de *Foleshill* de 11,965 habitants, et celle de *Nuneaton* de 12,868 habitants, renferment cette population laborieuse et souffrante. Pendant la durée de la crise, les Gardiens de l'Union furent obligés de distribuer aux pauvres de la soupe et du pain. Les secours externes s'élevèrent pour Nuneaton, à la somme de 1,223 l. st. 19 sh., dans le trimestre

(1) *Third annual report*, M. Earle, p. 15.

finissant en mars 1837, tandis qu'ils n'avaient été que de 789 l. st. dans celui de septembre 1836. Le Work-house renfermait 132 pensionnaires; Foleshill, mieux administrée, dit le rapporteur, ne dépensait dans le même temps que 429 l. st. 19 sh., pour une population inférieure seulement d'un douzième, et elle ne comptait que 90 misérables dans le Work-house. Cela tient à la différence avec laquelle les secours étaient distribués dans chaque localité. A Nuneaton, on avait admis au secours tous ceux qui s'étaient présentés, mais on ne leur accordait qu'une aumône insuffisante, tandis que dans la seconde paroisse, sur 200 *applications* (1) ou demandes de secours, le bureau n'en avait admis que huit, mais en égalant les secours aux besoins. Le Work-house de Foleshill avait sur celui de Nuneaton l'avantage de posséder un moulin à bras, qui est pour les maisons de travail la plus économique et la plus admirable des machines. Les indigents valides qui venaient demander secours aux Gardiens de l'Union n'en recevaient qu'à la condition de tourner la meule. Les *treadmills* et les moulins à bras sont, en Angleterre, les plus épouvantables symptômes de misère que nous connaissions : une nation opulente, puissante par son génie industriel, par

---

(1) L'ancienne loi contenant la reconnaissance des droits au travail et au secours, ce n'était plus une charité, c'était l'application de la loi que réclamait le pauvre : de là l'expression anglaise, demander *application*, faire *application*; pour demander et accorder des secours.

l'application des prodiges de la mécanique à la production, retournant, pour occuper ses indigents, aux grossiers instruments de la barbarie, et condamnant ses criminels et ses pauvres au supplice des anciens esclaves, *ad molam!*... Quel triste sujet de réflexions et d'étonnement!

La loi rencontra d'assez grands obstacles de la part des anciennes administrations paroissiales, surtout dans les comtés où les vieux abus étaient le plus enracinés. Quelques Unions refusèrent de se constituer, et laissèrent passer le délai fixé par la Commission, sans faire les élections nécessaires pour former le bureau des Gardiens. En Angleterre, la plus petite localité étant souveraine et indépendante de toute autorité centrale pour son administration intérieure, il suffit d'une paroisse mal intentionnée pour suspendre l'exécution de la loi. La Commission sut triompher de tant d'embarras, avec une grande habileté. Certains comtés, soit par mauvais vouloir, soit qu'ils ne comprissent pas l'esprit de la loi, s'obstinaient à perpétuer les abus : ils répugnaient à l'emploi du remède appliqué à la misère et n'avaient pas le courage de refuser tout secours à ceux qu'épouvantait le Work-house. Dans les Unions de *Hants* et *Andover*, par exemple, le bureau continua, malgré les ordres de la Commission, à disposer comme auparavant des fonds de la taxe en faveur des familles pauvres. Pourtant à la fin, la Commission finit par se faire entendre; quinze pauvres valides, sans ouvrage, s'étant présentés au bureau d'Andover pour demander application, le bureau, déjà à demi converti, prit l'avis de la

Commission qui ordonna d'offrir la charité du Work-house ; pas un seul de ces indigents n'accepta (1).

Les rigueurs et la durée de l'hiver firent subir à la loi une plus rude épreuve : elle la supporta, en se relâchant toutefois de sa sévérité, mais sans que cette indulgence forcée grossît beaucoup la taxe des paroisses. Cette expérience satisfit pleinement la Commission qui se félicite de la fermeté généralement montrée par les bureaux des Unions, dans cette circonstance difficile : après un essai aussi victorieux on espère n'avoir plus rien à craindre de la misère.

La violence du froid et le séjour prolongé de la neige sur la terre avaient suspendu tous les travaux des champs ; les journaliers qui peuplent les magnifiques campagnes d'Angleterre, se trouvaient donc privés de travail, et menacés de mourir de faim. Ils accoururent près des nouvelles administrations de secours, en réclamant ce que jusque là les paroisses ne leur avaient pas refusé : voici ce que cette fois ils obtinrent, grâce à la réforme introduite par l'acte amendé. Citons les faits.

Pendant ce temps de neige, 149 indigents vinrent au bureau de *Cuckfield* (Sussex), dans une seule séance, réclamer l'assistance de la charité légale. Les Gardiens de l'Union distribuèrent à quelques-uns seulement un peu de farine, et offrirent à 118 l'entrée du Work-house ; *six seulement acceptèrent*. A la séance suivante les Gardiens reçoivent 60 demandes de secours. On offre le Work-

(1) *Third annual report*, M. Earle.

house, et cinq indigents acceptent. Ce bureau, qui était, à ce qu'il paraît, profondément pénétré de l'esprit de la loi, ne s'en tint pas encore là ; il mit ses nouveaux pensionnaires au moulin à bras, *ad molam*, et aussitôt trois d'entr'eux manifestèrent l'intention de quitter la maison de travail, ce qu'ils firent dès le second jour. Comprend-on maintenant les économies que doit faire une semblable charité? L'Union de *Cuckfield* est citée par la Commission comme un modèle à imiter. Vingt pauvres seulement consentirent à entrer dans le Work-house pendant la durée de la neige, et sur ce nombre quinze l'abandonnèrent dès le 12 janvier : c'est qu'on était mieux dehors, même sur la neige (1). Mais toutes les paroisses n'ont pas à présenter d'aussi beaux résultats : beaucoup d'entr'elles n'ont pas eu le courage d'observer la règle dans toute sa rigueur.

La Commission déplore cette faiblesse, et elle s'empresse de rappeler les principes qu'il faut appliquer en pareille circonstance. Ici, quelques citations qui nous dispenseront de toute réflexion sur le système de charité légale adopté par l'Angleterre.

« Les commissaires regrettent que les vicissitudes des « saisons, la durée de la gelée ou de la neige, aient pour « conséquence la suspension de tout travail, et la néces- « sité de soulager la misère qui en résulte. La certitude « de trouver assistance dans les mauvais jours favorise « l'imprévoyance. Il faudrait que la souffrance de l'hi-

(1) *Third annual report.*

« ver apprît au pauvre à épargner sur les gains de la « moisson, sur le glanage de la bonne saison (1). La « Commission ne connaît qu'un seul remède à ces maux, « c'est l'exécution sévère de la règle qui proscrit le « Work-house (2). »

Ne dirait-on pas que la société anglaise a pris pour maxime cette pensée de Plaute, qui résume franchement ses principes de charité :

« *De mendico malè meretur qui ei dat quod edat aut quod bibat;*

« *Nam et illud quod dat perdidit, et illi producit vitam ad miserrimum* (3). »

Grâce à ces principes de charité, les souffrances de la population pauvre pendant cet hiver rigoureux, passèrent sans presque rien coûter à la caisse des Unions. Les trois paroisses de *Lambourne, Hungerford* et *Ramsbury*, qui, sous le régime de l'ancienne loi, avaient à

---

(1) *Job-Work*, mot bien caractéristique pour désigner les travaux incertains auxquels peuvent se livrer les indigents lorsqu'ils ne sont pas régulièrement occupés par les fermiers, comme ramasser du bois, casser des pierres sur les routes, etc. Mot à mot : ouvrage de Job, de mendiant.

(2) *Third annual report*, p. 40.

(3) Plaute, *Trinummus*, act. 2e, sc. 2, v. 58-59 : « C'est rendre un mauvais service au mendiant que de lui donner à boire et à manger ; on perd ce qu'on lui donne, et, en prolongeant sa vie, on ne fait que prolonger son malheur. »

leur charge pendant l'hiver environ 300 pauvres valides, dont moitié, chefs de famille, se trouvèrent complètement soulagées de ce fardeau par l'ingénieux système que nous étudions. Le 11 janvier 1837, on ne comptait que huit pauvres valides secourus dans les dix-huit paroisses de l'Union de *Lambourne*. Il n'y avait que vingt hommes au *moulin à bras* du Work-house. Encore un miracle du moulin à bras (1)!

Les résultats des faits, que nous pourrions citer à l'infini, peuvent se résumer ainsi : Pendant la durée de l'hiver, tant qu'a soufflé le vent de gelée (*the severe blast*), la somme des secours a été en proportion exacte avec l'exécution plus ou moins sévère de la mesure. Là où la loi a été courageusement appliquée, on a peu donné; mais là où elle a cédé à la compassion, il y a eu de nombreuses demandes; la misère s'est montrée aussi ruineuse, aussi importune que devant. La Commission se félicite de ce résultat, et, ne voyant toujours dans la misère que l'effet des abus de l'ancienne loi, elle croit qu'elle diminue réellement la misère en diminuant les secours.

Les fonctionnaires de la loi se font tous honneur, aux yeux de la Commission, de la fermeté qu'ils ont montrée pendant l'hiver. « *J'ai le plaisir de déclarer*, dit l'un « d'eux (2), que pendant les rigueurs de la saison der- « nière, le bureau des Gardiens de l'Union d'*Aylsham*

(1) *Third annual report.*

(2) Blake, commissaire-adjoint, *Third annual report.*

« (Suffolk) persévéra fermement (*steadily*) à refuser des « secours externes à tous les hommes valides. » Suivant l'honorable fonctionnaire de charité, les pauvres sans ouvrage n'en moururent pas de faim pour cela, *car ils trouvèrent bientôt de l'emploi à balayer la neige sur les routes; de sorte que la neige procura presque autant d'ouprage qu'elle en empêchait* (1).

Voici encore un fait cité par la Commission avec une égale complaisance, comme un des bons effets de la loi : « Le jeudi, 29 décembre, dit l'honorable Gulson, un des « commissaires-adjoints, la gelée ayant continué et « étant devenue plus intense, M..... (un propriétaire) « ne fut pas peu surpris de trouver ses journaliers (2) à « l'ouvrage, et allant *presque aussi bien* qu'avant la « gelée. Il s'avança vers eux en leur disant : Et com- « ment donc, il paraît que vous pouvez aller tout de « même malgré le temps? — Oui, reprirent les hommes, « nous nous en sommes aperçus ce matin. — Pourquoi « alors vous êtes-vous absentés lundi, mardi, mer- « credi? — C'est que, dirent-ils, nous pensions que « nous ne pourrions pas travailler; mais, n'ayant pu « obtenir secours comme nous avions coutume, la né- « cessité nous a fait essayer, et nous avons découvert ce « matin que nous pouvions travailler aux fossés sans « trop de difficulté. » La loi des pauvres, comme on

---

(1) *Third annual report.*

(2) *Drainers.* Ouvriers employés à l'écoulement des eaux et à creuser des fossés de dessèchement.

voit, apprend aux journaliers anglais ce qu'ils avaient ignoré jusque là, c'est-à-dire, que l'on peut travailler à des travaux d'écoulement pendant une forte gelée. C'est très-bien; mais que serait-il advenu si le propriétaire avait lui-même renvoyé ses journaliers parce qu'ils faisaient, à cause du mauvais temps, une moindre quantité d'ouvrage?

On a vu que, l'année précédente, la Commission avait favorisé de tous ses efforts l'émigration des indigents agricoles de l'ouest et du sud, vers les comtés manufacturières du nord. Elle se promettait beaucoup de cette mesure, à cause de la demande toujours croissante de travail que produisaient les merveilleux progrès de l'industrie. Le rapport de 1837 dément tristement ces flatteuses espérances. On n'a fait que changer les pauvres de place; on a porté du bois à la forêt. Les fabricants qui avaient consenti à prendre des ouvriers des districts ruraux, qui en avaient demandé l'année précédente aux agents de la Commission, leur retirent le travail aux premiers embarras commerciaux, et les renvoient de leurs ateliers. Ceux qui sont restés aux gages des maîtres qui les avaient embauchés d'abord, subissent une telle réduction de salaires que leurs anciennes paroisses, celles qui avaient fait les frais de l'émigration, afin de diminuer le nombre de leurs pauvres, sont obligées de leur envoyer des secours (1)!

---

(1) Voyez *Third annual report*, appendix, n. 4. Rapport de M. Muggeridge, agent d'émigration.

La réforme de l'ancienne loi des pauvres et l'application des mesures nouvelles, constituent la plus curieuse expérience économique que jamais ait faite encore une grande nation civilisée, et l'on nous saura peut-être gré de l'avoir étudiée. Plus cette grande épreuve avance, plus elle devient intéressante : nous la regardons comme une sorte d'inventaire moral qui permet de connaître, mieux que toutes les statistiques, la situation économique d'un peuple. C'est envain que nous chercherions en France des documents de la nature de ceux que nous fournit l'Angleterre, et c'est pour cela que nous insistons si long-temps sur les faits auxquels la nouvelle loi des pauvres a donné lieu. Nous regrettons bien vivement de ne pas pouvoir suivre plus long-temps, dans notre travail, les phases diverses de cette grande expérience sociale ; mais il n'y a que six ans que la loi existe, six rapports seulement ont été publiés, et il ne nous est pas permis d'aller plus vite que le temps.

La quatrième année de la nouvelle loi des pauvres est signalée par un hiver rigoureux, et par l'une des crises industrielles les plus formidables qu'ait encore traversées l'Angleterre.

Voici d'abord quelques faits curieux qui prouvent que les économies produites par l'application du principe de la charité conditionnelle résultent tout simplement de la suppression de la charité. Un commissaire-adjoint de l'administration des pauvres, rendant compte de ses opérations dans les comtés de Kent et de Sussex, nous apprend que, pendant l'hiver de 1837, la détresse s'était si vivement fait sentir dans l'Union de *Faversham*, peu-

plée de pêcheurs, que le Work-house était tout à fait rempli, sans pouvoir plus admettre personne; beaucoup de pauvres valides réclamaient des secours, et il était impossible de leur offrir l'entrée de la maison de charité; parmi eux, il y avait, j'en suis sûr, dit l'honorable commissaire, des cas d'extrême détresse. On fut obligé d'accorder des secours, sans condition, à 257 chefs de famille : c'étaient des pêcheurs d'huîtres que la gelée empêchait de travailler. Une Union voisine, celle de *Sheppey*, qui se trouvait dans les mêmes conditions, avec le même genre de population, et peut-être plus misérable encore, n'eut au contraire presque rien à dépenser pour secourir ses pauvres. Lorsque le Work-house fut rempli, elle offrit à ceux qui venaient réclamer des secours, de charrier à bras les galets du rivage. Comme la tâche était trop pénible, les pauvres jugèrent qu'elle ne valait pas le secours qu'on offrait en échange, et ils s'arrangèrent comme ils purent pour passer tout seuls ce mauvais moment (1).

Dans les Unions de paroisses agricoles, l'administration des pauvres recommande expressément de n'accorder de secours au dehors, que si le Work-house est plein. Par cette rigueur son intention est de frapper le fermier plutôt que le pauvre. Elle veut ainsi forcer l'entrepreneur de travail à occuper, pendant les mauvais jours, la population dont il a besoin le reste de l'année pour cul-

(1) Voyez *Fourth annual report of the poor law commissionners*, p. 26-27.

tiver ses terres et ramasser ses récoltes. Si on applique le Work-house, dit-elle, le pauvre n'en voudra pas, il émigrera, peut-être aurait-on dû ajouter aussi, il mourra; le fermier perdrait ainsi les hommes dont il aura besoin plus tard, et, au beau temps, quand il lui faudra des bras, il n'en trouverait plus. Il essaiera donc de les occuper tant bien que mal pendant le mauvais temps (1). Quelle société que celle où l'on est forcé d'avoir recours à des moyens semblables!

La crise industrielle, fléau bien plus redoutable que l'hiver, ralentit tout à coup, pendant la plus belle saison, la production des manufactures. A Nottingham où l'on fabrique cette bonneterie élégante qui fait l'admiration et l'envie du monde, et qu'on dirait travaillée par la main des fées, la population ouvrière tomba, par suite de la crise, dans la plus affreuse détresse. Le Work-house, bien que très-vaste, fut bientôt rempli, et la misère devint si générale qu'on fut obligé d'avoir recours à des souscriptions pour la soulager (2). 4,000 l. st. furent ainsi levées, et l'on construisit une vaste baraque en planches pour y distribuer la soupe et les pommes de terre aux affamés : c'était un Work-house supplémentaire! Le reste de la population ouvrière fut occupé sur les routes, et les mains habituées à fabriquer ces merveilleux ouvrages que nous ne savons pas encore imi-

---

(1) Voy. *Fourth annual report of the poor law commissionners*, p. 35.

(2) *Ibid.*, p. 36.

ter, chefs-d'œuvre de finesse et d'élégance, furent employées à casser des pierres. La crise dura près d'une année : au 21 juillet suivant il y avait encore dans le Work-house une population de 423 habitants; mais je ne sais pourquoi on donne le nom de crises à des phénomènes périodiques, qui reviennent maintenant à des intervalles de plus en plus rapprochés, et qui sont, comme nous essaierons de le montrer plus tard, l'état normal de notre industrie.

A Birmingham et Aston, le fléau sévit avec une égale violence. Dans la première de ces grandes cités industrielles, la dépense du paupérisme augmenta de 4 p. cent, de mars 1837 à mars 1838; à Aston, de 35 p. cent dans le même intervalle. En avril 1838, 152 pauvres réclament des secours pour manque absolu d'ouvrage; en juillet 1,122 s'adressent à la charité publique pour le même motif. Quelle éloquence dans de pareils faits et de pareils chiffres, et comme ils montrent à quelles tristes fluctuations est soumise l'industrie, et combien est incertaine l'existence de ceux qui n'ont pour vivre que le travail qu'elle leur promet!

Après la crise industrielle vient une disette générale qui affame, pendant près d'une année, les basses classes de la population : ainsi, dans la société anglaise, les fléaux viennent se relever l'un après l'autre, et ils ne laissent pas un moment de répit aux malheureux qu'ils affligent. Le cinquième rapport annuel de l'administration du paupérisme résume ainsi les maux qu'ont eu à supporter sans relâche les classes inférieures de l'opulente Angleterre : « Pendant la troisième année d'exer-

« cice de la Commission, dit ce rapport, la nouvelle loi « a été éprouvée par un hiver très-rigoureux qui a « suspendu le travail dans les campagnes, et par la pré- « dominance prolongée de l'*influenza* dont une grande « partie des classes laborieuses a été affligée. La qua- « trième année a été signalée par une crise commerciale « très-étendue, et par une sévère dépression dans les « districts manufacturiers qui ont mis hors d'emploi la « plus grande partie de la population laborieuse des « villes d'industrie. La cinquième année a été une année « de disette, et conséquemment de cherté des denrées « alimentaires (1). » Nous savons que la crise industrielle, un moment suspendue, a reparu de nouveau la sixième année, peut-être pour ne pas cesser de longtemps; et les années suivantes tiennent sans doute en réserve quelques fléaux inconnus, ou bien ceux que le rapport de l'administration vient d'énumérer recommenceront avec une nouvelle énergie!

La nouvelle loi se comporte envers la disette comme envers la crise industrielle; elle recommande de maintenir avec fermeté les mesures rigoureuses qui mettent la charité à la condition du Work-house ou d'un travail pénible, et malgré ses intelligents efforts, les dépenses de la misère dépassent le chiffre auquel elles s'étaient arrêtées les années précédentes.

On essaie de diminuer la consommation pour diminuer la détresse, on remplace le pain de froment par le

---

(1) *Fifth annual report*, p. 1 et 2.

pain d'orge dans les Work-houses, on redouble de sévérité pour l'admission aux secours dans les campagnes, afin de contraindre les fermiers d'élever les salaires; mais les fermiers s'y refusent, parce que, disent-ils, *ils ne sauraient plus comment les baisser quand le prix des aliments viendrait à fléchir.*

La loi nouvelle n'avait pas encore été appliquée dans les districts manufacturiers du nord, et ce n'est que la sixième année d'exercice de la Commission qu'elle y fut introduite. Quelques chefs de manufactures se mirent ouvertement à la tête de la résistance; MM. Fielden, à *Todmorden* et *Langield*, renvoyèrent leurs ouvriers et les provoquèrent à la révolte par des proclamations incendiaires. On s'opposa par la force à l'exécution de la loi, et un régiment de dragons fut obligé de marcher contre les populations mutinées (1).

Beaucoup de manufacturiers regardaient les prescriptions de la nouvelle loi comme un attentat direct à leurs intérêts, car ils prévoyaient que la suppression ou seulement la diminution des secours élèveraient forcément le prix du travail. La charité ne payant plus aux ouvriers une partie du salaire, l'entrepreneur de travail se trouverait obligé de le payer tout entier, et, dans la situation où la concurrence des producteurs avait mis l'industrie, la plus faible augmentation dans les salaires pouvait devenir pour eux une cause de ruine. La subvention publique accordée à la misère était une nécessité de l'orga-

(1) *Fifth annual report*, p. 31.

nisation sociale en Angleterre : tant que les lois des céréales, qui sont la liste civile de l'aristocratie, ne seraient pas rappelées, on ne pouvait, sans injustice pour les manufacturiers et pour les pauvres, supprimer les secours qui assuraient le bon marché du travail. Les proclamations de MM. Fielden, qui développaient ces motifs avec une violence toute révolutionnaire, étaient un véritable manifeste de guerre sociale.

Le sixième rapport de la Commission nous apprend que la détresse ne fait qu'augmenter dans les districts de manufactures. Dans les comtés du centre de l'Angleterre, les Work-houses sont devenus insuffisants : la misère a cruellement trompé toutes les prévisions de l'administration des pauvres, car, au moment où elle entra en exercice, elle ne croyait avoir à faire qu'aux pauvres journaliers des comtés agricoles : elle redoutait si peu le paupérisme des pays de manufactures, qu'elle voulait transporter la population agricole du sud de l'Angleterre dans les districts industriels du nord et du centre. Et voici qu'après une expérience de quelques années, elle trouve que la situation des pauvres des campagnes est bien préférable à celle des ouvriers des grandes manufactures ! A Carlisle, une pétition présentée par les tisserands, et fort bien rédigée, réclame si impérieusement des secours, que le bureau de l'Union accorde 1 sh. 6 d. de supplément de salaire par semaine à cinq cents chefs de famille ! On essaie d'expulser les Irlandais et les Écossais des villes de manufactures, et, pour les forcer à remporter leur misère dans leur pays, on leur refuse toute espèce de secours.

Nous exposerons bientôt le tableau de la misère britannique, tel que nous l'avons eu récemment sous les yeux : nous avons voulu seulement dans ce long chapitre résumer les faits économiques et sociaux auxquels la réforme de la législation du paupérisme a donné lieu en Angleterre. Ces faits ne sont pas encore bien connus en France, et nous espérons que nous ne les aurons pas recueillis sans profit.

Nous croyons devoir répéter encore qu'il serait injuste de rendre l'administration actuelle des pauvres responsable des effets rigoureux de la loi ; elle est, nous nous en sommes convaincus nous-mêmes, animée des intentions les plus généreuses et les plus pures. Elle a voulu rendre à l'Angleterre le seul service que la législation et le gouvernement pouvaient lui rendre en cette matière ; persuadée qu'il était dans les intérêts présents du pays et dans ceux de son avenir d'abandonner les causes économiques qui règlent le prix du travail à leur libre cours, elle a poursuivi son but avec une intelligence et un courage dignes des plus grands éloges ; elle a méprisé les déclamations hypocrites des torys conservateurs qui défendaient les abus de l'ancienne loi, parce que toute réforme leur est odieuse, et que toute suppression d'abus est pour eux une menace de ruine. Seulement elle a exagéré le principe qu'elle s'est proposé d'appliquer, et elle a cru travailler à diminuer efficacement les causes de la misère en corrigeant quelques abus de la charité.

Sans adopter les principes économiques de la nouvelle administration du paupérisme, nous la félicitons d'avoir

entrepris une aussi grande expérience, qui doit être salutaire aux autres nations aussi bien qu'à la Grande-Bretagne. En abandonnant librement à lui-même le monde industriel tel qu'il est constitué, en supprimant l'intervention d'une charité perturbatrice dans le régime économique de la nation anglaise, elle a plus fait pour la solution du problème social que toutes les théories conçues jusqu'ici. Que l'expérience continue encore seulement quelques années, et tous les esprits éclairés pourront juger avec certitude si l'organisation sociale actuelle doit être réformée ou non. On verra alors clairement où va le monde, et les faits auront souverainement décidé la question si controversée aujourd'hui, de savoir si nous sommes ou non dans le chemin qui mène aux glorieuses destinées que se promet l'humanité : ce ne sera pas peu de chose de gagné !

Nous terminons cet aperçu de la misère légale de l'Angleterre par une citation empruntée à l'agent d'émigration Muggeridge, qui, moins optimiste que plusieurs de ses collègues de l'administration du paupérisme, avoue ainsi l'étendue de la misère et l'impuissance où l'on se trouve d'y porter remède. « Il est, je le crains, hors de « doute que, quelques efforts que l'on fasse pour amé- « liorer la condition sociale des classes inférieures de ce « pays, avec quelque persévérance, quelque dévoûment « qu'on les soutienne, qu'ils émanent de la philantro- « pie individuelle ou de la sagesse de la législature, ces « efforts n'obtiendront jamais de bienfaisants résultats, « à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un système « d'éducation assis sur une base large et libérale. » Sans

contester le pouvoir de l'éducation, nous douterons à notre tour qu'elle puisse remédier jamais à la mauvaise situation économique des classes laborieuses de l'Angleterre.

SECTION V.

De la misère de la population agricole, en Angleterre.

Dans un article remarquable sur les pauvres de la Grande-Bretagne, le *Quaterly review* (1) s'exprimait en ces termes, après avoir énuméré les élements de prospérité de l'Angleterre et rendu hommage à la puissance de production, à l'accumulation de richesses qui placent justement ce pays à la tête des nations : « ..... Mais, si « cette richesse est si mal répartie que la généralité de « notre population ne reçoit qu'une portion insuffisante « de ce que produit son travail ; si elle est condamnée à « des efforts qui n'aboutissent qu'à une pauvreté *sans* « *remède ;* et si elle ne soutient sa misérable existence « que par les secours de charité que détermine la « crainte qu'elle inspire ; il y a dans un pareil état de

(1) *Revue Britannique*, novembre 1830, nouvelle série, T. III.

« choses plus de sujets de regrets que d'orgueil, de dé-
« sespoir que d'exaltation. »

Nous dépasserions les bornes que nous avons fixées à ce travail si nous voulions citer tous les témoignages qui constatent l'existence de la misère dans la Grande-Bretagne : les faits empruntés aux documents officiels que nous avons analysés plus haut, suffiront, il nous semble, pour donner une idée approximative de la condition des classes laborieuses dans cet opulent pays. Il nous reste seulement à établir que le paupérisme n'est pas resserré dans quelques localités défavorables, mais qu'il couvre de sa lèpre toute la surface de l'Angleterre.

Ici, à la différence des États continentaux, la misère est plus nombreuse dans les campagnes que dans les cités. Les paysans ne sont pas protégés contre la misère par une laborieuse pauvreté, comme les paysans de France, par exemple ; heureusement que la population agricole n'est que le tiers environ de la population totale, car, autrement, l'Angleterre serait une Irlande ! (1) Il n'y a dans les campagnes anglaises que des fermiers entrepreneurs de cultures en grand, et des journaliers qui ne possèdent rien et qui ne peuvent pas obtenir un seul coin de terre à cultiver. Ils n'ont aucun droit sur le

(1) On évalue ordinairement la population agricole à 9,000,000 et la population manufacturière à 14,000,000. Les machines à travailler le coton représentant seules 84,000,000 d'ouvriers. Voy. *Mac-Culloch* et *Porter ;* POPULATION.

sol ni à titre de propriétaires, ni même à titre de bail ; il n'y a plus en Angleterre un seul pâturage communal où les pauvres villageois puissent envoyer paître une vache, cette richesse du paysan. Les journaliers sont tout simplement des salariés, qui s'offrent à vil prix aux fermiers, pour obtenir un travail précaire, qui n'exige pas toujours le même nombre de bras, et occupe chaque jour un nombre différent d'ouvriers. La population pauvre des campagnes n'est pleinement occupée qu'à l'époque de la moisson, et, ainsi que nous allons le voir, le gain le plus élevé qu'elle obtienne pendant ce moment favorable ne dépasse jamais le niveau des besoins indispensables.

Tous les économistes anglais avouent que la condition des ouvriers agricoles empire tous les jours : nous avons vu la Commission des pauvres conseiller et favoriser l'émigration, comme le seul remède à la misère toujours croissante des paysans anglais. La Commission a consenti à dépenser 1 l. st. 16 sh. 8 d. 1/2 par tête de pauvre pour changer de place la misère, pour la transporter des comtés agricoles où elle est extrême et sans remède, dans les comtés industriels où il y avait quelque espoir de trouver du travail et du pain (1). La société anglaise favorise l'émigration de tout son pouvoir, par des allocations du gouvernement, par des souscriptions privées ; mais ce remède ne peut être efficace que s'il est volontairement employé par ceux mêmes qui souffrent.

---

(1) *Third annual report*, app. n. 4.

Si l'Angleterre voulait envoyer tous ses misérables de l'autre côté des mers, elle serait ruinée par les frais de transport. 1179 pauvres dont elle s'est débarrassée à ses frais, de juillet 1836 à juillet 1837, lui ont coûté, rendus en Amérique, 7,450 l. st. (1). L'année précédente, on avait fait émigrer 5,141 individus, à raison de 5 l. st. 10 sh. 6 d. 1/4 par tête. Le remède coûtait trop cher, on fut obligé d'en réduire l'application l'année suivante. On comprend qu'un gouvernement favorise l'émigration dans des contrées lointaines qui lui appartiennent ou qu'il veut coloniser; qu'il y transporte à grands frais des animaux utiles et des hommes; mais qu'une nation puissante, comme l'Angleterre, paie fort cher pour avoir quelques hommes de moins à nourrir, n'est-ce pas le dernier signe de misère et de détresse? On n'impose point aux émigrants que l'on paie, d'aller dans les pays soumis à l'Angleterre; qu'ils s'en aillent, cela suffit. Le plus grand nombre va dans le Canada et aux États-Unis.

Sir Walter-Scott a écrit dans la *Quaterly review* de curieux articles sur la misère agricole anglaise, dont il a parfaitement signalé les causes. Autrefois, dit-il, en Angleterre, chaque villageois avait sa vache et son porc, et un enclos autour de la maison. Là où un seul fermier laboure aujourd'hui, trente petits fermiers vivaient autrefois; de sorte que pour un individu plus riche, il est vrai, à lui seul que les trente fermiers d'autrefois, il y a

(1) *Third annual report*, appendix n. 6.

maintenant vingt-neuf journaliers misérables, sans emploi pour leur intelligence et pour leurs bras, dont plus de moitié est de trop. La seule fonction utile qu'ils remplissent, c'est de payer, quand ils le peuvent, une rente de 60 sh. environ par an, pour les cabanes qu'ils habitent.

L'illustre romancier a suivi savamment la marche et les progrès de cette misère, d'après l'action des causes qu'il lui assigne. Il nous a cité la paroisse de *North Creek*, dans le Norfolk, qui, en 1798, ne payait annuellement qu'une taxe de 1 sh. 9 pences pour soulager ses pauvres. Alors il y avait une propriété communale qui permettait aux habitants d'élever chacun au moins une tête de bétail. En 1818, la taxe était de 25 l. st., mais alors il n'y avait plus qu'une vache dans tout le village. Ainsi, dans ces vingt ans, la grande propriété avait envahi les communaux, la grande culture avait réuni en une seule ferme les enclos et les terres des paysans, et le paupérisme était né (1). A cette époque, quelques paroisses possédaient encore des terres à bail, et elles étaient à peu près exemptes de misère, comme celle de *Burley* (Rutland) où la taxe n'était que de 51 l. st., tandis que celle de *Greetham* toute voisine avait une taxe de 219 l. st., sans compter un plus grand nombre d'habitants. L'auteur cite, dans le comté de Sussex, quatre paroisses où il n'y avait plus un seul acre de terre à bail,

(1) *Quaterly review Mars.* 1830. *Revue Britannique*, T. 29, avril 1830.

pas un seul petit fermier, pas de communaux, et par conséquent pas de bétail. La taxe y était, en 1776, de 1848 l. st.; en 1815, elle s'était élevée à 11,392 l. st. Arrivée à ce chiffre elle égalait à peu près la moitié du revenu foncier!

On peut appliquer aujourd'hui à beaucoup de campagnes d'Angleterre ce couplet d'une lamentable ballade :

> The weel is silent in the vale
> Parental love is smitten to the dust
> Over a little smoke the aged sire,
> Holds his pale hands; and the deserted hearth
> Is cheerless as his heart (1).

La population rurale de l'Angleterre sera peu à peu amenée à la condition de l'Irlande. La séparation absolue des deux éléments de production, capital et travail, y donnera naissance aux mêmes effets. « Nous vantons nos lumières, nos progrès, disait la *Westminster Review*, en traitant la redoutable question des pauvres (2), et le cultivateur, le paysan, descendent par degrés vers une situation que bientôt ils ne pourront plus supporter. »

Les documents officiels de la Commission des pauvres

---

(1) « Le rouet est silencieux dans la vallée. C'en est fait des sentiments de famille. Sur un peu de fumée, le vieil aïeul étend ses mains pâles, et le foyer vide est aussi désolé que son cœur. »

(2) *Revue Britannique*, nouvelle édition, 2 vol. avril 1832.

prouvent à qui veut être convaincu, que la condition des journaliers anglais est pire assurément, du point de vue matériel, que celle des esclaves de la Jamaïque. Ce sont les douleurs, les humiliations de la servitude, sans le pain de la servitude. — Trente-un chefs de famille de la paroisse de *Bledlow*, comté de Buckingham, réduits à la plus affreuse détresse, écrivirent au commissaire-adjoint chargé de visiter la paroisse, une lettre dans laquelle se trouvaient consignées les preuves de leur misère. George Stephen, le commissaire-adjoint, transmit cette lettre à la Commission comme un document digne de foi (1). Voici les faits les plus remarquables que renferme cette pièce.

La paroisse payait à chaque chef de famille 7 schellings par semaine. Pendant le temps de la moisson, qui dure quatre à cinq semaines, ils peuvent gagner 15 sh. la semaine; mais c'est là, pour toute l'année, le seul salaire dont ils soient assurés. Il leur faut donc pour vivre la subvention de la taxe, 4 sh. pour le pain, 1 sh. 9 d. pour la viande de porc, 15 d. de savon, de chandelle, de sucre et de thé; il ne reste absolument rien pour l'habillement, le logement et le combustible. Bien heureux si les gains de la moisson leur permettent de payer le loyer de leur cabane, qui se monte ordinairement à 60 sh. Voici un échantillon du langage de ces malheureux : « Beaucoup de nous, quand ils se présentèrent

(1) *First annual report*, appendix, p. 348.

« devant les magistrats à deux heures (1), n'avaient pas « mangé depuis hier. *Nous ne demandons pas mieux que « de louer bien cher un coin de terre pour y planter des « pommes de terre, mais personne ne peut nous en pro- « curer!* »

Il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de pousser plus avant ce douloureux inventaire. D'ailleurs, en traitant la partie des causes de la misère, nous aurons à revenir sur un grand nombre de faits que nous n'avons qu'indiqués ici en passant. Nous avons voulu seulement démontrer pour le moment que l'Angleterre, la plus riche des nations, avait une grande partie de sa population réduite à la misère. Nous venons de voir quel est le sort du plus grand nombre des habitants des campagnes.

L'industrie aussi a ses misérables, et depuis quelques années le paupérisme des cités est devenu plus affreux et aussi extrême que celui des campagnes. L'ouvrier parfait, c'est-à-dire, l'ouvrier adulte mâle, quand il est occupé, reçoit un salaire assez en rapport avec ses besoins, mais ce travail, qui le fait vivre, n'est pas assuré. Périodiquement, et plusieurs fois chaque année, les crises générales ou locales viennent diminuer son salaire ou suspendre son travail. Et puis, ici comme partout, l'industrie a ses invalides; une infirmité et une maladie prolongées, si elles frappent un chef de famille, précipitent tout d'un coup cinq ou six personnes dans la misère.

---

(1) 4 décembre 1834.

Maintenant dirons-nous, avec quelques hardis statisticiens, combien il y a de pauvres dans les villes, combien dans les campagnes? non. Il nous semble que la revue que nous venons de faire constate aussi bien que possible la situation économique de l'Angleterre par rapport à laquestion des pauvres, et c'est tout ce que nous nous étions proposé.

Depuis l'application de la nouvelle loi, il paraît que la rigoureuse condition mise à la charité publique a exercé une bonne influence sur la population des campagnes. Certes, le Work-house n'a pas eu le pouvoir de diminuer la misère agricole de l'Angleterre, et le refus de la subvention paroissiale n'a pas eu pour motif ou pour conséquence une amélioration dans la condition économique des pauvres journaliers; cependant on a remarqué avec satisfaction que, la charité ne payant plus un supplément de salaire, le fermier allait se voir forcé de rétribuer en entier le travail de ceux qu'il emploie. Dans beaucoup de paroisses, les salaires agricoles ont été un peu élevés par l'application de la loi, et les ouvriers ont pu compter sur une demande de travail plus constante. Mais de là à l'aisance, au bien-être, il y a toute la distance qui sépare la liberté de la servitude. Les paysans qui ne sont que des journaliers, qui n'ont d'autre moyen de vivre que le travail accordé par les fermiers et les propriétaires, doivent descendre fatalement à la condition économique des *cottagers* irlandais. Leurs gains descendront, avec le temps, aussi bas que la patience humaine pourra le supporter. Le travail, absolument séparé du capital, simple marchandise brute, subira forcément

la loi à laquelle obéit toute marchandise; il baissera de valeur de plus en plus jusqu'à ce qu'il se vende au meilleur marché possible. Et l'Irlande nous apprend qu'il n'y a pas de limites où s'arrête la dépréciation du travail et de la vie des hommes : l'homme est grand jusque dans sa misère, car elle n'a pas de bornes !

CHAPITRE VI.

DE L'IRLANDE.

L'excellent ouvrage de M. Gustave de Beaumont nous dispense d'étudier aussi en détail les documents qui se rapportent à l'Irlande.

L'Irlande, on le sait, est le domaine privilégié de la misère : cette île, aussi fertile par elle-même que l'Angleterre, est habitée par un peuple de *meurt de faim*. Et ce peuple n'a pas besoin d'autres aliments que la pomme de terre, et la pire espèce de pomme de terre, le grossier et spongieux *lumper* (1). Et il meurt de faim! Ce seul

(1) *Poor Irish Inquiry*, PART. II, appendix H., p. 9.

fait dit tout, et nous serions tenté de renvoyer à l'ouvrage de M. de Beaumont, sans rien ajouter de plus, si nous ne devions faire fréquemment allusion à la condition de l'Irlande. Nous exposerons donc ici, le plus brièvement possible, les faits sommaires de l'économie irlandaise.

Il n'y a pas de degré possible dans la misère en Irlande. Cette nation est misérable à tel point qu'elle ne connaît plus qu'un seul besoin : la faim; qu'elle n'a plus qu'un seul genre d'aisance : manger assez pour vivre. Tous ceux qui sont pauvres le sont également et de la même manière; ils ont peine à se procurer les trois livres de *lumper* nécessaires pour apaiser chaque jour les besoins du viscère digestif.

Dans son curieux ouvrage où il attribue à l'absence des propriétaires tous les maux de l'Irlande, M. Norton évalue le revenu foncier de l'Irlande à une somme équivalente à 400,000,000 de francs. Sur cette somme, il pense qu'il ne reste guère au cultivateur irlandais que quelques pences, environ 35 centimes par jour. Le revenu des propriétaires absents est évalué à 100 millions; celui du clergé, dont plus de la moitié ne réside pas, à 37,500,000 fr., les taxes et dîmes à 122,500,000 fr., l'armée protectrice chargée de garder l'Irlande, à 32,000,000 fr. Reste pour les 6,000,000 d'Irlandais une somme à répartir qui revient environ à 35 centimes par jour pour chaque individu. Si peu d'inégalité que l'on suppose dans la répartition, quel sera le sort de ceux qui se trouveront au dessous de cette moyenne?

L'archevêque Butter assure que le paysan retire à

peine un quart et un cinquième du produit de la terre.

La famine est, en Irlande, un phénomène régulier qui revient tous les ans à la même époque, du mois d'avril au mois d'août, lorsque les pommes de terre commencent à germer et à pourrir, et que les nouvelles ne sont pas mûres encore. Le primat Boulter écrivait, en 1727 : « Depuis mon arrivée, la famine n'a pas cessé parmi les pauvres.... Il en a péri par centaines... *Many hundred perished...* » En 1832, on demandait à l'évêque Doyle quel était, dans l'ouest de l'Irlande, l'état de la population : C'est comme toujours, répondit-il; on y meurt de faim comme d'habitude, *people are perishing as usual*.

L'enquête de 1835 (1) constate qu'un très-grand nombre d'individus sont morts par la privation d'aliments. Elle évalue à trois millions d'individus, le nombre de ceux qui sont exposés chaque année à tomber dans un dénûment absolu.

La condition de l'Irlande ne fait qu'empirer tous les jours. On croyait que ce malheureux peuple était arrivé depuis long-temps au dernier degré du dénûment, et chaque jour révèle une misère plus affreuse encore, et il faut à chaque instant reculer les limites où l'on pensait que la pauvreté devait s'arrêter. La dépense d'un paysan irlandais cultivant la terre, dit l'enquête, telle qu'elle avait été fixée par Arthur Young, en 1790, était beaucoup plus élevée qu'elle n'est aujourd'hui. Il l'évalue à 11 livres environ par an; à présent, son revenu ne doit

(1) *Poor Irish Inquiry*. — 10 vol. in-folio.

pas dépasser six ou sept livres. Et c'est de l'Irlandais aisé que l'on parle ici, de celui qui obtient une portion de terre à cultiver, *of a cottier's living*, dit l'enquête.

En Angleterre, on est obligé d'arrêter comme vagabonds le plus grand nombre des Irlandais qui émigrent et de faire les frais de leur retour dans leur malheureuse patrie. Le comté de Lancastre dépensa en une seule année 450 livres (112,000 fr.) pour renvoyer des Irlandais (1).

Le paupérisme irlandais est un mal sans remède à moins d'une réforme radicale dans la constitution sociale de l'Irlande et même de l'Angleterre. Les réformes politiques, les réparations légales obtenues et espérées, les progrès économiques eux-mêmes sont sans action aucune sur la population de l'Irlande. « En Irlande, la « terre produit une fois plus qu'il y a 50 ans, et l'agricul- « teur est une fois plus misérable (2). » — « Des progrès « merveilleux ont été faits au milieu de toutes nos agi- « tations politiques et autres, et malgré cela, la famine « et la détresse n'en sont pas moins périodiques parmi « les paysans irlandais (3). » — « L'aspect social de « l'Irlande en ce moment est une anomalie. Pendant que « le pays fait de visibles et constants progrès, et que des « signes d'accroissement de richesse se présentent de

---

(1) *Westminster review, Revue Britannique*, nouvelle série, 2 vol. Avril 1832.

(2) *De l'Irlande*. Gustave de Beaumont, T. II, p. 12.

(3) *Tithes, Commons*, 2d *Report*, n° 5241, *Mahony*, 1832.

« toutes parts, la population laborieuse qui constitue la « grande majorité du pays ne retire pas des avantages « proportionnés à l'accroissement de prospérité qui a « lieu autour d'elle. *Dans beaucoup de localités sa con-* « *dition est même pire qu'elle n'a jamais été* (1).

Ce court aperçu suffira, nous l'espérons, pour constater, en général, la misère de l'Irlande, et pour justifier les inductions que nous en tirerons plus loin. On dit que la situation de l'Irlande est une exception : cela est vrai, en ce que certaines causes qui déterminent la misère ont agi et agissent encore dans ce pays avec plus d'énergie que partout ailleurs. Ici, des faits particuliers, des circonstances politiques, uniques peut-être dans l'histoire, ont secondé avec une force terrible les causes générales de la misère. Mais l'Irlande n'est pas la seule qui y soit soumise. S'il était vrai que des causes d'une nature identique se rencontrassent au sein des nations les plus fières d'elles-mêmes, de l'Angleterre par exemple, ne devrait-on pas redouter qu'avec le temps, les classes laborieuses, agricoles et manufacturières, ne descendissent peu à peu à la condition économique où elles se trouvent en Irlande? L'action naturelle et constante de ces causes, si elles existent, ne ferait-elle pas à la longue ce que l'usurpation, la violence et l'oppression ont fait en Irlande? Quel effrayant avenir si, malgré tous les progrès politiques et industriels, les travailleurs libres des nations modernes, étaient poussés, par une inexorable fatalité,

(1) 2d *Report of the railways commissionners for Ireland.*

à la condition des Irlandais, à la condition économique des esclaves, moins la sécurité qu'ont les esclaves de ne pas mourir de faim? Nous examinerons bientôt cette redoutable question qui s'est présentée déjà sous des formes différentes à tous ceux qui ont étudié le phénomène du paupérisme anglais. Ces causes générales de misère, dans le cas où elles existeraient chez les sociétés civilisées, ne produiront jamais, il faut l'éspérer, toutes leurs conséquences. Dès que leur action sera assez forte pour attirer l'attention du gouvernement et des peuples, on travaillera aussitôt à les étudier et à les combattre. Elles céderont, sans aucun doute, aux efforts de l'intelligence et de la volonté de l'homme, et sans faire trop de résistance, car il sera alors dans l'intérêt de tous, des riches comme des pauvres, de leur substituer un ordre meilleur.

CHAPITRE VII.

DE LA MISÈRE OFFICIELLE EN FRANCE.

SECTION PREMIÈRE.

Historique de la misère jusqu'à l'époque présente.

En Angleterre, c'est le gouvernement de la société lui-même, c'est la législation, qui nous révèlent depuis deux siècles l'existence de la misère. A partir du fameux acte 43 d'Élisabeth, et même avant déjà, il ne s'écoule pas une seule année sans que la loi n'intervienne pour régler la condition des pauvres. Chaque page de l'his-

toire politique de l'Angleterre constate, par des actes authentiques, les ravages toujours croissants du paupérisme.

Il n'en est pas de même en France. Si l'on parcourt les actes de nos jeunes parlements, on n'y trouvera pas une législation spéciale pour les pauvres, pas de règlement général de charité sur les indigents du royaume. Nous avons des ordonnances de police intérieure touchant les vagabonds et les mendiants, nous n'avons pas de paupérisme légal. Notre nouveau code s'occupe de la mendicité et du vagabondage comme de délits à réprimer par des peines; il ne contient aucune disposition sur la misère innocente, et abandonne à leur libre action l'indigence et la charité. Depuis quarante ans, la législation n'a presque rien à nous apprendre sur une question qui a fourni aux parlements d'Angleterre le sujet de si longs travaux; le pouvoir administratif gouverne et réglemente, à lui seul, la misère française. Les documents qui la concernent, si l'on songe à les rassembler, sont enfouis dans le silence des bureaux. En France, la misère et son action restent à la condition latente; elles ne reçoivent pas l'éclatante manifestation de la loi, et les rapports et discussions du parlement ne les ont pas mis encore dans le domaine commun de la publicité.

Et pourtant, le principe de la charité légale se trouve dans notre histoire comme dans celle de l'Angleterre. Il a été proclamé par les ordonnances de notre vieille monarchie comme par les généreux décrets de la grande révolution. Peu de temps après l'affranchissement des serfs, nous voyons le pouvoir royal intervenir pour fixer

les salaires, punir les vagabonds et les mendiants, et procurer du travail ou des secours aux indigents honnêtes. La fameuse ordonnance de 1350, portée sous le nom du roi Jean (1), correspond exactement, pour le but et les dispositions principales, au *Statut des ouvriers* d'Édouard III. La législation des deux pays, avec ce point de départ commun, se développe parallèlement et de la même manière, de façon qu'ils eussent pu s'appliquer mutuellement leurs lois. Tout ce qui constitue le système anglais, le domicile des secours, l'obligation de la paroisse de secourir ses pauvres, la taxe locale, se rencontrent dans les ordonnances de notre monarchie (2).

L'édit de 1656 peut être regardé comme correspondant à l'acte 43 d'Élisabeth, l'acte constitutif de la lé-

---

(1) *Recueil des Ordonnances du Louvre*, T. II, p. 152.

(2) Voyez l'*Ordonnance de Moulins*, avril 1571, art. 73.

« Les pauvres de chacune des villes, bourgs et villages, seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils sont natifs et habitants; il leur est défendu de vaguer ni demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont. Et à ces fins, seront les habitants tenus à contribuer à la nourriture desdits pauvres selon leurs facultés, à la diligence des maires, échevins, conseils et marguilliers des paroisses. »

Toutes personnes et toutes communautés étaient tenues de contribuer au fonds des secours Publics, au sol pour livre des deux tiers de revenus qu'elles avaient dans la paroisse.

Arrêt du parlement, 30 décembre 1740.

gislation des pauvres. La France avait donc aussi son code du paupérisme, et s'il n'a pas amené chez nous les mêmes conséquences, cela tient à des causes que nous étudierons bientôt. Qu'il suffise de dire maintenant que l'Angleterre n'est pas le seul pays où la charité légale ait pris naissance. En général, et pour le dire en passant, il n'y a pas dans l'histoire autant d'exceptions que l'on pense, et ce que l'on regarde souvent comme des singularités sont des faits très-naturels, et qui ne paraissent extraordinaires que parce que nous ignorons les faits analogues.

Comme en Angleterre, la charité légale prit naissance dans une répression trop sévère : l'obligation de secourir l'indigence était nécessairement corrélative aux peines atroces que l'on prononçait contre la mendicité et le vagabondage. Une ordonnance, datée du 13 juillet 1777, rendue dans les premières années du règne de Louis XVI, envoyait aux galères tout homme valide, âgé de 16 à 60 ans, n'ayant aucun moyen d'existence, et qui n'aurait pas exercé de profession. Puisque la misère encourait de telles peines, il fallait absolument qu'elle fût un délit et presque un crime; il fallait qu'elle fût volontaire. Turgot, le grand économiste et le ministre homme de bien, avait compris cette nécessité, lorsqu'il n'était encore qu'intendant de la généralité de Limoges (1). Il avait fondé des ateliers de charité, comme complément indispensable des mesures qui avaient pour but de ré-

(1) Voy. OEuvres de Turgot.

primer la fainéantise vagabonde ; alors seulement qu'on était assuré de vivre en travaillant, mendier était un délit, un crime social.

Les premiers documents officiels que nous possédons en France ne remontent guère avant la Révolution. Il nous serait facile d'accumuler des témoignages empruntés aux historiens sur l'existence de la misère dans l'ancienne société; mais nous regardons comme inutile cet étalage d'érudition. La pauvreté générale etait nécessairement plus grande qu'aujourd'hui ; la misère importune et mendiante, la misère coupable, devait être aussi hors de proportion avec ce qu'elle est présentement ; car il fut un temps où la faiblesse de l'autorité publique laissait à peu près au mal entière liberté. Les vagabonds, sous le nom de truands, avaient, à Paris même, un royaume et un monarque, et ils défiaient de leur gueuserie insolente les édits des rois et les efforts d'une police impuissante. En 1640, on comptait, dit-on, 40,000 mendiants dans la capitale (1). Dix-neuf ans plus tard, la mendicité établissant à Paris son quartier-général, excitait huit séditions armées contre les archers de l'hôpital des bourgeois, et sa résistance était encouragée par la protection des soldats aux gardes (2). L'édit de 1662, qui complétait et résumait l'édit fondamental de 1656, avait pour but de faire cesser ces désordres, en généralisant, pour

(1) *Histoire de l'Hôpital général de Paris*, 1676, p. 2 et 3.

(2) *Ibid.*, p. 5.

toute la France, la manière de distribuer les secours, et la police de la misère.

M. Necker, le premier qui nous donne des renseignements statistiques sur la misère, évalue à 6 ou 7 mille le nombre des mendiants enfermés, sous son administration, dans les 32 dépôts qui existaient alors (1). Le même auteur constate l'existence de 700 hôpitaux, outre une centaine de petits établissements de 3 à 4 lits, fondés par la charité privée. Il estime de cent à cent dix mille le nombre des malheureux qui y trouvent habituellement un asile et des secours; 40 mille infirmes ou pauvres d'un âge avancé, présumés hors d'état de gagner leur vie; 25 mille malades; 40 mille enfants trouvés, dont le plus grand nombre est mis en pension dans les campagnes. Il est bon d'observer que ces chiffres ne reposent que sur l'affirmation de l'économiste ex-ministre d'État, et qu'ils ne sont point appuyés sur des pièces; ne sont point compris dans cette statistique les hôpitaux militaires, au nombre de 70, et renfermant ordinairement 6,000 malades (2).

La Révolution, qui, dans la générosité de ses premières illusions, voulait faire revenir l'âge d'or sur la terre, eut le projet de bannir à jamais la misère du pays qu'elle

---

(1) *De l'Administration des finances*, T. I, p. 166.

(2) Dans l'hospice de 128 lits fondé sur la proposition de Necker en 1779, la journée de malades revint, la première année, à 16 sols 10 deniers. En 1789, à 17 sols 2 deniers et une fraction.

avait affranchi. Elle comprenait que la misère et la liberté ne pouvaient guère vivre ensemble, et elle espérait triompher aussi facilement de ce fléau social qu'elle l'avait fait des pouvoirs politiques ses ennemis. Elle décréta que l'indigent malheureux avait droit au travail et aux secours, et que désormais toute misère serait un crime.

L'Assemblée Constituante avait nommé un comité chargé de lui présenter les moyens d'abolir la mendicité, et de soulager la véritable indigence. Cette fois, les intentions de la législature étaient franchement généreuses; on ne déguisait pas alors, sous l'étalage d'une philantropie prétendue éclairée, le désir égoïste de se débarrasser des importunités de la misère. Le comité, dit comité de mendicité, se livra aux travaux les plus sérieux; on fit, pour constater l'indigence, tout ce qu'il était possible de faire avec des documents inexacts et incomplets. Le rapporteur, La Rochefoucauld Liancourt, évalue au vingtième de la population la misère française qui est à la charge de la charité publique, dans les hôpitaux et hospices; et il suppose que le nombre des indigents à domicile est à peu près égal à celui des pauvres qui peuplent les établissements de secours. D'après le duc de La Rochefoucauld Liancourt, le nombre total de la population souffrante s'élevait environ à 3,248,691 individus, qui se décomposaient en quatre classes ainsi qu'il suit (1) :

---

(1) *Rapport du comité de mendicité de l'Assemblée Constituante.*

1. Infirmes et vieillards.	804,775
2. Pauvres valides.	515,362
3. Enfants de pauvres, au dessous de quatre ans.	1,886,035
4. Malades.	42,519
Total.	3,248,691

Les renseignements locaux obtenus par le comité faisaient varier singulièrement la proportion de la misère. Le nombre des pauvres valides qui, dans quelques départements (1), s'élevait jusqu'au rapport de 1 à 4 avec la population totale, n'était plus dans d'autres départements (2) que de 1 à 30 et à 25. Ici le nombre des malades était de 1 sur 18 individus (3), là il n'était plus que de 1 sur 156 (4). Faut-il admettre, d'après ces chiffres, une différence aussi extrême entre les différentes provinces du même pays, sous le rapport de la richesse et de la santé publiques? Nous ne le pensons pas. Si la statistique, telle que nous la savons jusqu'à ce jour, prouve certainement quelque chose, ce ne peut être qu'un fait général qu'il n'est pas permis de trop préciser; pas plus en ce moment, qu'à l'époque dont nous nous occupons, la statistique ne prouve à beaucoup près tout ce qu'elle paraît prouver.

(1) Maine-et-Loire, Doubs, Var, Nord, Ile-et-Vilaine, Seine-et-Marne, et l'ancien Poitou.

(2) Côte-d'or et Manche.

(3) Mayenne, Jura, Dordogne.

(4) Lozère.

L'assemblée révolutionnaire eut la généreuse pensée de soustraire à la misère toute cette population souffrante dont elle venait de proclamer la liberté et les droits. Cette pensée était aussi logique qu'elle était belle : pourquoi tout ce qui est logique n'est-il pas toujours possible? La Constituante n'eut que le temps de préparer la loi de charité nationale; elle en légua l'achèvement aux législateurs qui devaient lui succéder. La constitution qu'elle composa si laborieusement contenait l'obligation de la charité légale : une de ses dispositions fondamentales déclare « qu'il sera créé et organisé un « établissement de secours publics pour élever les en- « fants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et « valides. » Le rapport de La Rochefoucauld Liancourt donnait le plan et les règles de l'établissement promis par la constitution de 1791.

Le remède pressait, car la misère faisait alors de grands ravages, et ceux qu'elle frappait se résignaient difficilement à une indépendance, à des droits qui ne protégeaient pas le citoyen contre la tyrannie de la faim. Le 15 août 1789, Lafayette était obligé d'aller calmer par sa présence les misérables réunis à Montmartre, *au nombre de dix-sept mille*, dans un atelier de charité (1). Les ouvriers s'attroupaient et portaient dans les émeutes politiques de ces jours révolutionnaires, l'irritation de leurs griefs industriels : il fallait alors les entendre; car ils exerçaient activement dans la rue leur part de

(1) *Mémoires de Bailly. — Journal de Loustalot.*

souveraineté, et le peuple souverain était affamé par la disette. On s'attroupait par milliers sur les places pour arrêter en commun le prix du travail, et fixer une contribution libre sur les salaires, afin de subvenir aux besoins de ceux qui se trouveraient sans ouvrage (1). Pourquoi faut-il que les passions politiques aient arrêté le pacifique développement de ces premiers essais d'association ?

Le 4 décembre 1790, le représentant Vernier déclarait à l'Assemblée Constituante, au nom du comité des finances, que le département de Seine-et-Oise contenait en ce moment *quarante-un mille* pauvres sans occupation, et faisait voter 125,000 livres pour soulager provisoirement cette effroyable détresse.

Les ouvriers se coalisaient dans l'espoir de faire hausser les salaires, et la Commune fut obligée d'intervenir pour restreindre cette dangereuse liberté. Un arrêté, signé Bailly maire et Dejoly secrétaire greffier, inséré dans le *Moniteur* du 29 avril 1791, « invitait tous les ouvriers à ne point démentir les preuves qu'ils avaient données jusqu'à présent de leur patriotisme, et à ne

---

(1) Septembre 1789. Rassemblement des ouvriers cordonniers aux Champs-Élysées : ils nomment un comité chargé de veiller à l'intérêt commun, et de recueillir et distribuer une cotisation mensuelle, destinée à subvenir aux besoins de ceux d'entr'eux qui se trouveraient sans ouvrage.

Hist. parlement. de la Rév., T. II, p. 418.

point réduire le corps municipal à la nécessité d'employer contre eux les moyens qui lui ont été donnés pour assurer l'ordre public et maintenir l'exécution des lois (1). »

Les émeutes politiques ont fait oublier dans la Révolution les émeutes industrielles, et pourtant ces dernières ont été souvent l'occasion des soulèvements révolutionnaires dont plus d'une fois elles ont déterminé le succès. Les salariés pensaient qu'il était aussi facile d'obtenir une augmentation dans le prix de la journée, que de renverser une constitution et un trône. C'était à la Commune de Paris qu'ils adressaient leurs pétitions; un grand nombre des séances du pouvoir municipal sont employées à les discuter et à y répondre. Le 5 mai 1791, des

---

(1) On lit dans cet avis de la municipalité un paragraphe curieux; il montre que les coalisés pouvaient être provoqués par une menace de réduction de salaire :

« La suppression des droits d'entrée, dit le maire Bailly, est un bienfait dont tous les citoyens doivent jouir. Diminuer le salaire des ouvriers, en raison de cette suppression, sur le fondement que les denrées seront moins chères pour eux, et que leurs maîtres seront obligés de supporter les impositions, qui seront le remplacement nécessaire des entrées, *ce serait renouveler l'ancien état de choses*, et tromper le vœu de la nation, en faisant tourner l'avantage de la loi au bénéfice seul des riches. *Les entrepreneurs et les maîtres ne proposeront certainement pas cette injustice.* »

Hist. parlem. de la Révol. T. 9, p. 444.

ouvriers du pont Louis XV, se disant députés par cinq cents hommes composant l'atelier, demandent en leur nom et au nom de leurs compagnons une augmentation dans le prix des journées qu'ils voudraient faire porter à 36 sous, au lieu de 30. On leur fait toujours la même réponse ; heureusement que le pouvoir communal était alors populaire, et que, persuadé de la générosité de ses intentions, on regardait comme injuste ou impossible ce qu'il ne pouvait accorder (1)! Mais ce qui est un fait bien digne d'attention, et ce qui nous explique clairement pourquoi la Révolution n'a fait que détruire, pourquoi ses chefs n'ont su que donner ou recevoir la mort, c'est que pas un journal politique du temps, pas un homme politique, ne parlent des coalitions d'ouvriers, des émeutes industrielles, symptômes réels et faciles pourtant à reconnaître, du mal que la Révolution voulait guérir. On se passionnait alors pour des abstractions, pour des sophismes et des déclamations, et personne ne comprenait qu'il y avait autre chose à faire qu'à renverser des privilèges et discuter des constitutions. On ne voyait pas, qu'à la déclaration des droits de l'homme devait correspondre une organisation sociale qui, satisfaisant les intérêts légitimes de tous, rendît possible la jouissance de ces droits. La Révolution faisait de tous les citoyens des hommes égaux et libres, et elle ne songeait pas à découvrir et appliquer les réformes économiques qui pouvaient seules soustraire ce peuple pour lequel

(1) *Hist. parl. de la Révol.*, T. X., p. 104.

on se passionnait alors d'un furieux amour, à la tyrannie de la misère, à la douloureuse oppression de la faim! L'esprit de Turgot n'était plus. Des orateurs antiques, d'éloquents tribuns, occupaient la tribune et siégeaient dans les assemblées : l'industrie et le travail n'avaient point de représentants!

Le 14 juin 1791, la Constituante décréta, sur le rapport du représentant Chapelier, une loi encore en vigueur contre les coalitions d'ouvriers. C'était une exception manifestement contradictoire aux principes alors proclamés sur la liberté de former des assemblées. Le décret frappait, même dans ses applications légitimes, le principe de l'association, sous le prétexte que la réunion des ouvriers d'un métier, s'assemblant pour se secourir par des cotisations mutuelles, serait le rétablissement, sous une autre forme, des anciennes corporations. Tout en souhaitant que les salaires soient plus élevés qu'ils ne sont, *afin que celui qui les reçoit, soit hors de cette dépendance absolue que produit la privation des besoins de première nécessité et qui est presque celle de l'esclavage*, le rapporteur ne veut point que les ouvriers puissent mettre leurs intérêts en commun, dans la crainte qu'ils ne forcent les entrepreneurs de travaux, les *ci-devant maîtres*, à augmenter le prix de la journée du travail (1).

Le pouvoir révolutionnaire, s'étant immiscé par la

---

(1) Voyez le décret cité *in extenso*. — *Hist. parlem.* T. X, p. 195.

loi du *maximum* dans le régime économique de la nation, les ouvriers s'adressèrent souvent à lui pour obtenir des salaires plus élevés. A mesure qu'on avance dans la Révolution, leur langage devient plus hardi, et la plainte prend plus d'une fois le ton de la menace : les pétitionnaires n'étaient-ils pas le bras de la Révolution, les vainqueurs du 10 août? On lit dans une de ces pétitions (1) : « Plusieurs députés de l'Assemblée Constituante et de « l'Assemblée Législative ne sont devenus aristocrates « que parce que la nation leur donne un salaire trop « fort. Le salaire de tous les individus au service de la « nation devrait être gradué dans une juste proportion. »

La Convention entreprit de réaliser, en les exagérant, toutes les promesses de la Constituante. Les idées sociales de la Convention dépassent celles de la Constituante de toute la différence qui existait entre la politique des deux assemblées : c'est l'exagération des sentiments de justice et d'humanité, poussée jusqu'aux limites de l'impossible, avec l'absence absolue de toute idée économique applicable, de tout moyen pratique de les rendre efficaces. « Les malheureux, dit Barrère (2), « sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de « parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. « — La mendicité, *qui est la lèpre des monarchies*, fait « des progrès effrayants dans la république (le rappor-

(1) Séance du 2 octobre 1792.

(2) Séance du 22 floréal (11 mai 1794), présidence de Carnot. *Hist. Parlem.* T. XXXIII, p. 24.

« teur en accuse les factions). Les hôtels-dieu et hôpi-
« taux sont les tombeaux de l'espèce humaine ; la misère
« est incompatible avec le gouvernement populaire. »
La Convention, organe du peuple souverain, va faire disparaître tout d'un coup la mendicité et la misère. Elle adopte généreusement les enfants abandonnés, elle ouvre des asiles aux vieillards, aux infirmes, aux invalides de l'armée du travail, elle assure de l'ouvrage à tous les citoyens qui en manquent. La misère sera inscrite sur le *Livre de la bienfaisance nationale*, et chaque inscription rapportera annuellement 160 livres de rente à celui qui l'aura obtenue (1), plus que n'aurait donné alors le revenu de la France si on l'avait réparti par têtes! Ce rapport évalue la proportion des indigents au vingtième de la population. La république dépensera annuellement 7,480,000 livres pour soulager les pauvres des campagnes; les mères et les veuves auront une liste civile de 3,060,000 livres. Il n'y aura plus d'hôpitaux, mais des secours à domicile, et un officier de santé payé 500 livres par l'État, pour chaque district. Les secours médicaux s'éleveront à 4,187,833 livres 10 sous.

Cette annonce fastueuse d'une générosité qu'on n'avait pas les moyens d'appliquer, nous affecte d'une profonde tristesse. C'était comme si le gouvernement eût

(1) Chaque département aura droit à 400 inscriptions ceux dont la population dépasse 100,000 âmes, obtiendront de nouvelles inscriptions à raison de quatre par mille individus.

déclaré avoir trouvé le moyen d'enrichir subitement tous les citoyens français et de guérir tous leurs maux! Heureusement qu'il n'est pas permis de se moquer de ce fameux décret comme d'une cruelle plaisanterie, et que ceux qui l'ont porté avaient l'intention sérieuse de le faire exécuter!

Il ne le fut jamais, parce qu'il ne pouvait l'être...: Un an après, une immense foule de peuple se portait aux abords de la Convention, et l'orateur de la députation admise à la barre de l'assemblée commençait en ces termes : « Le pain nous manque, nous sommes à la « veille de regretter tous les sacrifices que nous avons « faits pour la Révolution... » Du pain! du pain! criaient éloquemment les pétitionnaires pour encourager leur porte-parole : — « Ne laissez pas flotter au milieu de « nous l'étendard de la famine, *déployez tous les moyens* « *que le peuple a mis entre vos mains*, et donnez-nous « du pain. Huit cents de nos camarades attendent votre « réponse. Jusqu'à ce que vous ayez satisfait à notre « demande, nous crierons *Vive la République!* » (1).

Les promesses faites par Barrère au nom du Comité de salut public ont été funestes aux indigents de la France. La loi assurant ainsi à tous les individus du travail et des secours, la mendicité devenait un crime social contre lequel on était autorisé à prononcer les peines les plus sévères. Plus la loi était généreuse pour la mi-

---

(1) *Moniteur*. Séance du 17 mars (27 ventôse). *Hist. Parlem.* T. XXXVI, p. 236.

sère, plus elle devait être répressive. Dans une société où chacun est à même de se procurer l'aisance par son travail, où la loi veille sur toutes les infortunes, les mendiants ne pouvaient être que de mauvais citoyens qui conspiraient contre le corps social et lui communiquaient la *lèpre des monarchies*. Malheureusement, la partie de la loi qui avait pour but de réprimer la mendicité comme un crime, était plus facilement applicable que celle qui promettait à l'indigence les bienfaits de la générosité nationale. Les mesures de répression furent appliquées, et elles sont restées dans le texte comme dans l'esprit de la loi, tandis que le système de charité qui les motivait en les justifiant, n'exista jamais que dans les décrets de la Convention !

La législation fut obligée de remettre peu à peu les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Les lois des 7 octobre 1796 et 10 mars 1797 rendirent aux hospices et établissements de charité les biens qui n'avaient pas été vendus, et remplaça en domaines nationaux ceux qui avaient été aliénés, car la Convention, voulant faire disparaître jusqu'à l'aumône, avait eu l'idée de réunir entre les mains du gouvernement tous les revenus des hôpitaux, ces tombeaux de l'espèce humaine, comme disait Barrère, afin de leur substituer les secours honorables de la munificence publique.

La loi du 27 novembre 1796 régularisa le système de secours actuellement appliqué. Elle institua les bureaux de bienfaisance, chargés d'administrer les biens provenant de fondations, de recueillir les dons volontaires et d'en faire la distribution aux indigents à domi-

cile, et, autant que possible, en nature. Cette époque est remarquable par l'active bienveillance que montre pour les indigents l'administration, dirigée alors par François de Neufchâteau. Il est vrai que leur sort était bien digne de pitié. Le nouveau système, décrété par la Convention, ne leur avait jamais été appliqué, et l'ancienne charité des hôpitaux n'existait plus, ou bien n'était encore rétablie que dans la loi. C'est aux bonnes intentions de ce ministre éclairé que nous devons la publication de tous les documents alors existants sur la question de la misère : cette collection devrait même être continuée aujourd'hui, car de grandes expériences ont été faites depuis; ne serait-il pas du plus sérieux intérêt pour la France de pouvoir suivre en ce moment, sur les documents officiels, la marche du paupérisme en Angleterre et les efforts de la loi pour le combattre!

Depuis la Révolution, on ne s'est plus occupé d'une législation générale du paupérisme, et on a laissé au pouvoir administratif le soin de rémédier, par des ordonnances, aux nécessités de chaque jour. Il est même difficile de dire quelle est la législation en vigueur sur le paupérisme; nous ne savons pas si la loi reconnaît à l'indigent le droit d'être assisté, si elle fait du domicile la condition des secours (1), ou si, conformément aux doctrines économiques qui ont prévalu en Angleterre, elle rend chaque individu respon-

(1) La loi du 15 novembre 1793, par exemple, qui règle le domicile des secours, n'est pas rapportée.

sable de sa destinée ; fût-elle la plus épouvantable détresse, la mort par la faim. Nous n'avons rien de fixé, rien d'arrêté sur cette importante matière. Des lois qui ne sont pas abrogées de droit contiennent à peu près tous les principes, toutes les dispositions possibles, de sorte que dans l'absence de loi positive, c'est la tradition des usages administratifs, c'est le régime mobile des ordonnances, qui gouvernent souverainement la charité publique.

Le consulat et l'empire n'ont fait que régulariser et compléter le système des bureaux de bienfaisance et des commissions administratives, créé par la loi du 27 novembre 1796. Mais ce mode de charité ne répond qu'à la misère accidentelle ; il soulage les maux qui passent, il ne peut rien contre cette détresse absolue qui demande des secours aussi fréquemment renouvelés que les besoins. La mendicité, qui est le recours à la charité privée, était nécessairement la conséquence d'une charité publique insuffisante : aussi les villes et campagnes de France étaient-elles parcourues, comme elles le sont encore, par des troupes de mendiants. La *gueuserie* a été de tout temps très-florissante dans notre pays : la misère plus souvent fausse que vraie, la misère qui gémit, crie et chante, étale encore ses guenilles suppliantes sur tous les points de la France. La mendicité n'est supprimée que partiellement, comme à Paris par exemple, et non par mesure générale.

L'Empereur voulut la faire disparaître tout d'un coup. Il transmit aux agents de son pouvoir l'ordre de préparer un plan pour l'extinction de la mendicité dans toute

la France. Il paraît que le projet se fit attendre, car Napoléon perdit patience et écrivit à son ministre de l'intérieur Crétet, pour lui ordonner de détruire avant un mois, pour tout délai, ce mal affreux dont la vue importunait son intelligence. Il disait, comme s'il était pressé d'employer utilement les jours de son pouvoir, comme s'il avait peur que le temps ne lui fût mesuré trop petitement : « Il ne faut point passer sur cette terre sans « laisser des traces qui recommandent notre mémoire à « la postérité.... N'allez pas me demander encore trois « ou quatre mois pour avoir des renseignements; vous « avez de jeunes auditeurs, des préfets intelligents, des « ingénieurs des Ponts-et-Chaussées instruits, faites « courir tout cela, et ne vous endormez pas dans le tra- « vail ordinaire des bureaux (1). » L'Empereur fut obéi, nous ne dirons pas aussi dignement que le méritaient la bonté de ses intentions et la hauteur de ses vues, mais aussi bien peut-être qu'on pouvait le faire alors. En quelques mois tout était fait, et le 5 juillet 1808 la loi qui supprimait la mendicité était rendue.

Cette loi suppose la charité légale, car elle fait de la mendicité un délit : il faut donc, pour avoir le droit de punir, qu'elle l'achète par sa sollicitude charitable, en offrant du travail et des secours à la misère innocente. Elle part de ce principe chrétien dont elle fait une obligation absolue : le travail est un devoir, un devoir so-

(1) Lettre de Napoléon à Crétet, ministre de l'intérieur, 24 nov. 1807.

cial (1); l'homme misérable par fainéantise ne doit pas être seulement responsable de son malheur, il est coupable d'un délit prévu et défini dans la loi pénale (2).

La loi du 5 juillet 1808 est la reprise de la loi du 15 octobre 1793 qui avait aboli la mendicité et institué en faveur de la misère, le magnifique système de secours dont nous avons parlé tout à l'heure : cette grande utopie de la Convention était couronnée par des mesures répressives de la fainéantise, cause unique de la mendicité, contre laquelle on prononçait la peine de la *transportation* à Madagascar pour huit années, à la troisième récidive.

A la prison prononcée par la nouvelle loi correspondait cette fois le dépôt de mendicité, maison de refuge pour les indigents, que sa grande ressemblance avec la prison a fait bientôt confondre avec elle. La maison de charité dégénéra rapidement en maison de peine. Triste et inévitable conséquence, à ce qu'il paraît, de la charité légale, qui ne se montre réellement puissante que pour réprimer et punir (3)!

Ce système ne dura pas non plus, du moins dans ce

---

(1) Quoniam si quis non vult operare, ne manducet. Saint-Paul, *Epist. ad Thess.*, c. 10.

(2) *Code pénal* mis en vigueur le 22 février 1810. — Art. 274-282.

(3) Les lois anglaises d'abord instituées en faveur des pauvres finissent par être tournées contre eux. Le *Workhouse* est substitué à l'*Allowance*.

qu'il avait de dispositions favorables à la misère; et quelle faveur que l'asile du dépôt de mendicité! Cinquante-neuf dépôts, pouvant contenir 22,550 mendiants, furent institués en quatre ans, et, bien loin de le porter au nombre des départements comme on l'avait projeté, on songea bientôt forcément à le réduire. Les dépôts ne produisirent aucun des bons effets qu'on s'en était promis, et les départements, qui devaient supporter la charge de leurs pauvres, se plaignirent hautement du lourd fardeau qui leur était imposé (1). Ces dépôts, comme les Work-houses d'Angleterre, avant la loi de 1834, étaient des réceptacles où l'autorité entassait sans discernement et sans choix toute la population immonde: les mendiants valides, les vagabonds dangereux, étaient confondus avec les infirmes et les vieillards; on y vit aussi des filles publiques empestées, des galeux et des épileptiques : c'était à la fois un hospice et une prison. M. Noailles du Gard, membre du corps législatif, chargé du rapport de la partie du Code pénal qui concerne les mendiants, exprimait ainsi sur le ton pindarique de la flatterie, son admiration pour le souverain qui avait provoqué la suppression de la mendicité : « Reconnais-« sance éternelle à la bienfaisance du héros qui assure à « l'indigence une retraite, et des aliments à la pauvreté! « l'enfance ne sera plus abandonnée, les familles ne

(1) On dépensa d'abord 2 à 300,000 fr. par chaque département, et l'entretien annuel se monta environ à 90,000 fr., le produit du travail des mendiants compris.

« manqueront plus de ressources, ni le travail d'encou-
« ragement et d'emploi! — *Nos pas ne seront plus ar-*
« *rêtés par l'image dégoûtante des infirmités et de la hon-*
« *teuse misère.* » Ce dernier éloge était le seul que méritait la loi; nous ne pensons pas que c'était pour l'obtenir que Napoléon écrivait à Crétet : « Il ne faut point passer sur cette terre sans laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité! »

La Restauration, écoutant les vœux des conseils-généraux qui demandaient l'abolition des dépôts de mendicité, *par la raison qu'ils avaient été créés sous le règne de Napoléon*, en supprima vingt-quatre de 1814 à 1818. Peu à peu tous furent supprimés ou convertis en maisons de correction (1).

Le Code pénal n'en conserva pas moins les articles qui déclaraient la mendicité, et même la misère extrême, un délit, et qui les punissaient comme tels. Cette loi générale ne peut plus être appliquée, même par les tribunaux

---

(1) La répression de la mendicité n'est plus qu'une mesure locale. Les dépôts ne sont aujourd'hui que des établissements municipaux où les cités populeuses et riches *enferment l'image dégoûtante des infirmités et de la honteuse misère.* — Il n'existe aujourd'hui que les dépôts de la Seine à Saint-Denis et Villers-Cotterets; de l'Aisne, à Laon; de l'Arriège, à Saint-Lazier; de la Haute-Vienne, à Limoges; du Jura, à Dôle, et celui de la Charente-Inférieure. Des établissements municipaux pour la mendicité ont été créés depuis 1828, à Lyon, Bordeaux, Toul, Angers, Angoulême, Nantes, etc.

les plus sévères, que dans les villes possédant encore des dépôts ou des établissements municipaux ouverts à l'indigence; de là l'existence à peu près générale de la mendicité, ce fléau tant de fois détruit, cette plaie sociale que tant de magnifiques remèdes ont dû guérir. Les dispositions pénales de notre Code, contre les vagabonds et mendiants, est une choquante contradiction avec les sentiments de justice et d'humanité qui distinguent notre civilisation et particulièrement notre pays. A Paris, par exemple, le dépôt institué pour prévenir la mendicité ne s'ouvre qu'à ceux qui ont violé la loi pénale, qu'aux mendiants condamnés comme tels : il faut passer par la police correctionnelle pour arriver à la maison de charité! (1)

Dans cette revue bien rapide de la législation française sur la misère, nous n'avons point eu l'intention d'en faire l'histoire, mais seulement de constater que, dans notre pays comme en Angleterre, la misère a une existence officielle, qu'elle est aussi chez nous un fléau social. Tous les pouvoirs qui se sont succédé en France depuis cinquante ans, ont abordé cette redoutable question, tous du moins ont trouvé en elle un embarras; aucun ne l'a résolue. Elle reste toute entière, telle qu'elle était à peu près lorsque l'Assemblée Constituante la mit à

---

(1) L'honneur de notre pays exige qu'un pareil fait disparaisse au plus tôt de la société française. Disons que le gouvernement a manifesté l'intention de reviser et de refondre entièrement la législation sur la misère.

l'étude, et tôt ou tard, qu'on le veuille ou non, il faudra y revenir. Dieu veuille que ce soit avec des intentions, si non plus généreuses, du moins plus éclairées! Dieu veuille que nos moyens pratiques soient alors au niveau de nos principes et de nos sentiments!

SECTION II.

Quelques mots sur la différence de la misère officielle en France et en Angleterre.

La France a donc aussi, comme l'Angleterre, une misère officielle, dont la loi reconnaît l'existence, et qu'elle entreprend de discipliner, puisqu'elle avoue qu'il n'est pas en son pouvoir de la détruire. Le gouvernement accepte le paupérisme comme un fait; il l'administre plutôt qu'il ne le combat. Bien que les lois et ordonnances actuellement en vigueur ne reconnaissent pas à l'indigent le droit d'être secouru, nous n'en avons pas moins une charité légale. Les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance sont-ils autre chose en effet que les moyens de répartition et les instruments de la charité légale? L'indigent malade n'est pas admis au lit de l'hôpital en vertu d'un droit absolu, mais sa détresse n'en constitue pas moins un droit, puisqu'on ne peut pas le laisser mourir sans secours.

Le paupérisme officiel n'occupe pas en France une place aussi large qu'en Angleterre. Chez nos voisins d'outre-Manche, il y a une législation spéciale, un code tout entier sur la misère. L'administration des pauvres est une branche du gouvernement ; elle occupe un véritable ministère d'État. La commission de *Sommerset-house* dirige un mécanisme administratif aussi vaste, aussi compliqué que celui des plus importants ministères. Le secrétaire d'État de l'intérieur dispose d'un pouvoir moins étendu que la *Commission de la loi des pauvres*, qui a droit de se faire obéir par toute l'Angleterre, et qui emploie un plus grand nombre d'agents. Les fonds dont elle surveille la perception et l'emploi égalent presque la somme que coûte chez nous l'administration de la guerre ; le paupérisme anglais se trouve élevé, surtout depuis la nouvelle loi, à la dignité d'institution nationale ! Il occupe environ cinq cents administrations locales, qui emploient chacune une douzaine de fonctionnaires, et le pouvoir central qui gouverne cette vaste machine, est, par l'autorité dont il dispose, le ministère d'État le plus important peut-être, bien qu'il n'ait que le titre modeste de *Commission*. En France, le travail d'un ou deux bureaux du ministère de l'intérieur, suffit, avec les commissions des hospices et les bureaux de bienfaisance, à discipliner et à soulager la misère officielle. Le gouvernement intervient à peine en ce qui concerne la charité ; il ne fait que contrôler, il n'agit pas : chaque établissement de charité suffit à peu près à tous ses besoins. Avec une population plus que double de celle de l'Angleterre, la France ne dépense

pas au soulagement de la misère le quart de ce que l'impôt prélève en ce pays pour l'entretien des pauvres, et encore chez nous les revenus particuliers des hospices et maisons de secours couvrent la plus grande partie des dépenses : dix millions à peine affectés à la misère, restent à la charge du budget de la nation.

S'il existait entre le paupérisme réel des deux pays une aussi grande différence qu'il y en a entre leur paupérisme officiel, la France se trouverait dans une situation économique et sociale bien préférable à celle de l'Angleterre. Dans une question aussi délicate que celle du paupérisme, les chiffres de la statistique ne prouvent pas tout ce qu'on serait tenté de leur faire prouver. Si, comme l'ont fait plusieurs économistes, on mesurait la misère des deux pays d'après ce que nous en apprennent les documents officiels, on arriverait à une conclusion arithmétiquement exacte peut-être, mais logiquement fausse.

L'Angleterre, est depuis près de trois siècles, sous le régime d'une charité légale qui reconnaissait à l'indigent le droit absolu aux secours, et qui avait institué dans les plus petites localités des fonctionnaires chargés de recevoir les demandes des indigents et d'y répondre. Un pauvre anglais, sans ouvrage ou ne gagnant qu'un salaire insuffisant, venait réclamer de sa paroisse le soulagement, l'*allowance*, qu'il croyait lui être dû : il n'était pas rare d'entendre les pensionnaires de la taxe dire aux officiers de la paroisse : « Combien nous revient-il cette semaine? » ou bien : « Je vais boire ceci à votre

santé (1). » L'Angleterre avait donc l'abus de la charité. Qu'arrivait-il de là? Nous ne dirons pas comme certains économistes, que la loi des pauvres créait la misère, nous dirons qu'elle la mettait en évidence. La charité forcée des paroisses subventionnait assurément un assez grand nombre de fainéants et de mauvais sujets qui se dédommageaient ainsi du déficit que la paresse causait dans leurs salaires; mais la grande majorité des misérables était amenée au bureau de secours par les causes générales que nous étudierons bientôt; seulement, beaucoup d'entr'eux qui, peut-être, auraient souffert en silence et accepté les privations de la misère, s'il n'y eût pas eu un bureau public auquel ils avaient droit de s'adresser, venaient importuner de leurs demandes les magistrats de la paroisse.

A la faveur du système de la taxe, presque toute la misère nationale passait dans les cadres de la misère officielle; de là le chiffre si effrayant, de là l'augmentation progressive du paupérisme anglais. On peut dire que tous les individus qui souffraient de privations réelles étaient portés sur les listes des paroisses. Toute pauvreté devenait misère et demandait soulagement, c'est-à-dire, que ce dénûment général qui, dans l'état économique de nos sociétés, est la condition habituelle du plus grand nombre, était difficilement accepté par les salariés d'Angleterre; car, aux termes de la loi, ils se croyaient droit à un meilleur sort. Quel pays ne serait

(1) *Quaterly Review*. Avril 1818.

pas écrasé par la charge de ses pauvres si, comme cela était en certains comtés d'Angleterre, on fixait un minimum de salaire au dessous duquel tout travailleur aurait droit à un certain supplément en monnaie, distribué régulièrement par les officiers de chaque localité? Dans le comté de Berks, à *Newbury*, il était établi, depuis 1795, que, du moment où la farine s'élèverait au-dessus d'un certain prix, le pauvre recevrait une indemnité de trois francs par semaine. L'indemnité augmentait avec le prix de la farine, de sorte que le pauvre journalier venait s'informer innocemment chaque semaine s'il lui revenait quelque chose (1).

Je le demande, si on appliquait ce système à certaines contrées de la France, ne verrait-on pas accourir, surtout dans l'hiver, une grande partie de la population vers les administrations de secours? Il ne serait pas nécessaire pour cela que l'état économique du pays fût modifié, il suffirait que les pauvres perdissent la résignation forcée avec laquelle ils supportent aujourd'hui leur pauvreté.

Les chiffres de la misère officielle n'autoriseraient donc pas à dire qu'il y a *absolument* plus de pauvreté en Angleterre qu'en France, car il serait possible que la différence qui existe entre la misère officielle des deux pays fût compensée par une différence équivalente dans cette misère latente qui échappe à toute ap-

(1) Voyez le Rapport de Richard Hallq Esp, daté du 10 juillet 1835. *First annual report.* — Appendix.

préciation positive, parce qu'elle n'importune de ses souffrances ni la charité publique, ni la charité privée. Nous pensons cependant qu'il y a plus de misérables en Angleterre que dans notre pays, précisément parce que l'Anglerre est plus avancée que nous dans la carrière économique, et que les grandes causes qui travaillent à déprimer de plus en plus les classes inférieures, ont eu plus le temps de s'y développer. En outre, l'Angleterre, pays aristocratique, possède le plus grand nombre de ses misérables là où nous n'avons que des pauvres, dans les campagnes. Je crois toutefois que la différence entre les deux pays, quant à l'étendue de la misère, n'est pas ausssi grande que le feraient croire les documents officiels.

On peut faire en deux mots le parallèle de l'Angleterre et de la France sous le rapport de la condition à laquelle est réduit le plus grand nombre de leurs habitants : la France est pauvre, l'Angleterre est *misérable*. Et il est facile de prouver *à priori*, d'après les principes que nous avons posés au commencement de ce travail, qu'il en doit être ainsi. En effet, si la misère, comme nous l'avons définie, n'est pas autre chose que la pauvreté sentie par le contraste de la richesse; si la richesse est nécessaire pour mettre en évidence le phénomène de la misère, n'est-ce pas dans la nation anglaise qu'il devra se manifester avec plus d'intensité, puisque la nation anglaise est celle de toutes où l'opulence de quelques-uns fait ressortir d'une façon plus saisissante la pauvreté du grand nombre?

L'Angleterre étant beaucoup plus avancée que nous

dans la carrière économique et industrielle où nous ne faisons que nous engager, il n'est pas étonnant que les causes générales de la misère y soient plus développées; la séparation du travail et des instruments du travail y est plus complète, plus profonde; il est donc naturel que la condition des travailleurs y soit plus incertaine et plus dépendante. L'Angleterre soutient depuis plus long-temps que nous la guerre sociale de l'industrie; elle doit donc compter un plus grand nombre de blessés et de morts!

Et cependant, bien qu'une partie de la population des deux pays, la population industrielle, soit soumise au même régime économique, on peut affirmer d'avance que la majorité du peuple français n'arrivera jamais à la détresse dans laquelle est plongé le peuple d'Angleterre, et surtout à celle plus affreuse vers laquelle il s'avance à grands pas. Heureusement pour nous, les deux peuples ne se ressemblent ni dans leur présent ni dans leur avenir; il y a entr'eux toute la différence d'une grande révolution. Le tiers seulement de notre population est employé aux travaux de l'industrie; les deux autres tiers vivent de la culture du sol. Cette majorité de la population française, bien que généralement pauvre, se trouve dans une condition économique qui ne peut pas se comparer à celle du peuple anglais; elle possède une partie importante du sol sur lequel elle travaille, et elle tend chaque jour à en posséder davantage, grâce à la loi civile sur l'égalité des partages et à la mobilité perpétuelle qu'elle imprime à la propriété. L'instrument du travail, la terre, n'appartient point à

une classe distincte de celle des travailleurs, à quelques privilégiés pour ainsi dire inamovibles; les salariés de nos campagnes eux-mêmes sont presque tous élevés à la dignité de propriétaire, et, après avoir prêté leurs bras au maître qui les emploie, ils peuvent encore féconder de leurs sueurs et de leur intelligence une petite parcelle de terre qui leur appartient. En France, il y de la terre pour tout le monde, tandis qu'en Angleterre, le prolétaire des campagnes ne peut pas s'en procurer, même à bail et au prix le plus élevé. On se rappelle ces paysans du comté de Berks dont nous avons parlé plus haut, et qui demandaient en vain un petit champ pour y planter des pommes de terre. Sur le sol libre de la Grande-Bretagne, le cultivateur est réduit à la condition exclusive de salarié; la grande propriété et l'exploitation par vastes fermes le condamnent à l'incertitude qui est le fléau de l'industrie, et la concurrence que les journaliers se font entr'eux pour des travaux qui ne demandent presqu'aucun apprentissage, et seulement l'emploi de la force, maintient les salaires bien au dessous du niveau des besoins.

A cet état de choses qui est la séparation absolue du capital et du travail, il n'y a pas de remède économique possible. Peut-être est-il plus difficile de s'affranchir de la dépendance d'un propriétaire, que de la servitude du maître : pour conquérir la liberté civile, il ne faut que de la force et de l'audace; pour s'élever à un régime économique meilleur, il faut beaucoup d'intelligence et de la richesse: il faut devenir capitaliste à son tour. Et comment faire quand les institutions politiques et sociales

d'un pays s'y opposent, quand la loi protège la propriété féodale contre la mauvaise gestion, l'imbécillité et la folie des propriétaires eux-mêmes! L'avenir nous apprendra quelle issue s'ouvrira l'Angleterre.

En France, le régime de la propriété est tout le contraire de ce que nous le voyons en Angleterre. C'est l'extrême division, c'est l'abus du bien peut-être opposé à l'excès du mal; la petite propriété, la culture morcelée, répondent dans notre pays au système de la grande propriété et de l'exploitation des vastes fermes. La propriété obéit si docilement chez nous à la mobilité que lui imprime la loi civile, elle circule et se morcèle avec une si étrange rapidité, que déjà les économistes et l'administration se préoccupent des fâcheux effets que produit l'extrême division parcellaire du sol (1). Telle est la condition de l'homme en société, que les bons principes eux-mêmes peuvent dégénérer en abus. Mais heureusement les inconvénients qui résultent d'un bon principe mal appliqué, peuvent être diminués ou même détruits entièrement par de sages réformes : les bons principes portent, dans leur développement naturel, le remède aux abus. Déjà il est facile de voir où la division progressive du sol doit conduire une nation intelligente. Évidemment il existe un moyen de combiner les avantages de la culture sur une grande échelle avec les avantages de la division du sol qui, en augmentant le nombre des propriétaires, augmente progressivement

(1) Voyez plus loin, IVe LIVRE.

le nombre des individus intéressés directement à ce qu'il produise davantage ; c'est d'associer les possesseurs des parcelles voisines, pour les cultiver en commun de la manière la plus avantageuse à tous les travailleurs propriétaires. Et pour arriver là, il ne faut ni révolution, ni violence ; le progrès naturel des hommes et des choses doit nécessairement modifier dans ce sens le régime économique de la propriété française. Mais nous reviendrons plus loin sur cette importante question. En attendant, nos paysans propriétaires sont pauvres, ils ne sont point misérables.

Ces réflexions nous ont semblé nécessaires au moment où nous allons étudier ce qu'est actuellement la misère en France; car les deux nations s'expliquent l'une par l'autre, et surtout par leurs différences.

SECTION III.

Suite de la misère officielle en France.

Nous ne possédons pas malheureusement sur la misère française des documents aussi positifs que ceux que nous ont fournis pour l'Angleterre, les enquêtes du parlement et surtout les rapports annuels de la *Commission*

des pauvres. Les phénomènes du paupérisme occupent moins de place dans notre pays, il n'a pas exigé du gouvernement les mêmes travaux, et la société française a considéré jusqu'à présent cette question, plutôt comme embarras administratif, que comme un danger. Aussi ce serait en vain que nous demanderions aux documents officiels une statistique complète de la misère en France. Ils en constatent sommairement l'existence par les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance ; ils ne peuvent en donner ni l'étendue, ni le degré. L'insuffisance de la charité de la loi, qui n'accorde des secours que dans le cas de maladie ou de détresse extrême, est compensée chez nous par l'habitude de la charité privée. Or, la charité pratiquée comme devoir individuel n'enregistre ni les offrandes, ni le nombre des pauvres sur lesquels elle les répand.

La mendicité, cette lèpre hideuse, qui déshonore nos plus belles cités, n'est pas régularisée par une mesure générale dans toute la France ; et l'on peut douter de l'exactitude du chiffre auquel chaque département porte le nombre de ses mendiants vagabonds. La rareté des dépôts ouverts à la mendicité empêche les autorités municipales d'exécuter rigoureusement les mesures répressives, ou même seulement les mesures d'ordre public, qui devraient bien être appliquées. On peut dire que chaque localité tient une conduite différente envers les mendiants : pendant que quelques villes, possédant des dépôts (1), continuent de traiter la mendicité comme un délit,

(1) Voir ci-dessus, page 230.

d'autres, et c'est le plus grand nombre, la permettent avec autorisation, et même la tolèrent sans condition. Dans nos communes rurales, l'autorité municipale laisse circuler librement, de porte en porte, le pauvre qui mendie. On ne lui demande ordinairement, ni d'où il vient, ni où il va; la besace et le bâton lui tiennent lieu de passeport.

Les documents administratifs ne peuvent donc nous donner qu'une idée incomplète de ce qu'est la misère en France; ils serviront de point de départ et comme de terme connu pour essayer de déterminer conjecturalement l'étendue et la puissance du fléau dans notre société: c'est un problême compliqué dont la solution précise est impossible. Dans l'état actuel de la question, on na pas le droit d'exprimer par un chiffre absolu l'intensité de l'indigence, et tous les rapports que l'on prétend avoir découverts entre le nombre des pauvres et celui de la population totale ne donne que des conjectures très-incertaines, dans lesquelles il reste trop de place à l'erreur : chaque autorité que l'on consulte donne un chiffre différent, et souvent sans nous rendre compte de la manière dont elle l'a obtenu.

L'Assemblée Constituante et le rapport de Barrère portent le nombre des indigents à un vingtième de la population : cette approximation ne repose, comme il serait facile de le prouver, que sur des documents très-incomplets, tels qu'on pouvait les obtenir alors, c'est-à-dire, beaucoup moins certains que ceux que nous possédons aujourd'hui. En 1808, le comte Fourcroy, d'après un travail préparé par le conseil d'État pour l'orga-

nisation des secours publics, suppose que la population indigente de la France s'élève au dixième de la population totale dans les temps malheureux et au vingtième dans les temps ordinaires, ce qui fait une moyenne d'un quinzième. M. Delaborde, dans son livre sur l'esprit d'association, ne porte le nombre des indigents qu'au quarantième de la population, et le baron de Morogues au seizième; le géographe Balbi au trente-quatrième, M. de Villeneuve-Bargemont au vingt-cinquième, etc. Ces quelques chiffres suffisent, je pense, pour montrer dans quelles vagues limites flottent la vérité et l'erreur.

Voici ce que l'administration nous apprend de certain sur cette matière.

Le rapport de M. Gasparin sur les hôpitaux et établissements de bienfaisance (1837) porte à 425,049 le nombre des indigents secourus dans les 1329 hôpitaux et hospices du royaume. Ce chiffre n'est pas celui de l'année 1836, mais il est emprunté aux *documents statistiques sur la France*, se rapportant à l'année 1833. Ainsi, tandis qu'en Angleterre, la Commission des pauvres publie au *mois d'août*, dans son rapport annuel, tous les faits et documents de l'année administrative qui se termine au *mois d'avril*, l'administration française répète en 1837 le même chiffre déjà publié en 1833. Et pourtant de quel intérêt ne serait-il pas pour nous de connaître le mouvement de la population de nos hôpitaux pendant un intervalle de quatre ans? Pourquoi ne savons-nous pas recueillir en France, dans un espace de quatre années, des faits et chiffres beaucoup moins nombreux

que ceux recueillis et publiés par une commission anglaise, du mois d'avril au mois d'août (1). Si les sciences sociales vivent de faits, le meilleur moyen de seconder leurs progrès, et même de les rendre possibles, est donc de rassembler ces faits à mesure qu'ils se produisent et de les livrer promptement à la publicité. Ne serait-ce pas un grand avantage pour le gouvernement et pour le pays, si l'étude des faits sociaux enlevait quelques esprits aux déclamations d'une politique sans fonds et sans but?

En attendant que l'administration renouvelle ses documents statistiques, voyons ce qu'ils peuvent nous apprendre.

Il y a en France 1329 hôpitaux et hospices pour 40,000 communes. Ces établissements ont admis en 1833, 425,029 individus appartenant à la classe indigente. En France, les individus qui viennent mourir à l'hôpital y sont véritablement amenés par la misère. Malgré la bonté des soins que la charité légale accorde dans ces établissements, l'hôpital n'en est pas moins une épouvante pour la population. Dans notre pays où la vanité a tant d'empire, on tient à honneur de mourir dans son lit, en famille, et l'on repousse le plus long-temps possible le lit de la charité. Paris fait peut-être exception à

---

(1) Le rapport annuel de la Commission des pauvres avec les pièces et documents annexés forme un volume in-8° de trois à cinq cents pages imprimé à grande justification et en petit-texte.

cette répugnance, mais il est d'observation générale que, dans presque toutes les villes de France, des ménages pauvres épuisent jusqu'à leurs dernières ressources pour échapper à ce qu'ils regardent comme une ignominie.

Les bureaux de bienfaisance qui distribuent des secours à domicile aux indigents reconnus tels, ont assisté pendant cette même année 1833, 695,932 individus. Si on mesurait la misère de ces pauvres par la somme que la charité publique leur alloue, on penserait que ce dénûment n'est pas bien grave, puisqu'une aumône de dix francs environ par personne suffit pour le soulager. Évidemment un pareil secours est insuffisant ou inutile : l'administration pense qu'il est insuffisant. Qu'est-ce qu'un supplément de dix francs pour combler le déficit que la misère produit dans le budget de la nécessité (1) ?

La charité religieuse et individuelle viennent en aide aux bureaux de bienfaisance pour soulager la misère en famille. Presque tous les indigents qui reçoivent l'assistance des bureaux sont portés sur la liste des pauvres de leur paroisse, et ils reçoivent, par l'intermédiaire des dames de charité, des secours fréquents en aliments, en vêtements et en combustible. La charité religieuse s'adresse-t-elle à un plus grand nombre de pauvres que la

(1) Les bureaux de bienfaisance ont dépensé cette année 8,956,036 fr. 08 c. — 12 fr. 86 c. par individu, frais d'administration déduits, 10 fr. 63 c.

charité que nous appellerons civile? La somme des différents secours qu'elle distribue est-elle au dessus ou au dessous des dépenses connues de nos bureaux de bienfaisance? nous ne le savons pas. Il est probable que le rapport varie suivant les localités, mais qu'il est généralement en faveur de la charité religieuse. Il serait à souhaiter que des recherches faites en différents lieux nous permissent d'apprécier la part des secours religieux dans la subvention totale accordée à la misère; car le moyen le plus sûr de savoir ce qu'elle est, c'est, comme en Angleterre, de savoir au juste ce qu'elle coûte.

Le nombre des individus compris dans l'indigence officielle était donc, en 1833, de 1,120,961, ce qui donne par rapport à la population totale de cette année, un indigent officiel sur 29, 021 (1).

Il n'est pas difficile de voir que ce nombre n'est qu'un des éléments de la misère réelle. En effet, ces individus, admis au lit de l'hôpital, ou au secours des bureaux de bienfaisance, représentent un nombre au moins triple de véritables indigents. A l'exception des enfants trouvés, qui n'ont qu'une mère, tous les pauvres secourus ont une famille, et partagent par conséquent avec trois ou quatre autres individus, femmes, vieux parents et enfants, les privations habituelles de la pauvreté et les chances plus affreuses de l'extrême misère. Le nombre de 1,120,961 assistés nous donnerait ainsi,

---

(1) La population calculée, d'après l'ordonnance du 11 mai 1832, à 32,560,934.

en supposant qu'un indigent officiel en représentât au moins trois, une masse de population souffrante qui serait à la population totale comme 1 est à 9,673.

Mais nous avons un moyen plus sûr d'apprécier approximativement la somme de l'indigence en France. Les documents de 1833, répétés par M. Gasparin dans son rapport au roi en 1837, nous apprennent que sur la population des hôpitaux cités plus haut, il est mort 45,303 individus. Le rapport de la mortalité avec la population est de 1 sur 39, en moyenne, pour toute la France. Si on multiplie le nombre des pauvres morts à l'hôpital par le rapport de la mortalité à la population, il est évident que l'on obtiendra la somme probable des indigents qui doivent aller demander aux hôpitaux l'aumône d'un cercueil. Ce calcul nous donnerait un chiffre de 1,766,717, ou 1 indigent sur 28,43, par rapport à la population totale; mais les indigents meurent plus vite que la partie aisée de la population. La moyenne de la vie est beaucoup plus courte pour eux, ainsi que le prouvent les recherches curieuses de MM. Villot et Villermé sur les variations de la mortalité dans les divers arrondissements de Paris. Dans la capitale, le rapport moyen de la mortalité à la population totale est de 1 sur 36,44; mais ce rapport varie, dans les divers arrondissements, suivant le degré d'aisance de la population qu'ils contiennent. Ainsi, dans le 1er arrondissement, il n'est que de 1 sur 52 habitants; dans le 2me, de 1 sur 48; dans le 3me, de 1 sur 43; et ces arrondissements sont précisément ceux qui renferment le moins de pauvres. Au contraire, dans les 7me, 8me et 12me ar-

rondissements habités surtout par la population ouvrière, qui s'y entasse comme dans des ruches humaines, le rapport de la mortalité s'abaisse au chiffre de 1 sur 30, de 1 sur 28, de 1 sur 26 ! Quelle est donc la désastreuse influence de la misère sur les populations, puisque dans la même ville, on meurt une fois moins, ou une fois plus, suivant qu'on est riche ou pauvre ! Pour évaluer le nombre des misérables d'après le chiffre des morts à l'hôpital, prenons donc un rapport au dessous de la mortalité moyenne, celui du 12me arrondissement, par exemple, où la mort frappe annuellement 1 individu sur 26. Ce calcul nous donne pour résultat 1,183,138 individus, qui paient aux hôpitaux un impôt annuel de 45,303 morts. Comparé à la population totale de la France, ce chiffre est dans le rapport de 1 sur 27,38. Dans ce genre de calcul il est indispensable de tenir compte de toutes les circonstances.

Nous croyons maintenant être en mesure d'évaluer avec quelque certitude l'étendue de la misère en France. Nous ferons observer d'abord que le chiffre d'indigents probables (1,183,138) ne correspond pas à toute la population française. La plus grande partie des habitants du pays, la nation agricole, ne contribue presque pour rien au recrutement des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. La misère des campagnes, si leur pauvreté mérite ce nom, échappe à toutes nos appréciations, elle reste à la condition latente. Les villes seules et bourgs au dessus de 5,000 âmes possèdent des hôpitaux et hospices; et ces établissements sont peuplés en grande majorité par les habitants des localités où ils sont situés, en

y comprenant une banlieue à peu près égale à leur population. Or, les villes et bourgs au dessus de 5,000 habitants ne comptent que pour 5,041,302 dans la population totale de la France (1). En doublant ce nombre, afin de tenir compte des indigents de la banlieue ou des campagnes voisines qui participent à la charité des hôpitaux, nous arrivons à peu près au tiers de la population de la France. C'est donc sur ce tiers seul qu'il faut calculer le rapport de l'indigence à la population, puisque les deux autres tiers souffrent et meurent à domicile, sans participer aux secours officiels. Le nombre probable des indigents obtenu plus haut en multipliant le chiffre des morts à l'hôpital par le rapport extrême de la mortalité à la population indigente (1 sur 26), comparé à la population totale sur laquelle il est approximativement prélevé, nous permet de supposer que, sur 8,94 individus habitant les villes et bourgs en France, il y en a un destiné à mourir à l'hôpital.

Le rapport de la misère qui se manifeste par les secours qu'elle reçoit serait donc à peu près à la population totale des villes et bourgs qui la recèlent exclusivement, comme 1 est à 8,94.

Vérifions cette hypothèse arithmétique par un autre exemple, et voyons si nous obtiendrons un résultat équivalent. Les hôpitaux et hospices qui possèdent des revenus au dessus de 100,000 f. relèvent, pour leur administration, du ministère de l'intérieur. D'après le

(1) *Statistique de la France.*

rapport de M. Gasparin (1837), ces établissements étaient en France au nombre de 184, répartis dans 72 villes, dont la population réunie s'élevait à 2,700,393 individus. 54,989 indigents résidaient dans ces établissements au 1er janvier 1833. On se rappelle que d'après les mêmes documents, 425,049 individus ont été admis dans tous les hôpitaux de la France; réduisant de ce nombre la population souffrante des 184 établissements dont les revenus dépassent 100,000, il reste seulement 371,060 malades pour les autres hôpitaux ou hospices de la France. Or, la population des 72 villes qui possèdent ces grandes maisons de charité est à la population totale comme 1 est à 12, tandis que le nombre des malades que ces villes ont fournis aux hôpitaux est au nombre total des indigents admis dans les hôpitaux de toute la France comme 1 est à 7, 72, c'est-à-dire, que cette population de 2,700,393 a fourni aux hôpitaux presque une fois plus de malades, proportionnellement au reste de la France; et encore nous allons voir que ce nombre n'est pas égal à la moitié des indigents qui ont reçu des secours dans ces 184 établissements. En effet, ce chiffre de 54,989 ne nous donne que la population des hôpitaux prise à une époque, et il est facile de voir que cette population n'est que dans le rapport de 30 à 84 avec le nombre des admissions annuelles. Ce fait prouve donc encore que la population du royaume ne contribue pas également à la misère officielle.

Voyons quelle est pour ces 2,700,393 habitants de la France la proportion probable de l'indigence. Nous nous servons pour l'évaluer de la même méthode em-

ployée ci-dessus. 54,989 indigents admis à l'hôpital supposeraient 5,862 morts, à raison d'un mort à l'hôpital sur 9,138 malades proportion moyenne de la mortalité dans nos hôpitaux, toujours d'après les documents de 1833. Ce chiffre de 5,862 morts, multiplié par le rapport extrême adopté ci-dessns, 1 sur 26, mortalité du 12me arrondissement de Paris, donne un nombre probable de 152,412 indigents ou 1 sur 17; mais n'oublions pas que nous calculons sur la population prise à une époque et non sur les admissions, ce qui doit nous donner nécessairement un rapport bien au dessous de ce qu'il est réellement.

Nous avons trouvé plus haut, avec la même méthode, que le nombre des morts à l'hôpital, comparé à la population qui le fournissait, permettait de supposer que le rapport de l'indigence était, dans les villes, d'environ 1 individu sur 9, tandis que, d'après le même calcul, nous trouvons maintenant que ce rapport n'est plus que de 1 sur 17.

Expliquons la raison de cette différence que nous n'avons fait qu'indiquer.

Nous avons dit que les 54,989 indigents des 184 hôpitaux dont le budget est réglé par le ministère de l'Intérieur, devraient donner à peu près 5,862 morts, d'après le rapport moyen de la mortalité à la population des hôpitaux. Mais, dans le département de la Seine seulement, la statistique de 1833 nous apprend que 10,916 individus sont morts à l'hôpital. D'où vient cette différence, et comment se fait-il que la population des 22 hôpitaux de Paris donne une mortalité plus élevée que

les 184 établissements ensemble? C'est que nous n'avons pas opéré, dans les deux cas, sur des documents identiques; et c'est là, pour le dire en passant, la cause la plus fréquente d'erreur dans les recherches statistiques. Le tableau publié dans le rapport de M. Gasparin, sur la statistique des hôpitaux et hospices de France, contient le nombre des admissions annuelles dans les établissements de chaque département, et c'est sur ce nombre que nous avons calculé, puisque c'est sur lui que les décès sont prélevés; le tableau qui se rapporte aux 184 hôpitaux dont le budget est réglé par le ministère de l'Intérieur, ne contient que la population souffrante de ces établissements, prise à une époque fixée, comme le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 1833; il ne donne pas le chiffre des décès. Or, la population habituelle des hôpitaux est aux admissions annuelles comme 30 est à 84 (1). Le chiffre des décès que nous avons obtenu en calculant sur une population habituelle de 54,989 indigents, est donc de plus de moitié au dessous de ce qu'il doit être réellement. Par conséquent, le rapport probable de l'indigence à la population des 72 villes les plus im-

---

(1) A Paris, en 1833, les hôpitaux, hospices du département de la Seine, comptaient, au 1er janvier, 30,108 indigents, malades et infirmes; au 31 décembre, 30,606. Les admissions pendant l'année, s'étaient élevées au chiffre de 84,957, sur lesquels 10,916 décès et 73,543 sorties par guérisons ou autres causes.

Rapport de M. Gasparin, 1837.

portantes est plus grand encore que le rapport indiqué plus haut (1 sur 8,194), puisqu'en opérant sur un chiffre plus d'une fois plus faible, nous avons obtenu un rapport de 1 à 17. Ceci nous fait voir avec quelle prudence il faut employer les documents de l'administration. Ils n'ont pas seulement le défaut d'être incomplets, ils peuvent encore entraîner dans de graves erreurs, parce qu'une méthode raisonnée et uniforme ne préside pas à leur rédaction. On ne comprend pas pourquoi, donnant dans un tableau le chiffre des admissions et des décès, on se contente de donner dans un autre le chiffre de la population des hôpitaux, prise à une seule époque, sans même indiquer le nombre si important des décès. Nous espérons qu'aujourd'hui, où l'on sent si bien la puissance des faits, l'administration fera tous ses efforts pour livrer à la publicité des documents aussi exacts, aussi complets que possible. Il y a tout à faire encore pour la question du paupérisme.

Il résulte, de cet aperçu de l'indigence en France, que la misère appréciable, celle qui se manifeste au dehors, ne s'étend guère qu'au tiers de notre population. Si pauvres que soient, sur certains points, les habitants des campagnes, ils ne contribuent presque pour rien au recrutement des hôpitaux, ils ne participent presqu'en rien aux secours de la charité publique. Les pauvres qui ont reçu la faible subvention répartie entre les 6,275 bureaux de bienfaisance appartiennent, en grande majorité, à la population des villes et bourgs au dessus de 5,000 habitants. Nous avons vu que les habitants de ces localités les plus peuplées ne s'élèvent qu'au nombre

de 5,041,302 individus. En doublant ce chiffre, pour tenir compte de la population des banlieues et villages voisins qui peuvent fournir des co-partageants aux secours, nous aurons donc la somme probable des indigents assistés par la charité officielle. Elle forme à peu près le tiers de la population totale de la France.

En comparant le chiffre officiel des individus assistés à cette population, on obtient le rapport approximatif d'un indigent sur neuf habitants des villes et bourgs de la France.

On a vu, par le travail que nous avons fait sur les 72 villes les plus peuplées de la France, que le rapport de la misère subventionnée paraît y être plus élevé. Comme nous ne possédons pas le chiffre exact des décès dans les 184 hôpitaux dont le budget est réglé par le ministère de l'Intérieur, nous ne pouvons pas préciser approximativement ce rapport; mais nous croyons avoir démontré qu'il doit dépasser la moyenne que nous admettons, 1 indigent sur 9 habitants. La misère grandit avec la population, peut-être dans le même rapport; elle croît avec la richesse, qui la met en évidence, qui la force à se sentir elle-même par le douloureux effet du contraste. Plus les armées sont nombreuses, plus les batailles sont sanglantes, et l'industrie, dans sa constitution actuelle, est un perpétuel combat. Les hôpitaux des villes populeuses sont comme les ambulances qui marchent à la suite des grandes armées.

La manière dont se répartissent les dépenses des hôpitaux et des bureaux de bienfaisaisance prouve l'évidence du fait général que nous avançons. La dépense to-

tale des hospices et hôpitaux de la France s'est élevée, en 1833, à 48,842,097 f. Celle des bureaux de bienfaisance à 9,149,112 f. Les 184 hôpitaux des 72 villes les plus peuplées ont prélevé sur le budget total la somme de 33,575,781 f. 34 c.; c'est-à-dire, qu'une population qui n'est que le douzième de la population totale du pays, a consommé plus des deux tiers de la subvention des 1,329 hospices et hôpitaux de la France. Cela ne ressemble-t-il pas aux proportions effrayantes du paupérisme anglais? La journée d'hôpital étant, en moyenne, de 1 fr. environ, il se trouve donc que sur 49 millions de journées d'hôpital, 72 villes seulement, qui comptent moins de 3 millions d'habitants, en ont prélevé, à elles seules, près de 34 millions! Que l'on double, si l'on veut, la population de ces villes, et qu'on porte au sixième des habitants de la France la clientelle de leurs hôpitaux, ne sera-t-il pas toujours de la dernière évidence, que, dans ce sixième de la population, il y a plus de misère que dans tout le reste de la nation? Or, c'est le fait que nos recherches avaient pour but d'établir.

La pauvreté sentie, celle qui a la conscience d'elle-même, la détresse qui réclame impérieusemont l'assistance de la charité publique, est donc à peu près le privilège des cités.

Il nous est impossible de préciser jusqu'où s'étendent les privations des paysans pauvres; car nous ne devons pas juger de leur condition par l'effet que produit sur nous l'apparence de leur dénûment; nous sommes à peu près étrangers au milieu économique dans lequel ils vivent. Ce qui nous apparaît comme les signes les plus af-

freux de la misère : une habitation d'un aspect misérable, vide des instruments qui rendent la vie commode et agréable, une alimentation et des vêtements grossiers, tout cela n'est, pour eux, que de la pauvreté, et la pauvreté n'est pas de la souffrance. Les travailleurs agricoles les plus indigents, comme les vignerons du midi, ne sont pas exposés à un malaise physique aussi pénible que les ouvriers qui composent l'armée militante de l'industrie; les souffrances morales leur sont inconnues, triste privilège, il est vrai, s'ils doivent à l'ignorance du mieux l'exemption de souffrir; mais enfin ils échappent au sentiment de la misère, à ses humiliations, et, après une vie de rude labeur, qui n'est pas sans beaux jours, ils ont pour consolation dernière le bonheur de reposer sous le gazon où dorment, dans la terre bénite du cimetière, à l'ombre de l'église, leurs modestes aïeux !

Le paysan vit plus long-temps que l'ouvrier des villes. Les tables statistiques s'accordent à donner aux habitants des campagnes une moyenne d'existence supérieure à celle des habitants des villes. Le rapport de la mortalité à la population, qui est de 1 sur 36 pour Paris, n'est que 1 sur 40 pour la population des campagnes : on se rappelle que, dans les quartiers où sont entassés les ouvriers de la capitale, la mortalité est de 1 sur 26 ! Il n'est pas besoin de prouver, je pense, que les travaux des champs, plus rudes en apparence, sont plus salubres, plus favorables à l'homme physique et aussi à l'homme moral que les travaux de l'atelier : l'air des champs est plus vital sans doute que celui des manufactures. Nous croyons donc avoir eu raison, dans un travail spécial sur la misère,

de faire abstraction presque entièrement de la pauvreté laborieuse mais facile à porter, des campagnes de la France. Leur condition est assez généralement connue, et nous ne pensons pas qu'il nous soit nécessaire de faire voir après tant d'autres, les avantages qu'ont retirés les paysans de la grande révolution sociale faite, il y a cinquante ans, par les habitants des villes.

Revenons à la misère des ateliers et des mansardes.

CHAPITRE VIII.

DE LA MISÈRE OFFICIELLE A PARIS.

Sous le rapport économique, Paris est une immense exception. Dans cette ville centrale, siège du gouvernement d'un grand peuple, la misère comme la richesse sont soumises à des lois de formation plus actives, à des influences différentes de celles qui régissent l'économie du reste de la France.

L'étranger qui visite cette brillante capitale emporte avec lui l'idée de son opulence. Tous les tableaux qui frappent ses regards attestent la prospérité de la grande ville. La foule toujours pressée qui remplit de mouvement et de bruit les rues, les promenades, les lieux fréquentés, porte généralement les signes de l'aisance et

du luxe. Où est donc la misère parisienne, où habite donc la pauvreté puisqu'on ne voit nulle part son image? A peine si, vers le soir, dans l'angle des rues, sous les portes cochères, on aperçoit quelques mains honteuses qui sollicitent furtivement l'aumône des passants.

A Paris, la pauvreté travaille dans les ateliers, la misère souffre dans les hôpitaux et les dépôts de mendicité; elle n'offense point de son aspect l'élégante civilisation de la capitale.

Mais, si l'on pénètre dans les vieux quartiers de Paris, aujourd'hui relégués loin du centre, dans la Cité, dans les rues étroites et populeuses des 9me, 8me et 12me arrondissements, alors on rencontrera à chaque pas l'image de la pauvreté et même de la misère. L'indigence des grandes villes est bien plus fâcheuse d'aspect que la pauvreté des campagnes : elle inspire le dégoût et l'horreur, car elle choque à la fois tous les sens. Les rues et les maisons qu'elle habite se reconnaissent à leur malpropreté. Malgré toute la sollicitude de l'édilité, il lui est impossible de faire, pour les rues étroites et privées de soleil des quartiers pauvres, ce qu'elle fait pour les rues larges et aérées des beaux quartiers (1). Quelle place reste-t-il à des trottoirs dans des rues où le ruisseau occupe la moitié de l'espace comme dans celles qui avoisinent la place Maubert? Les maisons dans lesquelles la population pauvre est entassée s'annoncent, dès le seuil,

(1) Nous donnerons dans la seconde partie la topographie et la description détaillée de la misère.

par les fétides vapeurs d'hydrogène sulfuré qui se dégagent des profondes allées, des escaliers étroits, dont les spirales sans fin montent péniblement au milieu d'humides ténèbres. Sans pénétrer davantage dans le régime économique de cette population, l'aspect seul des lieux qu'elle habite suffit pour expliquer la différence que les docteurs Villot et Villermé ont constatée dans la mortalité comparée des arrondissements pauvres et des arrondissements où l'aisance est générale. On voit que, dans le 12me arrondissement par exemple, on meurt plus d'une fois plus vite que dans le deuxième.

Ce n'est point ici le moment de faire la description de l'indigence parisienne, qui demanderait la plume originale et hardie de Mercier.

Essayons d'évaluer approximativement, d'aussi près qu'il est possible avec la nature de documents que nous possédons, l'étendue de la misère à Paris.

Suivant l'administration départementale, il y aurait à Paris *un indigent sur douze habitants trente-deux centièmes* (1). On se base pour ce calcul sur le recensement de 1835, qui n'a donné que 62,539 indigents formant 28,960 ménages, auxquels la charité municipale reconnaissait droit à des secours. Ce recensement, comparé au recensement de 1829, offre une diminution réelle de 2,351 sur le nombre des indigents adultes.

---

(1) *Compte-rendu de l'Administration du département de la Seine, et de la ville de Paris, pendant l'année* 1836, p. 180.

Cette proportion est, dans le 12me arrondissement, *d'un indigent sur six habitants quatre-vingt-deux centièmes*, tandis que, dans le deuxième, elle n'est que de 1 indigent sur 28.

Ce rapport officiel n'est pour nous qu'une approximation fort éloignée de la réalité. Les secours à domicile sont une mauvaise base pour y fonder avec assurance l'évaluation de la misère. Si on jugeait de l'étendue de l'indigence par les secours distribués à domicile, on serait presque en droit de douter de son existence, puisque une subvention, qui s'élève à peine à 22 f. 35 c. par indigent reconnu, suffit à son soulagement officiel. Une somme de 22 f. 35 c. représente-t-elle une quantité de privations assez grande pour émouvoir la charité publique? Si ces 62,329 individus sont réellement misérables au point que leur porter secours soit un devoir public, ne faut-il pas qu'avant d'être placés sur cette liste, ils soient dans un état habituel de détresse qui mérite déjà le nom de misère, dans cette condition affreuse où une privation de plus, si faible qu'elle soit, dépasse les bornes communes de la patience physique et aussi de la patience morale ?

S'il est vrai que le rapport de l'indigence à la population parisienne ne soit que un sur douze habitants, comment se fait-il que sur 24,000 décès environ, 9,000 aient ordinairement lieu à l'hôpital (1)?

---

(1) En 1836, 9,034 individus décédèrent dans les hôpitaux et hospices de Paris. — *Compte-rendu* de M. Rambuteau.

La difficulté est donc toujours de savoir ce qu'on entend par indigence. Est-il dans l'intérêt réel de la société, de placer les limites de la misère au degré le plus bas possible? De cette manière on réduit le nombre des misérables à une quantité presque insensible, mais on dissimule ainsi les proportions de la véritable misère, qu'il est cependant si important d'apprécier et de connaître! Nous pensons que ce n'est pas en faire les conditions trop faciles que de regarder comme lui appartenant toute cette population qui, dans ses jours de maladie, n'a d'autre ressource que l'hôpital. On se plaint de la trop grande facilité des admissions, mais nous avons la conviction que le fait seul de solliciter l'entrée à l'hôpital est une présomption suffisante de misère. La charité des hospices et hôpitaux, malgré sa belle apparence, n'est pas tellement séduisante qu'elle appelle à elle un très-grand nombre d'individus qui pourraient s'en passer. Je sais que dans les très-grandes villes, à Paris surtout, la répugnance est moins grande. On s'aguerrit facilement aux dangers prévus et déjà éprouvés; l'âme s'endurcit bien vite au sentiment d'une honte qu'il faut nécessairement subir : les pauvres intelligents ne conservent pas long-temps les préjugés qui blessent leur amour-propre, et c'est pour cela que le sentiment, si vif ailleurs, qui éloigne de la charité publique tous ceux qui peuvent s'y soustraire, est moins fort à Paris. Mais cette indifférence des pauvres, cette facilité avec laquelle on les voit quitter, à l'approche de la maladie, leur domicile et leur famille, n'est-ce pas là déjà une preuve de misère?

Nous ne pouvons donc pas admettre, avec le préfet de la Seine, que le rapport moyen de l'indigence à la population de Paris n'est que de *un sur douze habitants trente-deux centièmes*, quand nous voyons que sur 24,057 décès, chiffre officiel de la mortalité à Paris, en 1836 (1), 9,034 décès (un sur moins de trois décès), ont lieu à l'hôpital.

Ces 9,000 décès à l'hôpital correspondent à plus du tiers de la population de Paris. Le rapport moyen de la mortalité à la population est de 1 sur 36; si on multipliait les décès à l'hôpital par le chiffre de ce rapport, on obtiendrait ainsi un nombre presque égal à la moitié des habitants de Paris, mais ce nombre serait trop élevé. La population qui contribue à remplir les registres mortuaires des hôpitaux meurt plus vite que le reste des habitants: dans les quartiers les plus pauvres, la mort enlève annuellement un être humain sur 22.

Pour nous conformer à cette loi bien reconnue, nous prendrons le chiffre de 26 pour exprimer le rapport de la mortalité de la population pauvre, et en multipliant la somme des décès par ce rapport inférieur de près d'un tiers à la moyenne, nous obtiendrons encore un nombre de 237,484 habitants de Paris (2), contribuant à four-

---

(1) *Annuaire du bureau de Longitudes.* — 1837. — En 1838, on compte 8,275 décès aux hôpitaux civils; sur 25,797 décès, 1,384 aux hôpitaux militaires, 109 dans les prisons. — Déposés à la Morgue, 271, à domicile, 15,748.

(2) Le recensement de 1836 donne, à Paris, une population de 909,126 habitants.

nir aux hôpitaux leur funèbre contingent. Ce calcul nous semble plus sûr pour obtenir la véritable population indigente, que celui basé sur les secours à domicile. Il est vrai que, d'après cette méthode d'évaluation, le rapport de l'indigence de la population s'élève au chiffre d'un sur *quatre habitants vingt centièmes*, au lieu d'être seulement d'un *sur douze habitants trente-deux centièmes*.

Le compte-rendu de la préfecture de la Seine pour 1836, nous prouve lui-même combien grands sont les inconvénients des évaluations fausses et incomplètes. Pendant qu'on s'applaudit de voir diminuer le nombre des indigents admis aux secours à domicile et qu'on en conclut une diminution réelle dans la misère, il se trouve que le nombre des individus qui réclament et obtiennent les secours de l'hôpital, augmente dans une grande proportion, de sorte que, la misère diminuant, le nombre des gens qui meurent à l'hôpital ne cesse de s'accroître ; de 1834 à 1835, il augmente de 3,931 ; de 1835 à 1836, l'augmentation s'élève au chiffre de 12,917 malades de plus traités dans les hôpitaux (1).

On s'explique ce fait par la facilité des admissions, et par d'autres causes que nous ne croyons pas nécessaire de discuter. Quelques mots seulement sur la première. Il y a une grande différence entre les secours donnés à l'hôpital et ceux distribués à domicile : les seconds peuvent se refuser beaucoup plus facilement que les premiers. Nous croyons qu'il ne faudrait pas à l'administration française autant de courage pour supprimer tout

(1) *Compte-rendu pour* 1836, p. 160.

secours à domicile, qu'il en a fallu au gouvernement anglais pour décréter et surtout appliquer la nouvelle loi. En supposant que l'on parvienne à supprimer la minime subvention de 10 fr. par individu (1) que les bureaux de bienfaisance paient aux sept cent mille indigents assistés de la France, s'imaginera-t-on pour cela avoir supprimé la misère? Si la diminution des secours diminuait réellement la misère, nous conseillerions de les suspendre tout à fait, car la mesure est possible.

Il n'en est pas de même de la charité distribuée à l'hôpital : celle-là est pour ainsi dire forcée, car la condition d'un homme malade ou blessé, et qui se trouve privé de ses gains de chaque jour sans lesquels il lui est impossible de vivre, cette condition constitue un droit presque absolu en sa faveur. Qu'il ait manqué de prévoyance ou que la modicité de ses gains ne lui ait pas permis de mettre en réserve quelques économies pour les mauvais jours, la charité publique n'est pas moins forcée de le secourir ; l'humanité et même la décence ne permettant pas de laisser mourir des êtres humains comme des animaux, on ne peut pas refuser l'aumône du cercueil.

62,539 indigents ont reçu, en 1835, une subvention de 1,417,514 fr. 05 c., et 28,969 ménages ont pris part à ces secours; sur ce nombre, 19,862 ont été assistés annuellement; 9,107 l'ont été temporairement.

---

(1) Voyez *Rapport au Roi sur les hôpitaux et bureaux de bienfaisance.* — Gasparin, 1837.

Nous donnons ici le Tableau de l'indigence parisienne d'après le recensement de 1835.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des MÉNAGES.	INDIGENTS COMPOSANT LES MÉNAGES.				NOMBRE TOTAL des INDIGENTS.	RAPPORT De la population indigente à la population générale.
		ADULTES.		ENFANTS.			
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		
1er	1649	814	1488	632	665	3599	1 sur 18, 56 habitants.
2e	1291	593	1160	444	449	2646	1 28, 26
3e	1116	545	1012	371	478	2406	1 20, 83
4e	1531	735	1350	512	532	3129	1 14, 30
5e	2114	1061	1873	862	903	4699	1 14, 42
6e	3174	1633	2842	1175	1286	6936	1 11, 65
7e	1859	896	1594	694	752	3936	1 15, 09
8e	3998	2290	3586	2077	1985	1938	1 7, 32
9e	2326	1210	2033	795	886	1924	1 8, 64
10e	2662	1061	2376	791	845	5073	1 16, 39
11e	2020	902	1791	577	626	3896	1 12, 89
12e	5229	2759	4643	1932	2028	11,357	1 6, 82

Population prise sur le recensement de 1832.

Nous appliquons à ce tableau les observations que nous avons faites ci-dessus, et nous pensons que toute la misère parisienne qui mérite ce nom est loin d'y être contenue, parce qu'on a pris un degré d'évaluation trop bas.

Le fait le plus remarquable et le plus triste en même temps qui ressorte de ce tableau, c'est le nombre disproportionné des femmes indigentes comparé à celui des hommes. Il est presque généralement une fois plus élevé. Dans notre société, la femme a beaucoup plus de peine à vivre que l'homme, bien qu'elle ait moins de besoins, et des habitudes généralement plus sobres. Nous ne voulons point faire de déclamation sentimentale, mais un tel résultat n'est-il pas déplorable? La condition de la femme pauvre, de la femme ouvrière, est affreuse. Son travail, moins assuré que celui de l'homme, est aussi beaucoup moins rétribué. Elle n'est pas moins habile, elle est plus faible. Seule, il lui est presque impossible de subvenir à ses besoins; il faut que l'homme s'associe à elle, et lui accorde sur ses salaires un supplément indispensable. Quand elle est jeune, elle ne manque guère d'appui; si un mariage légitime ne l'unit pas à un époux, le vice se charge toujours de lui payer une subvention d'autant plus large qu'elle est plus honteuse. Plus tard, quand sa jeunesse est passée, elle reste seule à porter sa misère, et le poids est trop lourd pour ses forces. Le 12me arrondissement, porté au tableau pour un total de 11,357 indigents, compte sur ce nombre 4,643 femmes adultes! Le tableau lui-même prouve que ce fait a sa cause dans la condition économique de

la femme ; car la disproportion entre les indigents des deux sexes est beaucoup plus faible parmi les enfants que parmi les adultes. Les petites filles indigentes sont aux garçons comme 20 est à 19, tandis que les femmes adultes indigentes sont aux hommes comme 46 est à 27 (1)!

Nous allons essayer de donner une idée du mouvement qui s'opère dans cette population. Nous ne remonterons pas au delà du recensement de 1817, époque où les secours à domicile reçurent l'organisation qu'ils ont conservée (2). Le nombre des indigents inscrits fut de 54,571 sur près de 800,000. En 1802, il était de 111,626 sur une population de 550,000; en 1804, il descend à 86,936, pour remonter en 1813, baisser en 1817, et continuer le même mouvement d'oscillation jusqu'à nos jours.

Ces variations dans le chiffre des assistés ne signifient malheureusement rien pour la connaissance de la misère réelle. Elles n'ont pas d'autre cause que plus ou moins de sévérité dans les mesures administratives prescrites au sujet de l'admission aux secours. Ainsi, en 1804, lorsque le conseil général des hospices est créé, et que des règlements nouveaux soumettent les admissions à des formalités

---

(1) Il en est de même partout. — Voyez *Rapport de M. Villermé sur l'état physique et moral des ouvriers en soie, en laine et coton. Mémoire de l'Acad. des sciences morales et politiques.* — Nouvelle série, 2e vol., p. 238.

(2) Ordonnance royale 2 juillet 1816.

plus difficiles, le nombre des assistés baisse subitement dans la proportion de 111 à 86. Des faits comme la misère ne sont pas soumis à des changements aussi brusques que ceux que nous remarquons dans les chiffres officiels. A moins d'une grande calamité publique, comme le choléra, par exemple, la misère du lendemain est à peu près celle de la veille; les variations en plus ou en moins s'opèrent d'une façon insensible. Aussi, quand nous remarquerons quelque changement un peu brusque, d'une année à une autre, nous devrons en conclure le plus souvent que les règles administratives ont changé, et voilà tout.

Voici un fait curieux, emprunté au dernier rapport sur les hôpitaux de Paris, et qui prouve avec la dernière évidence que les modifications dans le chiffre des individus admis aux secours n'ont pas d'autre cause que les modifications apportées dans l'administration de la charité. En 1838, le nombre des admissions aux hôpitaux de Paris présente une diminution de 1,582 malades sur le chiffre de 1837 (1); et avec cette diminution sur le nombre des malades, le nombre des journées d'hôpital est plus élevé pour 1838 que pour 1837. 1837 ne compte que 1,702,342 journées d'hôpital avec près de 77,000 malades, et 1838 en compte davantage, 1,739,084, avec 75,000 malades seulement. Que prouve une telle

(1) 75,305 admissions en 1838; 76,887 en 1837. *Rapport au Conseil général des hôpitaux et hospices de Paris.* Exercice 1838. Pag. 25 et suivantes.

anomalie? Évidemment que les conditions d'admission ont été plus rigoureuses en 1838 qu'en 1837, puisque la moyenne de la durée du séjour à l'hôpital s'est élevée, pour chaque malade admis, de 23 jours 47 centièmes à 24 jours 63 centièmes. Si les malades admis ont donné plus de journées d'hôpital dans une année que dans l'autre, avec moins d'admissions, c'est que les portes des hôpitaux ne se sont ouvertes qu'à des maladies graves.

M. de Gérando nous apprend que l'indigence obéit, depuis 1817, à un mouvement progressif de réduction, malgré l'accroissement rapide de la population (1). « Le rapport des indigents à la population, dit-il, a subi de la sorte une réduction progressive de 1 sur 4,21 centièmes jusqu'à 1 sur 14,66 centièmes, c'est-à-dire, que la misère a diminué de près des 3/4. » Il paraît que ce mouvement de diminution s'est arrêté depuis; car, dans son compte-rendu pour 1836, l'administration départementale de la Seine nous apprend que ce rapport est de 1 sur 12,32 centièmes.

Nous avons peine à concevoir qu'on se fasse illusion au point de conclure de la diminution ou de l'augmentation d'un chiffre aussi mobile que celui des secours à domicile, sur lequel tant de causes étrangères à l'action de la misère peuvent agir, que l'administration élève ou abaisse à son gré, à l'affirmation si absolue du rapport réel de l'indigence véritable à la population.

En 1818, il y eut 167,436 indigents secourus tant

---

(1) *Histoire de la Bienfaisance publique.* 1er vol., p. 117.

dans les hôpitaux que par les bureaux de charité à domicile. Le nombre des femmes secourues fut à celui des hommes comme 31 est à 20 (1). Le chiffre des indigents secourus à domicile fut de 86,415, un sur 7,89 (2).

En 1819, le chiffre des indigents secourus fut de 166,023. — Les secours furent distribués à 85,150, un sur 8,38 (3).

En 1820, 170,636 indigents secourus. — 86,870 à domicile, un sur 8,22 (4).

En 1823, on comptait 29,996 ménages indigents et 60,138 individus secourus à domicile.

Les années 1824, 1825, présentent à peu près les mêmes résultats; cependant, dans cette dernière année, le chiffre des ménages indigents se trouva porté à 31,815 (5).

En 1825, la fondation Monthyon, affectée aux convalescents des hôpitaux, commença à distribuer ses secours, conformément aux intentions de ce généreux philantrope. 186,055 fr. 54 cent. furent ainsi répartis entre 35,212 indigents sortis des hôpitaux.

On remarqua, depuis cette époque, un accroissement continu dans le nombre des indigents qui réclamaient

---

(1) Voyez *Recherches statistiques sur la ville de Paris.* 1er vol., tableaux 40 et 41.

(2) *Id.* 2e vol., tableau 56.

(3) *Id.* 2e vol., tableau 57.

(4) *Id.* 3e vol., tableau 78.

(5) *Id.* 3e vol., tableau 92.

les secours de l'hôpital. Le compte-rendu de 1836 attribue ce fait à la facilité des admissions, et surtout à l'influence des secours de la fondation Monthyon, distribués aux convalescents. On remarqua que, dans la période antérieure à la fondation Monthyon, de 1815 à 1824, il avait été fait dans les hospices généraux 159,000 admissions. Dans la période Monthyon, de 1825 à 1834, 258,000 admissions. L'excédant des admissions faites pendant la période dite Monthyon par le bureau central est donc de 99,000 (1).

Nous consignons ce fait et l'observation à laquelle il a donné lieu, parce que, dans tous les pays qui possèdent la charité légale, on est disposé à regarder les secours comme l'une des causes les plus actives de la misère. Et malheureusement il n'est que trop vrai, comme nous le verrons bientôt, que les moyens jusqu'à présent employés pour soulager l'indigence ne font qu'en seconder l'action. C'est ce fait désolant qui explique les théories de l'école de Malthus, aujourd'hui publiquement appliquées par la société anglaise. Puisque les sacrifices que s'impose la charité, loin de combattre l'action de la misère, ne font qu'augmenter le nombre des misérables, on a proposé de suspendre courageusement les secours et de mettre la charité en interdit. Ce que l'on dit de la fondation Monthyon pourrait rigoureusement s'appliquer à toute espèce de charité.

---

(1) *Compte-rendu pour* 1836, pag. 184.

S'il n'y avait ni hôpitaux, ni bureaux de bienfaisance, il n'y aurait point de misère officielle.

Les secours, de quelque nature qu'ils soient, ne font jamais que manifester la misère, ils ne la créent point. Or, nous pensons que, dans notre société, la somme de misère qui existe à la condition latente est bien supérieure à la misère connue ou même soupçonnée, qui prend part aux bienfaits de la charité publique. C'est pour cela que, si les conditions de secours deviennent plus faciles, ou si la population s'habitue seulement à les supporter plus volontiers, on voit aussitôt s'accroître très-rapidement le chiffre de la misère officielle. Nul doute que, sans la répugnance qui arrête encore beaucoup de familles pauvres à la porte des hôpitaux, la charité publique n'aurait peut-être ni assez de place, ni assez d'argent pour les admettre et les soigner tous. L'Angleterre a fait à ses dépens la ruineuse expérience de la charité légale : pour diminuer le fardeau écrasant du paupérisme, elle s'est vue forcée de convertir la maison de charité en un séjour d'épouvante, afin d'en tenir éloigné le plus grand nombre d'indigents possible.

Ces inévitables inconvénients de la charité légale l'ont fait condamner, non seulement par les économistes, mais encore par de véritables philantropes (1). On a prouvé récemment par une multitude de faits qu'elle était aussi funeste aux indigents qu'à la société qui en portait

(1) *De la Charité légale*, par M. Naville. 2 vol.

le poids. Que faire donc? La charité n'est pas seulement un devoir pour les nations comme pour les individus, elle est de plus pour elles une nécessité, un besoin. Nous croyons donc qu'on a tort de conseiller aux gouvernements de supprimer la charité légale. Il y a, nous l'espérons, une charité plus haute, plus généreuse, que celle qui soulage les infirmités et la détresse des pauvres; c'est celle qui travaillerait à diminuer leur nombre en réduisant les causes de la misère. Déjà il serait urgent, pour des sociétés aussi avancées que l'Angleterre et la France, de découvrir le secret d'une telle charité.

Aperçu de la misère officielle dans quelques localités de la France.

Il ne nous est pas permis d'examiner le mouvement du paupérisme dans les diverses localités de la France. Les documents que nous possédons sont trop incertains et surtout trop incomplets, pour qu'on en tire des inductions précises. Nous nous contenterons de consigner ici les résultats généraux.

Si l'on admet les principes que nous avons posés, le fléau de la misère devra se manifester surtout dans les lieux qui s'enorgueillissent d'une plus grande prospérité. La misère, nous l'avons dit déjà, marche à la suite de la richesse comme une compensation désolante, et

elle hâte le pas avec les progrès de l'industrie. Les centres de population les plus animés par le travail, les villes de manufactures, sont les lieux que la misère affectionne de préférence, ceux où elle établit une domination inébranlable, qui semble défier jusqu'ici les révolutions les plus audacieuses comme les plus sages réformes.

L'accroissement de la population est le signe infaillible des progrès d'un peuple dans la science du travail et du bien-être ; c'est aussi celui de la misère. Le rapport de l'indigence à la population augmente avec la population, il suit tous ses mouvements, et bien souvent il devance sa marche. Citons quelques faits.

D'après le recensement de 1835 (1), le département de la Creuse, qui ne renferme qu'une population de 276,274 pour une superficie de 558,341 hectares, ne compte qu'*un indigent sur* 330 *habitants*. Le département de la Creuse est l'un des plus pauvres de la France, et, par conséquent, des moins misérables.

Le département du Nord, le plus peuplé après celui de la Seine, et qui, sur une superficie de 567,363 hectares (à peu près celle de la Creuse), renferme une population de 1,026,417 habitants, ce département, le foyer de production le plus actif de la France, compte *un indigent officiel sur* 6 *habitants*. Sa misère dépasse infiniment les proportions de sa richesse.

La moyenne de la population en France, comparée à la superficie du sol, est de 60 habitants par kilomètre

(1) V. *Statistique générale de la France.*

carré (1). En rapprochant le tableau des populations spécifiques du contingent de l'indigence en 1835, nous trouverons que le rapport de l'indigence augmente toujours avec la population.

Le département du Rhône, qui renferme 160 habitants par kilomètre carré, compte, d'après le recensement, *un indigent sur* 9 *habitants*. Le département de la Dordogne, qui est inférieur à la moyenne de la population, ne compte qu'*un indigent sur* 388 *habitants*.

Nous ne croyons pas devoir multiplier ces citations de chiffres, car nous ne leur demandons pas des résultats d'une certitude absolue, mais seulement des probabilités qui laissent une large place aux exceptions. L'étude du recensement de 1835 prouve que les différentes localités de la France peuvent être classées sur l'échelle de la misère au même degré, et souvent à un degré plus élevé que sur l'échelle de la richesse.

Un administrateur distingué, M. de Villeneuve Bargemont, qui a publié un ouvrage remarquable, mais trop systématique, sur la question de la misère, a fait une étude curieuse de l'indigence dans le département du Nord. Ce morceau est même la meilleure partie de son travail. Ces recherches locales méritent une grande confiance, car les faits qu'elles contiennent ont été observés par l'auteur lui-même, qui était dans la position

(1) V. *Des populations spécifiques des départements français*, par le baron de Prony. — *Annuaire du bureau des Longitudes*.

la plus favorable pour les obtenir, puisqu'il dirigea pendant plusieurs années l'administration de ce département.

Nous observerons, avant de citer les principaux résultats statistiques de M. de Villeneuve, que les chiffres qu'il donne ne sont peut-être plus aujourd'hui aussi près de la vérité. Une des difficultés que rencontre l'observateur qui étudie le monde social, c'est que le monde ne s'arrête pas pour se laisser contempler; à peine a-t-on commencé à y porter ses regards et sa pensée, qu'il n'est déjà plus ce qu'on l'avait vu d'abord. Il est probable que le paupérisme est plus développé aujourd'hui dans le département du Nord qu'à l'époque sur laquelle l'auteur a pris ses renseignements. Par exemple, M. de Villeneuve a calculé son rapport de l'indigence sur la population telle que la donnait le recensement de 1827, 962,848 habitants (1). Le recensement de 1835 porte cette même population au chiffre de 1,086,417 (2). Si, comme il est permis de le penser, le paupérisme a suivi la même progression, il est évident que le rapport des indigents doit être aujourd'hui plus fort qu'il ne l'était alors; mais assurément il n'est pas le même, il est au dessus ou au dessous.

Les recherches du comité de l'Assemblée Constituante

---

(1) *Économie politique chrétienne*, par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, T. II, CH. III, p. 50 et suivantes.

(2) *Annuaire du bureau des Longitudes*. 1837.

nous apprennent qu'en 1789, sur 808,149 habitants, le département du Nord contenait 120 mille indigents (1). En 1829, époque où M. de Villeneuve a pris ses chiffres, on y comptait 163,453 indigents sur 962,848 habitants. C'est dans ce laps de temps un accroissement de 1 sur 6,7, à 1 sur 5,35. Nous croyons que les évaluations de la Constituante étaient comparativement plus élevées que celle de 1829, car nous pensons que les progrès industriels faits par ce département, de 1789 à 1829, ont exercé sur la misère une influence plus grande que celle que l'on peut supposer d'après un accroissement d'un sixième d'indigents en plus.

Les fonds consacrés par la charité publique, en 1829, au soulagement de la misère départementale s'élevaient à 3,005,673 f. 38 c. Le sixième de la population est compris dans la subvention de la misère, et plus du tiers de la population industrielle participe aux secours de la charité publique : répartie entre tous les indigents reconnus tels, la somme des secours ne donne guère que 5 f. 42 c. par individu. Il faut que la charité privée, très-active dans ce département, comble par ses aumônes volontaires l'insuffisance de la charité publique.

D'après le tableau publié par M. de Villeneuve, telles étaient dans les villes les proportions de l'indigence.

à Lille sur	70,000	habit.	22,281 pauvres.
Dunkerque	24,517		4,880

(1) De Gérando. *Histoire de la Bienfaisance publique.* 1er vol., p. 119.

Douai	19,880 habit.	4,304
Valenciennes	19,841	5,047
Cambrai	17,031	4,150
Tourcoing	16,628	1,704
Roubaix	13,132	2,451
Bailleul	9,461	2,398
Hazebrouck	7,644	1,467

Le même auteur nous apprend qu'à Lille, sur une population de 23,381 indigents, il s'en trouvait, en 1828, 3,687 qui habitaient des caves.

Voici donc en France des populations arrivées au dernier degré de misère physique où puissent descendre les classes prolétaires : et c'est le département de la France qui fabrique le plus, dans lequel nous trouvons ce déplorable résultat !

S'il nous était permis de parcourir, à l'aide de documents dignes de foi, les principales villes manufacturières de la France, partout nous rencontrerions les mêmes symptômes de misère dans les classes laborieuses; nous espérons seulement qu'ils ne sont nulle part aussi généraux ni aussi terribles que dans le département du Nord.

A Rouen, un des adjoints municipaux, M. Lelong, nous a donné sur la condition économique des classes ouvrières de cette grande cité industrielle, des détails presque aussi désolants que ceux de M. de Villeneuve, sur le département du Nord (1). Comparant la dépense

(1) *Considérations sur l'état de gêne de quelques classes*

nécessaire des ouvriers rouennais avec leurs salaires, (décembre 1831), l'honorable magistrat reconnaît que, pour le plus grand nombre de cette population, les salaires sont de beaucoup au dessous des besoins. Il est tellement préoccupé de la mauvaise situation économique des travailleurs, qu'il la regarde comme un immense danger social. Le problème de la misère, son action incessante, sont pour lui des questions qu'il faut absolument résoudre, si l'on veut conjurer dans l'avenir d'épouvantables périls: «Répondez, s'écrie-t-il, à l'énigme « du sphinx, ou il vous dévorera ! »

Un rapport des délégués de l'industrie cotonnière, déposé aussi à la mairie de Rouen en 1829, contient l'aveu formel que les salaires d'une grande partie de la population ouvrière de cette ville sont inférieurs (1) au budget le plus strict des dépenses d'une famille pauvre; mais les faits de cette nature doivent être réservés pour la partie où nous traiterons la question des salaires.

Nous ne terminerions pas si nous voulions citer ici tous

---

d'ouvriers particulièrement dans le département de la Seine-Inférieure, par M. Lelong, adjoint à la mairie de Rouen. —Manuscrit déposé aux archives de la ville. M. Lelong a publié depuis un travail sur la condition des ouvriers.

(1) Rapport fait à MM. les membres de la sous-commission d'enquête, le 15 janvier 1829, sur les questions adressées aux fabricants de tissus de coton par les délégués de cette partie de l'industrie manufacturière, par MM. Talon, Gambu-Delaure, Jacquet et Lelong.

les témoignages que nous pourrions trouver sur l'existence et l'activité de la misère dans les pays d'industrie. Mais nous croyons avoir suffisamment prouvé le fait général que nous affirmons de nouveau, savoir, que la misère se rencontre ordinairement dans les lieux de grande production, dans les foyers les plus actifs de la richesse industrielle.

Tout ce que nous tenons à démontrer dans cette première partie, c'est l'existence officielle et la marche progressive de la misère. Nous entrerons bientôt dans l'examen plus détaillé de cette misère, lorsque nous étudierons plus spécialement la condition physique et morale des classes laborieuses, ce qui fera le sujet de toute la seconde partie de notre travail.

CHAPITRE IX.

APERÇU DE LA MISÈRE EN DIVERS PAYS.

Voyons rapidement si la situation économique des autres pays civilisés nous autorise à maintenir nos conclusions. Ici les documents sont encore beaucoup plus incertains que pour la France. Chaque statisticien a donné des chiffres différents sans indiquer toujours la source où ils sont puisés, et nous n'avons pas de raison pour accepter les données de l'un plutôt que celles de l'autre.

Le document, si non le plus exact, du moins le plus étendu que nous possédions sur la misère européenne, nous le devons à l'enquête anglaise de 1834. Non content de faire étudier le paupérisme en Angleterre, le

parlement, ne voulant négliger aucune donnée utile, fit examiner la question dans toutes les sociétés civilisées. Les résultats de l'enquête remplirent un gros volume in-folio (1).

Ces communications importantes nous apprennent que la misère s'est établie dans le Nouveau-Monde, lui-même, à la suite des émigrants européens. Les États-Unis ont des misérables comme l'Angleterre, à la charge de l'État et des municipalités où ils vivent. Sans doute la proportion est moins grande, mais cependant le mal est déjà tel qu'il éveille la sollicitude des législateurs et que, en Amérique aussi, on demande l'abolition de la charité légale parce qu'elle est trop ruineuse (2). Depuis dix ans, les anciens États comme le Massachusetts s'efforcent de remplacer les secours à domicile par le régime cruellement philantropique des Work-houses.

NORWÈGE.

En Norwège, où les statisticiens ne comptent qu'un indigent sur 20 habitants, nous trouvons un système de charité qui existait tout récemment encore en Angleterre et qui a fait beaucoup de mal aux comtés agricoles du sud. C'est le système appelé *ticket* ou *ronde*, qui consistait à placer les indigents chez les habitants

---

(1) *Foreign communications. — Report from commissionners of the poor laws.* Londres 1834. Imprimé par ordre du parlement.

(2) *Report from com. of the poor laws*, p. 59.

aisés, comme de ruineux garnissaires. Ce mode de charité est aussi funeste aux pauvres qu'aux gens aisés eux-mêmes; il les afflige les uns par les autres, et rend le pauvre odieux au riche, pour qui la charité devient une obligation importune, et quelquefois une cause de ruine (1).

SUÈDE.

La Suède a été, de tout temps, un pays privilégié pour la statistique; la première, elle a eu des tables de population, qui sont devenues le modèle des travaux de ce genre. La question du paupérisme y a donné lieu aussi à des recherches nombreuses qui, malheureusement, comme toutes les recherches semblables, ne s'accordent guère entr'elles (2).

M. de Hartmansdorff nous apprend que 63,448 indigents furent secourus par la charité publique, en 1829, sur une population de 2,780,132, c'est-à-dire, que la la misère officielle était à la population totale dans le rapport de 1 indigent secouru sur 42 habitants. Les renseignements du colonel Forsell diffèrent singulièrement de ce résultat, puisqu'ils portent le nombre des indigents

(1) *Report from com. of the poor laws*, p. 696.

(2) Les renseignements les plus curieux à consulter sur le paupérisme suédois, sont: Un travail de M. Hartmansdorff, secrétaire d'État pour les affaires ecclésiastiques; un Extrait des statistiques suédoises du colonel Forsell (1839); les Réponses aux questions du commissaire anglais pour la loi des pauvres à Stockholm et Gothenburg.

assistés à 544,064, ou à un cinquième de la population (1825). On explique cette différence en supposant que le colonel Forsell a compris dans le nombre des indigents tous ceux qui ont reçu assistance par des contributions volontaires. Ce fait nous prouve encore ce que nous avons voulu tant de fois démontrer : savoir, l'incertitude des chiffres de la statistique sur des matières où les erreurs dépendent de circonstances si délicates, et d'une appréciation si difficile.

A *Stockholm*, près de 500,000 *rix dollars banco* furent dépensés, en 1825, en aumônes, dons et pensions, aux familles indigentes. Cette somme ne s'était élevée qu'à 9,000 dollars, en 1737. Dans le même espace de temps le nombre des indigents a été porté de 930 à 15,000. « Ces faits expliquent peut-être, dit le rapport, comment il se fait qu'à Stockholm, les décès surpassent annuellement les naissances de 1,500, quoique le climat et la situation de cette capitale ne soient nullement insalubres (1). »

Dans la petite ville d'*Orebro*, le nombre des pauvres, qui n'était que de 70 à 80 individus, en 1780, était de 400, en 1832. Dans la paroisse de *Nora*, province de *Nerike*, 170 dollars furent distribués en aumônes, en 1814 ; en 1832, la charité publique dépensa une somme de 2,138 rix dollars, 27 sk.

RUSSIE.

Le commissaire britannique chargé d'étudier la Rus-

(1) *Report from com.*, p. 375.

sie (M. Bligh) reconnaît qu'il n'y a pas, à proprement parler, de misère en Russie, puisque les paysans, y étant généralement dans l'état de servage, les maîtres du sol sont plutôt engagés par leur propre intérêt, que forcés par la loi, à secourir ceux qui cultivent pour eux. Ce langage est assez curieux, et il nous donnerait volontiers à penser que, dans les pays de liberté comme l'Angleterre, le capitaliste qui commande du travail est moins lié d'intérêt avec le travailleur, qu'il ne l'est en Russie, pays de servage. En Russie, il y a des mendiants, des vagabonds, des serfs fugitifs, contre lesquels on prend les mesures répressives les plus sévères ; il n'y a pas de paupérisme, excepté peut-être dans les grandes villes, comme Moscou et St-Pétersbourg ; mais nous ne possédons presque aucun détail sur l'administration municipale de ces fameuses cités. Cela n'empêche pas la statistique de nous donner, en chiffres, le rapport de l'indigence à la population en Russie, lequel est, dit-on, d'un individu sur 100 habitants.

DANEMARCK.

Le Danemarck (1) possède toute une législation sur le paupérisme. Le système de la taxe paroissiale existe dans ce pays, comme en Angleterre, à la différence que les propriétaires et personnes établies ne contribuent pas seuls à l'impôt de la misère ; mais que tous les individus

---

(1) *Report from com.*, 280 à 290-92.

en état de supporter le plus faible tribut, comme les journaliers et les domestiques, paient une redevance sur leurs gages et salaires.

La sévérité de la loi danoise prouve que, dans ce pays, on regarde aussi la misère comme un fardeau écrasant et comme un danger. La charité n'est considérée par la loi que comme une avance faite par la paroisse, et qui constitue une dette en sa faveur. Si le pauvre acquiert, par la suite, quelque propriété, s'il est reconnu en état de s'acquitter de sa dette, il est obligé de rembourser à la paroisse la valeur de tous les secours qui lui ont été fournis. Tout individu qui ne justifie pas de ses moyens d'existence est forcé de se mettre au service d'autrui, sous peine d'être puni comme vagabond. La charité danoise est d'une économie que vante très-haut M. Mac-Gregor, le délégué anglais. « Dans ce royaume, dit-il, le pauvre vit dans une condition dégradée et indépendante ; il ne reçoit que ce qui est absolument nécessaire pour sa subsistance, et il doit avoir souvent recours à la fraude et à l'importunité pour arracher les secours qu'on lui accorde avec peine (1). »

Cet excellent système a de fort bons effets, selon l'autorité que nous citons ; car, grâce à lui, la misère est restée à peu près, en Danemarck, ce qu'elle était en 1803, environ 1 individu sur 32 habitants. Elle se recrute presqu'exclusivement parmi les journaliers de l'agriculture et des métiers.

---

(1) *Report from com.*, p. 292.

MECKLEMBOURG.

La charité légale existe, dans le Mecklembourg, en principe et en application. La loi reconnaît le droit aux secours aux indigents valides, comme aux vieillards, aux infirmes et aux enfants, et elle leur assure, dans des établissements spéciaux, du travail et des secours.

PRUSSE.

En Prusse, la charité est à la charge des villes et bourgs où résident les pauvres. Des officiers, élus par par les bourgeois eux-mêmes, administrent les affaires de l'indigence. La loi n'admet pas absolument le principe du droit aux secours.

WURTEMBERG.

Le petit royaume de Wurtemberg (1) a fourni à la Commission des renseignements très-détaillés. Ce petit État, qui occupe une superficie de 8000 milles anglais carrés, et renferme une population de 1,578,000 habitants, possède des institutions fort curieuses. Le paupérisme y est l'objet d'une législation spéciale. Le droit aux secours est formellement écrit dans la loi. Les conditions d'admission aux secours sont faciles et douces, ce qui est dû à l'influence des anciennes lois germani-

(1) *Report from com.*, p. 524 à 547.

ques dont ce petit État a conservé de précieux débris. Les bailliages et communes sont de véritables communautés moralement associées entr'elles. Elles dédommagent par des contributions volontaires, ceux de leurs habitants qui ont été affligés de la grêle ou qui ont perdu leur récolte par accident.

Mais les nouvelles nécessités sociales rendent de jour en jour plus difficile l'application de cette charité toute fraternelle. Il est presque impossible aux magistrats de procurer de l'ouvrage aux pauvres quand ils ne peuvent pas leur en donner eux-mêmes. Souvent ils n'ont d'autre ressource que de les autoriser à faire des collectes individuelles près des habitants les plus riches de la commune et du bailliage. Le travail est regardé comme une obligation. Les infirmes, vieillards et incapables de travail, sont recueillis dans des établissements publics dont le régime, à ce qu'il paraît, est parfaitement conforme à la véritable charité. Il en résulte, de l'aveu même du gouvernement wurtembergeois, que la condition des pauvres assistés, et même des prisonniers, est préférable à celle des ouvriers libres qui n'ont pour vivre que leur salaire (1).

On prétend que, malgré ces institutions favorables à la misère, le paupérisme diminue dans ce pays. Le nombre des indigents, qui s'élevait, en 1820, à 64,896,

---

(1) Voyez *Preface to Foreign communications.* — *Appendix to Report from commissionners on the poor law*, p. 28.

n'était plus que de 50,000, 1 sur 30 habitants, à l'époque de l'enquête.

BAVIÈRE.

Nous n'avons guère d'autres renseignements sur la Bavière que le texte même de la loi des pauvres.

Chaque localité doit avoir une institution de secours pour les pauvres; mais plusieurs villages sont libres de se réunir, s'ils le veulent, en une seule administration de secours. Les habitants nomment eux-mêmes les membres du conseil de charité.

Le système ressemble, du moins en principe, à celui du Wurtemberg; la loi se propose pour but de procurer du travail, de soulager les indigents infirmes, et de distribuer des aumônes.

Mais cette charité, si douce en apparence, contient une restriction sévère qui la rend plus oppressive peut-être que la nouvelle loi anglaise. *Les gens qui ne possèdent pas de capital ne peuvent pas se marier sans la permission de l'administration des pauvres. Les directeurs d'institutions* de pauvres qui ne suivent pas les règles prescrites relativement au mariage des indigents sont condamnés à les avoir à leur charge, si les nouveaux ménages reclament jamais l'assistance publique (1).

Il n'est pas besoin de dire que la Commission anglaise approuve hautement la loi bavaroise sur le mariage des pauvres : elle la regarde comme une application aussi

(1) Loi du 12 juillet 1808.

sage que courageuse des véritables principes de charité, et elle en vante les bons effets qui sont : une population stationnaire, même décroissante, et surtout peu de misère à soulager. Nous demanderons comment il se fait qu'avec une loi si bienfaisante, qui prévient sagement les maux attribués à l'excès de population, les paysans émigrent chaque année, par milliers, en Amérique, et abandonnent pour jamais ce fortuné pays.

BERNE.

En Suisse, comme dans tous les pays où se manifeste la misère, on accuse des maux qu'elle produit les abus de la charité. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer cette tendance générale à l'égoïsme social décoré du nom d'intérêt public. Les doctrines de ce genre sont une véritable insurrection contre les sentiments qui font l'honneur de notre civilisation : partout où elles sont hautement proclamées, comme en Angleterre, on peut affirmer, d'après ce déplorable signe, l'étendue d'une misère à laquelle on n'a point encore trouvé de remède.

On lit, dans la réponse officielle du gouvernement de Berne aux questions posées par M. Morier, le délégué anglais, cette réprobation absolue de la charité : « *L'expérience a clairement prouvé que le nombre des pauvres s'accroît à mesure que l'on crée des ressources pour eux, et les communes qui ont le plus de biens et de revenus ont aussi, en général, la population bourgeoise la plus en arrière dans l'industrie, dans l'activité et dans les efforts de se rendre utile à la société.* » La conclusion est claire. Le moyen le plus direct de ne pas accroître le nombre des

pauvres est de ne pas créer de ressources pour eux. Nous verrons bientôt que cette proposition, prise absolument, est une erreur qui n'a pas pour elle l'excuse d'être généreuse, comme tant de respectables erreurs.

La population est généralement divisée, en Suisse, en trois classes : les bourgeois possédant le droit de cité ; les habitants qui sont exclus de ce droit, appelés *aubains*, dans la Suisse française ; et enfin les *Heimathloser* ou *Apolides*, les malheureux qui n'ont pas de domicile et que la loi poursuit de canton en canton comme des ennemis publics. Toute leur vie n'est qu'une série de vexations continuelles, et leur condition est pire assurément que celle des esclaves (1). Dans cette république, fière de sa liberté, on trouve des abus effrayants qu'on ne rencontre peut-être pas dans les pays despotiques où il n'y a qu'un maître pour tous. La distinction entre les bourgeois et les habitants privés de ce noble titre a donné naissance à l'oppression des classes pauvres. La misère n'est, pour la bourgeoisie, qu'un embarras et un fardeau. Dans certaines localités, on met les enfants trouvés et les pauvres adultes à l'enchère, et on les adjuge au rabais à la personne qui se charge de les nourrir à meilleur marché. L'adjudicataire devient le maître presque absolu des malheureux qu'il a ainsi achetés, et dont il se propose de tirer, dans son intérêt, le plus de parti possible. Les communes qui veulent se débarrasser d'enfants à leur charge, les parent, le jour de l'enchère, comme

---

(1) Voy. *De la Charité légale*, par M. Naville.

pour mieux assurer le débit de leur marchandise. On les adjuge à des inconnus, qui s'en chargent quelquefois dans l'intention de les faire mendier (1). Souvent l'adjudicataire loue, pour le service d'autrui, les pauvres qui lui ont été adjugés (2).

La loi restrictive qui soumet le mariage des pauvres à l'autorisation de la commune existe aussi en Suisse et notamment à Berne. « *Aucun pauvre secouru ne pourra se marier sans le consentement de la commune, et à moins qu'il n'ait remboursé les sommes qu'il a reçues,* » dit la réponse officielle du gouvernement de Berne au délégué anglais.

Le fait d'avoir reçu des secours de la charité publique prive un citoyen pour toujours du droit de voter aux assemblées de la commune (3), à moins qu'il n'ait remboursé tout ce qu'il a reçu. Le document auquel nous empruntons ces faits reconnaît que le paupérisme fait de rapides progrès dans l'état de Berne et qu'il y est devenu un véritable fléau social. C'est, d'après le rapport de la Commission anglaise, dans le canton de Berne que le paupérisme pèse le plus lourdement sur toutes les classes de la société.

Le canton de Zurich s'est donné une nouvelle loi des

---

(1) Voy. *Report from his Majesty's commissionners, Extracts*, p. 166.

Société suisse d'utilité publique, 1830. p. 128.

(2) *Legitime Unfügsamkeit* von Wattenwyl, p. 41.

(3) *Preface to Foreign communications*, p. 37.

pauvres en 1836 (1). Un rapport officiel, publié à la suite de l'exécution de cette loi, nous apprend que sur une populaion de 231,756 habitants, il n'y a eu que 6,760 indigents assistés, un sur 34. Nul doute qu'avant la loi la misère était plus importune.

Le canton de Vaud, qui songe aussi depuis long-temps à se donner une nouvelle loi, compte sous le régime actuel 21 mille pauvres assistés, un sur 8 ou 9 habitants. Il est probable qu'une bonne loi de charité ferait descendre ce rapport au chiffre de Zurich.

La misère Génevoise est environ d'un indigent assisté sur 22 à 23 habitants. Genève est, relativement, la ville la plus opulente de l'Europe; ce n'est point à la production des manufactures qu'elle doit ses richesses, mais à l'accumulation lente et toute paisible des capitaux, et cela nous explique pourquoi, bien que riche, Genève compte relativement moins de pauvres que les autres pays.

HOLLANDE.

La Hollande est de tous les pays qui n'ont pas la charité légale celui où la misère fait les plus rapides progrès. Depuis douze ans, le soulagement de la misère officielle en Hollande, dans les établissements spéciaux de charité, a coûté annuellement 6,000,000 de *Guilders* (2).

Le rapport officiel ne contient pas le tableau de la progression du budget de la misère, mais il donne l'ac-

---

(1) De Gérando, *Hist. de la bienfaisance*, T. I, p. 124.
(2) *Preface to Foreign communications*, p. 45.

croissement par année des indigents admis aux secours. En examinant la période de dix années qui se termine en 1831, on voit que la misère n'a pas ralenti un instant sa marche progressive, et qu'elle a toujours dépassé le mouvement de la population.

		Nombre des indigents secourus par la direction des pauvres et dans les hôpitaux.
Population en 1822,	2,190,171	209,015
— 1831,	2,454,176	270,730 (1).

Ainsi, dans un espace de 10 ans, la population s'est accrue en Hollande dans les proportions de 219 à 245, tandis que la misère officielle s'est accrue dans la même période de 202 à 279 ! Ainsi le nombre des pauvres assistés, qui n'était que de 9 220/1000 sur 0/0 en 1822, était de 11 398/1000 sur 0/0 en 1831 ; proportion qui surpasse même la misère officielle de l'Angleterre.

La Hollande a fait pour détruire la misère qui mendie une grande expérience qui n'a pas eu tous les bons résultats qu'on pouvait en attendre : c'est celle des colonies agricoles. Très-diversement jugée, cette tentative ne mérite, selon nous, ni la réprobation des ennemis de la charité légale, comme M. Naville, ni les éloges trop absolus des partisans du système agricole appliqué au soulagement de la misère, comme MM. Huerne de Pommeuse et Villeneuve-Bargemont, etc.

---

(1) Un tableau publié par M. de Gérando, *Hist. de la bienfaisance*, T. I, p. 95, donne 755,621 indigents secourus, sur une population de 6,166,854 (av. 1830). 4,990,363 fr. avaient été distribués en secours.

Les quatre colonies de pauvres *(Frederick's-Oord, Wateren, Weenhuisen, Ommerschans)* sont à la fois des asiles ouverts aux indigents valides sans ouvrage, et des lieux de châtiment pour les vagabonds fainéants qui refusent la condition du travail. La population en est donc divisée en colons libres et colons forcés. La sagesse de l'administration hollandaise, la faveur qui accueillit un essai qui donnait de si grandes espérances, ont fait prospérer d'abord la colonie de Frederick's-Oord, au point qu'on en a successivement fondé trois autres sur le même plan. En 1831, la population de ces établissements était de 7,853 habitants, répartie ainsi qu'il suit : 2,297 orphelins et enfants abandonnés; 2,694 colons libres; 2,406 colons forcés, pour lesquels le séjour et le travail étaient une peine.

Le problème qu'on s'est proposé est bien simple, et, s'il avait été résolu, il ne resterait plus qu'à fonder, dans toutes les contrées où règne la misère, des établissements de ce genre. On voulait voir s'il était possible de rendre la charité gratuite, c'est-à-dire, si on pouvait faire produire aux pauvres ce que coûte leur entretien. Cette sorte de charité qui ne coûterait rien à ceux qui la font, serait, en même temps, plus généreuse pour les infortunés qui imposent à la charité publique un fardeau écrasant; quoique l'on ne puisse pas dire que l'expérience tentée en Hollande ait amené tous les résultats prévus, elle n'en est pas moins la plus belle et la plus vaste qui ait été faite. Les colonies agricoles de Hollande, malgré leurs inconvénients, nous permettent d'espérer que nous ne tarderons pas à découvrir le secret d'une nouvelle cha-

rité, de celle qui soulage sans humilier et qui assure au travail une facile existence (1).

L'imitation faite par la Belgique des colonies agricoles de la Hollande n'a pas été heureuse, et, suivant M. Ducpétiaux, les colonies belges ne se soutiennent qu'à force d'emprunts, et elles sont aussi onéreuses à la société que les dépenses toujours accordées à regret par la charité publique. L'emprunt des colonies belges s'élevait à 1,699,469 f., sur lesquels 203,597 f. avaient été seulement remboursés. M. Villeneuve attribue ce mauvais résultat à l'influence de la révolution belge.

BELGIQUE.

La Belgique possède le même système que la France; c'est le même mécanisme administratif qui est appliqué au soulagement de la misère, sauf quelques modifications apportées depuis aux lois impériales. La charité n'y est pas obligatoire : « Le droit aux secours n'est pas absolu chez nous, dit M. Lebeau dans son rapport, personne ne peut exiger de secours en vertu d'un droit (2). »

La charité n'en existe pas moins comme en France : les hôpitaux reçoivent les indigents malades, et les bureaux de bienfaisance distribuent des secours à domicile aux pauvres qui réclament assistance. On se plaint aussi en Belgique de la trop grande indulgence de la charité

(1) Les colonies agricoles ont été fondées, en 1818, à Frederick's Oord, d'après les plans et les sollicitations du général Van den Bosch.

(2) *Preface to Foreign communications*, p. 15.

publique, et on la regarde comme la cause du rapide accroissement de la misère en ce pays.

En Belgique, comme en Angleterre, la population agricole est inférieure en nombre d'un tiers à la population industrielle : c'est dire d'avance que ce pays doit ressembler à l'Angleterre sous le rapport du paupérisme. Mais, en Belgique, la misère est peut-être plus affreuse qu'en Angleterre, parce que la population laborieuse paraît y avoir moins de besoins, et que les salaires étant moins élevés, lui permettent de faire moins d'économies. Ne croirait-on pas lire un paradoxe fait à plaisir, quand nous disons que la misère belge doit être plus extrême que celle d'Angleterre, parce que l'ouvrier belge se contente de moins ? Malheureusement il en est ainsi, puisque c'est sur les besoins des populations que se règlent les salaires. Si les Irlandais n'avaient pas trouvé le moyen de se nourrir si économiquement, ils seraient moins misérables, car leur existence représenterait une plus grande valeur.

Le revenu des établissements de bienfaisance, affecté au soulagement de l'indigence, peut nous permettre d'apprécier la misère de ce pays. En 1832, les fonds à la disposition des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance s'élevaient à la somme de 4,145,876 pour les premiers, et de 5,308,114 pour les seconds : total, 9,450,990 pour une population de moins de 4,000,000 d'habitants.

La Belgique offre une triste ressemblance avec la France, sous le rapport d'une des plus tristes maladies sociales. La proportion des enfants-trouvés à la popu-

lation y est aussi forte que dans notre pays. En 1832, la Belgique eut à recueillir 6,441 enfants-trouvés, et 2,162 enfants délaissés et orphelins : total, 8,603. En 1833, 6,968 enfants-trouvés, 2,337 enfants délaissés : total, 9,305.

Nous reviendrons plus loin sur la question des enfants-trouvés, lorsque nous considérerons le vice comme l'une des causes de la misère.

Nous terminons ici ce rapide et très-incomplet aperçu de la misère. Il ne nous paraît pas nécessaire d'aller chercher dans les pays du sud de l'Europe, comme l'Italie, l'Espagne et la Turquie, des chiffres incertains qui ne peuvent rien nous apprendre. Il n'y a pas de misère, à proprement dire, en Italie, ni en Espagne, qui n'en sont pas pour cela des pays bien dignes d'envie, car il y a à peu près pauvreté générale, et cette pire espèce de pauvreté qui tient à l'absence du travail. D'ailleurs, la charité religieuse y est très-active et elle ne laisse presque rien à faire à la charité civile. Et puis, dans ces heureuses contrées, le dénûment est plus facile à porter que dans les pays du Nord, où l'homme est obligé d'acheter chaque moment de son existence par du travail. Un *lazzarone* de Naples, qui a de la glace et des citrons, n'est pas misérable, fût-il privé totalement de domicile et de vêtements. Que l'indigence soit en Italie, de 1 sur 25, selon le comte de Tournon (1), ou de 13 sur

(1) *Études statistiques sur Rome*, par le comte Camille de Tournon.

100 selon M. Schœn, qu'elle soit, en Espagne, de 1 sur 30, selon M. de Villeneuve, nous n'en regardons pas moins les contrées du Midi comme ne présentant presque aucune analogie économique et sociale avec les contrées industrielles du Nord.

La ville de Venise elle-même, qui compte 50 mille indigents sur 100 mille habitants, n'est pas misérable de la même façon et par les mêmes causes que les salariés de France et d'Angleterre. Venise est dans le monde une exception : c'est l'indigence extrême dans laquelle tombent les grandes fortunes ruinées, dont la misère s'augmente encore par la comparaison de leur ancienne opulence.

CHAPITRE X.

DE LA PAUVRETÉ INTELLECTUELLE ET MORALE.

Il semble donc, d'après le coup d'œil que nous venons de jeter sur l'état économique des principaux peuples européens, que la misère est condition naturelle de civilisation, comme la pauvreté, dans le sens absolu, est condition de l'homme. Partout où nous avons porté nos regards, nous avons rencontré un nombre immense d'êtres humains, qui nous en faisaient soupçonner encore davantage, réduits à ne pas pouvoir suffire eux-mêmes à leurs besoins.

Mais la misère ne borne pas ses effets à la souffrance physique; une vie gênée, pleine d'embarras et de difficultés, n'est pas le plus grand mal peut-être, auquel le pauvre est exposé. Il n'est pas mieux partagé sous le

rapport moral que sous le rapport physique. L'ignorance, l'engourdissement douloureux des facultés morales, et le vice, sont pour le pauvre des fléaux non moins redoutables que les plus grandes privations.

La civilisation a compris que c'était pour elle un devoir de distribuer l'instruction au peuple. En France, par exemple, le gouvernement fait tout ce qui lui est possible pour que la majorité des hommes naisse à la lumière intellectuelle. Si les résultats ne sont pas aussi favorables qu'on le souhaiterait, cela tient à des causes sur lesquelles les meilleures intentions des gouvernements ne peuvent malheureusement rien. Il faut, pour apprendre, autre chose que de la volonté et de l'intelligence, il faut du temps, et le pauvre ne peut guère en ôter au travail qui le nourrit, même dans l'enfance. L'Angleterre (1) a fait des lois pour régler le nombre d'heures que les manufactures doivent laisser aux enfants, et pour imposer aux chefs d'atelier l'obligation de les envoyer à l'école : la Chambre des pairs a discuté et voté dans sa dernière session une loi analogue, bien qu'il soit prouvé que les lois soient sans action sur de tels abus. Depuis quelque temps, les tribunaux nous révèlent à Pa-

---

(1) Bill du 29 août 1833 : « Nul enfant ne peut être employé au dessous de 9 ans ; nul enfant, au dessous de 13 ans, ne devra travailler plus de 48 heures par semaine, 9 heures dans un seul jour, et devra passer au moins deux heures par jour à l'école. » Le bill n'est pas exécuté ; il ne peut pas l'être.

ris des faits épouvantables sur la condition des jeunes apprentis de certains ateliers, où, bien loin de leur laisser le temps de suivre les écoles, on prend même les heures du sommeil pour les donner au travail (1). Cette atroce cupidité n'est pas coutume, je le sais; mais ce qui est général, c'est que l'indigent des villes manufacturières est obligé de tirer parti de ses enfants dès que leur âge permet de les louer aux fabriques; or, l'industrie a de l'occupation pour les enfants de six ans (2). On a même remarqué en Angleterre que le nombre des enfants employés aux manufactures s'accroissait de plus en plus, parce que, d'un côté, le bas prix des salaires accordés faisait rechercher ces agents peu coûteux, et que, d'un autre, la misère des familles ouvrières les forçait d'accepter avidement les plus faibles chances de gain.

Depuis les admirables applications d'agents matériels nouveaux à la production, depuis les progrès de la mécanique, les femmes et les enfants peuvent faire à moins de frais les fonctions de l'homme, et il nous serait facile de prouver par des chiffres que l'industrie ne s'est pas fait faute de les employer.

Si du moins l'exercice de l'industrie pouvait servir d'occupation utile ou de culture à l'intelligence! Mal-

---

(1) Voyez *Gazette des Tribunaux*, affaire des époux Grangier. Audiences des 26 et 29 nov. 1839; police correctionnelle.

(2) Voy. Enquête relative à diverses prohibitions, etc. p. 194, T. III. M. Mimerel.

heureusement, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, le régime de l'industrie devient, selon nous, moins favorable aux classes ouvrières. La division du travail, si nécessaire à la production et qui se perfectionne sans fin, réduit de plus en plus les travailleurs à des fonctions purement mécaniques, qui ne demandent que l'adresse de l'habitude. Le travail devient ainsi, dans certains métiers, un exercice d'automate qui consiste à faire le plus de mouvements possible, dans un temps donné. Plusieurs économistes et surtout M. Sismondi ont signalé ce triste effet des perfectionnements dans l'économie de la production par la division du travail. Qu'y a-t-il pour l'intelligence dans la fonction d'un homme qui passe toute sa vie douze et quatorze heures par jour à fabriquer la vingt-cinquième partie d'une épingle (1)?

L'homme ne vit pas seulement de pain, a dit le Christ. Les malheureux qui emploient toutes leurs pensées, et presque toutes les heures de leur vie, à gagner le pain matériel, sont donc à peu près privés de la nourriture spirituelle nécessaire à l'homme! Autrefois la religion se chargeait de satisfaire ces nobles besoins de la nature humaine, et elle consolait par ses fêtes les rudes fatigues du travail. Le jour du repos était consacré, sinon à de hautes pensées, du moins à de doux et nobles senti-

(1) Nous renvoyons, pour les détails, pour la description de la condition morale des classes laborieuses, à la seconde partie.

ments. L'Église conviait à ses solennités, sous ses voûtes presque célestes, dans les plus beaux monuments que les mains de l'homme aient élevés, toute la population chrétienne, c'est-à-dire, tous les hommes sans distinction, car, là, devant Dieu, ils étaient tous frères. Elle partageait également entre tous la prière et l'encens, la sainte nourriture des âmes, les plus hautes jouissances que puissent donner les arts. L'Église catholique était à la fois le temple, le musée et l'opéra du peuple, si nous osons employer ici un mot si profane. Aujourd'hui la religion a perdu la direction morale du peuple; l'homme qui en était le ministre s'est fait l'instrument des pouvoirs oppresseurs, le défenseur des intérêts de quelques-uns contre le légitime intérêt de tous, et il a partagé la chute de ceux qu'il avait appuyés. Le peuple ayant perdu confiance, s'éloigna avec regret de l'Église catholique et de ses fêtes, et il resta depuis ce jour sans temple, sans autels, et aussi sans consolation poétique, sans jouissance par les arts. Nous comprenons malheureusement trop bien la chute du catholicisme, tel que l'avaient fait ses prêtres; mais qui ne regretterait avec nous que rien n'ait remplacé pour le peuple ce qu'il a perdu?

Il y a une pensée profonde dans ce mot vulgaire : Il faut une religion pour le peuple. La religion est l'explication de la destinée humaine, la poésie de l'existence terrestre, la consolante promesse d'un avenir meilleur. Or, qui a plus d'intérêt que les pauvres à espérer et à croire?

L'âme a besoin d'émotions, comme le corps a besoin d'aliments; l'homme le plus grossier possède un prin-

cipe d'activité intérieure qui le tourmente s'il n'est pas satisfait. On n'apaisait le Cerbère antique qu'en lui jetant des gâteaux de miel; on ne calme l'âme humaine que par la religion et les arts. Sans la pensée de Dieu, l'homme ne serait plus qu'un esclave révolté qui ferait de ses chaînes une arme terrible contre lui-même et contre les autres.

Or, sous le rapport de la religion et de la morale, quelle est aujourd'hui la condition des classes pauvres, surtout des ouvriers de l'industrie (1)? Peut-on penser sans effroi à ces milliers de pauvres travailleurs, qui n'ont d'autre distraction à leurs fatigues que le triste repos du lundi, que les grossiers plaisirs du cabaret et des barrières? Si le peuple ne trouve pas des émotions dans de nobles plaisirs, il cherchera ses joies dans le vin et dans l'alcool, il demandera à l'ivresse des rêves impurs, et des distractions à la débauche!

Le foyer de la famille est trop étroit pour l'homme; il a besoin de mouvement et de bruit; il lui faut des lieux de réunion, des assemblées où il sente en commun: il est fait pour la société. Où peut aller aujourd'hui l'ouvrier des villes quand il veut échapper à la monotonie et quelquefois aux ennuis de la famille? quelles fêtes l'invitent? quels plaisirs l'appellent? où est son théâtre? Dans quel lieu les arts, comme la musique, lui offrent-ils de salutaires émotions? Qui se charge de lui enseigner la morale par le plaisir? Le cabaret est à peu près le

(1) Nous en donnerons plus bas le tableau

seul refuge qui s'ouvre à l'ouvrier les jours de repos, depuis qu'il ne va plus à l'église. Pourquoi ne songe-t-on pas à lui en ouvrir d'autres? pourquoi la société nouvelle n'aurait-elle pas, comme le vieux catholicisme, ses fêtes et ses temples?

La situation actuelle des classes ouvrières est pleine de périls pour tous. La politique et la philosophie les ont émancipées; elles ont proclamé solennellement leurs droits, légitimé leurs prétentions à l'égalité; elles n'ont point songé encore à leur enseigner publiquement leurs devoirs, à leur en rendre la pratique facile. Il y a désaccord de notre temps entre les progrès de l'intelligence et ceux de la moralité. De fréquents et tristes exemples viennent démontrer périodiquement, depuis dix ans, combien les séductions du désordre sont contagieuses chez une population ardente, facilement enthousiaste, qui ne trouve plus guère d'émotions vives que dans l'émeute, de fêtes populaires que dans les révolutions et dans les combats!

Il faudrait un ouvrage spécial pour traiter ce sujet dans toute son étendue, nous n'avons pu que l'indiquer ici, et nous tâcherons d'y revenir encore; mais nous avons pensé que la condition morale des classes ouvrières n'était pas moins digne d'attention que leur condition économique. Peut-être importe-t-il plus à l'intérêt social de soulager le dénûment moral du grand nombre des travailleurs que leur dénûment physique; le problème est digne de l'attention de tous les penseurs, car la solution en devient chaque jour plus urgente. La mitraille et le bourreau ne sauvent pas les sociétés

en péril. Il y a une autre réponse à faire aux chartistes d'Angleterre, aux émeutiers de Paris, que des victoires matérielles qui pourraient, à force d'être renouvelées, se terminer par un désastre. Le seul moyen efficace de prévenir les guerres sociales, ce n'est pas seulement d'affranchir les esclaves, c'est de leur apprendre à user de la liberté.

Pour conclusion, nous pensons que l'éducation morale du peuple est à faire; son éducation intellectuelle aussi, bien qu'on lui apprenne à lire. Il faut que l'instruction primaire aboutisse à autre chose qu'à fournir au peuple les moyens de s'instruire, car, en lui rendant possible la connaissance du bien et celle du mal, il pourrait par inadvertance choisir celle du mal. La tâche est déjà commencée, espérons qu'avec le temps elle sera heureusement achevée un jour.

Les faits nombreux contenus dans le second livre donneront une triste mais éclatante confirmation aux généralités que nous venons d'exposer.

LIVRE II.

DE LA CONDITION PHYSIQUE ET MORALE DES CLASSES PAUVRES.

Nous avons prouvé, par des documents officiels, l'existence de la misère au sein des grandes sociétés modernes; et, passant en revue les nations civilisées, nous avons reconnu que toutes étaient profondément atteintes de cette lèpre sociale qu'elles essaient de cacher en vain. La force du mal est plus grande aujourd'hui que l'orgueil des nations, et le superbe étalage de leur opulence n'a plus le pouvoir de leur faire oublier les souffrances, les humiliations et les dangers que leur inflige la misère. Déjà elles la traitent en ennemie, déjà elles ont recours, pour se défendre contr'elle, à des mesures de salut pu-

blic dont la nécessité seule peut justifier la rigueur; déjà la législation, la philantropie et la science, ont épuisé toutes leurs recettes: elles sont vaincues, réduites à merci par la violence du mal! Ce n'est plus l'orgueil seulement qui les empêche d'avouer leur défaite, c'est la crainte; elles sont frappées d'effroi dans la prévision des conséquences que pourrait entraîner l'aveu de leur impuissance, car cet aveu serait comme le cri de *Sauve qui peut* d'une civilisation expirante, et elles combattent toujours avec le courage résigné du désespoir! L'optimisme social, que tout le monde partageait encore, il y a quelques années, ne peut être prêché aujourd'hui que par les gens de mauvaise foi ou les imbécilles. Dieu nous garde d'insulter à ceux qui croient au progrès, la dernière religion de notre monde! Nous y croyons de toute la force de conviction que l'incrédulité de notre âge nous a laissée; nous y croirions encore si nous avions le malheur d'assister au dernier jour des sociétés actuelles! Nous avons la certitude que le genre humain marche à un meilleur avenir, qu'il s'en approche chaque jour davantage, parce que chaque jour le rapproche du moment où il faudra changer de route. A quelle époque la France fut-elle plus près d'accomplir un grand progrès, que le jour où l'ancien régime avait pleinement développé toutes ses injustices et tous ses abus? Souhaitons seulement à notre temps que la Providence lui ouvre une voie plus facile vers le progrès auquel il aspire!

Pour compléter l'inventaire social des nations, il nous reste à pénétrer au sein même des populations qui recèlent la misère, à respirer un moment l'air impur dans le-

quel elles vivent, ou plutôt dans lequel elles se corrompent et meurent. Dire quelles précautions chaque peuple a été obligé de prendre contre la misère, rechercher le chiffre des malheureux que la charité publique est obligée de nourrir et d'enterrer, cela ne suffit pas; il faut aussi savoir au vrai ce qu'est la misère, non plus dans le Work-house ou à l'hôpital, mais chez elle et à domicile. Il faut la surprendre dans les réduits qu'elle habite, accroupie sur un foyer sans lumière et sans chaleur, dans les greniers ou les caves, entourée de petits enfants tout nus, repoussants de saleté et d'effronterie! Il faut la voir encore dans les lieux où elle va chercher ses plaisirs, plaisirs plus douloureux, hélas! que les souffrances qu'ils promettent de consoler! il faut la voir souillée de fange et de vin, hébétée par l'alcool, et la suivre même jusqu'au grabat de la prostitution, jusqu'à la paille du cachot!

Avant d'entreprendre ce triste pèlerinage dans l'enfer de ce monde, aussi fécond en douleurs que celui du Dante, nous promettons de ne rien exagérer, mais aussi de ne rien taire. Quiconque a l'envie d'y descendre doit s'aguerrir d'avance et se préparer à soutenir, sans que le cœur lui défaille, les plus hideux spectacles; il devra fortifier son âme, afin de rester toujours maître de lui-même, et s'armer d'une sorte de cruauté, pour résister aux émotions trop violentes que la misère, vue de près, ne manquerait pas d'exciter en lui. Celui surtout qui écrit sur ce triste sujet, d'après les impressions qu'il a reçues directement de la vue des choses, est obligé de se surveiller avec la plus grande sévérité, s'il veut que l'on

ajoute foi à ses paroles; autrement, s'il s'abandonnait sans réserve à la vivacité de ses souvenirs, s'il avait la prétention de peindre ce qu'il a vu avec des couleurs étudiées, de façon à reproduire, par les savants effets de l'art, les horreurs vivantes dont il a été témoin, on lui refuserait toute confiance, et on ne verrait en lui qu'un artiste en paroles qui a traité la description de la misère comme un thême nouveau d'amplification et de style. Nous avons fait de grands efforts pour éviter toute apparence de déclamation ; nous avons refroidi à dessein nos impressions et nos souvenirs, dans la crainte que le sentiment n'altérât l'éloquente simplicité des faits; et, toutes les fois que la chose a été possible, nous avons préféré le témoignage des autres à celui de notre propre conscience. Nous ne publierons que les faits qu'il nous serait possible de prouver en justice par de suffisants témoignages; le nôtre, quand il était seul, a toujours été récusé.

Maintenant, voici les faits avec les autorités qui les appuient : que ceux qui ne sont pas sourds aux cris de la chair souffrante, insensibles aux pleurs des âmes humiliées, que ceux-là en prennent connaissance et les méditent, et nous ne les aurons pas recueillis en vain!

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CLASSES PAUVRES. — TOPOGRAPHIE DE LA MISÈRE. — REVUE DES DISTRICTS DE LA VILLE DE LONDRES OU HABITE LA POPULATION PAUVRE.

Nous avons démontré que, dans l'état actuel des nations, la misère est toujours un phénomène co-existant avec un grand développement de richesses, et qu'elle ne se manifeste avec les caractères qui la constituent, que dans les villes très-peuplées, du moins en France. L'Angleterre et l'Irlande sont les seules contrées peut-être qui possèdent un paupérisme agricole : c'est donc dans l'intérieur des cités que nous devons aller chercher, de préférence, nos sujets d'études. D'ailleurs c'est sous le point de vue industriel que la misère a plus d'intérêt pour nous. L'apparition et le développement de la misère, dans les grands ateliers du travail, est le fait le plus considérable, le plus significatif peut-être, que pré-

sentent les sociétés modernes. Qu'est-ce que la pauvreté résignée et souvent heureuse de nos campagnes, comparée au dénûment de ces milliers d'hommes que les villes industrielles entassent dans leurs murs? Pour mieux préciser l'objet présent de nos recherches, nous nous proposons de répondre à cette question : Quelle est la condition physique et morale des classes inférieures dans les grandes villes, et particulièrement dans les villes de production industrielle?

Chaque grande cité industrielle a son *Ghetto*, ses quartiers maudits où le voyageur ne pénètre pas, et que l'homme riche ou l'habitant aisé connaissent à peine de nom, et qu'ils ne visitent jamais. La misère est honteuse de sa nature, elle met autant de soin à se cacher que l'opulence en met à l'éviter; elle ne sort presque jamais du réduit qu'elle s'est choisi, et il est rare qu'on aille à elle : voilà pourquoi elle est si peu connue, voilà pourquoi ceux-mêmes qui habitent à côté d'elle en nient souvent l'existence. Un gentleman anglais, qui a parcouru toute l'Europe pour y chercher des distractions et y promener son ennui, n'a jamais mis le pied dans les quartiers de Londres où est réléguée la population misérable de cette ville opulente; à peine si la curiosité l'aura conduit une fois ou deux dans les classiques horreurs de *Saint-Gilles* (1), le quartier-général des vagabonds, des prostituées et des voleurs; et cependant, le fameux *St-*

(1) La paroisse de St-Gilles est un des anciens quartiers de Londres, au nord-ouest de la Cité, située aujourd'hui

Gilles est aujourd'hui un lieu de plaisance comparé aux districts du nord-est et du sud-est où habite la véritable misère.

La ville de Londres est justement célèbre pour le bon entretien et la salubrité de ses rues, l'élégance de ses places et des habitations qui les entourent; c'est la digne métropole du peuple le plus riche du monde, de celui qui est le plus avancé de tous dans la science et dans la pratique de la vie matérielle. Mais cela ne doit s'entendre que de la ville habitée par les gens aisés, par les *respectables gentlemen*, rentiers, hommes des professions libérales, chefs d'industrie et commerçants de toute sorte. Les pauvres ont leur ville à part, qui est aussi la digne capitale de la misère, véritable camp de Bohémiens, que les truands du moyen-âge n'eussent pas dédaigné!

C'est principalement dans le nord-est et le sud-est de la ville de Londres que réside le paupérisme. Derrière les vastes *roads* qui coupent cette extrémité de la grande ville, et que bordent des maisons décentes qui annoncent au moins l'aisance, sont cachés les plus affreux réduits où des êtres humains puissent être condamnés à vivre. Aucune ville du monde peut-être ne présente un spectacle plus désolant que les paroisses de *Bethnal-Green* et *Shoreditch*, qui forment une ville de 70,000 habitants. Une grande partie de ce district est occupée par des ter-

---

dans le voisinage des quartiers les plus élégants, et principalement habitée par des familles d'origine irlandaise. Les deux paroisses de *St-Gilles* et de *Cripplegate* comptaient, en 1831, 13,134 habitants.

rains qui ont conservé le nom de jardins, *gardens*, où les propriétaires et spéculateurs ont élevé une multitude de cabanes en planches, n'ayant la plupart qu'un rez-de-chaussée, et destinées à loger des familles pauvres. L'aspect de ces *jardins* est indescriptible. Il n'y a entre ces misérables cabanes, entourées d'une enceinte de planches pourries, ni rues tracées, ni ruisseaux ; le sol n'est pas même nivelé : ici des buttes de terre et d'immondices, là des creux remplis d'eaux impures qui croupissent à l'air; devant les cabanes des tas de fumier de porc, partout enfin la saleté, l'infamie, la puanteur. Ces abominables quartiers sont abandonnés sans protection, sans surveillance; l'autorité sociale ne pénètre pas ici, elle n'y est pas représentée. Les cabanes sont croûlantes, à demi-pourries; il n'y a pas d'écoulement ménagé pour les eaux, pas de service régulier pour l'enlèvement des immondices, pas d'éclairage, rien en un mot de ce qui annonce une ville policée : c'est le *laisser-faire* le plus absolu que l'on puisse imaginer; ce quartier est complètement mis hors la loi, hors l'humanité; la police sociale ne prescrit ni ne défend rien ici !

Quelques citations officielles prouveront que ce que nous venons de dire est encore au dessous de la vérité. En 1838, une commission de médecins, chargée d'étudier les causes de la prédominance des fièvres malignes dans certains quartiers de la ville de Londres, adressa à lord John Russell un rapport (1) dans lequel se trouve la

(1) Voyez *Fourth annual report from the poor law commissionners*. Appendix A, N° 1, p. 5.

description d'une partie du district de Bethnal-Green; en voici des extraits : « *Lamb's fields*. — Surface décou-
« verte d'environ 700 pieds de longueur, et 300 pieds
« de largeur. Sur cet espace, environ 300 pieds sont
« constamment couverts d'eaux stagnantes en hiver et
« en été. Dans la partie ainsi submergée se trouve tou-
« jours un amas considérable de matières animales et
« végétales en putréfaction, dont les exhalaisons sont
« en ce moment très-nuisibles. Un fossé immonde, à dé-
« couvert, entoure cette place; ce fossé a de huit à dix
« pieds de largeur à son extrémité, du côté de l'ouest.
« Les lieux d'aisance de toutes les maisons de la rue
« appelée *North-Street*, se déchargent dans ce fossé; les
« lieux d'aisance sont complètement à découvert, et on
« laisse les matières s'accumuler dans le fossé. On ne
« peut rien concevoir de plus dégoûtant que l'aspect de
« ce fossé, sur une étendue de 300 à 400 pieds, et les
« exhalaisons en sont en ce moment très-nuisibles. »

« *Lamb's fields* est une source abondante de fièvre pour
« les maisons qui l'entourent et pour les petites rues qui
« s'ouvrent sur cette place. On m'a montré des mai-
« sons dans lesquelles des familles entières ont été enle-
« vées par la fièvre; et il y a certaines rues que la fièvre
« ne quitte jamais. Dans quelques maisons de la rue
« *Collingwood* une fièvre du caractère le plus funeste et
« le plus fatal a régné pendant plusieurs mois sans in-
« terruption. Une partie de la rue appelée *Duke-Street*
« est fréquemment couverte d'eau dans toute son éten-
« due; cette rue se compose de quarante maisons en-
« viron; dans douze de ces maisons, tous les membres

« des familles qui les habitent ont été attaqués de la fiè-
« vre les uns après les autres, et beaucoup ont péri.

« *Virginia-row* (autre partie de Bethnal-Green). —
« Dans le milieu de cette rue est un trou dans lequel on
« jette les débris de pommes de terre, les matières ani-
« males et végétales de toute sorte, les eaux ménagères
« et les eaux de savon, qui croupissent en ce lieu et s'y
« putréfient. Dans la ligne directe de *Virginia-row* à
« *Shoreditch*, sur un mille d'étendue, toutes les ruelles
« (*lanes*), cours et allées du voisinage, versent leurs im-
« mondices dans le centre de la rue principale, où ils
« croupissent et se putréfient. Des familles vivent dans
« les caves et les cuisines de ces maisons immondes,
« sombres et très-humides. Dans quelques-unes de ces
« maisons, la fièvre règne sans interruption. Le méde-
« cin du quartier qui m'accompagnait m'a dit que sa
« présence en ce lieu était à chaque instant réclamée,
« et qu'il avait toujours des cas de fièvre à soigner (1).»

Un autre rapport (2) inséré dans le même volume, la quatrième publication annuelle de la Commission de la loi des pauvres, confirme par de nouveaux témoignages les faits désolants que nous venons de citer. Selon ce document, le typhus est endémique dans les quartiers de la ville de Londres habités par les pauvres. Des maisons,

---

(1) Rapport du docteur Southwood, *loco citato*.

(2) *Report on the prevalence of certains physical causes of fever in the metropolis*, by Neill Arnott, James Philips Kay. Ibid., p. 103.

des rues entières, sont envahies par la fièvre, comme par la peste, et dès qu'un individu est transporté à l'hôpital ou mort, sa place est aussitôt occupée par un nouveau locataire, tant la misère est pressée de remplir ces ruches impures (1)! Dans un autre quartier, sur la rive droite de la Tamise, à *Schadwell*, les habitations sont inférieures en décence et en apparence aux plus sales étables, dit le même rapport (2). Les médecins ont remarqué généralement que les pauvres avaient une invincible répugnance pour l'hôpital; à *Bethnal-Green* et *White-Chapel*, ils ont rencontré avec horreur six personnes atteintes de la fièvre dans une seule chambre, et quatre dans un même lit (3). Les médecins attachés aux deux Unions de *Bethnal-Green* et de *White-Chapel* ont soigné, en 1837, 4,641 cas de fièvre, 1 sur 27 habitants, et ce chiffre comprend seulement les individus qui ont réclamé le secours de la charité paroissiale! or, il est de de toute notoriété que, dans ces deux districts, la fièvre s'est élevée au dessus de la classe des pauvres, et qu'elle a pénétré fréquemment dans la classe moyenne et même jusque dans le sein des familles riches. Selon le docteur Southwood-Smith, la misère menace à chaque instant de la peste toute la partie orientale de la ville de Lon-

---

(1) *Report on the prevalence of certain physical causes of fever in the metropolis;* by Neill Arnott, James Philips Kay. *Ibid.* p. 123.

(2) *Ibid.* p. 225.

(3) *Ibid.* p. 133, Rapport de Southwood-Smith.

dres! Nous pourrions ajouter à ces témoignages ce que nous avons vu de nos propres yeux en compagnie des officiers chargés de distribuer les secours des Unions aux misérables habitants de ces districts; en visitant maison par maison cette cité d'horreurs, nous avons fréquemment rencontré des familles nombreuses qui ne possédaient pas un meuble, pas même des planches pour étendre la paille sur laquelle elles reposent; à peine quelques haillons en lambeaux pour cacher leur nudité! mais il n'est pas besoin, je pense, de pousser plus loin ce douloureux inventaire : les témoignages authentiques que nous avons cités, ceux que nous avons à citer encore, sont assez positifs pour qu'il devienne inutile d'y rien ajouter.

En parcourant les affreux districts dont nous venons de parler, nous avons été vivement frappé des inconcevables abus de propriété que nous révélait à chaque pas l'aspect des habitations louées à la misère. Nous avions peine à nous expliquer comment il se faisait que les propriétaires de terrains eussent le pouvoir de créer pour leur intérêt une Irlande au sein même de la métropole de l'Angleterre. Est-ce, que dans tous les pays civilisés, il n'y a pas des lois qui protègent la santé et la décence publiques contre la cupidité des spéculateurs en loyers et en bâtiments? Est-ce que partout le propriétaire n'est pas obligé, par un pouvoir quelconque, de réparer sa maison quand elle menace ruine, de la maintenir en état de propreté, de la disposer de façon qu'elle fournisse à ceux qui doivent l'habiter l'air nécessaire à la vie? Aucune de ces précautions contre les abus de la propriété

n'existe en Angleterre, du moins pour les maisons destinées aux misérables; le propriétaire d'un terrain inoccupé y place des constructions dans l'ordre qu'il lui plaît, sans laisser entr'elles l'intervalle d'une rue, sans niveler d'avance le terrain, sans se conformer à aucune des précautions que recommande la salubrité; il bâtit à son gré, en planches ou en briques, des maisons convenables, ou des cabanes indignes de loger des animaux, et aucun pouvoir n'intervient pour régler et limiter l'exercice de son droit. Et pourtant, il y a en Angleterre toute une législation sur les constructions dans les villes, et particulièrement à Londres, les *buildings acts*. C'est que jusqu'à nos jours la misère a été mise hors la loi (1)!

Les abus sont si révoltants que l'on en demande officiellement la répression. Le rapport du docteur Southwood, auquel nous avons emprunté un grand nombre de faits, contient les paroles suivantes, que nous nous empressons de citer, parce que, publiées dans un document

---

(1) Ce qui le prouve sans réplique, c'est que le nouvel acte sur la police de la métropole contient les dispositions les plus sages pour prévenir le désordre et l'insalubrité qui règnent, sans répression, dans les quartiers de la misère. Ce qui est défendu dans les rues respectables, comme de barrer le passage avec du linge étendu pour sécher, est librement toléré ici. Aucune des prescriptions de la police urbaine ne sont exécutées dans les rues misérables. N'est-ce pas là une véritable mise hors la loi?

Voyez *An act for further improving the police in and near the metropolis*. 2 and 3 Victoriæ, c. 47.

émané de l'administration anglaise, elles ont reçu la sanction du gouvernement.

« Il est bien à désirer, dit le docteur Southwood, en « rendant compte de l'état sanitaire des districts qu'il a « été chargé d'inspecter, *qu'il existe quelque part* un « pouvoir en état d'empêcher les propriétaires de bâtir « dans des terrains fangeux, sans nivellement préala- « ble, et de les obliger pareillement à tenir les lieux « d'aisance en bon état, et à nettoyer l'intérieur et l'ex- « térieur de leurs maisons, soit à certaines époques, « soit quand cela est reconnu indispensable à la santé « des locataires. » L'auteur cite en cet endroit un exemple des inconvénients qui résultent de l'absence d'une semblable autorité, et il continue en ces termes : « Dans « le cas dont nous rapportons les circonstances, les in- « convénients étaient d'une nature si flagrante, que les « magistrats intervinrent *tout en disant expressément* « *qu'ils le faisaient avec répugnance* (1). » Voilà donc l'Angleterre aussi qui réclame contre les bienfaits trop prolongés du laisser-faire absolu!

Puisque nous sommes amené à parler des abus de la propriété en matière de locations, sur lesquels nous devrons revenir encore, nous emprunterons à un écrivain très-éloquent qui mériterait d'être connu en France, quelques lignes qui expriment parfaitement ce que nous aurions à dire sur ce sujet : « La loi défend chez nous de

(1) *Rapport du dr Southwood Smith*, p. 133.

vendre au marché des aliments putréfiés, et pourquoi ne défendrait-elle pas de mettre à loyer des chambres dans lesquelles des vapeurs putrides, humides, pestilentielles, sont des causes de destruction aussi sûres qu'une nourriture empestée? Si le peuple comprenait qu'il est empoisonné dans ces réduits aussi réellement que par des viandes corrompues, ne nommerait-il pas des commissaires pour l'inspection des maisons comme pour celle des marchés (1)? »

Ces tristes quartiers où nous avons promené le lecteur ne sont pas, comme on pourrait le croire, des exceptions peu importantes, et comme l'ombre obligée du tableau de l'opulence britannique. Des districts entiers, des surfaces de plusieurs milles d'étendue, sont dans un état à peu près semblable aux parties de la ville dont nous venons de donner la description. Dans les districts de Londres occupés par les pauvres, ce n'est pas l'horreur qui est une exception, c'est la propreté et la décence. Il y a, il est vrai, dans ces affreux quartiers, un très-grand nombre d'Irlandais, et c'est autour d'eux que se montre la misère avec son plus hideux cortège;

---

(1) Voyez *Lectures on the elevation of the labouring portion of the community*, by Channing. p. 70. Livre très-curieux, aussi remarquable par la forme que par la pensée, et qui fait le plus grand honneur à l'auteur qui est le Lamennais des États-Unis : autant de talent et d'éloquence et plus de connaissances de la société et de ses véritables besoins.

mais ce serait une grande erreur que de penser qu'ils en sont les seules victimes : un très-grand nombre de familles anglaises sont aujourd'hui réduites à la condition des Irlandais ; c'est en vain qu'elles font tous leurs efforts pour se distinguer encore de la population maudite, par la décence de leurs habitations et de leurs vêtements ; une force terrible et implacable les entraîne malgré elles à l'état où l'Irlande est arrivée ; la seule différence que nous avons constatée entre les pauvres indigènes et les indigents d'Irlande, c'est que les pauvres d'Angleterre peuvent descendre encore plus bas, tandis que les Irlandais sont arrivés depuis long-temps au dernier degré de la vie sociale, là où tout mouvement est impossible.

L'Irlande reporte aujourd'hui en Angleterre la misère et l'abrutissement que l'injustice et les violences de la conquête lui ont infligés ; voici qu'à son tour elle menace de conquérir sa rivale par l'envahissement et par la contagion de sa misère ! Déjà il n'est plus permis à l'orgueil anglais de s'excuser des horreurs qui désolent ses opulentes cités, en disant : « Que voulez-vous, ce sont des Irlandais ! » Cette cruelle et insultante parole, si souvent répétée, est devenue un mensonge, car la lèpre irlandaise est profondément inoculée à l'Angleterre, et si elle continue les progrès qu'elle a faits depuis quelques années, il n'y aura bientôt plus de différence entre la population des deux îles, je veux dire entre les pauvres des deux pays.

Mais nous n'en sommes pas encore à étudier les populations qui vivent dans les parties des grandes cités que

nous visitons en ce moment ; avant de nous occuper des misérables eux-mêmes, complétons la description des lieux qu'ils habitent : le meilleur moyen, selon nous, de donner une idée vraie de la misère, c'est d'en voir et d'en toucher les signes matériels. Quelques promenades dans les rues de Londres et des autres grandes villes d'Angleterre en apprennent plus sur la condition sociale de cette nation que les plus savantes statistiques.

SECTION PREMIÈRE.

Habitations de la population pauvre à Manchester, Liverpool, Leeds, Glascow et Édimbourg.

Jusqu'à l'époque du choléra, personne n'avait songé en Angleterre à s'enquérir de l'état sanitaire des habitations des classes pauvres. Comme nous l'avons dit déjà, elles étaient complètement mises hors la loi, ainsi que le prouve une multitude d'abus qui durent encore, malgré les investigations fréquentes auxquelles ils ont été soumis depuis. En parcourant les rues habitées par les pauvres en Angleterre, nous avions peine à croire que nous étions dans un pays qui passe pour être le plus civilisé du monde. Comme ces quartiers privilégiés du moyen-âge qui se fermaient suivant le bon plaisir des habitants, et interdisaient la circulation extérieure dans leurs rues barricadées, nous avons vu sur tous les points de l'Angleterre, les rues occupées par les pauvres complètement abandonnées à la discrétion de la misère.

A Londres, à Manchester, à Liverpool, partout, nous avons trouvé des rues entièrement barrées du haut en bas par du linge et des couvertures étendus pour sécher, et qui dégouttaient sur les passants. Nous avons été souvent obligé de soulever des haillons humides à chaque pas pour nous frayer une route dans ces rues interdites à toute circulation et réservées scrupuleusement à la seule misère. Les cochons se promènent librement, comme à Naples et en Orient, dans ces rues bien dignes de pareils habitants.

A l'époque du choléra, la crainte de l'épidémie fit songer les habitants aisés des grandes villes à purifier les foyers d'infection qu'elles contenaient, et des commissions sanitaires parcoururent les quartiers jusqu'alors abandonnés qui servaient de refuge au vice et à la misère. La publication des rapports de plusieurs de ces Commissions émut vivement le sentiment public, et depuis ce commencement d'enquête, on n'a pas cessé de se préoccuper sérieusement en Angleterre de la condition physique des classes pauvres. Le gouvernement des Wigs, intéressé à la réforme des abus paroissiaux, seconda ces dispositions philantropiques, et sur tous les points de l'Angleterre, on s'occupa à constater par des enquêtes, soit publiques, soit privées, la condition des classes laborieuses. Le travail de ce genre le plus remarquable, est celui du docteur Philips Kay sur l'état des classes pauvres à Manchester (1), et nous sommes heu-

(1) *The moral and physical condition of the Working clas-*

reux de pouvoir appuyer de l'autorité de ce très-estimable publiciste, ce que nous avons vu nous-même dans le foyer le plus actif de l'industrie britannique.

Les parties de la ville de *Manchester*, occupées par la population pauvre, ont une origine toute récente ; les rues sont généralement larges et régulièrement tracées, et à l'exception de quelques centaines de masures, le long de la *Medlock*, l'apparence des habitations du paupérisme est assez décente. Les rues des districts pauvres de Manchester présentent l'aspect d'une ville qui aurait été d'abord bien bâtie, mais qui se dégrade et se salit faute d'entretien. Quelques parties de Manchester semblent n'avoir pas été entièrement achevées, parce que le flot de population attiré subitement par l'industrie, remplissait les maisons nouvelles plus vite qu'on ne pouvait les bâtir. Parmi les nouveaux arrivants, il y avait une grande quantité d'Irlandais, et comme tout est bon pour

---

ses employed in the cotton manufactures in Manchester, by James Philips Kay. — Nous ne citerons pas le nom du docteur Kay sans reconnaître ce que nous devons à son obligeance pour le succès de nos recherches en Angleterre. Le docteur J. Philips Kay, l'un des hommes les plus éclairés et les mieux intentionnés de son pays, a consacré tous ses travaux à l'amélioration des classes inférieures au moyen de l'éducation publique. Placé aujourd'hui dans le conseil privé, et chargé de tout ce qui a rapport à l'organisation de l'instruction populaire, il essaie d'accomplir, par ses actes, le bien qu'il avait d'abord provoqué par ses écrits.

eux, ils se contentèrent des abris provisoires que les spéculateurs en constructions élevèrent à la hâte pour les recevoir. Une cave, un dessous d'escalier, leur suffisaient, et ils s'empressaient de s'y blottir. Le docteur Kay, plus clairvoyant que beaucoup de ses compatriotes, regarde comme une grande calamité l'invasion de l'Angleterre par les Irlandais. « Les Irlandais, dit-il, ont donné une « funeste leçon aux classes laborieuses de ce pays.... Ils « ont appris aux travailleurs de notre pays le fatal se- « cret de borner leurs besoins à l'entretien de la seule « vie animale, et de se contenter, comme les sauvages, « du minimum de moyens de subsistance qui suffisent à « prolonger la vie... La colonisation des tribus sauvages « a eu pour la civilisation des conséquences aussi fatales « que celles qui ont signalé les progrès des flots de sable « sur les fertiles campagnes de l'Égypte. Instruits du fatal « secret de subsister avec ce qui est matériellement né- « cessaire à la vie, cédant en partie à la nécessité, en « partie à l'exemple, les classes laborieuses ont perdu ce « louable orgueil qui les portait à meubler propre- « ment leurs maisons, et à multiplier autour d'elles les « commodités décentes qui contribuent au bonheur (1). » Ce qui confirme ces sages pensées du docteur Kay, c'est que beaucoup de familles de travailleurs indigènes sont descendues à Manchester, à la condition des Irlandais.

---

(1) *The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufactures in Manchester*, by James Philips Kay, p. 22.

Voici les résultats d'une enquête faite à Manchester, à l'époque du choléra, par un conseil de salubrité : sur 687 rues inspectées, 248 n'étaient pas pavées, 53 partiellement pavées, 112 manquaient d'une bonne ventilation, et 352 contenaient des tas d'immondices, des amas d'eaux stagnantes et d'ordures. Sur 6,951 maisons visitées, 2,565 avaient besoin d'être nettoyées, 960 demandaient des réparations urgentes, 939 avaient les conduits des eaux en mauvais état, 1435 étaient notées comme humides, 452 mal ventilées, et enfin 2221 maisons étaient privées de lieux d'aisance (1). Nous avons pris la peine de citer ces chiffres, parce qu'ils sont authentiques et qu'ils expliquent parfaitement la différence de mortalité qui se manifeste dans toutes les grandes villes entre la population pauvre et la population aisée.

Les inspecteurs chargés de faire cette enquête ont fréquemment trouvé deux familles et plus, entassées dans une petite maison contenant seulement deux pièces, l'une, dans laquelle on couchait, l'autre, dans laquelle on prenait les repas; souvent plus d'une famille vivait dans une cave humide, qui ne contenait qu'une seule pièce, dans l'atmosphère empestée de laquelle étaient entassées de 12 à 16 personnes! A ces causes si actives de souffrances ajoutez encore des co-

---

(1) *The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufactures in Manchester*, by James Philips Kay, p. 30-31.

chons ou d'autres animaux dans la maison, avec toutes les incommodités de la nature la plus révoltante que vous pourrez imaginer, et vous aurez une idée des habitations de la partie la plus misérable de Manchester (1).

Et cependant il y a encore dans cette ville des habitations qui sont au dessous de cette description : ce sont celles des logeurs, où la population vagabonde et corrompue vient chercher chaque nuit un refuge. Ces réduits affreux, aussi funestes à la santé qu'à la sécurité publiques, ne sont point soumis en Angleterre à une surveillance régulière : la police des villes ne pénètre dans ces maisons que pour y surprendre les malfaiteurs, elle n'en connaît ni le nombre, ni la population, ni l'état sanitaire : ce sont les enquêtes des dernières années ou des révélations privées, qui ont fait connaître ces maisons, soumises, dans tous les pays policés, à la plus active surveillance. Là, dans ces repaires impurs, les âges et les sexes couchent pêle-mêle, sous les lambeaux de la même couverture, sur la même paille, jusqu'à six dans le même lit. J'ai vu à Londres des maisons de logeurs où le lit occupait une pièce toute entière. Des haillons, des débris de vêtements et de couvertures étaient entassés sur le plancher de la chambre, et huit prostituées

---

(1) *The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufacture in Manchester*, by James Philips Kay, p. 32.

n'avaient pas d'autre asile de nuit que cette chambre (1).

Il existe à Manchester, un quartier que l'on appelle *la Petite-Irlande*, et qui, bien digne de son nom, réunit toutes les horreurs que des habitations humaines peuvent présenter. Maintenant chaque grande ville d'Angleterre a sa *petite Irlande*, qui engloutit de jour en jour des populations plus nombreuses, et ce qui est plus triste encore, quelques villes du continent, des villes de France, comme nous le verrons bientôt, ont aussi leur *petite Irlande!* Non contente de se venger de l'Angleterre en l'empoisonnant de sa misère, l'Irlande menace aussi de passer la mer et de conquérir à son empire de famine et de corruption les classes laborieuses de tous les pays civilisés!

Trois rivières arrosent la ville de Manchester, deux grands canaux la coupent dans toute sa longueur, et cela est loin de suffire à la salubrité de cette ville. Une de ces rivières sur laquelle sont situés les ateliers de teinture, présente l'aspect le plus degoûtant qui se puisse voir. La Bièvre, chez nous, est un ruisseau d'Arcadie comparé au lit boueux de l'*Irk*, au dessus duquel pendent des maisons pourries d'humidité.

---

(1) Voir, sur les maisons de logeurs, la brochure du docteur Kay, p. 33, et une autre brochure très-curieuse sur les jeunes délinquents dans la ville de Manchester.

Juvenile delinquency in Manchester, by William Beaver Neale. — 1840.

« Manchester est affligé d'une incommodité d'un ca-
« ractère si nuisible, dit le docteur Kay, qu'elle devrait
« être supprimée le plus tôt possible par l'intervention de
« la législature. Les maisons des pauvres bordent sou-
« vent une cour commune sur laquelle s'ouvrent les
« portes et les fenêtres derrière l'habitation. Des por-
« chers, qui nourrissent des porcs dans la ville, con-
« viennent avec les habitants de leur payer une petite
« somme pour le loyer de leur cour, qui est aussitôt
« couverte d'étables à porcs et convertie en réceptacle
« de fumier et d'ordures ; ces cours exhalent une
« odeur putride dont on ne peut pas se faire une idée,
« dit l'auteur (1). »

La ville de *Leeds*, dont la rapide prospérité rivalise avec celle de Manchester, nous présente un spectacle plus désolant encore que la première. Une enquête récente, terminée en 1839, après avoir duré onze mois et coûté 320 l., nous donne les renseignements les plus authentiques et les plus précis sur la condition des classes pauvres dans cette ville.

Sur 586 rues dont se compose la ville, 249 ont été déclarées en bon état, 109 satisfaisaient médiocrement à toutes les conditions de salubrité, 137 étaient en mauvais état et 96 en très-mauvais état (2).

---

(1) *The moral and physical condition.* — By J. Philips Kay, p. 41.

(2) Voyez *Statistical account of the township of Leeds in* 1839, *prepared by a committed of the town council of Leeds.* — *Journal of the statistical society of London*, T. I, p. 397.

L'enquête accuse les propriétaires des maisons occupées par les classes laborieuses de la plus coupable négligence, et elle se plaint qu'un nombre immense de maisons soient privées des conditions les plus indispensables pour la commodité et la santé de ceux qui les habitent. On étend du linge sur des cordes qui traversent d'une maison à l'autre, de façon à couvrir entièrement le passage dans 276 rues. Beaucoup de caves sont habitées, et l'entrée de ces caves est si dangereusement placée, que cinq personnes se sont cassé la jambe pendant la durée de l'enquête, en tombant par mégarde dans ces escaliers ouverts le long des maisons. Il arrive quelquefois que les égoûts débordent dans ces caves habitées.

A *Nottingham*, sur 11,000 maisons dont se compose la ville, 7 à 8,000 sont construites dos à dos, sans moyens de ventilation, et n'ayant ordinairement qu'une seule fosse d'aisance, pour plusieurs maisons. A l'époque où Nottingham fut visité par le choléra, on découvrit que beaucoup de maisons étaient placées sur des ruisseaux d'égoûts, recouverts seulement par les planchers du rez-de-chaussée de ces maisons. Quand les planchers se fendaient par la chaleur, il sortait de ces ruisseaux des exhalaisons qui endommageaient considérablement la santé des habitants (1).

Liverpool renferme 230,000 habitants. Il y a dans la

---

(1) *State of Nottingham*, by W. Felkin, *Journal of statistical society of London*, jan. 1840.

ville de Liverpool, l'un des plus vastes entrepôts de la richesse Britannique, ville remarquable par le faste de ses monuments, la grandeur et la beauté de son port, il y a dans cette ville où des rues entières sont bordées de palais, il y a 7,862 caves habitées! Et dans ce nombre on ne compte pas les caves où les locataires habitent le jour sans y passer la nuit; on n'y compte pas non plus celles qui servent de boutiques à genièvre (*gin-shops*)! Le très-grand nombre des caves habitées sont obscures, humides, étroites et fangeuses! Ces caves contiennent environ le septième de toute la population de Liverpool, et le cinquième des classes ouvrières; le nombre des individus qui les habitent est évalué par M. Witty, le chef des constables, à 39,300! Il y a, en outre, 2,270 cours, dans lesquelles résident deux familles et plus. Beaucoup de ces cours n'ont qu'une seule issue (1).

Bristol, population 120,000 habitants. Une enquête a examiné la condition de 5,981 familles, comprenant 20,000 individus de la classe ouvrière. 2,800 familles, 46 sur 100, n'avaient qu'une seule chambre (2).

Newcastle-on-Tyne, 64,000 habitants. Voici le résultat d'une enquête minutieuse sur la condition des classes pauvres dans la paroisse de Tous-les-Saints (*All-Saints*), de 20,000 habitants, et dans celle de *Bykes*, de 6,000

---

(1) *State of the poorer classes in Greats towns*, by Robert A. Slaney. — 1840. — p. 17, 18. L'auteur est membre de la chambre des Communes.

(2) *Journal of statistical society of London*, T. I, p. 86.

habitants ; l'agent employé à cette enquête rapporte qu'il a trouvé sur un grand nombre de points de cette paroisse les habitations étroites, sales, misérables, sans la moindre apparence d'ordre et d'aisance, des familles entières entassées dans une seule pièce, et vivant dans une atmosphère qu'il ne pouvait supporter un seul instant. Les appartements étaient, en général, satisfaisants, et les plus petits soins de propreté les auraient rendus commodes. On trouvait ordinairement des tas de cendres et autres ordures, déposées dans un coin de l'escalier, et qu'on n'enlevait qu'une fois la semaine lorsqu'ils obstruaient le passage. Parlant d'un autre district, appelé *Sandgate*, il apprend au comité d'enquête, qu'il est impossible d'imaginer un plus grand dénûment, une plus grande misère, et que les maisons d'un autre district, celui de *Pandon*, ne sont pas dans un meilleur état (1).

Les grandes villes d'Écosse *Édimbourg*, *Glascow*, et *Paisley*, nous offrent dans les quartiers habités par les classes pauvres, plus de misère, plus de dénûment encore que les plus mauvais districts des villes anglaises. Les basses classes en Écosse sont exactement réduites à l'état de l'Irlande ; il n'y a pas de différence entre les habitations, le genre de vie et l'abrutissement des pauvres d'Écosse et d'Irlande. On ne trouverait d'expressions dans aucune langue pour décrire certains quartiers des villes écossaises, et particulièrement la partie basse

(1) *Statistics of Newcastle-on-Tyne*, by William Cargill, T. I. du journal *of London statistical society*. 1837.

de la ville de Glascow, qu'on appelle les *Wynds*. Voici la description que nous en a donnée un homme qui a été chargé en Angleterre d'une partie de l'enquête sur la condition des tisserands à la main dans les trois royaumes. « Les *Wynds* de Glascow, dit M. Symons (1), compren-« nent une population flottante de 15,000 à 30,000 ha-« bitants. Ce quartier se compose d'un labyrinthe de « ruelles, sur lesquelles s'ouvrent une foule sans nombre « de passages qui conduisent dans de petites cours car-« rées, au milieu de chacune desquelles pourrit un fu-« mier. L'aspect extérieur de ces lieux révolte tous les « sens, et cependant il ne prépare pas encore aux hor-« reurs, au dénûment, qui attendent le visiteur dans l'in-« térieur des habitations. Dans quelques réduits de ce « quartier, visité pendant la nuit, nous avons trouvé « une couche d'êtres humains, étendus sur le plancher, « jusqu'à quinze et vingt personnes, les unes vêtues, les « autres nues; hommes, femmes, enfants, entassés pêle-« mêle, les uns à côté des autres. Leur lit se composait de « paille moisie étendue sur le plancher et mélangée de « haillons. Il n'y avait généralement que très-peu ou « pas de meubles (*furniture*) dans ces réduits; le seul « objet de *comfort* qu'on y rencontre, c'est un feu. Le « vol et la prostitution sont les seules sources de revenu « de cette population. On ne fait rien, à ce qu'il semble, « pour nettoyer ces étables d'Augias, ce *Pandémonion*,

(1) *Arts and artisans at home and abroad*, by J. I. Symons, p. 116 et suivantes.

« ce foyer de crime, de saleté et de peste, placé au « centre de la seconde ville de l'Empire. Ces *Wynds* « sont le *Saint-Gilles* de Glascow, mais je dois demander « pardon de la comparaison au Pandémonion de la « métropole. La longue inspection que j'ai faite des « plus mauvais quartiers des autres villes, et en Angle- « terre et sur le continent, ne m'a jamais rien offert qui « approchât de moitié de ce que j'ai vu ici, soit pour « l'intensité de la corruption physique et morale, soit « pour son étendue. »

Il n'y a rien à dire après une pareille description, sinon que les habitations des basses classes dans toutes les grandes villes d'Écosse sont à peu près dignes des *Wynds* de Glascow (1).

Rapprochons maintenant les faits que nous venons de rapporter de ceux que nous offre l'Irlande, qui, après ce que nous avons vu, n'a plus rien de nouveau à nous apprendre. Nous avons rencontré l'Irlande avant de passer le canal; la *Petite Irlande* des cités anglaises et écossaises vaut de tous points la grande. A Dublin, les maisons, ruelles et allées, dans lesquelles habitent les classes pauvres, sont en si misérable état de malpropreté, que les sales habitants de ces lieux peuvent seuls en approcher (2). Entrer dans de plus grands détails

---

(1) Voyez *On the menagement of the poor in Scotland*, by William Pulteney Alison. 1840.

(2) *Médical Report of the Dublin « Sick poor Institution »* by Dr O'Brien, in *Transactions of college of physians in Ireland*, T. II, p. 117.

ce serait reproduire presque mot pour mot ce que nous avons dit déjà de Londres, de Manchester et de Leeds. Qu'il suffise d'avertir le lecteur que l'Irlande est le modèle, le type parfait de la misère, et que les districts pauvres des grandes villes dans les autres pays n'en sont encore que des imitations et des copies!

SECTION II.

Habitations de la population pauvre dans quelques villes de France.

En France, nos villes se distinguent rarement par l'élégance et l'exquise propreté que l'on admire dans les beaux quartiers des cités anglaises; mais aussi, et cela fait compensation, elles présentent plus rarement encore le spectacle d'horreurs que la misère britannique, écossaise et irlandaise, vient d'étaler sous nos yeux. Les cabanes les plus misérables de notre Basse-Bretagne n'approchent pas encore, pour la saleté et les incommodités de toute sorte, des *cottages* en planches des jardins de *Bethnal-Green*. Nos grandes cités, comme Paris, Lyon, Rouen et Lille, ont malheureusement aussi des quartiers affreux qui sont les réduits de la misère, et dans lesquels le jour et l'air sont mesurés trop petitement aux habitants pauvres. Ces quartiers sont ordinairement situés dans les parties les plus anciennes des

grandes villes; ils sont le résultat du laisser-faire anarchique qui a présidé à la construction et à l'agrandissement de toutes les vieilles cités. Mais il faut dire, à la gloire de notre pays et de notre temps, que sur tous les points de la France les autorités municipales rivalisent avec les particuliers pour faire disparaître peu à peu ces foyers d'insalubrité et de misère. A Paris, la Cité a changé d'aspect depuis quelques années, et les vieux quartiers malsains de la rive droite de la Seine, où est entassée la population ouvrière, cèdent peu à peu la place à une ville nouvelle. Dans toutes nos grandes villes, le marteau qui démolit travaille incessamment pour faire place à des constructions mieux entendues, qui s'élèvent sous la surveillance des autorités spécialement chargées de tout ce qui intéresse la sécurité et la salubrité publiques. La grande révolution qui a changé l'état politique de la France, et préparé un état social meilleur, semble avoir entrepris de ne pas laisser une seule pierre de l'édifice anarchique du moyen-âge, et, comme par enchantement, voici que nos vieilles cités disparaissent ou se transforment (1).

Elles ne sont pas encore entièrement démolies, mais leur temps est marqué. Toute maison qui ne répond pas aux conditions exigées par l'intérêt public est condamnée à être démolie un jour. La réforme ne s'arrête pas;

---

(1) A Rouen, depuis la construction du Grand pont, une place et une belle rue occupent l'emplacement des ruelles et cours les plus affreuses du quartier Martainville.

ici c'est une maison que l'on fait reculer pour faire place à la rue, là, une autre que l'on renverse entièrement pour donner plus de jour et d'air aux habitations voisines; ailleurs, une autre encore que l'on démolit parce qu'elle menace la vie de ceux qui l'habitent et des passants; partout enfin, on rencontre en France l'action de ce pouvoir que réclame aujourd'hui l'Angleterre pour régler l'exercice des droits de la propriété, et en prévenir ou réprimer les abus.

Chez nous, les quartiers pauvres ne sont pas mis hors la loi par les pouvoirs locaux, et toutes les rues sont égales devant la police. Les réglements de salubrité et de voierie leur sont appliqués comme aux rues *respectables* qu'habitent les rentiers et les marchands. Sans doute il reste beaucoup à faire dans notre pays pour assainir les étables d'Augias où sont entassées les immondices de plusieurs siècles; mais au moins nous avons la satisfaction de reconnaître que la société française a mis la main à l'œuvre et que la besogne est en bon train.

Malheureusement, sur certains points, principalement dans les villes d'industrie, des causes dont l'énergie semble invincible contrarient l'œuvre de réforme que poursuivent tous les vœux; ces causes, que nous étudierons bientôt, vont plus vite à gâter les villes, à y entasser des habitations misérables, que l'administration la plus active à les aérer et les assainir. Malgré les réglements de police, malgré les précautions prises par les autorités locales, chaque ville d'industrie crée dans son seinune *petite Irlande!*

Nous n'avons pas sur l'état sanitaire des villes fran-

çaises des documents comparables à ceux que nous ont fournis les nouvelles enquêtes en Angleterre, et la statistique qui prétend tout compter n'a pas compté, que nous sachions, les rues et maisons de nos villes qui sont indignes de loger des hommes.

Le curieux travail de M. Villermé sur l'état physique et moral des ouvriers (1) nous dispensera de plus amples recherches, car il contient à peu de chose près tous les faits que nous voulons mettre en lumière. L'auteur a parcouru toutes nos villes de grande industrie, et s'il ne nous a pas donné des détails aussi précis que les enquêtes précédemment citées, il nous en a dit assez pour que nous puissions nous faire une juste idée des lieux habités par les classes pauvres.

Mulhouse, ville neuve et de prospérité récente, qui est en petit chez nous ce qu'est Manchester au delà de la Manche, nous présente, sous le rapport des habitations et des loyers, les faits les plus dignes d'attention. Comme à Manchester, l'industrie a subitement appelé à elle des populations nombreuses auxquelles elle a eu à peine le temps d'élever des abris. M. Villermé nous rapporte que dans cette ville florissante les maisons habitées par les ouvriers de l'industrie cotonnière présentent généralement un aspect misérable. La population est pressée au point que deux familles couchent souvent dans la même

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, 2 vol., par le docteur Villermé, membre de l'Institut. Paris, 1840.

pièce. « J'ai vu à Mulhouse, dit l'auteur, de ces misérables logements où deux familles couchaient chacune dans un coin, sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux planches. Des lambeaux de couverture et souvent une espèce de matelas de plumes d'une saleté dégoûtante, voilà tout ce qui recouvrait cette paille (1). » Ceci est digne des *Wynds* de Glascow, de Bethnal-Green et de la véritable Irlande.

L'agglomération subite de la population ouvrière autour des fabriques de coton a porté les loyers à un prix exorbitant. Une chambre comme celle décrite ci-dessus coûte ordinairement à chaque ménage qui veut l'occuper entière 6, 8 et même 9 francs par mois! Les salaires de l'industrie cotonnière n'ont fait que baisser depuis quelques années et les loyers sont toujours restés au même taux, s'ils n'ont même pas augmenté. La population une fois transportée au sein des fabriques et plongée dans le paupérisme, ne fait que s'accroître, de façon qu'il est possible que les loyers augmentent avec les progrès de la misère. Ainsi une chambre de 10 à 12 pieds carrés, basse, malsaine, coûte de 72 à 108 francs par an. Le loyer se paie tous les quinze jours, et c'est là encore un trait de rapprochement avec l'Irlande et l'Angleterre, où l'on ne loue au pauvre qu'à la semaine. Nous avons oublié de dire, en faisant la revue des villes industrielles d'Angleterre, que les maisons des pauvres rapportent

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. I. p. 27.

plus aux propriétaires que les maisons les plus élégantes et les mieux entretenues. Une cave de Liverpool se loue de 4 à 6 schellings la semaine.

« Un prix aussi exorbitant, dit M. Villermé, tente les spéculateurs : aussi font-ils bâtir chaque année de nouvelles maisons pour les ouvriers de la fabrique, et ces maisons sont à peine élevées que la misère les remplit d'habitants (1). »

Et malgré cette concurrence des spéculateurs, beaucoup d'ouvriers ne peuvent pas obtenir des logements dans la ville; ils sont obligés, pour se loger à plus bas prix, d'habiter à une lieue, une lieue et demie et même plus loin de la fabrique, et de faire par conséquent chaque jour deux ou trois lieues pour se rendre au travail, et regagner le soir leur triste gîte. Les seuls ateliers de Mulhouse comptaient, en 1831, plus de 5,000 ouvriers logés ainsi dans les villages environnants (2).

C'est dans la ville de Lille que les classes pauvres sont descendues au niveau le plus bas en France : des milliers d'hommes sont arrivés ici à la dernière limite de la misère et de l'abrutissement qui en est la suite, en un mot au degré de l'Irlande. M. Villeneuve de Bargemont, que nous avons déjà cité pour le même fait, nous apprend qu'en 1828 jusqu'à 3,687 habitants étaient logés

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. I, p. 28.

(2) *Ibid.* p. 25. Voir encore, sur Mulhouse, les *Recherches statistiques* de M. Achille Pénot.

à Lille dans des caves (1). Voici textuellement reproduite la description que nous donne M. Villermé d'un des quartiers de cette ville industrieuse :

« Le quartier de Lille où il y a, proportion gardée, le « plus d'ouvriers pauvres de mauvaise conduite, est celui « de la rue des Étaques, et des allées, des cours étroites, « tortueuses, profondes, qui communiquent avec elle... « Ce quartier a 24,000 mètres carrés ou environ de « superficie. Un recensement fait en 1826, et dont les « résultats détaillés m'ont été communiqués, m'a fourni « la preuve que sa population était alors de près de « 3,000 individus...

« Les plus pauvres ouvriers habitent les caves et les « greniers. Ces caves n'ont aucune communication avec « l'intérieur des maisons : elles s'ouvrent sur les rues « ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier qui « en est très-souvent à la fois la porte et la fenêtre, « (comme à Liverpool!)... Communément leur hauteur « est de six pieds à six pieds et demi, prise au milieu de « la voûte, et elles ont de dix à quatorze pieds de « côté (2). »

Et, selon le même auteur, les caves ne sont pas les plus mauvais logements. Les pires logements sont les greniers (3)!

---

(1) Voir plus haut, page 280.

(2) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. I, p. 82.

(3) *Ibid.*, p. 84.

Une commission de l'intendance sanitaire du département du Nord fit, en 1832, un rapport à la municipalité de Lille, dans lequel nous trouvons les détails suivants :

« Il est impossible de se figurer l'aspect des habita-
« tions de nos pauvres, si on ne les a visitées.... Dans
« leurs caves obscures, dans leurs chambrées, qu'on
« prendrait pour des caves, l'air n'est jamais renouvelé,
« il est infect, les murs sont platrés de mille ordures.....
« s'il existe un lit, ce sont quelques planches sales,
« grasses; c'est de la paille humide et putrescente; c'est
« un drap grossier... les fenêtres, toujours closes, sont
« garnies de papier et de verres, mais si noirs, si enfu-
« més, que la lumière n'y saurait pénétrer; et, le dirons-
« nous, il est certains propriétaires qui font clouer les
« croisées, pour qu'on ne casse pas les vitres en les fer-
« mant et en les ouvrant. Le sol de l'habitation est en-
« core plus sale que tout le reste; partout sont des
« tas d'ordures, de cendres, des débris de légumes ra-
« massés dans les rues, de paille pourrie; des nids pour
« les animaux de toutes sortes : aussi, l'air n'est-il
« plus respirable. On est fatigué, dans ces réduits,
« d'une odeur fade, nauséabonde, quoique un peu
« piquante, odeur de saleté, odeur d'ordure, odeur
« d'homme (1)... »

Les *Courrées* de Reims (on appelle ainsi les maisons où logent un grand nombre d'ouvriers) présentent un

(1) Voyez p. 13 et 14 du *Rapport*.

aspect tout à fait analogue. Là aussi, nous ne nous fatiguerons pas de le répéter, là aussi existe une *petite Irlande!*

« Qu'on se figure, dit M. Villermé que nous avons plaisir à citer, loin du centre de la ville, des maisons basses d'un aspect misérable, des chambres fréquemment sales et humides, quoique presque toujours bien éclairées, et la pièce à feu, la seule habitable (je ne dis pas seule habitée, car souvent le grenier est sous-loué par les malheureux du rez-de-chaussée à de plus malheureux qu'eux encore), communément si petite qu'un métier à tisser ne peut pas y tenir avec un lit. Ces misérables réduits, que précèdent des cours mal pavées, couvertes d'ordures, se louent depuis 55 ou 60 f. jusqu'à 90. En outre, les loyers se paient chaque mois *et même chaque semaine* (1). »

Nous multiplierions à l'infini les citations qui mettent en évidence des faits de cette nature, et il nous serait facile de surprendre l'extrême misère avec tout son cortège dans toutes nos grandes villes, dans notre capitale, où, malgré les soins de l'édilité la plus active et la plus éclairée, se trouvent en foule des habitations qui sont pour un peuple civilisé une honte et une souillure. Mais nous espérons en avoir dit assez pour mettre en évidence la triste condition à laquelle est réduite une partie de la population chez les nations les plus avancées en lumière

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. I, p. 222.

et en industrie. Maintenant que nous avons fait voir les lieux qu'habite la misère, le théâtre sur lequel elle se développe, il sera plus facile de comprendre, nous l'espérons, les phénomènes quelle va nous présenter.

CHAPITRE II.

SUITE DE L'ÉTAT PHYSIQUE DES CLASSES PAUVRES. — EFFETS PHYSIQUES DE LA MISÈRE. — CONDITION SANITAIRE ET MORTALITÉ.

Nous sommes familiarisés avec les lieux où se refugie la partie misérable de la population des grandes villes, et nous avons peine à croire que des êtres humains puissent exister dans un milieu si repoussant, qui semble impropre à la vie. Il semble que dans des habitations comme celles que nous avons décrites, on ne doive naître que pour souffrir, et puis mourir. Un fait d'une évidence terrible démontre que si l'homme possède assez de force physique, assez de patience pour vivre dans de pareilles horreurs, il ne vit pas long-temps!

La moyenne de la longévité humaine, en Angleterre et dans le pays de Galles, donne 145 individus sur 1,000

atteignant l'âge de 70 ans. Mais cette moyenne éprouve de bien étranges variations dans les différentes localités, et ces variations correspondent parfaitement à la condition des populations qui les subissent. Dans le nord et le nord-ouest du Yorkshire, dans le comté de Durham, les districts de mines exceptés, 210 individus sur 1,000 arrivent à l'âge de 70 ans; dans le Northumberland, les mines exceptées, le Cumberland, le Westmorcland et le nord du Lancastre, la proportion est de 198 individus. Dans la métropole, au contraire, on ne compte plus que 104 septuagénaires sur 1,000 habitants; à Birmingham 81; à Leeds 79, et enfin, à Liverpool et Manchester, seulement 63 (1)! Ainsi, dans le comté de Durham, par exemple, l'homme a trois fois et un quart plus de chances de vie que dans les villes industrielles de Liverpool et Manchester! et quand on pense que dans ces villes où l'on vit plus de trois fois moins long-temps que dans d'autres localités, cette énorme différence est prise toute entière sur l'existence des misérables, quel doit donc être dans ces classes que nous étudions le contingent de la mort!

Mais avant de rechercher comment meurent les innombrables sujets de la misère, voyons comment ils vivent.

Depuis quelques années on se plaint, à Londres, de l'apparition périodique et trop fréquemment renouvelée de fièvres pernicieuses: ce phénomène est assez grave pour

---

(1) Voyez *First annual report of the Registrar general of Births*, DEATHS AND MARIAGES IN ANGLAND, p. 23.

avoir éveillé l'attention publique, et des commissions nommées pour en rechercher les causes se sont accordées à reconnaître que ces fièvres n'étaient pas autre chose que les exhalaisons de la misère indigène. Assurément, si la ville de Londres etait située sur une latitude moins élevée, ou si elle n'avait pas le bonheur d'être perpétuellement balayée par les vents d'ouest, les vapeurs qui s'élèvent des quartiers misérables lui communiqueraient plus souvent la peste que les boues du Nil ne la communiquent à l'Égypte!

Nous avons déjà dit plus haut que les deux Unions de White-Chapel et Bethnal-Green avaient présenté en une seule année 4,641 cas de fièvre soignés par la charité publique. Les districts de Londres que nous avons décrits dans le chapitre précédent, sont un vaste hôpital de fiévreux; les malades refusent le plus souvent de se laisser transporter dans les maisons de secours, et, dans une visite faite au mois de juin dernier aux jardins de Bethnal-Green, nous avons trouvé des malades de la fièvre dans presque toutes les maisons. Le médecin, auteur du rapport dont nous avons extrait les faits relatifs à l'état sanitaire des quartiers pauvres de la ville de Londres, affirme que dans le Work-house de White-Chapel, 89 petites filles, sur 104 que contenait la maison, avaient été récemment attaquées par la fièvre, à l'époque où il en fit l'inspection (1).

---

(1) *Fourth annual report from the poor law commissionners*, p. 138. Rapport de Southwood-Smith.

Les fièvres qui affligent la population pauvre des grandes villes d'Angleterre et d'Écosse sont de véritables épidémies, qui reviennent de plus en plus fréquemment, et qui menacent de rester permanentes. La capitale de l'Écosse est périodiquement ravagée par des fièvres contagieuses. Les deux dernières épidémies qui ont régné dans cette ville ont affecté environ dix mille individus.

La société instituée à Édimbourg pour secourir les malades indigents, société composée de personnes expérimentées, et qui n'accordent de secours qu'après un examen sévère, soulagea environ 3,223 malades pendant les années 1814, 1815 et 1816; de 1836 à 1838, la moyenne annuelle des individus soulagés s'est élevée à 10,570. En outre, plus de 4,000 malades avaient cherché un refuge au *royal Infirmary;* dans cet établissement de secours, la mortalité s'est accrue plus vite encore que la population souffrante. Il y a une trentaine d'années, le rapport de la mortalité aux admissions n'était que de 1 sur 20; depuis cette époque, il n'a fait qu'augmenter, et les derniers renseignements le portent à 1 sur 8 (1)!

Il est prouvé que les fièvres contagieuses sont signe et conséquence de misère. Plus la détresse est grande, plus le chiffre des cas de fièvres s'accroît, et les registres des hôpitaux et établissements des secours peuvent ser-

(1) *On the menagement of the poor in Scotland*, by W. Pulteney Alison, p. 1 et 2.

vir à mesurer avec certitude la condition économique des classes inférieures. L'Irlande, qui possède la collection complète de toutes les misères sociales, fournit une multitude d'exemples de cette importante vérité. En 1817, à la suite d'une détresse générale, le typhus se manifeste à Dublin et dans d'autres parties de l'Irlande; à Cork, un septième de la population passe dans les hôpitaux; à Waterford, on compte 19 malades sur 20 habitants. En 1837, 12,634 cas de fièvre ont été traités dans les hôpitaux de Dublin, et le manque de place fit renvoyer un grand nombre de malades (1).

A Glascow, les cas de fièvre admis à l'*Infirmary* avant 1815 ne dépassaient pas le chiffre de 150 par an. Après les crises industrielles de 1825, 1826, 1827 et 1828, il s'élève à 1,173 par année. En 1832, la fièvre fait de nouveaux progrès, et, en 1837, le même hôpital admet 5,387 fiévreux (2).

On conçoit quelle doit être la proportion de la mortalité dans de pareilles populations; malheureusement, il nous est impossible d'en trouver le chiffre véritable. Les documents officiels ne nous donnent que le rapport général de la mortalité à la population dans les différentes localités; on ne peut connaître que par conjectures le contingent que fournissent les classes pauvres à la mortalité dans les grandes villes. Le rapport de la

---

(1) Voyez le curieux ouvrage des docteurs Cheyne et Barker : *Account of the fever lately epidemical in Ireland.*

(2) *On the menagement of the poor in Scotland*, p. 23.

mortalité à la population pour toute l'Angleterre était de 1 sur 45 habitants, d'après le recensement de 1831. Voici les variations les plus importantes que subit cette moyenne.

A Manchester, Salford et la banlieue, le rapport de la mortalité à la population était de 1 sur 28,29, en 1836 ; à Liverpool et les alentours, de 1 sur 24,13 ; à Birmingham et Warwick, de 1 sur 33,20. La moyenne pour toute l'Angleterre était de 1 décès sur 41 habitants, moins élevée qu'en 1831 (1). Sur 10,270 morts en 1838, 2,180 étaient attribués au typhus (2) !

Le chef de la nouvelle administration de l'état civil en Angleterre, M. Lister, s'est livré à des calculs curieux sur la mortalité comparée des différentes localités en Angleterre, et nous proposons ses recherches comme un exemple des services que les sciences sociales peuvent recevoir d'administrateurs éclairés. Il a comparé, par exemple, la mortalité officielle de la ville de Londres, avec celle de cinq comtés qui présentent à peu près une population égale, soit : 1,762,710 habitants. Du 1er juillet au 31 décembre 1838, la métropole compte 24,959 décès ; les cinq comtés à population égale, pendant le même laps de temps, 15,210 décès. Du 1er janvier au 30 juin 1838, à Londres, 28,638 décès ; dans les cinq comtés, 18,864. Total de l'année dans la métropole,

---

(1) *First annual report of the Registrar general*, etc.

(2) *Handloom Weavers Inquiry*. PART. I *Report from Symons*, p. 52.

de bien-être ont dû nécessairement élever le chiffre de la moyenne de la vie humaine. Nous devons espérer qu'elle s'élèvera encore. Elle varie dans le genre humain de 1 à 20 jusqu'à 1 à 60 (1). Süssmilch pense que le rapport de la mortalité à la population pourrait être de 1 à 80 ou 90 (2).

Par malheur, la population laborieuse des villes, le peuple des salariés des fabriques, n'a pas pris part à ce grand progrès. Assurément il serait plus sensible qu'il ne l'est s'il n'y avait pas dans les couches inférieures de la société un grand nombre d'individus qui n'y ont pas participé. Il nous faut citer encore une fois la différence que l'on a constatée dans la mortalité des différents arrondissements de Paris : le rapport, qui n'est que de 1 sur 52 dans le deuxième arrondissement, est de 1 sur 26 habitants dans le douzième ! Quels précieux renseignements nous posséderions sur la misère s'il existait pour toutes les localités importantes de France des documents de cette nature ! Mais c'est dans la ville de Mulhouse que la différence entre la mortalité dans les classes aisées et la mortalité dans les classes pauvres nous présente un plus effrayant contraste. Les curieuses recherches de M. Achille Pénot nous apprennent que les probabilités de vie, qui sont, pour les enfants de négociants et de gens aisés, de 29 ans environ, ne sont que de *deux*

---

(1) Malthus, *Essai sur le principe de la population*, L. II, CH. IV.

(2) *Göttliche Ordnung von Süssmilch.*

tier habité exclusivement par la richesse, 1,785 décès sur 100, pas tout à fait deux décès sur 100 habitants, c'est le minimum (1).

Nous espérons qu'on nous pardonnera cette longue citation de chiffres en faveur des résultats positifs qu'on en peut tirer. L'arithmétique sociale, quand elle opère sur de pareils nombres, est plus éloquente qu'il n'est donné de l'être à la parole humaine, fût-elle inspirée par le génie!

On sait que les progrès de la civilisation, depuis un demi siècle, ont augmenté la moyenne de la vie humaine et les chances de la longévité, du moins à en juger par la comparaison de la mortalité en France avant et après la Révolution.

Suivant M. de Necker (2), la mortalité était en France de 1 sur 30 ou 30 1/8 avant la Révolution; aujourd'hui elle n'est plus que de 1 sur 39 habitants. Depuis la Révolution, l'aisance est devenue beaucoup plus générale : une classe nouvelle, composée de citoyens aisés qui possèdent le bien-être, est née des débris de l'ancienne aristocratie, et les jouissances qui étaient auparavant le privilège de l'opulence sont descendues peu à peu dans presque toutes les familles de la classe moyenne. La vaccine et la propagation des moyens

---

(1) *First annual report of the Registrar général.* Table F.

(2) Administrations des Finances, CHAP. IX., p. 206. L'auteur évalue le nombre des décès à 818,491 sur une population probable de 24,802,580.

de bien-être ont dû nécessairement élever le chiffre de la moyenne de la vie humaine. Nous devons espérer qu'elle s'élèvera encore. Elle varie dans le genre humain de 1 à 20 jusqu'à 1 à 60 (1). Süssmilch pense que le rapport de la mortalité à la population pourrait être de 1 à 80 ou 90 (2).

Par malheur, la population laborieuse des villes, le peuple des salariés des fabriques, n'a pas pris part à ce grand progrès. Assurément il serait plus sensible qu'il ne l'est s'il n'y avait pas dans les couches inférieures de la société un grand nombre d'individus qui n'y ont pas participé. Il nous faut citer encore une fois la différence que l'on a constatée dans la mortalité des différents arrondissements de Paris : le rapport, qui n'est que de 1 sur 52 dans le deuxième arrondissement, est de 1 sur 26 habitants dans le douzième ! Quels précieux renseignements nous posséderions sur la misère s'il existait pour toutes les localités importantes de France des documents de cette nature ! Mais c'est dans la ville de Mulhouse que la différence entre la mortalité dans les classes aisées et la mortalité dans les classes pauvres nous présente un plus effrayant contraste. Les curieuses recherches de M. Achille Pénot nous apprennent que les probabilités de vie, qui sont, pour les enfants de négociants et de gens aisés, de 29 ans environ, ne sont que de *deux*

---

(1) Malthus, *Essai sur le principe de la population*, L. II, CH. IV.

(2) *Göttliche Ordnung von Süssmilch.*

ans pour les enfants de l'industrie cotonnière. La moyenne générale de la vie humaine a considérablement diminué à Mulhouse, de 1812 où elle était de 25 ans 9 mois 12 jours, à 1827 où elle était descendue à 21 ans 9 mois. Ce fait, accepté par le docteur Villermé, qui l'a cité, prouve incontestablement ce que nous savons déjà, savoir que l'accroissement de la moyenne de la vie ne profite en rien aux classes pauvres, aux populations qui vivent de travail industriel.

La mortalité est partout plus élevée dans les villes que dans les campagnes. On l'évalue à 1 sur 39 dans toute la France, à 1 sur 36 dans la population des villes. Cette différence tient à la présence de la misère dans les villes; elle en est le signe infaillible, bien que peu sensible en apparence. Cet excès de mortalité constaté dans les villes n'est produit que par les souffrances des classes pauvres, qui abrègent dans une proportion peut-être inconnue la moyenne de la vie. Si on avait fait sur toute la population pauvre de la France le même travail, on découvrirait que la différence reconnue à Paris et à Londres est une loi générale, et que l'on meurt plus d'une fois plus vite dans les classes ouvrières que dans les classes aisées.

Nous possédons en France un moyen exact et officiel de constater les effets physiques de la misère sur les populations laborieuses; nous voulons parler des résultats du recrutement. Malheureusement, les faits importants qui ressortent des opérations du recrutement restent enfermés dans les cartons des préfectures, et il est bien difficile à la science d'en profiter. Ici encore nous re-

commanderons à l'administration française d'imiter l'exemple des différentes branches de l'administration anglaise, dont chacune publie les faits qui la regardent à mesure qu'ils se produisent. Quel avantage pour la science sociale si, à la place des quelques statisticiens privilégiés qui choisissent dans les faits selon leur convenance, trop souvent suivant les besoins de leur système, le gouvernement lui-même publiait intégralement les documents qu'il possède! On parle de la nécessité pour le gouvernement de régler et de surveiller la publicité; quel meilleur moyen d'agir efficacement sur elle que de lui fournir de solides et sains aliments, des faits vrais, féconds en conséquences, dont l'étude occuperait assurément un grand nombre d'esprits, qui s'égarent faute de savoir à quoi s'appliquer? Mais revenons aux documents incomplets que nous possédons sur les résultats du recrutement en France.

Le dépérissement de la race humaine chez les classes laborieuses qui vivent au sein des villes, et qui sont employées par l'industrie, est constaté avec une triste évidence. Les opérations du recrutement en France prouvent que, dans les cantons industriels, la population peut fournir à peine le contingent qui lui est assigné. Le nombre des réformes y est de 2/5, tandis qu'il ne s'élève pas à plus des 2/7 dans les cantons agricoles. A Paris, on voit le nombre des réformes s'élever périodiquement suivant une forte progression. En l'an IX, sur 3,003 jeunes gens faisant partie de la conscription, 177 ont été réformés; en 1810, on compte 350 réformes sur 3,774 conscrits. La proportion des réformes était de 1 sur

3,127 (1). De 1824 à 1826 exclusivement, sur 13,041 conscrits (434 annuellement) 3,959 ont été exemptés du service. Les différentes espèces de maladies se classent ainsi qu'il suit : faiblesse de constitution 905, défaut de taille 889, maladies diverses 580. Voici maintenant quelques chiffres qui prouvent que les motifs d'exemption pour cause d'infirmités se répartissent dans les divers arrondissements, comme la mortalité, suivant le degré d'aisance qui y domine. Les réformes pour cause de faiblesse de constitution, qui ne sont que de 48 dans le premier arrondissement, sont de 120 dans le 12e. La proportion des réformes pour cause de faiblesse de constitution et de défaut de taille est de 165 et de 200 sur 1,000 réformés (2).

En 1835, le nombre des conscrits s'élevait à 5,552 jeunes gens. La moyenne de la taille entre les contingents, comparée à celle des deux années précédentes, était, pour 1836, d'un millimètre en moins; 1 mètre 657 au lieu de 1 mètre 658. Le nombre des exemptions pour défaut de taille, de faiblesse de constitution, est de 976 pour 1835; on compte 20 réformes de plus qu'en 1834, par défaut de taille, et 22 de moins pour faiblesse de complexion. Si on compare ce résultat avec celui des années 1824, 25 et 26, on verra que la moyenne des réformes annuelles pour ces deux causes s'était élevée de 598 à 976, tan-

(1) *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, T. II, tableau 70.

(2) *Ibid.*, T. III, tableau 87.

dis que le contingent n'avait augmenté que de 4,347 à 5,552 (1). Ces chiffres ne sont-ils pas des signes éloquents de misère, surtout quand on les rapproche de ceux de la misère officielle, de la population toujours croissante des hôpitaux (2).

Nous ne nous étendrons pas sur l'état sanitaire des classes pauvres en France, et nous renvoyons à ce que nous avons dit de la population des hôpitaux au chapitre de la misère officielle. Les faits que nous avons empruntés à l'Angleterre mettent en évidence, avec toute la clarté désirable, la condition physique des classes laborieuses, sous le rapport de la santé et de la durée de la vie.

Nous avons la conviction, et nous l'avons trouvée partagée, en Angleterre, par les commissaires chargés de l'enquête sur la condition des tisserands à la main, que les grandes villes industrielles perdraient, en peu de temps, leur population de travailleurs, si elles ne recevaient, à chaque instant, des campagnes voisines, des recrues continuelles d'hommes sains, de sang nouveau.

L'Écosse, si long-temps fameuse pour la beauté et la vigueur de sa population, offre aujourd'hui un frappant exemple de ce que deviennent les races les plus géné-

---

(1) Compte-rendu de l'administration du département de la Seine pour 1336, p. 22.

(2) M. Charles Dupin nous apprend que dix départements français ne présentaient plus que 3,000 recrues en état de porter les armes, sur 6,000 conscrits ; et il attribue ce résultat aux funestes effets du travail des enfants.

reuses sous l'empire de la misère. « Les habitants de *Glensheil*, dans les environs de la ville de *Dundee*, dit un rapport que nous avons sous les yeux (1), se distinguaient autrefois de tous leurs voisins par la supériorité de leurs qualités physiques. Les hommes étaient de haute stature, robustes, actifs et courageux; les femmes avenantes et gracieuses, et les deux sexes possédaient un goût extraordinaire pour la poésie et la musique. Maintenant, hélas! une longue épreuve de la pauvreté, la privation prolongée de nourriture suffisante, de vêtements convenables, ont profondément détérioré cette race qui était remarquablement belle. »

Nous verrons bientôt ce que deviennent les âmes sous le régime de la misère; nous savons maintenant ce que deviennent les corps. Certains travaux industriels affligent l'espèce humaine de difformités, et créent une race à part, toute différente de celle que Dieu a mise sur la terre. A quoi attribuer raisonnablement l'aspect chétif des canuts de Lyon, l'air débile et souffrant des ouvriers en soie de *Spitalfield*, les difformités des tisserands à la main, sinon à l'influence de la profession qu'ils exercent depuis leur enfance? Il nous faudrait composer un véritable traité de médecine, si nous voulions décrire, avec Ramazzini et ses imitateurs, tous les genres d'infirmités dont l'industrie afflige la population qu'elle emploie. Dans certaines branches, de l'extrême division du travail, l'ouvrier ne peut acquérir une grande habileté qu'à la

(1) *Report on the pauperism of Dundee*, by Fullarton et Baird, p. 45.

condition de forcer quelques-uns de ses muscles, et de devenir difforme (1).

---

(1) Nous empruntons à un article de M. V. Coste, inséré dans la *Revue de l'architecture*, de M. Daly, un curieux exemple de déformation physique, résultant de l'extrême division du travail. L'auteur rend compte de ce qu'il a observé dans une fabrique de serrures, en Angleterre.

« Pour donner une idée du nombre de serrures qui peuvent être fabriquées en un jour par un atelier complet, nous parlerons de l'ouvrier tourneur qu'on nous a signalé comme l'un des plus habiles.

« Son ciseau est appuyé contre sa poitrine et repose sur un mentonnet. Il le maintient et le dirige au moyen du pouce de la main gauche; le pied et la jambe droite servent à mettre le tour en mouvement. Cet ouvrier faisait jusqu'à soixante douzaines de clefs par jour; elles lui étaient payées à raison de 2 pences (20 centimes) la douzaine. Les autres ouvriers ne font pas un moins grand nombre de pièces, chacun dans sa spécialité. Tels sont les résultats incroyables auxquels l'application du principe de la division du travail a conduit. Ils sont merveilleux, sans doute, mais on doit en avoir regret lorsqu'on en suit les conséquences. L'ouvrier dont nous parlons avait réellement une supériorité sur tous ceux de sa profession; car, tandis que ses camarades pouvaient à peine tourner trois à quatre douzaines de clefs par heure, il en faisait, lui, cinq à six douzaines, comme nous l'avons dit. Mais cette supériorité était chèrement achetée par les singulières difformités que son corps avait contractées. L'exercice continuel du pouce de la main gauche,

la permanence de la tension des muscles adducteurs de cette partie de la main, avaient réduit à rien les muscles extenseurs; la première phalange était à jamais inclinée vers la seconde sous un angle voisin de l'angle droit. La phalange la plus rapprochée du poignet qui portait sur l'outil avait pris un développement si excentrique, qu'elle n'était pas éloignée de pouvoir être comparée, par sa longueur, à la main entière, très-maigre et très-faible du reste. Le bras, l'épaule gauche et la jambe droite, s'étaient aussi tellement développés aux dépens des autres membres, que cet ouvrier, en marchant, paraissait, à la fois, bossu et boiteux. Que doit-on penser d'un industrialisme, dont le fait final, dont l'idéal, comme production, arrive en ce qui concerne l'homme, à un résultat aussi monstrueux? N'y a-t-il pas quelques vices d'organisation dans cette méthode de travail si parfaite à certains égards? Nous regrettons de ne pouvoir entrer ici dans les causes de ces déplorables phénomènes, et de ne pouvoir rechercher les remèdes qu'il serait urgent d'appliquer à cette maladie de notre époque. Les serrures que nous venons de décrire reviennent au fabricant à 2 pences et demi (25 centimes). Nous avons dit au commencement qu'elles étaient vendues 4 pences et demie (45 centimes). La plupart de ces serrures sont envoyées en Amérique. »

CHAPITRE III.

SUITE DE L'ÉTAT PHYSIQUE DES CLASSES PAUVRES. — EXEMPLES ET TABLEAUX DE MISÈRE EXTRÊME.

Nous avons étudié l'aspect et l'état des habitations de la misère; il nous resterait maintenant à mettre en scène, sur ce théâtre bien digne de lui, le paupérisme des grandes villes, à le montrer en action, tel qu'il apparaît aux rares visiteurs qui le surprennent dans son véritable domicile. Loin de nous la prétention de vouloir égaler par des descriptions la pittoresque vérité de l'extrême misère; il faudrait une autre plume que la nôtre pour décrire fidèlement la population qui en subit les dures lois, son mobilier, ses vêtements, son entourage. Les écrivains à qui le ciel a donné le talent de dire, et qui souvent ne savent trop que faire de cette faculté, devraient bien en-

treprendre un voyage pittoresque dans les basses régions de nos sociétés; ils en rapporteraient des tableaux de la plus belle horreur, et, tout en exerçant leur talent, ils rendraient un signalé service aux nations civilisées, en appelant leur attention sur le vaste camp de Barbares qui se forme, à leur insu, au milieu d'elles. Mais, puisque les grands écrivains, exclusivement occupés à se répéter les uns les autres, et à dire admirablement des choses inutiles, ont dédaigné de remplir cette besogne, nous essaierons de copier, d'après nature, en citant nos témoins, quelques scènes empruntées au paupérisme des nations riches, et surtout de l'Angleterre, qui est actuellement, selon nous, le musée le plus complet des faits sociaux; car elle réunit à la fois toutes les grandeurs et toutes les misères.

Quand on passe, à Londres, des quartiers élégants qu'habite la richesse dans les rues étroites et les cours où vit la population pauvre, on est vivement frappé du contraste que présente cette société. On ne croirait plus avoir sous les yeux la même race d'hommes, et l'esprit a peine à comprendre que des extrémités si opposées puissent se rencontrer chez un même peuple. Le flot des misérables pénètre souvent dans les rues *respectables* de la ville, surtout le soir, et il n'est pas d'étranger qui n'ait été étonné de rencontrer sur son chemin des êtres sales, déguenillés, des femmes qui ressemblent à des paquets de haillons ambulants, des enfants pieds nus, repoussants de malpropreté et d'effronterie. La misère anglaise se distingue de celle des autres pays, par son aspect fantastique, par le costume grotesque qu'elle se

compose avec les lambeaux de vêtements autrefois portés par les classes aisées, et qu'elle va ramasser dans la boutique des chiffonniers!

Et ces étranges créatures que l'on voit passer, le soir, à la lueur du gaz des boutiques de *Gin*, ne sont pas une exception peu importante dans la métropole, comme on pourrait le croire : des quartiers entiers, nous dirions presque des villes, n'ont pas d'autres habitants, et ce costume de haillons est la tenue habituelle, la plus décente, d'une grande partie de la population de Londres. Dans la plupart des familles misérables, il n'y a pas pour chacun des membres un habillement comme celui que portent les individus qu'on aperçoit à la porte des *Gin's-shops* (boutiques de genièvre).

Il est constaté que beaucoup d'ouvriers de Spitalfields ne vont pas à l'église faute de vêtements(1)!

Le 31 mai 1840, j'ai fait une visite au district de *Bethnal-Green*, en compagnie de l'un des *officiers* (2)

---

(1) *Handloom Weavers Inquiry*. Report, PART. II of James Mittchell.

(2) M. Bestow; je dois les plus grands remerciements aux *relieving officers* auxquels j'ai été adressé, et qui m'ont accompagné dans mes courses à travers les plus mauvais quartiers des villes anglaises. J'ai été fréquemment étonné de rencontrer une intelligence aussi cultivée, une aptitude et un caractère si remarquables chez les hommes qui remplissent ces humbles et pénibles fonctions. Je citerai encore, par reconnaissance, M. Claydon, directeur d'un asile pour les enfants, établissement admirable dans *Lime-house*.

chargés de distribuer les secours dans cette partie de la ville de Londres. Je demande au lecteur la permission de mettre sous ses yeux, deux scènes d'extrême misère dont j'ai été témoin. On connaît le lieu, réceptacle de toutes les horreurs, et on doit s'attendre d'avance à trouver la population qui l'habite au dernier degré d'abaissement où des créatures humaines peuvent descendre ; mais il est impossible à l'imagination, si défavorablement prévenue qu'elle soit, de se représenter une situation pareille à celle dans laquelle vivent et meurent les tristes habitants de ces lieux.

Parmi les cabanes de planches qui couvrent ces *jardins*, nous en avons remarqué une qui se distinguait de toutes les autres par un aspect plus misérable encore : on eût dit un tas de bois pourri jeté sur un fumier ; la clôture qui la séparait des autres cabanes était formée par des débris de planches, rattachées de place en place avec des morceaux de tôle et de ferraille, le tout dans un état de délabrement et de saleté impossible à décrire. Au rez-de-chaussée, la pièce unique de la maison, dont le plancher était de quelques pouces plus bas que le fumier de la petite cour, vivait une famille de dix personnes. Ce réduit, qui n'a pas dix pieds carrés et moins de sept pieds de hauteur, était loué 1 schelling 6 pences par semaine, environ 2 fr. Il est bien plus difficile encore de donner une idée de l'état de cette famille que du lieu où elle vit. L'homme, le chef de famille, tremblait la fièvre; la maladie et le jeûne l'avaient réduit à une maigreur extrême, et il n'y avait de vivant en lui que le regard, regard transparent, animé par le feu de la fièvre et dont il était impossible

de soutenir la douloureuse expression. Cet homme, âgé de 37 ans, Anglais de naissance, teinturier en soie de profession, pouvait gagner lorsqu'il était occupé jusqu'à 15 schell. par semaine, nous disait-il, mais il n'avait pu trouver d'ouvrage depuis cinq mois. L'officier de secours m'affirma qu'il avait toujours eu une bonne conduite, et que ce n'était ni la paresse ni le vice qui l'avaient réduit en cet état. Sa femme, accroupie près d'un foyer délabré, tenait un petit enfant au sein; trois autres enfants tout jeunes, et pieds nus, étaient en dehors de la cabane. Le père nous avoua que les autres étaient sortis dans l'espoir de *trouver quelque chose, soit en mendiant ou autrement.* Il n'avait depuis cinq mois d'autre moyen d'existence que ce que le bureau de secours consentait à lui donner, et ce que rapportaient les enfants(1)! Malgré l'extrême dénûment de cette famille, elle refusait le refuge du Work-house.

Dans une cour (2) de cet abominable quartier, nous avons trouvé une famille qui nous a paru encore plus misérable que la précédente, si cela est possible. Elle habitait une chambre unique, située au dessus du rez-de-chaussée, bien éclairée, assez grande, mais à laquelle on arrivait par un escalier sale et obscur, dont

---

(1) Cette cabane est située dans la partie de Bethnal-Green appelée *Weatherhead Gardens.* Jardins! quel nom pour de petites cours fermées par des planches pourries et occupées toutes par un fumier de porc!

(1) *Dove court, Cock-Hill* (Bethnal-Green).

chaque marche branlait sous les pieds. Cette famille se composait de huit personnes, toutes présentes au moment de notre visite. Le chef de la famille était un tisserand en velours, jeune encore, et Anglais de naissance. Il gagnait 7 schellings et demi par semaine, mais il n'était pas constamment occupé. Son logement lui coûtait 2 schellings et demi la semaine, et il y avait près de deux mois qu'il n'avait pu payer le loyer. Le seul objet qui garnissait la chambre était le métier à tisser; il n'y avait pas un meuble, ni chaise, ni table, ni lit. Dans un coin était un gros tas de paille hachée, à demi caché par un lambeau de toile, et dans cette paille étaient enfouis trois enfants *tout nus*, comme des animaux, sans un reste de haillons sur le corps! La femme nous tournait le dos, essayant en vain de rattacher les débris de ses vêtements de manière à se laisser voir ; l'homme était vêtu d'un habit bleu après lequel brillaient encore deux ou trois boutons ciselés ; il n'avait pas de chemise. Il nous reçut poliment, et nous exposa avec tristesse, mais avec calme, toute l'horreur de sa condition. Il tenait une Bible à la main au moment où nous entrâmes, et comme l'officier de secours lui demandait pourquoi il n'allait point à l'église, il montra sa poitrine nue, sa femme immobile de honte dans un coin, ses enfants qui se blottissaient les uns derrière les autres pour éviter nos regards, et il répondit que bientôt il ne pourrait plus sortir, même pour aller demander de l'ouvrage. Cette famille passait pour être honnête; l'officier de secours avait déjà plusieurs fois distribué des vêtements, mais le manque d'ouvrage avait forcé le père d'échanger con-

tre du pain les dons de la charité. Cette chambre, nous disait le malheureux, n'avait pas toujours été aussi vide que vous la voyez, il fut un temps où j'aurais pu vous offrir un siège, mais tout a passé, pièce à pièce, chez le *pawn-broker*, c'est le prêteur sur gages, industriel patenté, le fléau des classes pauvres, et dont l'espèce est aussi nombreuse et aussi nuisible que celle des vendeurs d'*esprits*. La classe entière des tisserands à la main, en soie comme en velours, est, comme nous le verrons bientôt, dans une situation presque aussi désespérée que celle que nous venons de décrire. Ceux qui ne sont pas encore descendus au degré extrême de la misère physique sont menacés à chaque instant d'y tomber.

Ces deux exemples sont les plus tristes de tous ceux dont nous avons été témoins; mais ils ne sont point cependant des exceptions; les logements les plus rares dans ce quartier sont ceux où l'on trouve quelque mobilier : le lit avec des draps et des couvertures y est un objet de luxe presque inconnu. Les familles qui ne couchent pas sur la paille hâchée, comme celles que nous venons de visiter, n'ont qu'un cadre de planches, recouvertes de vieux habits et de débris de couverture, et le père, la mère et les enfants, s'y blottissent pêle-mêle. Et ce n'est pas un seul district de la ville de Londres, qui a le privilège d'une pareille misère. Les quartiers de *Shoreditch*, *White-Chapel*, *Schadwell*, de *Saint-Gilles*, de *Saint-Olave*, nous offriraient à chaque pas des scènes semblables à celles que nous venons de décrire; ceux qui renferment beaucoup d'Irlandais, comme Schadwell et Saint-Olave, nous feraient voir la misère sous un as-

pect plus hideux encore, la misère unie à la saleté, à la dégradation volontaire, à la plus brutale ivrognerie. Le paupérisme, quand il frappe des malheureux d'origine anglaise, a quelque chose de sinistre et de fatal qui inspire une sorte de respect et presque de l'effroi : on éprouve en sa présence le sentiment qu'inspirent les grandes infortunes. Il n'en est pas de même de la misère irlandaise, dont nous donnerons plus loin l'explication ; elle fait horreur, elle dégoûte, car elle étale ses haillons avec une cynique impudence, et l'on dirait qu'elle se complaît dans la malpropreté. J'ai observé avec étonnement que les deux chefs de famille dont j'ai raconté plus haut la détresse ne m'ont rien demandé ; le second surtout m'a frappé par sa résignation. Il semblait indifférent aux secours que lui promettait de nouveau l'agent de la charité, comme s'il eût compris qu'à une misère si grande l'aumône était un remède insuffisant. Au contraire, lorsque nous visitions des Irlandais, toutes les mains se tendaient vers nous ; dès que nous sortions d'une maison, les voisins nous pressaient d'entrer chez eux, disant que leur logement était encore en plus mauvais état, afin d'intéresser à leur profit notre curiosité. Ils se disputaient avec la bassesse la plus vile l'espoir d'une charité ; chacun d'eux était seul digne de l'aumône, à l'exclusion de tous les autres. « Ne donnez « rien, nous criait-on de toutes parts dans une cour « pendant qu'une femme nous suppliait de lui faire l'au- « mône d'une pièce de six pences; ne donnez rien, c'est « pour s'enivrer davantage, car elle l'est déjà ! »

La misère anglaise, chez les tisserands surtout, con-

serve jusque dans le plus affreux dénûment un caractère de dignité. Tous ceux qui ont visité les pauvres tisserands, dont nous exposerons bientôt la détresse, ont été vivement étonnés de leur force morale et de leur intelligence. Voici ce qu'un tisserand de Bethnal-Green répondit à l'un des commissaires chargé de l'enquête qui concerne sa profession : — « Avez-vous des « enfants, demande-t-on au pauvre? — Non, répond-il; « j'en ai eu deux, mais, grâces à Dieu, ils sont morts! « — Est-ce que vous exprimez de la satisfaction de la « mort de vos enfants? — Oui, je suis débarrassé du « fardeau de les nourrir; et eux, pauvres chères créa- « tures! ils sont affranchis des misères de cette vie « mortelle. — Combien payez-vous de loyer? — Il « serait mieux de me demander : Combien devez-vous « payer? payer son loyer est devenu chose inaccoutu- « mée chez les tisserands; je dois payer cinq ou six « schellings la semaine, et c'est une des misères de « notre profession que nous devions payer un loyer si « élevé. Il nous faut beaucoup de place, beaucoup de « jour, etc... (1) »

Une Société philantropique de la ville de Manchester a chargé spécialement un ministre de visiter les pauvres, afin de leur distribuer les consolations religieuses, l'instruction morale, et quelques aumônes. Le *ministre des pauvres* de Manchester, M. George Buckland, bien

(1) *Handloom Weavers Inquiry*. PART. II. Report of James Mittchell, p. 242.

digne, par son esprit de tolérance et de charité, de la sainte mission qui lui est confiée, publie chaque année, par ordre de la Société dont il est l'agent, des extraits de ses rapports. C'est lui qui est le plus en état assurément de bien connaître la nature et l'étendue du paupérisme qui afflige cette vaste métropole de l'industrie anglaise. Du 18 septembre 1837 au 7 janvier 1839, il a fait 5,190 visites aux pauvres de Manchester, et nous avons eu l'honneur d'être accompagné par lui, lorsque nous avons voulu juger de nos propres yeux la misère Britannique. Voici quelques faits que nous empruntons au révérend George Buckland, et qui sont de tout point confirmés par ce que nous avons vu avec lui.

« Dans une tournée faite, le 4 décembre 1837, dit M. George Buckland, j'entrai sur la prière d'une pauvre femme dans une maison qu'elle m'avait désignée. Là, se trouvait une femme avec son mari et trois petits enfants vivant, ou plutôt *existant* dans une seule chambre. La maison se composait de deux pièces, et celle du bas était occupée par une famille qui paraissait dans la même situation. La chambre offrait le spectacle du plus grand dénûment; elle était absolument nue, à peu près comme ceux qui l'occupaient. Une vieille chaise, une petite terrine de métal, un petit vase de terre, composaient tout le mobilier. Dans chaque coin de la chambre, vis à vis le foyer, était roulé un petit paquet malpropre : c'était le lit, sans matelas, et même sans paille! l'homme était un tisserand en calicot; il avait quitté ce métier pour un emploi plus avantageux qui, après quelque temps, lui avait manqué. Le maître qui l'avait occupé m'apprit que cet

homme ne passait ni pour un paresseux, ni pour un débauché (1). »

5 février 1838 — «..... Je suis descendu dans une cave habitée par un tisserand. Sur un mauvais lit était étendue sa femme, en couches, si mal que je l'entendais à peine parler; dans un autre coin de cette cave sombre et humide j'aperçus un enfant mort, placé sur la chaîne du métier; je demandai à l'homme pourquoi il ne l'avait pas fait enterrer, car il y avait presque une semaine qu'il était mort; il me répondit qu'il n'était pas en état de payer pour le faire enterrer... Le pauvre homme, qui gagne tout au plus sept ou huit schellings la semaine, était lui-même malade, et il n'avait rien gagné la semaine qui précéda les couches de sa femme, auxquelles il lui avait été impossible de se préparer (2). » Pour comprendre ce fait horrible, il faut savoir que cet homme était Irlandais et, comme tel, mis en dehors de la charité de la ville de Manchester. — « Sans l'assistance d'une pauvre femme, ajoute M. Buckland, cette famille aurait assurément péri. » Le charitable et tolérant ministre prend occasion de ce fait pour apprendre à ses concitoyens que le premier devoir de la charité chrétienne est

(1) *Fifth report of the ministry to the poor, commenced in Manchester, january* 1833. Il serait bien à désirer que toutes les villes anglaises eussent une institution semblable; celle-ci est fondée à l'exemple des *Visiteurs* des pauvres, institués à Boston, par le R. Tuckerman.

(2) *Ibid.*, p. 54.

de sauver une créature humaine, à quelque culte qu'elle appartienne, du danger de mourir de faim.

« Je pourrais vous conduire, dit M. Buckland dans son sixième rapport, dans des lieux où des familles entières sont amenées par la misère, je puis le dire en toute vérité, à mourir de faim; et cela, sans qu'il y ait eu aucune apparence de leur faute (1).

« Je visitai une chambre qui présentait un dénûment presque absolu, sauf qu'elle contenait un lit; là était couchée une femme avec un petit enfant qui n'avait que quelques heures, et quatre autres enfants. Quand j'entrai dans cette chambre elle était plongée daus une complète obscurité, et l'homme était sorti pour emprunter une chandelle; lorsqu'il revint avec une lumière, une scène de détresse, que je n'oublierai jamais, s'offrit à ma vue. Je dois renoncer à la décrire. J'eus la satisfaction de m'assurer que cette misère n'etait le résultat ni de la paresse, ni de la mauvaise conduite, mais de maladie prolongée et d'infortune. »

« Il y a bien des raisons de croire, dit avec beaucoup de raison M. Buckland, que bien peu d'entre ceux qui donnent le ton à l'opinion publique, ont une connaissance entière et pratique de la condition présente et des besoins des classes laborieuses. Il faut pour acquérir cette connaissance beaucoup de peine et d'observation, et la plupart d'entr'eux ne sont pas disposés à prendre cette peine. Un coup d'œil jeté à la surface ne suffit pas.

---

(1) *Sixth report of the ministry to the poor* 1840, p. 15.

Il faut voir le peuple non seulement dans la rue et à l'atelier, mais surtout à domicile, et dans les lieux où il va chercher ses plaisirs (1). »

4 novembre 1840. — « Depuis notre dernière réunion, la condition matérielle du peuple a empiré, je suis fâché de le dire... l'hiver s'annonce sous un aspect sinistre (2). »

2 décembre 1839. — « Il est bien pénible d'être témoin des souffrances et des privations auxquelles bien des gens sont en ce moment condamnés. Il est admis généralement qu'une grande partie de leur misère est le résultat de l'ignorance et du vice; je puis affirmer cependant qu'en ce moment les personnes les plus laborieuses et les plus méritoires (deserving) souffrent les dernières rigueurs de la misère. Ce n'est pas une chose rare pour un tisserand à la main de passer au travail toute la nuit ou peu s'en faut; je sais que de sérieuses maladies sont fréquemment produites par ce long travail et ce long séjour dans une cave humide, sans nourriture suffisante pour entretenir la force et la santé. J'ai été ce matin voir un homme dont le caractère moral et religieux m'inspire le plus grand respect, qui est tombé malade, et je crains bien qu'il ne se rétablisse jamais, pour avoir donné au travail le temps consacré au repos. — Dans une maison absolument privée de tout objet de mobilier vivaient un homme, une femme et trois enfants... Je

(1) *Sixth report of the ministry to the poor*, p. 15-16.
(2) *Ibid.* p. 59.

les ai secourus en certaines occasions, mais ils auraient péri infailliblement sans la charité de leurs pauvres voisins (1). » C'était encore une famille irlandaise.

6 janvier 1840. — « Il est presque impossible de donner une idée des scènes dont je suis témoin aux personnes qui n'y ont pas assisté elles-mêmes. A celui qui voudrait les comprendre dans toute l'étendue de leur hideuse réalité je dis : Allez et voyez vous-même. Je citerai pourtant un exemple, un bien triste cas, c'est vrai, mais qui n'est pas pire que des centaines d'autres que je pourrais choisir dans cette ville populeuse. Je suis allé dernièrement pour voir une femme et un enfant qu'on me disait être bien malades; je les trouvai dans une cave, couchés sur un méchant lit, la mère dans un accès de fièvre, l'enfant près d'expirer d'une inflammation de poitrine. Le plancher était presque aussi humide que le sol de la rue, et les murs étaient couverts en partie d'une végétation vivante. Pour rendre le tableau plus affreux, ce trou humide ne renfermait pas une parcelle de nourriture ou de combustible. Le père de famille, avec un autre enfant, était assis sur un banc à côté d'un métier immobile, arrêté par le manque d'ouvrage et la maladie.. et cela n'est que l'esquisse du tableau... Un fait encore... Observant que l'humidité du sol provenait d'un endroit particulier de la chambre, je priai l'homme d'écarter une planche qui ne tenait presque plus, et dessous j'aperçus un conduit profond et obstrué, rempli jusque par dessus

(1) *Sixth report of the ministry to the poor*, p. 21.

les bords d'une matière noire fluide, qui exhalait une insupportable puanteur. Il y a dans le voisinage un grand nombre de caves, dans la même condition, qui sont habitées par les plus misérables d'entre les créatures humaines. »

« Voici un autre cas de détresse plus affreuse encore, cas de mort, qui, d'après toutes les informations que j'ai prises, n'a pas eu d'autre cause que la faim. Un jeune homme de 26 ans, avec une femme et un enfant, et la femme sur le point d'accoucher, avait été depuis longtemps sans ouvrage, excepté pendant des intervalles incertains et courts; il s'affaiblit et devient malade; la nuit qui précéda sa mort, il travaillait, mais n'ayant pas mangé depuis un temps considérable, il tombe en bas de son métier, le délire s'empare de lui, et quelques instants après la mort met fin à sa pauvreté et à ses souffrances (1). »

A mesure que l'hiver avance, la condition des classes laborieuses devient plus sévère, et le maire de Manchester ayant prié M. Buckland de diriger une enquête, on trouve que la situation des ouvriers pauvres est au dessous de toute description, qu'elle dépasse tout ce que l'imagination la plus féconde peut supposer. Un nombre immense d'ouvriers est inoccupé, ou bien il ne travaille que pendant un temps court et incertain. « Parmi les nombreuses familles que nous avons visitées, dit le rap-

(1) *Sixth report of the ministry to the poor*, p. 24-25.

porteur, nous en avons rarement rencontré une qu'on pût dire occupée (1). »

Tout ce que nous pouvons ajouter à cette peinture de la misère à Manchester, c'est que, au mois de juin 1840, en accompagnant M. Buckland, nous avons été témoin de faits aussi extrêmes que ceux rapportés plus haut. Nous avons vu une pauvre famille irlandaise qui était sur le point de périr de faim, n'ayant déjà plus la force de descendre l'escalier pour réclamer du secours. Ceux que le ministre des pauvres distribue, dans des cas désespérés à des Irlandais, sont une infraction flagrante aux volontés de la charité publique de la ville de Manchester. Il n'y a rien ici pour la misère irlandaise : heureuse la florissante cité, si le salutaire exemple de quelques familles du troupeau irlandais mortes de faim pouvait la sauver des dangers dont la menacent la présence et l'immigration continue de la race maudite !

Ajoutons pour compléter le tableau, que plus de la moitié des habitants de Manchester sont si misérables ou si dégradés, qu'ils ont recours à la charité publique pour mettre leurs enfants au monde. La comparaison des naissances à l'hôpital des femmes en couches de Manchester, donne une moyenne annuelle de 4,300 enfants mis au monde aux frais de la charité (2) !

---

(1) *Sixth report of the ministry to the poor*, p. 26.

(2) *The moral and physical condition of the working classes in Manchester*, by James Philips-Kay, p. 69.

Le dernier rapport de *Lying-in hospital* nous apprend que,

Si nous passons en Écosse, dans les grandes villes d'Édimbourg, de Glascow, de Paisley, nous y rencontrerons un nombre plus grand encore d'êtres humains amenés au dernier terme de la détresse physique, et des scènes plus hideuses, plus lugubres encore.

« Je puis dire avec vérité, s'écrie un homme de bien qui a été témoin de la misère écossaise, que j'ai entendu bien des êtres souffrants et à l'agonie, pousser le cri de la détresse vers le Seigneur, ce qui, selon l'avertissement de l'Écriture, est une souillure au milieu de nous ! » Si l'on jette les yeux sur les tableaux suivants que nous empruntons à des témoignages authentiques, on verra que les paroles que nous venons de citer ne sont pas seulement une exclamation biblique, en manière d'ornement littéraire. Nous laissons parler les témoins :

« J'ai vu beaucoup de misère en mon temps (c'est le ministre d'une paroisse de la ville d'Édimbourg qui parle), mais jamais je n'ai été témoin d'une accumulation de misère semblable à celle qu'offre en ce moment cette paroisse (*old church*). Quelques-uns des Irlandais qui y vivent sont bien misérables, mais les plus misérables, et de beaucoup, sont des Écossais. J'ai vu une femme et cinq filles, avec une autre femme, dans une maison où il n'y avait ni siège, ni table, ni lit, ni draps, ni au-

---

du 2 mai 1838 au 1er mai 1839, 3,425 pauvres femmes en couches ont été secourues, et 3,477 enfants mis au monde.

Voyez *Juvenile delinquency in Manchester*, by Beaver Neale, p. 10, note.

cune espèce d'ustensiles de cuisine. Cette femme recevait la plus large aumône qu'accorde la charité, 2 sh. 6 deniers la semaine. — Je vois souvent la même chambre occupée par deux couples mariés, qui n'ont de lit ni l'un ni l'autre. — Je suis entré le même jour dans sept maisons où il n'y avait pas de lit, et dans quelques-unes pas même de paille. J'ai trouvé des vieillards octogénaires couchés sur des planches nues. — Beaucoup dorment dans les mêmes habits qu'ils portent pendant le jour. — Je peux citer le cas de deux familles écossaises, vivant dans une misérable cave, lesquelles étaient venues ici de la campagne dans l'espoir de trouver de l'ouvrage. Depuis leur arrivée, elles avaient eu deux morts, et une troisième personne d'entr'elles était à l'agonie. Dans le lieu qu'elles habitent, il est impossible de distinguer à midi une figure humaine sans lumière artificielle. Dans un coin, on voyait un tas de paille putrescente pour une famille; dans le coin opposé un autre tas de paille pour la seconde famille. Dans un troisième coin était un âne, tout à fait l'égal ici de ces humaines créatures. Il y a de quoi faire saigner un cœur de diamant, à voir une pareille accumulation de misère dans un pays comme celui-ci (1). »

« Le fait est, dit Chambers, dans le *Journal d'Édim-*

---

(1) *Evidence given by the Rev. D. Lee minister of the old Church before the commissionners of religious instruction*, 18 février 1836. Voyez *On the menagement of the poor in Scotland*, p. 6.

bourg, en parlant de la condition du grand nombre des travailleurs de cette ville, le fait est qu'ils vivent dans une condition telle que si on lui compare l'existence de la plupart des animaux domestiques, cette existence est une vie de luxe (1). »

« J'ai vu bien des gens, dit M. Alison, surtout des femmes, incapables de se procurer des vêtements pour aller à l'hôpital ou renvoyés comme incurables, repoussés par les autres institutions de charité ; ils périssaient par suite du besoin et de la nudité, et ne recevaient de secours qu'à leurs derniers moments, de quelques-uns de leurs voisins un peu moins misérables. — « J'ai été témoin, au mois de mars 1840, d'un fait précisément de cette nature : Je trouvai une jeune femme, qui avait précédemment servi dans une famille respectable, étendue sur le plancher d'une chambre obscure, avec une couverture en lambeaux, la tête appuyée sur une pierre. Elle était à la dernière période de la consomption. Elle m'assura qu'elle n'avait pas eu d'autre lieu de repos depuis six semaines, et qu'elle n'avait vécu que de ce que lui avait donné une pauvre veuve avec laquelle elle vivait, et qui recevait du Work-house 9 deniers la semaine. Elle mourut avant que je pusse la faire admettre à l'hôpital (2). »

« Au printemps de 1838, saison qui fut très-rigou-

---

(1) *Chambers Edimbourg journal*, february 16-1839.

(2) *On the menagement of the poor in Scotland*, pag. 32.

reuse, j'ai vu trois jeunes femmes avec chacune un enfant naturel au sein, sans ouvrage, plongées dans la dernière détresse, et auxquelles on refusa l'entrée du Work-house. Les aumônes que leur faisaient leurs pauvres voisins étaient insuffisantes pour les faire vivre. Après quelques semaines de rude souffrance, les trois enfants moururent, sans aucun doute, des suites du froid et de la privation de nourriture (1). »

Notre cœur est fatigué de ces lugubres citations, et nous croyons que tout le monde pensera avec nous qu'il y a dans les pages précédentes plus de faits qu'il n'en faut pour autoriser la condamnation d'un état social au milieu duquel se produisent de pareilles scènes. Si quelqu'un hésitait encore, s'il ne voulait voir ici, avec les optimistes, que des exceptions peu importantes, résultat nécessaire de l'imperfection des choses humaines, nous l'engageons à étudier avec bonne foi les documents que nous avons cités, et nous sommes assuré, s'il le fait, qu'il ne sera pas aussi réservé dans ses émotions, que nous l'avons été jusqu'ici.

Il n'est pas nécessaire, je pense, d'aller maintenant en Irlande; l'Irlande, comme nous l'avons dit déjà, n'a plus rien à nous apprendre. Nous n'y trouverions pas des exemples de misère plus étendue ni plus profonde; la seule différence en Irlande, c'est que la misère y est universelle, tandis qu'elle n'est encore que partielle en Angleterre et en Écosse.

---

(1) *On the menagement of the poor in Scotland*, p. 83.

Si nous n'allons pas chercher au fond de la société française des faits analogues à ceux que nous avons recueillis en Angleterre, ce n'est pas qu'il nous serait impossible d'en rencontrer. Malheureusement il nous suffirait d'entrer dans le quartier des pauvres à Lille, à Reims ou à Mulhouse, pour voir des scènes à peu près semblables à celles que nous avons décrites plus haut. Cependant, j'ai la certitude que ces exemples d'extrême détresse sont plus rares chez nous, et moins affreux que ceux offerts par l'Angleterre. D'abord, nous n'avons pas d'Irlandais, et les misérables, trop nombreux sans doute, qui forment la couche inférieure, le *caput mortuum* des cités industrielles, ne sont qu'une population insignifiante, si on les compare à toute la population française ; ensuite, la population souffrante a beaucoup plus de moyen de secours en France qu'en Angleterre, bien que notre pays ne soit pas affligé du fardeau de la charité légale. Nos hôpitaux s'ouvrent beaucoup plus facilement à la misère que les *Work-houses* et hôpitaux d'Angleterre; les hôpitaux des grandes villes, en ce pays, les magnifiques établissements de la charité volontaire, sont presque exclusivement le privilège des domestiques et des souscripteurs. Le plus grand nombre des pauvres des villes en Angleterre reste en dehors de la charité.

Une preuve matérielle et bien frappante que la misère est moins générale et moins extrême en France, c'est que nulle part, dans nos cités, on ne voit des bandes de misérables aussi déguenillés, des troupes d'enfants aussi nus qu'en Angleterre. On aurait beau parcourir les plus

pauvres quartiers des villes de France, on ne rencontrerait nulle part des enfants aussi délaissés, des troupes de pauvres petits, pieds nus, se récréant dans la boue des rues, comme nous en avons vus surtout à Liverpool, où, dans une seule rue (1) qui n'est pas très-longue, j'ai compté 140 enfants de 4 à 8 ans, pieds nus, abandonnés à l'éducation de la voie publique! Mais nous parlerons des enfants plus loin.

Le but de nos recherches jusqu'ici a été l'étude de la misère sociale, la constatation de son existence, afin de remonter plus sûrement à ses causes; que pourraient nous apprendre maintenant des faits particuliers de misère empruntés à la population française ou à celle d'un autre pays? L'Angleterre est le pays où ces faits ont le plus de signification et d'importance, parce que l'Angleterre est le pays où l'industrie est le plus développée, la production plus active, la richesse plus grande, et c'est pour cela que nous l'avons choisie de préférence dans cette partie de notre ouvrage; d'ailleurs c'est là aussi que nous avions le plus de facilité d'obtenir des faits authentiques, attestés par des témoignages officiels, à cause des nombreuses enquêtes qui depuis quelques années ont commencé l'inventaire de cette grande société. Nous n'abandonnons pas pour cela la misère française, que nous allons retrouver bientôt. Passons maintenant à une rapide esquisse de la condition morale des classes laborieuses.

---

(1) Lace-Street.

CHAPITRE IV.

DE LA CONDITION MORALE DES CLASSES INFÉRIEURES.

Une des grandes difficultés que présentent les sciences sociales, et peut-être un des plus grands obstacles à leurs progrès, c'est qu'on ne peut pas appliquer à leur étude une méthode aussi rigoureuse ni aussi claire que celle à laquelle les sciences physiques doivent leur rapide avancement. Par exemple, comme sur aucune question on ne peut tout étudier ni tout dire à la fois, il est nécessaire de diviser et subdiviser le sujet dont on s'occupe, afin d'arriver par la connaissance des parties à celle du tout. Les divisions sont aussi indispensables dans les sciences sociales que dans les sciences positives, mais rien n'est plus difficile en exécution que de diviser une

étude morale sans nuire à l'ensemble. Ainsi, dans le sujet qui nous occupe, nous sommes obligé, sous peine de tomber dans une inextricable confusion, de diviser la question de la misère en plusieurs parties, et ces parties elles-mêmes en plusieurs chapitres. Mais tout se tient tellement dans cette question, elle forme une masse si compacte, qu'il est très-difficile d'en détacher des fragments ; comment faire pour séparer, par exemple, les habitations de la misère de ceux qui y vivent, la condition physique des pauvres de leur condition morale? On a beau se proposer de marcher avec méthode, on est obligé à chaque instant de revenir sur ses pas ou d'anticiper sur la route, de tomber dans des redites fatigantes ou d'entamer prématurément les sujets que l'on avait réservés. Le lecteur a dû être frappé plus d'une fois des inconvénients que nous signalons ici, sans espoir de les lui épargner dans la suite de notre travail.

C'est surtout dans ce chapitre que ces fautes inévitables menacent d'être pour nous un sérieux embarras. A nos yeux, la condition morale des classes laborieuses est le résultat, la conséquence directe de leur condition physique; elle n'est intelligible que pour celui qui possède la parfaite connaissance des faits qui constituent la misère physique, et nous devons prier le lecteur de les avoir présents à son souvenir en lisant ce qui va suivre. Ce n'est pas seulement pour mieux comprendre l'état moral des pauvres qu'il est nécessaire d'avoir toujour présent à l'esprit leurs privations et leurs souffrances, c'est pour atténuer le sentiment de dégoût et de mépris qu'inspirent leur dégradation et leurs vices. Dans

cette étude, il y a un autre danger à courir que celui de s'abuser sur la véritable condition économique des sociétés, il y a le danger de s'endurcir le cœur, d'étouffer en soi la pitié, et de ne plus voir dans la misère que le juste châtiment d'une vie d'imprévoyance et de désordre.

Nous avertissons encore que dans ce chapitre nous ne dirons pas tout ce que nous avons à dire sur la condition morale des classes pauvres; nous ne ferons qu'exposer et décrire ce que nous avons pu en comprendre, nous réservant d'en rechercher l'explication et les causes dans la partie suivante de l'ouvrage. Cependant, en racontant les faits, nous en préparerons d'avance l'explication, car plus d'une fois ces faits apporteront avec eux la cause qui la produit.

Nous croyons être en mesure de démontrer que la misère physique, lorsqu'elle arrive à un certain degré, lorsqu'un travail qui n'est jamais assuré n'accorde à des fatigues prolongées qu'un salaire insuffisant, cette misère extrême, telle que nous venons de l'étudier, a pour conséquence inévitable une rechute en barbarie, un retour à la vie sauvage. On sait ce que l'esclavage fait des populations serviles; on sait que des vices inconnus à l'espèce libre se manifestent chez les esclaves, et que leur dégradation morale fortifie l'autorité du maître de toute la puissance de l'orgueil et du mépris : les vices de la population noire, conséquence forcée de l'esclavage, sont le plus grand obstacle à son affranchissement. Il en est de même de la misère; elle ne fait pas seulement souffrir le corps, elle dégrade l'âme, elle en use peu à

peu toutes les forces par l'humiliation et l'insensibilité qu'amène l'habitude de souffrir. Comme l'esclavage, la misère aussi a ses vices inconnus à la population aisée, et ces vices opposent comme un obstacle invincible aux généreuses intentions qui veulent la combattre le mépris qu'ils inspirent.

Les classes qui subissent la misère sont enfermées dans un cercle fatal, d'où les efforts les plus héroïques, partant d'elles-mêmes et de ceux qui veulent les sauver, pourront seuls les arracher. Une nécessité implacable semble avoir fermé pour jamais sur elles ce cercle de fer. La misère physique amène bientôt après elle la misère morale; et celle-ci opère si énergiquement sur la première pour l'augmenter, pour la faire descendre au dernier terme, qu'elle en paraît la cause unique. Les deux misères s'engendrent l'une de l'autre, de façon qu'il est presque impossible de découvrir leurs véritables causes, et que des écrivains distingués ont fait peser sur les vices du pauvre toute la responsabilité des souffrances et des privations qu'il endure.

Voici le tableau de la condition morale des classes pauvres, tel que les faits que nous avons recueillis nous ont permis de le tracer.

C'est dans l'enfance qu'est déposé le germe des vices et des vertus de l'homme; si l'on sait quelle éducation reçoit une certaine classe d'individus, si l'on connaît exactement le milieu dans lequel sont élevées les générations qui la composent, on pourra décider d'avance avec certitude quel rang elle occupera dans l'échelle de la moralité et de la dignité humaines.

Nous avons dit dans le chapitre précédent que, dans les quartiers des villes populeuses de l'Angleterre habités par la misère, on voyait les rues, surtout les ruelles et les cours, remplies d'enfants de 4 à 8 ans, sales, déguenillés, pieds nus, prenant leurs ébats dans la boue des ruisseaux, afin d'échapper à l'obscurité et à l'air impur des habitations de leurs familles. Toutes les villes d'Angleterre que nous avons parcourues nous ont offert le triste spectacle de bandes d'enfants immondes, vaguant comme de petits animaux, à travers les quartiers où vivent les classes pauvres. Le dimanche surtout, les rues de ces quartiers présentent un aspect indescriptible. Les petites places et les cours sont remplies, on peut le dire sans exagération, de jeunes enfants complètement abandonnés, rassemblés en petits groupes, souvent couchés en tas sur le pavé boueux ou le fumier. Cependant, si une ville mérite la préférence sous le rapport de l'abandon et de la saleté des enfants, c'est la ville de Liverpool. Le tableau de la condition de l'enfance dans les villes les plus peuplées de l'Angleterre étant le même pour toutes à peu près, nous ne donnerons qu'une rapide esquisse de ce qu'elle est à Manchester, parce que nous avons ici d'autre témoignage que nos propres souvenirs, et que nous pouvons emprunter ce que nous avons à en dire à la description très-exacte faite par un habitant éclairé de cette grande ville.

« La grande majorité des enfants pauvres à Manchester, dit M. Beaver Neale, l'auteur d'une brochure sur les *Jeunes délinquants* de cette ville, est mise au monde avec le secours de la charité publique; et si les parents

n'ont ni le moyen ni le souci de pourvoir eux-mêmes à la naissance de leurs enfants, quelle chance ont ces tristes rejetons de la misère de recevoir plus de marques de la sollicitude de leurs parents pendant leur vie que ceux-ci n'en ont données à leur naissance ?

« L'enfant de l'homme, on le sait, exige plus de soins, est plus difficile à élever que les petits de tous les autres animaux. Mais, à Manchester, l'enfant du pauvre reçoit moins de soins de sa mère que les animaux n'en témoignent à leurs petits, pour lesquels on les voit quelquefois périr.

« La mère, heureusement délivrée, reprend aussitôt ses occupations habituelles, et laisse son enfant à la charge de quelque vieille mercenaire, ou d'un enfant à peine plus âgé que celui qu'elle vient de mettre au monde. Sous l'influence de cet abandon, ou de ces soins inintelligents, il se manifeste, à Manchester, une grande mortalité parmi les enfants jusqu'à l'âge de deux ans. Trois fois heureux pourtant ceux qu'emporte une mort prématurée, qui leur épargne une vie coupable et peut-être la fin des criminels !

« Quel est le sort de ces robustes enfants qui ont survécu à ces premières épreuves ? Doivent-ils attendre une tendresse et une sollicitude qui leur ont été refusées pendant leur enfance ? Encore moins doivent-ils espérer que l'on s'occupe de leur éducation morale ou de leur instruction !

« Quiconque a visité les habitations des pauvres à Manchester, quiconque a passé, surtout le dimanche, à travers les quartiers qu'ils occupent, a dû être surpris

de voir un si grand nombre d'enfants pieds nus, en guenilles, mal peignés, sales comme des petits hérissons, qui, de deux à six ans et au dessus, fourmillent dans les rues, les uns rampant dans la boue et les ordures, les autres, ramassés en groupes, engagés à quelque amusement de fainéantise. La gaîté, la vivacité de la jeunesse, qui se montrent encore dans des circonstances si défavorables, sont un triomphe pour la nature humaine, qui peut endurer une situation pareille; et le spectateur serait presque disposé à sympathiser avec la gaîté de ces pauvres enfants, s'il ne songeait pas avec tristesse, « qu'autour de leurs pas veillent les redoutables puissances de la destinée (1).

« Ainsi se passent les jours de l'enfance, sans instruction religieuse et d'aucune espèce, et loin d'être placés sous aucune surveillance, de recevoir quelque enseignement moral, ils sont abandonnés, comme des petits ânes sauvages, à la jouissance d'une liberté en opposition directe avec la condition qui les attend dans la vie, et qui doit leur devenir fatale (2). »

Le vagabondage est la conséquence naturelle d'une enfance ainsi délaissée; dès l'âge de six à huit ans, les

---

(1) « All around their footsteps wait
« The minister of human fate
« In direful train. »

(2) *Juvenile delinquency in Manchester*, by W. Beaver Neale, 1840, page 10, 11, 12. L'auteur nous apprend que 3,650 enfants abandonnés sont annuellement ramassés dans les rues par la police de Manchester.

enfants pauvres sont envoyés par leurs parents à travers la ville, avec injonction de ne rentrer à la maison qu'avec une certaine somme d'argent, ou une certaine quantité de provisions (1). Ils mendient, vendent des allumettes, du ruban, du sable, et beaucoup ajoutent de bonne heure le larcin à leur vagabonde industrie.

De 12 à 14 ans, ceux qui ont plus de penchant au mal, ceux que des parents criminels sollicitent à le commettre par leurs paroles et leurs exemples, entrent pour jamais dans la carrière du vol et de la prostitution.

En quatre mois, du 17 octobre 1839 au 17 février 1840, 1,251 délinquants des deux sexes, âgés de moins de 20 ans, ont été arrêtés par la police de Manchester, et conduits devant les magistrats pour diverses affaires; sur ce nombre, il y avait 290 filles, environ un tiers. 116 de ces jeunes criminels furent renvoyés devant les Assises pour être jugés par le jury; 65 de ces derniers ne savaient ni lire ni écrire, 41 lisaient et écrivaient imparfaitement, 10 incertains ne sont classés ni dans l'une ni dans l'autre catégorie (2).

En 1831, 3,032 individus furent emprisonnés pour offenses de toute sorte, à Manchester; ce nombre de criminels est pris sur une population de 240,000 individus, car le bourg de Salford y est compris, ce qui donne 1 prévenu sur 78 habitants!

---

(1) *Juvenile delinquency in Manchester*, by W. Beaver Neale, p. 13.

(2) *Ibid.*, p. 26-27.

Depuis 1816, on déplore tous les ans dans le Parlement britannique l'ignorance dans laquelle les classes inférieures sont plongées, et l'absence de moyens d'instruction pour les enfants pauvres. Le comité de l'éducation des classes pauvres, présidé par M. Slaney, en 1838, disait dans son rapport que dans la vaste métropole de l'Angleterre les moyens d'instruction à la portée des classes pauvres étaient de la plus déplorable insuffisance, et que les résultats de ses enquêtes sur les villes les plus peuplées, les villes de manufactures et les ports de mer, pouvaient se résumer ainsi : « 1° L'éducation donnée aux enfants des classes laborieuses est de la plus déplorable insuffisance; 2° Toute mauvaise qu'elle est, elle ne s'étend qu'à une bien petite portion de ceux qui devraient la recevoir; 3° si le gouvernement ne fait pas les efforts les plus courageux et les plus persévérants, cette négligence appellera infailliblement les plus grands maux sur toutes les classes de la société (1). »

Les rapports faits à l'occasion de l'enquête sur l'éducation, provoquée par la motion de lord Kerry, en 1833, rapports malheureusement incomplets, nous apprennent que sur 4,294,230 enfants de trois à quinze ans, seulement 1,276,647 enfants recevaient l'instruction quotidienne; le rapport au comité parlementaire de 1838 re-

---

(1) *Recent measures for the promotion of education in England*, onzième édition. 1839, p. 5. L'auteur de cette brochure anonyme, et on peut dire officielle, est le docteur Kay.

garde cette instruction comme généralement inutile, et, en bien des cas, pernicieuse. 1,548,890 enfants fréquentaient à la même époque les écoles du dimanche. Suivant le rapport de la société statistique de Manchester sur l'état de l'éducation à Manchester, Salford, Liverpool, Bury et York, population estimée à 553,000 habitants, l'éducation publique devrait être donnée à 80,050 enfants, en déduisant un tiers des enfants de trois à quinze ans pour représenter ceux qui sont instruits en famille; 21,957 suivent des écoles régulières, 29,259 reçoivent une instruction absolument insuffisante et même inutile dans les petites écoles, tenues par des femmes, et 28,834 restent sans aucune espèce d'instruction. Ainsi, sur 80,050 enfants, 58,093 ne reçoivent absolument aucune instruction, ou seulement l'instruction inutile des petites écoles de femmes (1).

« Les rapports des chapelains des prisons, dit lord John Russel dans une lettre au président du conseil, nous signalent qu'un très-grand nombre de pauvres prisonniers n'a jamais reçu aucune connaissance des vérités fondamentales de la religion naturelle ou révélée (2). »

Le chapelain de la maison de correction de Preston consigne dans son rapport que, sur 1,129 individus emprisonnés, 554 ne savaient ni lire ni écrire (3)!

---

(1) *Recent measures for promotion of education in England*, p. 7 et 8.

(2) *Ibid.*, p. 10.

(3) *Gaols Returns under 4 George* IV, c. CXIV, *and* 5 *Geo.* XXIV, c. V, dated 20 febr. 1839.

En 1838, le nombre des jeunes délinquants enfermés dans les prisons de l'Angleterre fut de 12,000 (1) !

« Les progrès rapides de notre civilisation matérielle, dit le docteur Kay dans la brochure que nous venons de citer plusieurs fois (2), ont occasionné dans notre pays un énorme accroissement des populations manufacturières, et malheureusement l'État a négligé l'instruction, la morale et l'éducation religieuse de ces masses d'hommes. Les villes industrielles offrent des signes effrayants : les classes laborieuses, sans rivales pour l'énergie et la vigueur avec lesquelles elles poursuivent leur travail quotidien, sont malheureusement prodigues, incapables d'administrer leur ménage, ou de résister à l'attrait des plaisirs grossiers. »

En ce moment, tous les esprits distingués en Angleterre, ceux du moins que n'aveuglent pas les préjugés et les intérêts de parti, sont fortement préoccupés des conséquences dont l'ignorance et la dégradation des basses classes menacent leur pays, et ils font tous leurs efforts pour qu'un système d'éducation publique bien entendu succède à l'abandon absolu dans lequel le gouvernement a laissé les classes laborieuses. Déjà nous avons vu de nos yeux des écoles parfaites, destinées aux enfants pauvres, auxquelles il ne manque que d'être plus nombreuses; mais, sans mettre en doute le bien que l'on doit attendre de l'influence d'une bonne éducation, nous croyons que l'éducation ne peut agir que d'une façon

(1) *Recent measures*, etc., p. 13.
(2) *Ibid.*, p. 16.

très-indirecte sur l'amélioration de la condition des basses classes en ce pays. L'ignorance n'est pas la cause la plus active de la démoralisation d'un peuple : introduire la lumière dans le cachot d'un prisonnier, ce n'est pas le rendre libre; si ce bienfait contribue à sa liberté, c'est que la vue de ses fers aura peut-être donné plus de force au désir de la recouvrer. Nous ferons voir plus loin que l'éducation ne peut pas par elle-même tout ce qu'on en attend, et qu'elle ne coopère efficacement à leur salut qu'en leur inspirant l'énergique désir d'être sauvés.

Puisque nous avons parlé des dangers dont la misère ignorante menace la société anglaise, nous allons montrer que ces dangers existent actuellement, qu'ils sont moins éloignés qu'on ne le pense, et que l'opinion des hommes éclairés en tient déjà compte.

« Depuis cinquante ans, dit encore le docteur Kay (1), il s'est opéré un grand changement dans la condition morale et intellectuelle des classes laborieuses. Autrefois, elles considéraient leur pauvreté et leurs souffrances comme inévitables, si toutefois elles songeaient à en rechercher l'origine; aujourd'hui, à raison ou à tort, elles attribuent leurs souffrances à des causes politiques; elles pensent qu'un changement dans nos institutions pourrait grandement améliorer leur condition. » Ici, l'auteur cite la pétition chartiste présentée par M. Attwood. « Cette agitation n'est pas récente; elle a pris beaucoup de formes différentes dans les trente

(1) *Recent measures*, etc., p. 42.

dernières années, et à chaque fois on a pu voir combien il est facile d'entraîner des masses ignorantes, mécontentes et souffrantes. Les districts manufacturiers n'ont pas cessé d'être agités depuis le temps qu'embrassent nos souvenirs; à une époque, c'étaient les *luddistes*, à une autre les briseurs de machines; à des époques répétées, les associations de métiers (*trade Unions*) ont essayé de soutenir les salaires au dessus du taux déterminé par les lois naturelles du commerce, au moyen de suspensions subites du travail, d'émeutes, en employant des bandes de coquins payés pour intimider les maîtres, et même les assassiner... L'agitation devient de jour en jour plus systématique et mieux organisée... On ne doit pas espérer que cet esprit de désordre s'apaise spontanément, ou qu'il puisse être détruit par la force. Le chartisme, ce monstre social, est sorti tout armé du sol où l'on avait voulu détruire par la force les maux dont nous venons de parler. Il est aussi sûr qu'une chose à venir peut l'être, que l'esprit anarchique de l'association chartiste, si on l'abandonne à la direction des causes qui agissent maintenant, deviendra plus formidable d'année en année... Nous ne pouvons considérer avec indifférence, nous l'avouons, la grandeur de la force physique mise en mouvement par des hommes aussi ignorants, aussi dépourvus de principes que les chefs chartistes; et sans nous attendre à des troubles intérieurs qui méritent le nom de *guerre civile*, nous regardons comme très-probable que la propriété et les personnes seront exposées à des violences sur certains points du pays, de façon à gêner matériellement la prospérité de nos manu-

factures et de notre commerce, à ébranler la confiance mutuelle des négociants, et à diminuer la stabilité de nos institutions politiques et sociales. » L'auteur nous apprend ensuite que le chartisme sait assez bien employer les sentences de la Bible à son usage, et qu'il vole ainsi à l'aristocratie anglaise l'habile moyen à l'aide duquel elle a réussi jusqu'ici à conduire le peuple. « Les chartistes savent exalter la superstition du peuple en faveur de leurs doctrines, en employant des passages de l'Écriture sur le sens desquels une population ignorante se méprend facilement. Ils mettent continuellement devant elle les versets de l'Écriture qui parlent du riche comme d'un oppresseur, ceux qui montrent avec quelle difficulté le riche entrera dans le royaume des cieux. La pauvreté, c'est Lazare placé dans le sein d'Abraham ; l'opulence, c'est le riche condamné aux flammes de l'enfer. Ils trouvent des passages dans les Épitres des apôtres, qui parlent d'une communauté de biens parmi les premiers chrétiens; et sur ces textes, ils fondent la doctrine des socialistes..... La prise d'armes même de l'association chartiste, ils en font un précepte de l'Écriture : « Que celui qui n'a pas d'épée neuve vende ses habits pour en avoir une (1), » etc. Le remède à tout cela, dans l'opinion du docteur Kay, c'est une bonne éducation populaire, la diffusion des lumières. Mais le parti conservateur, le plus intelligent des partis en Angleterre, celui

(1) *On the measures for the promotion of education in England*, p. 42-43-44.

qui comprend le mieux les intérêts des privilèges politiques et économiques qui font sa puissance, ne croit pas que la culture de l'intelligence du peuple lui apprenne à respecter les institutions qui ont fait et entretiennent sa misère : les torys se refusent à croire que le meilleur moyen d'apprendre au peuple la résignation, c'est de le mettre à même de découvrir les véritables causes de ses souffrances, de lui enseigner que *les lois naturelles du commerce* exigent que la rémunération du travail soit au plus bas prix possible. Les torys ont l'avantage d'être franchement conséquents, et ils s'opposeront de toutes leurs forces à ce que l'éducation soit autre chose en Angleterre que ce qu'elle a été jusqu'ici, ou l'ignorance absolue, ou l'histoire de la Bible commentée par un ecclésiastique bien pensant. Nous espérons cependant que le parti conservateur n'aura pas le pouvoir d'empêcher que les bonnes intentions de ceux qui gouvernent aujourd'hui ne fournissent aux basses classes, par un bon système d'éducation séculière, les moyens de préparer leur affranchissement dans l'avenir.

La statistique du crime dans un pays est un des moyens de connaître à peu près l'état moral des conditions inférieures, parce que les crimes sont commis en grande majorité par cette population dégradée qui est le résidu et la lie des sociétés; cependant ce moyen n'est pas aussi infaillible que l'ont cru beaucoup de statisticiens moralistes, et la moralité d'un peuple peut souvent ne pas répondre aux chiffres de la criminalité. Par exemple, que des modifications soient introduites dans la justice criminelle d'unpeuple, que sa police devienne plus

vigilante, et le chiffre des préventions de crime augmentera sensiblement, et pourtant l'état moral de ce pays ne sera pas changé. Voici quelques chiffres sur la criminalité anglaise, qui peuvent autoriser des inductions favorables à nos idées sur la démoralisation progressive des basses classes en ce pays. Les rapports nous apprennent qu'en 1825, il y eut en Angleterre 14,437 individus prévenus de crimes contre les propriétés ou les personnes. En 1834, le nombre des préventions s'était élevé à 22,451, en 1838 à 23, 612. Ce chiffre, qui n'avait pas cessé d'augmenter jusqu'ici dans une effrayante proportion, s'arrête en 1839, et, pour la première fois depuis qu'on recueille le nombre des prévenus de crimes, il subit une légère diminution, qu'on attribue à la bonne influence de la nouvelle loi des pauvres sur la moralité du pays : le chiffre de 1839 est 23,094.

En Irlande, les offenses contre les personnes, qui n'étaient que de 5,830, en 1828, s'élevèrent à 7688, en 1834.

Les emprisonnements prononcés par la justice sommaire des magistrats des différentes localités en Angleterre, pour infraction aux réglements de police, pour ivrognerie, tapage et autres offenses, s'élevèrent, en 1837, à 59,364 (1). A Londres, dans la même année, 25,386 individus passent devant les magistrats pour offenses de toute sorte; 3,028 sont renvoyés devant les cours supé-

(1) *Third report of inspectors of prisons.* Home district, p. 36.

rieures, 9,577 condamnés sommairement à des peines légères, 12,781 sont renvoyés. Ces chiffres peuvent nous donner approximativement, et de très-loin, la population dans laquelle se recrutent les bandes de criminels, le nombre probable des individus destinés dans cette grande ville à la vie du crime (1).

Les résultats de toutes les statistiques de ce genre sont que le nombre des offenses augmente d'une façon inquiétante, et que les villes de grande industrie fournissent comparativement à leur population, deux fois plus de criminels que les localités où la population est moins pressée, moins rapprochée; enfin, et ce qui est le plus triste résultat de tous, que l'âge où le crime commence et se manifeste avec le plus d'énergie s'abaisse presque jusqu'à l'enfance : sur 100 prévenus de crime en Angleterre, 11, 7 dixièmes ont moins de 17 ans, et 30 sur 100 sont âgés de 17 à 21 ans, c'est-à-dire, que près de la moitié des criminels ont moins de 21 ans.

Des tables curieuses sur la criminalité de Preston, ville manufacturière du nord, nous apprennent que sur 1,017 hommes emprisonnés dans cette ville, il y en avait 624 seulement arrêtés pour la première fois, 220 récidives, 102 arrêtés pour la troisième fois, 33 pour la quatrième; et sur ce nombre 58, âgés de 15 à 20 ans, étaient arrêtés pour la seconde fois. Sur 1,017 prisonniers, 793 étaient des récidives!

---

(1) *An Inquiry into the statistics of crime in England and Wales*, by Rawson. W. Rawson. *Journal of the statistical society of London*, T. II, p. 316.

A Newcastle-on-Tyne, population 64,000 habitants, 121 individus ont été jugés par les Assises, et 2,480 emprisonnés par la justice sommaire, qui correspond chez nous à la police correctionnelle. Dans cette ville, une personne sur 529 habitants a passé aux Assises, tandis que, dans le Northumberland, il n'y a qu'un jugement d'Assises sur 1,179 personnes. Les magistrats ont condamné correctionnellement 1 individu sur 24 de la population totale (1)!

Et il ne faut pas oublier, ce dont la statistique n'avertit pas toujours ceux qui ont recours à elle, qu'un très-grand nombre d'offenses échappent aux poursuites, et que le nombre des individus amenés devant les magistrats, ou condamnés correctionnellement, ne donne assurément pas le quart des mauvais sujets qui composent la population dangereuse des grandes villes.

Un document officiel évalue la proportion des voleurs et gens suspects à 1 sur 89 de la population totale à Londres, à 1 sur 45 à Liverpool, à 1 sur 27 à Newcastle-on-Tyne (2). Ce même rapport donne aussi le nombre des maisons affectées au vice et au crime dans les grandes villes; dans le district de la métropole on porte à 3,801 le nombre des maisons destinées au service du vol et de la prostitution, et à Liverpool, qui n'a que 213,000 ha-

---

(1) State of crime in Newcastle-on-Tyne. *Journal of statist. society of London*, T. I, p. 324.

(2) *First report of the Constabulary Force Commissionners*, p. 23.

bitants, on compte 3,630 maisons du même genre (1).

Ce document, qui renferme une grande quantité de faits curieux que nous regrettons de ne pouvoir pas faire connaître tous, nous apprend que la propriété a besoin en Angleterre d'une protection beaucoup plus énergique qu'elle ne l'a obtenue jusqu'ici, et combien l'établissement d'une meilleure police était nécessaire pour mettre la propriété, surtout la propriété manufacturière, à l'abri de la violence des classes ouvrières coalisées, et l'on peut dire en ce moment organisées contre elle (2).

Après le crime, la prostitution est le plus grand fléau des classes laborieuses; selon notre opinion, le vice est même plus dangereux que le crime pour les sociétés et aussi pour les individus qui tombent sous ses honteuses lois. Chez tous les peuples, des institutions puissantes combattent le crime et le punissent; la conscience publique se soulève énergiquement contre lui, et la rigueur de ses arrêts peut empêcher beaucoup de malheureux de devenir coupables; il n'y a pas de loi, au contraire, pas de force extérieure, qui soutienne la faiblesse de l'homme contre les tentations du vice. A un certain degré de l'échelle sociale, l'opinion n'a plus d'arme contre le vice, et le mépris qu'il inspire ne protège plus personne contre lui. Avec quelle effroyable contagion ne doit-il pas se répandre au milieu des populations que nous étu-

---

(1) *First report of the constabulary Force Commissioners*, p. 14.

(2) *Ibid*, p. 133 à 167.

dions, complétement désarmées contre ses attaques, ignorantes, dévorées de mille besoins, et à qui l'habitude de la misère a désappris la honte?

Il nous est impossible de connaître officiellement l'étendue de la prostitution en Angleterre, car en ce pays, l'action d'une providence sociale ne se fait pas plus sentir dans les repaires de la prostitution que dans les affreux quartiers abandonnés à la misère. La police métropolitaine, récemment instituée, ne peut pas étendre sa surveillance dans la cité de Londres, qui n'a qu'une police insuffisante, et qui renferme la plus grande partie de la population vicieuse. Ces deux autorités diffèrent singulièrement, comme on va le voir, dans l'évaluation de la prostitution à Londres; l'une porte le chiffre des prostituées à 80,000, l'autre à 7,000 seulement (1).

Vers 1793, M. Colquhoun, magistrat de police, supposait 50,000 prostituées à Londres.

Une société instituée à Londres pour prévenir la prostitution des jeunes filles, nous donne, dans les rapports qu'elle a publiés, les détails les plus affreux sur l'état de la moralité dans la ville de Londres. On lit dans un de ces rapports : « Le crime est arrivé à Londres à un développement effroyable, et l'on peut dire qu'il n'existe nulle part en si grande proportion que dans cette cité, si favorisée d'ailleurs. Là sont établies des écoles pour instruire la jeunesse dans toutes les variétés du vol et de

(1) *Prostitution in London*, by Michaël Ryan 1839.

la débauche... Nous pourrions énumérer une longue suite de crimes particuliers à la métropole (1). » — Cette société poursuit devant les magistrats, en son nom, les individus qu'elle sait provoquer les jeunes filles à la débauche, mais l'insuffisance de la loi anglaise lui rend bien difficile l'accomplissement de l'honorable mission qu'elle s'est donnée; cependant elle est parvenue déjà à faire condamner un grand nombre de misérables, convaincus d'avoir entraîné à la prostitution des jeunes filles de moins de seize ans et même des enfants. M. Talbot, secrétaire de cette société, évalue à 80,000 le nombre des prostituées à Londres, et, selon lui, il n'y a pas de pays, pas de cité, où ce vice est pratiqué si ouvertement, si systématiquement et avec une telle étendue, qu'en Angleterre et dans sa capitale (2); selon la même autorité, une mortalité effroyable décime annuellement cette triste population : chaque année, la maladie et le suicide enlèvent à Londres 8,000 prostituées! et très-peu d'entr'elles meurent dans les hôpitaux, les *Workhouses* ou les prisons.

Le nombre des prostituées arrêtées par la police métropolitaine de 1837 à 1838, fut de 3,103.

La société française nous présente des faits exactement correspondants. En France comme en Angleterre, la criminalité suit les progrès de la population et de l'industrie. La proportion des criminels à la population est

(1) *Prostitution in London*, p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 168.

beaucoup plus forte dans les grandes villes que dans les cantons agricoles, et le crime affecte le même domicile que la misère. En 1836, le nombre des accusations de crimes contre la propriété était de 8 p. 100 plus élevé qu'en 1835 : 3,742 accusations pour la première année, 3,457 pour la seconde. En 1837, la progression est de 15 p. 100 d'augmentation, près d'un sixième, et les rapports de la justice criminelle nous donnent 4,318 accusations de crime contre la propriété. L'augmentation frappe surtout les pays de richesse et de production, le département de la Seine est porté pour une progression de 18 p. 100. Un fait plus triste peut-être que l'augmentation rapide du chiffre du crime, c'est la proportion vraiment énorme des jeunes criminels; l'armée du crime se recrute à des âges qui baissent de plus en plus. Sur les 8,094 accusés de crimes de toute nature, 113 avaient moins de 16 ans; 1,363 étaient âgés de 16 à 21; 1,398 de 21 à 25; 1,340 de 25 à 30. Il résulte que sur 100 accusés 36 avaient moins de 25 ans. Cette proportion, déjà si énorme, augmentera encore, car nous avons vu qu'en Angleterre, elle est plus forte.

La proportion des accusés complètement illétrés était de 57 sur 100. En 1836, elle était de 59.

La justice correctionnelle qui correspond chez nous à la justice sommaire en Angleterre, est, comme nous l'avons déjà fait entendre, le tribunal qui peut nous faire mieux connaître la condition morale des classes pauvres; c'est le tribunal du vagabondage, de l'indigence, des rixes de cabaret et de la filouterie. En 1837, les tribu-

naux correctionnels ont jugé 140,247 affaires qui comprenaient 193,065 prévenus. Le chiffre des affaires jugées excède celui de 1836 de 11,758 et celui de 1835 de 22,022. Celui de 1840 sera assurément plus élevé, à cause des nombreux procès de coalitions d'ouvriers. Le chiffre des prévenus, en 1837, excède celui de 1835 de 28,176. Ces nombres parlent-ils assez haut? et serons-nous coupables d'exagération ou de pessimisme, lorsque nous signalerons plus loin les inévitables conséquences d'une pareille démoralisation? En extrayant du chiffre des délits correctionnels celui des vols, on voit qu'il s'est élevé de 14,029, chiffre de 1836, à 15,962 en une seule année!

Sur le nombre des prévenus 39,618 ont été condamnés à l'emprisonnement, 588 jeunes enfants de moins de 16 ans à être détenus correctionnellement.

Sur les 8,094 accusés de crimes 1,732 étaient en récidive. Ne dirait-on pas que tous ces chiffres ont été copiés sur ceux de l'Angleterre? Et les deux sociétés ne sont-elles pas atteintes du même mal, puisqu'elles présentent des symptômes si étrangement semblables!

On compte dans le département de la Seine 24 récidivistes sur 100 prévenus, dans le département du Nord 23; c'est toujours dans ces départements, et cela est nécessaire, que se trouve la proportion la plus élevée.

En 1837, le ministère public s'est occupé de 137,516 procès-verbaux, plaintes ou dénonciations; c'est 7,682 de plus qu'en 1836. 18,622 de ces infractions présentaient le caractère de crimes.

Dans cette même année, 2,443 morts volontaires ont été constatées par le ministère public; c'est 103 de plus qu'en 1836. Le département de la Seine en présente 437 (1).

D'après les plus récents calculs on compte en Angleterre sur 100 décès, 6,813 millièmes décès attribués à la violence (2).

La prostitution est soumise en France à des réglements de police qui varient suivant les localités, et qui, dans quelques-unes, à Paris notamment, sont un modèle de sagesse et de prévoyance, comparés à la négligence avec laquelle ce vice est surveillé en Angleterre. Bien qu'à Paris même, ils laissent encore à désirer, selon nous, ce serait un avantage pour le pays, si les réglements de la police parisienne étaient appliqués à toute la France.

L'administration française a des habitudes de silence, nous n'osons pas dire de paresse, qui l'empêchent de rendre au pays les services qu'il a droit d'attendre d'elle. A une époque de publicité, l'administration conserve trop scrupuleusement les traditions du passé, et elle

---

(1) *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année* 1837. — Rapport au roi, juillet 1839. Nous nous plaindrons encore ici de la lenteur avec laquelle l'administration française publie les documents. Les rapports officiels sont toujours de plusieurs années en retard sur les faits, tandis qu'en Angleterre, la publicité officielle va aussi vite que les faits sociaux.

(2) *First annual report of the Registrar general*, etc., p. 166.

garde dans ses bureaux avec une avarice funeste à la science et à la société, les vérités qu'elle possède et qu'elle laisse inutilement enfouies dans ses cartons. Par exemple, la police des différentes villes de France possède des renseignements nombreux sur la prostitution qu'elle doit réprimer, surveiller. Eh bien! si un honnête homme n'avait pas surmonté le dégoût qu'inspirent de pareils sujets, s'il n'avait pas eu le courage de fouiller les cartons de la police et surtout de dire ce qu'il y avait trouvé, nous ne saurions rien encore sur un sujet de cette importance; et n'est-ce pas le devoir de l'administration d'épargner à la science la peine que l'estimable Parent-Duchâtelet s'est donnée? Le publiciste a bien assez d'étudier le sens des faits, d'en déduire les conséquences, d'en rechercher les lois, sans être obligé d'aller lui-même les ramasser un à un dans les recoins les plus obscurs de la société.

Parent-Duchâtelet commence par démontrer que l'on a toujours exagéré de beaucoup le chiffre de la prostitution; Restif de la Bretonne, l'ingénieux et cynique romancier, évalue à 20,000 le nombre des prostituées exerçant leur métier à Paris. Fouché le porte approximativement à 30,000 en 1802, à 18,000 seulement en 1810. En Angleterre, nous avons vu que Colquhoun supposait à Londres 50,000 prostituées à la fin du dernier siècle, et qu'aujourd'hui la société instituée pour prevenir la prostitution l'élève à 80,000, tandis que, suivant le rapport de M. Mayne, l'un des deux directeurs de la police, fait à M. Guerry, il n'y en aurait pas plus de 8 à 10,000. Parent-Duchâtel, ainsi que M. Guerry, ignoraient que la cité de Londres

n'était pas comprise probablement dans l'évaluation de M. Mayne, car on ne possède aucun moyen de constater l'étendue de la prostitution dans l'antique forteresse des abus britanniques. A Paris, suivant les relevés faits par l'auteur de la *Prostitution dans la ville de Paris*, le nombre des prostituées soumises à la surveillance ne dépasserait pas annuellement 3,558, chiffre de 1832. Sans contester l'exactitude de ces nombres, nous affirmons qu'ils ne permettent pas d'arrêter la prostitution parisienne à un chiffre plutôt qu'à un autre. Qui ne sait que, si grande que l'on suppose la vigilance de la police, la prostitution patentée est loin de comprendre toute la malheureuse population qui a recours pour exister à cette vile ressource? Qui ne sait que la femme isolée n'est pas en état de gagner de quoi vivre honnêtement dans notre société? nous parlons bien entendu du grand nombre. La prostitution, ou du moins la facile galanterie, est la ressource régulière de beaucoup de jeunes ouvrières de la ville de Paris.

Ce que nous trouvons de précieux dans l'ouvrage de Parent Duchâtelet(1), ce ne sont pas ses chiffres, ce sont les recherches de statistique morale auxquelles il s'est livré sur les filles inscrites au *bureau des mœurs*. Il nous apprend cette triste vérité, à laquelle nous devions nous attendre, que ce sont les enfants des journaliers, des domestiques, des artisans, des pauvres ouvriers de fabrique, qui paient presque entièrement à la grande

(1) *De la Prostitution dans la ville de Paris*, par Parent-Duchâtelet, *deuxième édition*, Paris 1837.

ville l'impôt de la prostitution. Les villes d'industrie comme Reims, Rouen et Lille, envoient la majeure partie des filles qui exercent la prostitution à Paris. Plus de moitié de ces malheureuses n'a reçu aucune espèce d'instruction; sur 4,470 inscrites, 2,332 n'ont pas pu signer leur nom! Les *dames de maison*, c'est le nom des misérables qui exploitent la prostitution, beaucoup plus viles que les prostituées, car elles vivent de l'infamie, tandis que les autres en meurent souvent, les *dames de maison* ont des agents qui parcourent les villes de fabrique pour recruter des pensionnaires, nous pourrions dire en toute vérité des esclaves. Il y a quelques années, dit Parent, la police, étonnée du grand nombre de filles de Reims qui arrivaient à Paris pour entrer dans des maisons de prostitution, prit des renseignements, et elle découvrit que ces malheureuses étaient adressées de leur pays même aux dames de maison par des commis voyageurs. Le même auteur, suivant jusqu'à la fin le sort des pauvres filles auxquelles il nous intéresse malgré lui, nous apprend que sur 3,401 dont il a pu suivre le sort définitif, 428 sont mortes à la peine, plus d'une sur huit!

Dans les villes de grande industrie, comme Lille et Reims, la prostitution règne à un tel point qu'elle ne peut plus être ni réglée, ni surveillée, et que, on peut le dire, elle devient un vice général, une abomination publique. Voici ce que nous en apprend M. Villermé dans

---

(1) *De la Prostitution dans la ville de Paris*, T. I., p. 453.

son livre déjà cité sur l'*état physique et moral des ouvriers* : « Si j'en crois ce qui m'a été rapporté, beaucoup « de filles et de jeunes femmes des manufactures aban- « donnent souvent l'atelier dès six heures du soir, au « lieu d'en sortir à huit, et vont parcourir les rues dans « l'espoir de rencontrer quelque étranger qu'elles pro- « voquent avec une sorte d'embarras timide. — On « appelle cela dans les fabriques *faire son cinquième* « *quart de journée* (1). »

La misère et la grande industrie qui entassent pêle-mêle les âges et les sexes, la première dans des habitations étroites et quelquefois dans le même lit, la seconde dans les ateliers, provoquent directement au rapprochement illégitime et prématuré des sexes. En rendant compte de l'état des habitations des ouvriers pauvres dans la ville de Lille, le même auteur s'exprime ainsi : « J'ai vu reposer ensemble des individus des deux « sexes, d'âges très-différents, la plupart sans chemise « et d'une saleté repoussante... Père, mère, vieillards, « enfants, adultes, s'y pressent, s'y entassent. Je m'ar- « rête... le lecteur achèvera le tableau, mais je le pré- « viens que s'il veut l'avoir fidèle, son imagination ne « doit reculer devant aucun des mystères dégoûtants « qui s'accomplissent sur ces couches impures, au sein « de l'obscurité et de l'ivresse (2). »

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, par M. Villermé, T. I., p. 226.

(2) *Ibid.*, p. 83.

L'Industriel de la Champagne, journal paraissant à Reims, et qui a publié sur l'industrie et la population de cette ville, beaucoup de faits curieux qui ne sont pas assez connus, inséra, le 14 août 1836, un article de statistique morale où l'on lit ce qui suit : « La ville de Reims est « infectée de prostitution... Il s'y trouve peut-être cent « enfants au dessous de quinze ans qui n'ont, pour ainsi « dire, pas d'autre moyen d'existence, et dans cette « centaine d'enfants, dix ou douze n'ont pas atteint « leur douzième année. » Faut-il s'étonner ensuite, si dans la ville de Reims on trouve une naissance illégitime contre 3,99, tandis que dans le département de la Marne pris en entier, la proportion n'est que de une naissance illégitime contre 1,203 naissances légitimes?

On nous accuserait d'exagération si nous affirmions qu'à un certain degré de misère, dans certaines professions, la jeune fille pauvre est nécessairement fatalement vouée à la prostitution, et qu'il lui faudra plus qu'une volonté humaine, qu'il lui faudra de l'héroïsme pour résister aux séductions qui l'entraînent dans le vice? Nous sommes heureux de pouvoir emprunter à M. Villermé quelques lignes généreuses qui nous épargneront le reproche d'exagération.

« Si la jeune fille, dit M. Villermé, résiste au spectacle de la dépravation, à la corruption de l'exemple, si elle demeure dans la ligne du devoir, croyez-vous qu'elle trouve toujours la même force contre la misère? N'y a-t-il pas une foule de circonstances qui menacent de la laisser sans ouvrage? Et alors, en proie à tous les besoins, jetée dans les ateliers, loin de sa mère, sans guide,

sans religion, tentée par le luxe, prix du déshonneur, que déploient ses compagnes, comment ne succomberait-elle pas aux séductions qui la pressent? Eh bien, ces chutes dangereuses, presque inévitables, il y a des industries manufacturières qui les préparent, et semblent organisées pour y conduire, sans que les chefs d'établissement y aient peut-être jamais pensé; ou bien, s'ils y pensent, ils trouvent plus commode de ne rien faire pour les prévenir (1). »

Le concubinage est presque devenu l'état habituel des classes ouvrières; on s'effraie avec raison du nombre de ces unions illégales, qui habituent les basses classes à se mettre en dehors des lois sociales et à braver la honte. Le mariage est devenu comme un préjugé qu'on viole sans scrupule, et l'on se passe aussi facilement de l'intervention de la loi civile, qui crée la famille, que de la bénédiction du prêtre. Malheureusement pour la morale publique, les classes aisées, les gens comme il faut, donnent trop souvent l'exemple de l'union illégitime et momentanée des sexes, pour que cet acte anti-social soit frappé du châtiment salutaire infligé par le scandale. Peut-être la société sera-t-elle forcée d'intervenir, dans l'intérêt de sa conservation, pour réprimer par quelque moyen indirect cette insolente violation du plus important des devoirs. N'aurait-elle pas le droit de refuser sa protection et surtout les fonctions et les honneurs dont elle dispose, à ces protestants égoïstes qui refusent de

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. II, p. 52.

subir les devoirs que l'intérêt commun impose? Si ce funeste exemple était trop fréquemment donné par des individus appartenant aux classes aisées, le concubinage publiquement pratiqué ne pourrait-il pas être regardé comme une condition d'incapacité civile, et frappé d'une sorte d'interdiction? Une pareille sévérité n'atteindrait pas directement les pauvres, mais elle agirait efficacement sur eux par l'exemple.

Nous n'avons de moyen de juger l'étendue du libertinage dans un pays que par ses effets, par le nombre d'enfants sans famille qui tombent à la charge de la société; et ici, comme dans le crime, le progrès ne s'arrête pas.

M. de Necker estimait qu'avant 89, le nombre des enfants-trouvés entretenus dans les différents hospices de France était de 40,000; 14 ans plus tard, il est porté à 51,000. En 1815, 4 ans après le décret de 1811, qui institue les tours et régularise la législation applicable à l'admission des enfants-trouvés dans les hospices, le nombre s'élève à 67,966; en 1819, il est de 99,346; enfin, en 1834, le rapport du ministre de l'Intérieur le porte à 129,699 (1)! Le budget des enfants-trouvés s'élève alors à près de dix millions!

On essaya d'appliquer à ce fléau toujours croissant un remède analogue à celui que l'on applique en ce moment au paupérisme anglais; on voulut diminuer les

(1) Rapport du ministre de l'Intérieur, présenté au roi le 5 avril 1837.

secours de la charité afin de diminuer par là le nombre des individus à secourir, et une réforme, qui n'est qu'une tentative de suppression de charité, fut introduite dans la législation de 1811. On abolit les tours, et l'on changea de place les enfants déposés, dans l'espoir que les parents, plutôt que de perdre à jamais leurs enfants, en débarrasseraient la charité. Mais cette réforme sévère a le tort d'entraîner des inconvénients que n'effacent pas les économies qu'elle produit.

Impuissante à réduire le libertinage, elle en frappe les victimes, et les réclamations qui se sont élevées contre les nouvelles mesures sont assez nombreuses et assez fortes pour que le ministre ait promis une enquête, il y a deux ans (1).

Les déplacements des enfants-trouvés, ordonnés par la mesure nouvelle, ont eu d'abord pour résultat le retrait de 16,339 enfants sur 36,493 qui y ont été soumis, et une économie d'un million. Mais, dit M. Benoiston de Châteauneuf (2), sous le rapport moral, elle a donné lieu à des scènes affligeantes, et a compromis la vie de beaucoup d'enfants. Nous avons la triste certitude que les rapports ultérieurs nous montreront la progression des enfants-trouvés reprenant sa marche, et épouvantant la société de la rapide élévation de son chiffre. Nous verrons plus loin, à l'étude des causes de

(1) Voyez, pour les faits qui donnent lieu à ces réclamations : *Contre-enquête sur les enfants-trouvés*, mai 1839.

(2) Mémoire lu à l'Institut. 1838.

la misère, que ces causes sont plus actives que tous les palliatifs imaginés jusqu'ici, plus puissantes que la charité, fût-elle poussée jusqu'à l'héroïsme.

En Angleterre, une diminution énorme s'est opérée dans le nombre des enfants illégitimes à la charge des paroisses, depuis la mise en exécution de la nouvelle loi des pauvres, qui a introduit le principe nouveau, que la mère d'un enfant illégitime était responsable devant la société de l'existence de son enfant, tandis que l'ancienne loi faisait retomber toute cette responsabilité sur le père, et, s'il restait inconnu, confiait l'enfant illégitime à la charité paroissiale. Grâce à ce système amendé, le chiffre des enfants à la charge des paroisses qui, en 1835, était de 71,298 en Angleterre (l'Écosse et l'Irlande toujours exceptées), n'était plus que de 61,826 en 1836, et de 45,135 en 1837. Mais ce n'est ni le vice ni ses effets qui ont diminué, c'est la charité qui a rendu ses conditions plus rigoureuses, et qui a retiré ainsi ses bienfaits à un très-grand nombre d'individus.

Deux vices, à la fois conséquence et cause de misère, la malpropreté et l'ivrognerie, accompagnent toujours sans exception l'extrême misère. Arrivé à un certain degré de dénûment, l'homme cesse tout à coup de lutter contre le malheur, sa volonté éteinte ou fatiguée n'est plus capable d'un seul effort, et il se laisse entraîner sans résistance jusqu'aux derniers abîmes du paupérisme. Sous la pression du besoin, il a progressivement abaissé ses habitudes, et il en est venu bientôt à ne plus demander autre chose que la conservation de l'existence animale. Arrivé à ce point, il a perdu tout

sentiment de respect pour sa personne, et s'il lui reste parfois quelque superflu, il l'emploie non plus à améliorer sa condition, mais à se procurer les moyens de l'oublier; il appartient désormais au troupeau irlandais (*Irish flock*), qui n'a d'autres besoins que la pomme de terre pour ne pas mourir, et les liqueurs fermentées pour s'enivrer.

C'est à l'état de propreté des maisons habitées par les pauvres, que l'on peut juger avec certitude le véritable degré de leur misère. On voit des malheureux qui, dans le plus grand dénûment, conservent encore quelque soin de leur habitation et de leurs vêtements; ceux-là ont encore à descendre, ils n'ont pas perdu tout espoir; ils n'appartiennent pas corps et âme à l'affreuse misère dont l'Irlandais donne un si parfait exemple. Les vrais misérables, qu'ils soient Irlandais ou même Anglais, se ressemblent tous : chez eux, on n'aperçoit plus la moindre trace de propreté; le fumier envahit la maison, dont le plancher est recouvert de cendres et de charbons épars, de débris de vêtements et d'ordures; on ne lave plus rien; les enfants rampent dans la fange comme de petits pourceaux; on n'a plus d'autre ambition que celle de vivre.

L'homme qui ne voit qu'en passant cette misère immonde ne peut pas comprendre que des êtres humains acceptent volontairement une pareille dégradation, et qu'ils ne se donnent pas la moindre peine pour éloigner d'eux la puanteur et l'ordure. Il semble que partout où il est facile de se procurer de l'eau pure, les yeux ne devraient pas être affligés du spectacle dégoûtant qu'étale

l'extrême misère, et l'on est tenté malgré soi de ne plus voir en elle que le juste châtiment de la paresse et du vice. Si la misère n'était pas pour quelque chose, pour beaucoup, comme nous le verrons plus loin, dans la dégradation en apparence volontaire des classes pauvres, elles ne mériteraient pas qu'on s'occupât de les relever de leur abaissement, et l'on serait en droit de répéter avec l'orgueil britannique : « Que voulez-vous? ce sont des Irlandais! » Est-il possible de croire que l'état d'avilissement physique et moral où nous avons vu en Angleterre les Irlandais et les plus misérables d'entre les pauvres d'Angleterre et d'Écosse, soit le résultat du choix volontaire, l'œuvre de complaisance de toute une classe d'hommes, de toute une race?

L'histoire est là heureusement pour démentir cette cruelle explication : l'Irlande n'a pas toujours été le pays de la famine, de la malpropreté et de l'indifférente résignation à la plus affreuse misère. Avant qu'elle fût à l'Angleterre, l'Irlande était glorieuse entre toutes les nations, célèbre par la noblesse et la vivacité d'esprit de son peuple, par son aptitude à la poésie, aux lettres et aux sciences. Rien de cela n'est plus aujourd'hui : l'Irlande est muette, sa harpe historique est brisée, il n'y reste plus même une corde pour pleurer ses malheurs!

« Tant d'années de misères, dit un écrivain dont la pitié n'a pas été détruite par l'excès du mal, ont complètement éteint cette vivacité d'esprit, cette joyeuse espérance, qui distinguaient le pauvre peuple de cette cité (Dublin) dans de meilleurs jours. A la joie, à l'espérance, a succédé chez les pauvres l'indifférence pour leur

situation, à l'approche de la détresse et même de la mort, indifférence qui étonne, et que l'observateur superficiel ne peut s'expliquer, d'autant plus déplorable, hélas! qu'elle conduit un grand nombre d'entr'eux à négliger entièrement les moyens de se préserver des maux sous lesquels ils succombent (1). »

Sans justifier la malpropreté des Irlandais, un autre écrivain essaie d'atténuer le sentiment de dégoût qu'elle inspire; cet homme, comme le précédent, ne maudit pas l'Irlande, il essaie de l'expliquer : « Doit-on attendre, dit-il, que ces misérables, pour lesquels le pain est un objet de luxe, soient plus propres dans leur vie domestique qu'ils ne le sont? Eux, qui ont à peine un haillon pour se vêtir, et qui, faute de couvertures, sont obligés de coucher avec les habits qu'ils portent dans le jour, peuvent-ils changer leurs vêtements et leur lit? Avant d'être autorisé à parler comme on le fait des pauvres d'Irlande, il faut éloigner les causes de leur pauvreté, et leur accorder ensuite un demi-siècle pour leur donner le temps de détruire les mauvaises habitudes enracinées depuis des siècles (2). »

L'intempérance accompagne partout l'extrême misère, et elle en suit régulièrement la progression. On sait, sans l'avoir expliqué encore, qu'il y a des races qui ont plus de penchant que d'autres pour les liqueurs

---

(1) Transactions of college of physicans, in Ireland, p. 410. *Stoker medical report of the fever Hospital.*

(2) *Harty's sketch of contagious fever*, etc., p. 219.

enivrantes, et cela tient plutôt peut-être à leur état social, ou du moins autant, qu'à leur climat ou à leur nature; ce qui autoriserait à penser ainsi, c'est que l'on voit le goût de l'intempérance diminuer avec les progrès de la civilisation et de l'aisance chez les classes qui y prennent part, tandis qu'il se perpétue et se développe chez les classes inférieures, qui sont exclues de ces progrès; les misérables semblent dans tous les pays appartenir à la même race, et l'ivrognerie est pour eux un besoin, une passion invincible.

La *Gin's-shop* et le cabaret tiennent lieu aux misérables de temple et de théâtre; c'est dans les quartiers les plus pauvres que la boutique où l'on vend l'ivresse se multiplie et devient florissante. Et il est tellement vrai que ces funestes maisons sont comme le temple des classes pauvres, que, dans quelques grandes villes, en Angleterre par exemple, le marchand de liqueurs décore sa boutique avec luxe, et lui donne l'apparence d'un palais. — *Gin's Palace*, le palais du Genièvre! Ce palais s'élève dans les grandes rues sur lesquelles débouchent les ruelles et cours où fourmillent les misérables. Un flot d'êtres en guenilles se dirige constamment vers la porte désirée où brillent sur de larges plaques de cuivre les mots provocateurs *gin, beer, spirits*. Quand on a franchi le seuil, on aperçoit d'un côté une immense rangée de tonneaux énormes peints de différentes couleurs, et qui font le plus singulier effet. Nous avons vu dans une maison de ce genre (1) des tonneaux qui portaient sur le ventre l'effigie badigeonnée des

(1) A Manchester (Oldham-Road).

hommes d'État de l'Angleterre, lord Brougham en perruque, les ministres Wigs, et au milieu, les bustes rechampis d'or de la reine Victoria et du prince Albert. Le long des tonneaux, règne, dans toute l'étendue de la pièce, qui a quelquefois jusqu'à cent pieds de longueur, une barrière en bois verni, ordinairement en chêne, à hauteur d'appui; c'est le comptoir, *bar*. Là, devant cette barre, se présentent les consommateurs; une foule de garçons sont occupés à tourner des robinets fixés de distance en distance à la barre, et qui versent à chacun la liqueur désirée. Rien de plus curieux à observer que les consommateurs. Il y a généralement autant de femmes que d'hommes, souvent même celles-là sont en majorité. On ne peut pas entreprendre de décrire leur costume. La populace de la place Maubert est vêtue avec luxe, comparée au grand nombre des habitués des *gin's shops!* On s'approche de la barre, l'argent à la main, avec une sorte de recueillement stupide, et l'on demande à voix basse la boisson que l'on désire; aussitôt que l'argent est posé dans la main du garçon, le robinet tourne et le verre de liqueur est placé sur la barre. Le sérieux et le silence avec lesquels cette liqueur ardente est absorbée font frémir. On dirait que ce peuple accomplit un service divin; le sacrifice consommé, chacun va s'asseoir sur un banc de bois qui règne vis à vis du comptoir; là on reste immobile, toujours muet, comme si l'on était plongé dans une sorte de béate extase; puis, quelques minutes écoulées, on retourne à la barre, on boit de nouveau, et l'on recommence ainsi tant qu'il reste de l'argent. Tout y passe; on a le triste courage de

braver la mort par la faim, pour soi et ses enfants, afin de pouvoir s'enivrer! Il a été constaté, par les enquêtes qui ont préparé la loi des pauvres, que les charités distribuées en argent par les paroisses étaient généralement dépensées au cabaret, et qu'elles ne profitaient qu'au marchand de liqueurs. Les populations inférieures de l'Angleterre sont à un tel degré d'abaissement qu'il est impossible à la charité de les relever, et qu'elles s'empressent d'échanger ses dons contre un moment d'ivresse. La réforme que nous avons analysée dans la première partie serait dans tout autre pays une cruauté; ici elle était nécessaire, elle était hélas! le seul bienfait qu'on pût accorder aux misérables! Pour le paupérisme dégradé le refus de la charité est un bienfait! Il n'y a plus autre chose à faire que de le forcer de sentir ses souffrances afin d'éveiller en lui la volonté de les combattre et d'en mériter la fin, ou bien, cela est terrible à dire, de l'abandonner à son sort!

On sait avec quelle rigueur la célébration du dimanche est commandée en Angleterre par l'Église et l'État. Il n'y a d'exception que pour les cabarets. Toutes les boutiques doivent être closes, tous les lieux d'amusements honnêtes et d'instruction, comme jardins botaniques et musées, sont rigoureusement fermés; la *Gin's shop* seule s'ouvre librement à deux battants à quiconque en pousse la porte du pied. Elle doit seulement avoir l'air fermé; porte solide à deux battants se refermant d'elle-même sur ceux qui entrent, fenêtres closes; dans l'intérieur un demi-jour comme dans un sanctuaire, ou même la lumière du gaz, et, à la faveur de ces précau-

tions, licence entière, licence officielle de trafiquer en liqueurs pendant tout le jour, sans en excepter une seule heure. Et dans ce pays, les chemins de fer chôment pendant les heures des offices, en l'honneur du dimanche! Et, lorsque je m'étonnais à Manchester de la licence accordée aux cabarets, on présentait un bill à la chambre des lords pour interdire le transport des marchandises sur les canaux, le saint jour du dimanche! Dans cette ville de Manchester, il y a des jardins zoologiques et botaniques que le peuple aime assez à fréquenter; on ne peut pas obtenir du rigorisme anglican qu'on les laisse ouverts, le dimanche, et les évêques, si scrupuleux pour le reste, sont indifférents au scandale des *Gin's shops* publiquement ouvertes et fréquentées le dimanche! N'est-il pas étrange que la seule chose permise au peuple soit de s'enivrer?

La consommation des liqueurs spiritueuses dans la Grande Bretagne dépasse toutes les proportions imaginables. L'Angleterre proprement dite, population 13,897,187 habitants, consomme annuellement 12,341,238 *gallons* (1) de liqueurs spiritueuses, soit 7 pintes 1/9 par tête; l'Irlande, population 7,767,401 habitants, consomme 12,293,464 *gallons*, soit 13 pintes par tête; l'Écosse, population 2,365,114 habitants, consomme 6,767,715 *gallons*, soit 23 pintes par tête (2)!

---

(1) Le gallon équivaut à huit pintes anglaises, et en mesures françaises, à 4 litres 543 millilitres.

(2) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. I. *Report of Symons*, p. 52.

Pour que le lecteur comprenne bien l'énormité de ces chiffres, nous ferons remarquer qu'à Paris, population de près d'un million (906,126 habitants) on ne consomme que 42,785 hectolitres d'eau-de-vie, soit 4 litres 70 centilitres par individu. La pinte étant au plus d'un demi-litre, il se trouve que dans toute l'Angleterre la moyenne de la consommation est à peu près la même qu'à Paris, ville capitale, de grande consommation, surtout pour les spiritueux; la moyenne de toute l'Irlande est, en mesures françaises, de 7 litres 38 centilitres par tête; celle de l'Écosse, de 13 litres 06 centilitres, trois fois plus grande que dans la capitale de la France !

Et ce sont les misérables qui consomment la plus grande partie des liqueurs fermentées; ce sont les hommes qui, selon M. Symons, parviennent à peine, par les efforts les plus laborieux, à maintenir la balance entre une nourriture insuffisante et la mort par la faim; ce sont les plus misérables d'entre les misérables qui absorbent les boissons qui donnent l'ivresse. La pauvre Irlande! le peuple meurt de faim boit plus d'eau-de-vie que l'opulente Angleterre.

En Écosse, ceux qui sont trop pauvres pour se procurer des liqueurs spiritueuses s'enivrent à meilleur marché avec du *laudanum* (1).

Ni l'âge ni le sexe ne sont exempts de l'habitude de s'enivrer : « Les jeunes filles pauvres de Glascow, dit

---

(1) *Handloom weavers Inquiry*. PART. I, *report of Symons*, p. 52.

M. Symons, passent à travers la rapide carrière de la prostitution, de l'ivrognerie et de la misère, à une mort prématurée ! »

Selon le même auteur, dans son rapport officiel, on compte à Glascow une maison sur dix où l'on débite des liqueurs ! à Manchester, le docteur Kay évalue à 430 le nombre des tavernes patentées, et à 322 celui des *Gin's-shops!* Dans les seuls districts habités par les pauvres, il y a 634 maisons tavernes, ou *Gins'shops*, où l'on vend publiquement des liqueurs (1).

En France, l'ivrognerie est le fléau des ouvriers de l'industrie, mais il n'y a qu'une seule ville, celle de Lille, qui puisse être comparée à ce que nous venons de voir en Angleterre. Le vice y est le même, aussi profond, aussi étendu, et il a la même forme : c'est l'eau-de-vie, celle de grain, absolument comme de l'autre côté de la Manche, qui est la boisson des misérables, et c'est pour s'en procurer en quantité qui suffise à produire l'ivresse, qu'ils dépensent la meilleure part de leurs plus faibles gains. Beaucoup d'observateurs superficiels ont pensé que les ouvriers ne donnaient que le superflu à l'ivrognerie, et que, ce vice détruit, la condition économique des pauvres serait ce qu'elle doit être ; c'est là une grave erreur. Nous ferons voir bientôt que ceux qui veulent supprimer l'ivrognerie, afin de supprimer la misère, font un cercle vicieux, et entreprennent une tâche

---

(1) *The moral and physical condition of the Working classes in Manchester*, by James Philips Kay, p. 57-58.

absolument impraticable; le seul moyen d'arracher les classes inférieures à ce vice abrutissant, c'est de combattre énergiquement les causes qui entretiennent et font la misère!

La consommation de l'eau-de-vie est, dans nos idées, le moyen de connaître approximativement la moralité d'une population. L'ivresse de la misère, celle qui abrutit, ne s'obtient pas avec le vin, mais avec de l'eau-de-vie, et il est digne de remarquer qu'à Paris la consommation de l'eau-de-vie augmente dans une proportion beaucoup plus grande que celle du vin. En 1836, la consommation du vin est de 922,363 hectolitres, celle de l'eau-de-vie de 36,441 hectolitres. En 1838, la consommation du vin s'est élevée faiblement à 950,912, tandis que celle de l'eau-de-vie a sensiblement augmenté, puisqu'elle a été de 42,785 hectolitres. En 1836, la consommation du vin était à celle de l'eau-de-vie comme 25,31 est à 1; en 1838, elle n'était plus que dans le rapport de 22,24 à 1. Ce résultat est grave, et si la progression continuait, l'eau-de-vie aurait bientôt remplacé le vin dans le régime des classes inférieures.

Il l'a déjà remplacé pour quelques-unes de ces classes; pour les chiffonniers de Paris le vin n'est plus qu'une délicatesse qu'ils dédaignent, et l'eau-de-vie est devenue leur boisson habituelle. Un écrivain récent évalue à 17,000 le nombre d'individus qui, à Paris, poussent l'habitude de l'ivrognerie jusqu'à l'abrutissement (1).

---

(1) *Des classes dangereuses de la population des grandes*

Pour compléter ce tableau moral des classes inférieures, qui, malgré son étendue, n'est encore qu'une esquisse imparfaite, il conviendrait aussi de rechercher leurs vertus. La nature humaine est d'une si merveilleuse richesse, qu'elle sait se montrer admirable jusqu'au milieu des horreurs dont la souillent la misère et le vice. Les classes pauvres les plus dégradées ont à nous donner des exemples de vertu bien dignes d'être suivis : elles appartiennent toujours à la nature humaine, et de plus près que nous peut-être, par le cœur. La vertu qui survit en elles à toutes les autres, celle qui les a réhabilitées à nos yeux, malgré leur malpropreté et leurs vices, c'est la charité. Les pauvres se prêtent entr'eux plus de secours que ne peut leur en accorder la charité publique; ils se soignent mutuellement dans la maladie, et souvent ils partagent avec de plus pauvres leur pain et leur couche. Parent Duchâtelet a remarqué la même vertu chez les prostituées de Paris, et les nombreux documents que nous avons étudiés sur la société anglaise nous ont souvent montré ces misérables pratiquant la charité avec la plus touchante abnégation. En Irlande, si dénuée que soit la cabane du pauvre, il y a toujours

---

villes, par Frégier, pag. 34. — Nous n'empruntons qu'avec beaucoup de réserve des chiffres et des faits à ce livre, qui ne mérite pas le titre qu'il a pris, puisque, promettant d'étudier les classes dangereuses dans les grandes villes, il ne s'occupe que de Paris, sur lequel il ne nous apprend encore rien de nouveau, rien d'authentique.

une place pour le voyageur, le mendiant; et les pommes de terre, s'il en reste, sont partagées avec lui.

Nous reviendrons à la partie des causes sur les vices qui accompagnent la misère, et alors nous essaierons de les expliquer.

FIN DU TOME PREMIER.

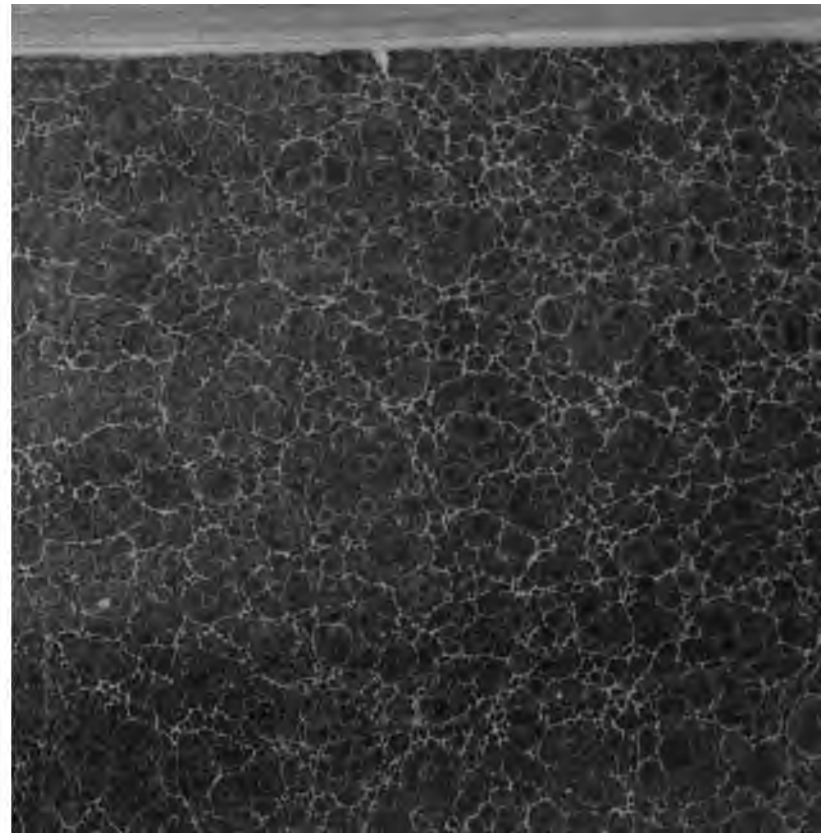

3 2044 014 29

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
JAN 1 0 1992
BOOK DUE

WIDENER
FEB 1 6 1992
BOOK DUE

WIDENER
FEB 2 1 1997
BOOK DUE

WIDENER
SEP 1 0 2002
BOOK DUE

CANCELLED
FEB 7 1992

WIDENER
FEB 2 1 1997
CANCELLED

WIDENER
JAN 2 4 2002
CANCELLED

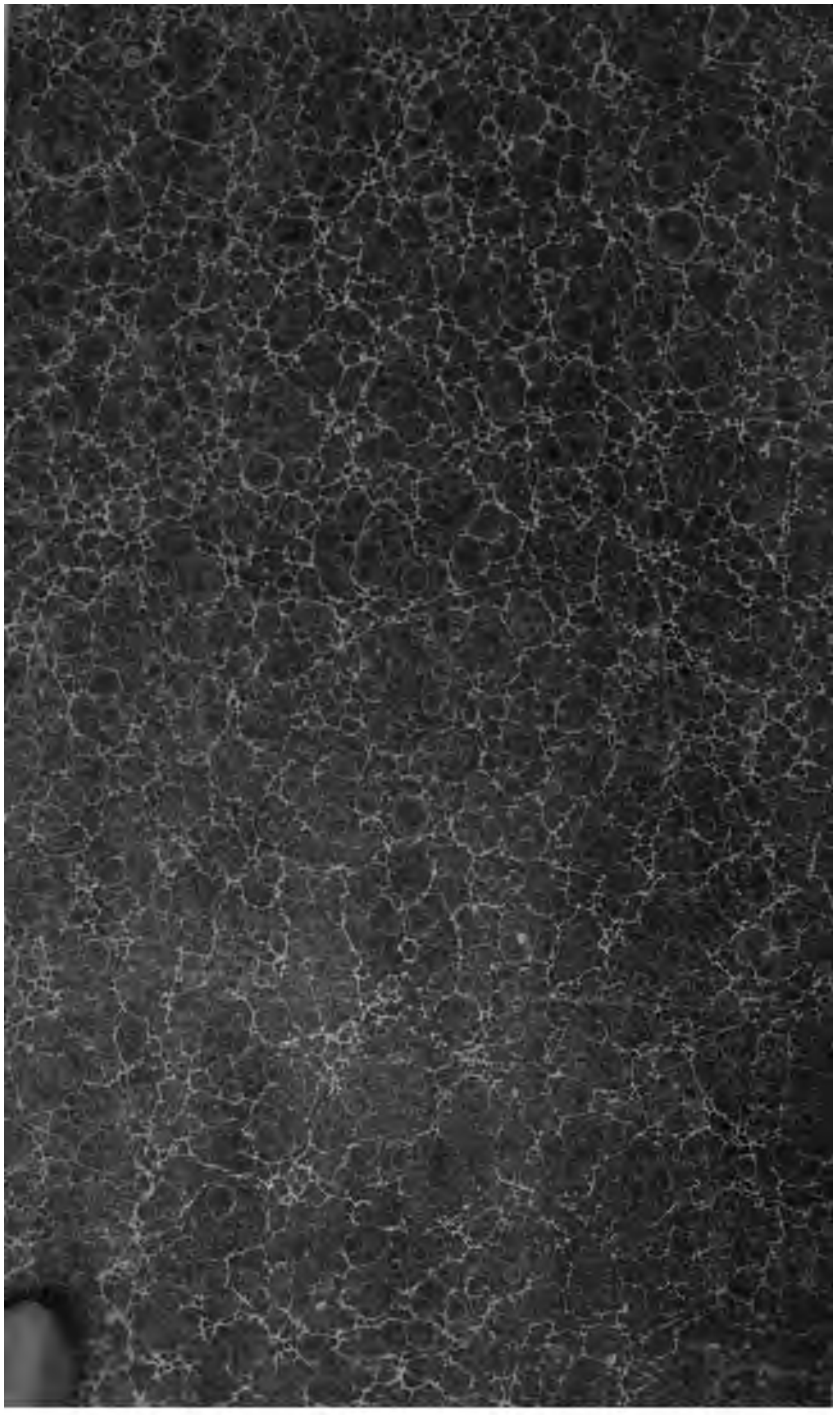

3 2044 014 293 76

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
JAN 1 2 1992
BOOK DUE

WIDENER
FEB 1 6 1992
BOOK DUE

WIDENER
FEB 2 1 1997
BOOK DUE

WIDENER
SEP 1 0 2002
BOOK DUE

CANCELLED
FEB 7 1992

WIDENER
FEB 2 1 1997
CANCELLED

WIDENER
JAN 4 2002
CANCELLED